UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. Clédat, 29, rue Molière, à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Figuet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même temps plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatit présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la cousonne muette devant ce *t* et devant l's des deus premières personnes : *je m'assiès*, *il s'assiet* ; *je prens*, *il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baiadère* (comme *aieul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés : *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maionnaise* (comme *baionnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontement* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LYON

27e ANNÉE. — 1913

133223
23/6/14

PARIS (6e)

LIBRAIRIE H. CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*)

Téléph. : 828-20

CONTRIBUTION
A
UN NOUVEAU DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET « DE L'USAGE »

Le Dictionnaire Général de la langue française, que nous devons à la collaboration de MM. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas, et qui a marqué un si grand progrès, est encore loin d'être démodé. On peut cependant songer à la possibilité d'établir, dans un avenir plus ou moins éloigné, un livre nouveau, répondant au même besoin et réalisant les améliorations dont l'expérience aura démontré l'utilité. C'est particulièrement en vue de cet avenir que notre Revue a publié un certain nombre d'études de sémantique française et de lexicografie. Nous inaugurons ici une nouvelle série, sous la forme de projets d'articles de dictionnaire [1], en prenant toujours les mots par familles pour la commodité de l'étude, mais en consacrant un article spécial à chacun d'eus, dans l'ordre alfabétique. Les citations empruntées à Littré ou à Darmesteter, Hatzfeld et Thomas seront indiquées, les premières par (L.), les segondes par (D.).

Nous nous sommes particulièrement proposé de préciser les définitions, d'éclaircir autant que possible les dérivations de sens, de relever et de suivre les principales acceptions pendant tous le cours de l'histoire de la langue et non pas

1. Où nous conserverons, à titre exceptionnel, l'ortografe dite académique.

seulement à partir du XVIIe siècle, de distinguer les valeurs courantes des emplois littéraires et les sens actuels des sens vieillis ou tout à fait tombés en désuétude.

La famille du verbe « vêtir »

Dévêtir (d'abord *desvestir*), composé de *vêtir*, a eu les sens correspondant aux sens propres et aux emplois figurés du simple : 1, découvrir (quelqu'un) en enlevant le vêtement ; on dit plutôt aujourd'hui *déshabiller*, mais on emploie le réfléchi *se dévêtir*, surtout à l'infinitif et aux temps composés, avec le sens spécial de « enlever une partie de son costume habituel, prendre des vêtements plus légers » : il ne faut pas se dévêtir avant le mois de mai ; il s'est dévêtu trop tôt. — 2, enlever (un vêtement) : il devestit sa robe longue, BALZAC, *les Romains* (L.); ne se dit plus.

Emplois figurés (archaïques) : le tronc de branches devestu, RÉGNIER, *Stance rel.* (L.); — dévêtir d'un fief, d'un bien (dans ce sens, on avait le dérivé *dévêtissement*); — quitter un rôle pour en prendre un autre : il faisoit l'hermite en son prieuré de Crato, ne croyant pas qu'il fallust devestir le prestre pour vestir le roi, D'AUBIGNÉ, *Hist.*, II, 397 (L.); à rapprocher des exemples de Brunet Latin et de Molière cités à l'article *vêtir*.

Dévêtissement, v. *dévêtir*.

Investir, mot d'emprunt, constaté au XIVe siècle, dont la forme populaire serait * *envêtir*. Le latin *investire* signifiait vêtir avec, et, au figuré, entourer (comme d'un vêtement). Le français a spécialisé le sens d'entourer, en l'appliquant particulièrement à une place forte qu'on assiège, à une troupe qu'on cerne (dérivé dans ce sens : *investissement*, s. m.) : on croit que Maestricht est investi, rien n'est encore assuré, SÉV., 16 mai 1672 (L.). — Une autre figure a permis de passer du sens de « vêtir de » au sens de faire entrer

quelqu'un en possession de (un droit, une dignité), à l'origine par la remise de quelque pièce du vêtement (dérivé *investiture*, s. f., qui a eu aussi le sens d'investissement) : des princes profanes investissent des évêques avec la crosse et l'anneau, VOLT., *Mœurs*, 46 (L.); cf. un sens figuré analogue pour *vêtir*, *revêtir* et *dévêtir*.

Investissement, investiture, v. *investir*.

Revêtement, s. m., ce qui sert à revêtir, au sens figuré de « recouvrir une surface » : un revêtement de marbre, de briques, etc. ; le site de la grande Chartreuse et son magnifique revêtement de forêts, CHATEAUBR., *Itin.*, part. I (L.). — Bossuet, qui donnait à revêtir la conjugaison inchoative, a la forme **revêtissement** : une espèce... de revêtissement que nous donnons à nos pensées, *6e avert.*, 89 (L.).

Saint-Simon (L.) emploie *revêtement de* au sens de « entichement pour » : son revêtement de Mme de Maintenon, pour ainsi parler de son dévouement pour elle. — A rapprocher du sens figuré de la locution « être coiffé de ».

Revêtir (d'abord *revestir*), composé de *vêtir*.

A, **1.** Ce verbe a signifié jadis vêtir de nouveau : [La reine] les feit revestir, FROISSART, parlant des bourgeois de Calais en chemise, I, 1, 321 (L.) ; c'est là (dans les hospices) que la nudité est revêtue, FLÉCHIER, *Lamoignon* (L.).

2. A côté de *revêtir quelqu'un* dans le sens ci-dessus, on peut trouver *revêtir un costume*, pour « le remettre » (cf. le sens 2 de *vêtir*), et au figuré : Et quand le mois d'avril arrive, Qu'ils revestent leur beauté vive, RONSARD, *Odes retranchées*, *Au rossignol*.

On employait la locution *gueux revêtu* au sens de « gueux tiré de la misère et arrogant, nouvel enrichi », à peu près comme nous disons « un parvenu ». On a dit par analogie *sot revêtu*, que l'on trouve encore dans BÉRANGER, *Scand.* (L.) : Aux sots revêtus Le tout est de plaire (aux sots

parvenus et puissants). Boileau, dans la satire IX, emploie les deux expressions, mais avec des compléments : « un gueux revêtu des dépouilles d'Horace ; du nom d'auteur tant de sots revêtus ». Ainsi construit avec un complément, *revêtu* doit être rattaché aux sens B.

B, 1. *Revêtir* peut signifier non seulement, comme dans le sens A, 1, habiller celui qui est dévêtu ou comme dévêtu, mais habiller quelqu'un d'un vêtement nouveau (exprimé ordinairement par un complément) qui s'ajoute ou se substitue à celui qu'il a déjà, particulièrement d'un costume de cérémonie, d'insignes : il commanda qu'on le revêtit de la pourpre. Bourdal., *4e dim. après Pâques, Dominic.*, t. II, p. 143 (L.) ; Revêtons-nous d'habillements Conformes à l'horrible fête, Racine. *Esther*, I, 5 (L.). — 2. Le nom du vêtement peut être le complément direct de *revêtir* comme de *vêtir* : revêtir la pourpre cardinalice.

Acceptions figurées se rattachant aux sens B. — Ont été notamment assimilés à un vêtement, sans que l'image soit toujours restée sensible : *a*, dans l'anciennne langue, un droit féodal, un héritage, cf. *investir* ; — *b*, une autorité, des pouvoirs conférés : un délégué revêtu de pleins pouvoirs ; — *c*, une matière quelconque recouvrant une surface, d'où le sens ordinaire du dérivé *revêtement*, v. ce mot ; — *d*, les formes légales d'une pièce officielle, en particulier les signatures qui lui donnent sa valeur : une pétition revêtue de beaucoup de signatures ; — *e*, la forme, le style, par rapport à la pensée ; — *f*, une forme quelconque, des apparences, une personnalité, un caractère extérieur (on peut *être revêtu* d'un caractère ou *le revêtir*, d'après les sens propres 1 et 2). Dans les derniers exemples de sens figurés qui sont cités au mot *vêtir*, c'est *revêtir* qui conviendrait aujourd'hui. La forme peut être représentée, dans le langage relevé, par un terme abstrait qui la qualifie : il

revêt le lis de beauté, MASSILLON, *Carême*, *Prosp. temp.* (L.); MOLIÈRE et BOILEAU ont employé l'expression « revêtu de splendeur ».

Nous ne dirions plus, comme au XVIIe siècle : se revêtir de sentiments (BOSSUET, *Sermons*, *Septuag.*, I. — L.) ; votre cœur, de bonté revêtu (MOLIÈRE, *Amph.*, I, 3) ; Et si de probité tout était revêtu (MOLIÈRE, *Misanthrope*, V, 1), etc. Bien que *revêtir* et *pénétrer* expriment en soi des idées fort différentes, c'est ici *pénétrer*, *empreindre* ou *imprégner*, qui rendraient le mieux sans doute l'idée de nos classiques, car il ne s'agit pas d'un « revêtement » purement extérieur, mais d'une empreinte. On a pu dire « se revêtir d'un sentiment » par opposition à « se dépouiller d'un sentiment », qui se dit encore, au moins dans la langue littéraire, et qui se justifie mieux.

Comme *vêtir*, le composé *revêtir* a eu une tendance à emprunter la conjugaison inchoative. Bossuet écrit : « On revêtit (pour *on revêt*) sa pensée de paroles. » *Et. d'orais.*, V, 20 (L.).

Travesti, s. m., rôle travesti (v. le mot suivant), et costume de ce rôle : jouer les travestis, jouer en travesti.

Travestir, emprunté à l'italien, — la forme française serait * *travêtir*, — signifie proprt faire changer de vêtement, habiller d'un autre vêtement, et, par restriction, habiller de vêtements qui appartiennent à l'autre sexe ou à une autre condition. S'emploie absolument ou se construit avec un complément, précédé de *en*, qui exprime le sexe ou la condition dont on prend le costume (avec un complément on dit plutôt *habiller en* ou *déguiser en*) : ce sont délices aux princes... de se pouvoir quelquefois travestir, MONT., I, 381 (L.) ; tantôt travestie en homme, tantôt sous mes habits naturels, LESAGE, *Gil Blas*, IV, 3 (L.) ; actuellement la maîtresse et la servante se traves-

tissent, MARIV., *Jeux de l'am. et du has.*, I, 4 (L.). — *Travestir* n'implique pas, comme *déguiser*, l'intention de ne pas être reconnu, d'où la distinction formulée par d'ALEMBERT, *Œuv.*, t. III, p. 301 (L.) : « On dit d'une personne qui est au bal qu'elle est déguisée, et d'un magistrat habillé en homme d'épée qu'il est travesti. » Mais le travestissement sert au déguisement. — *Travesti*, au participe passé, peut signifier « où l'on est travesti » : bal paré et travesti ; rôle travesti, désignant spécialement un rôle joué par une femme habillée en homme, *travesti* s'emploie substantivement dans ce sens.

Au figuré : Et j'admirais l'orgueil en vertu travesti, J.-B. ROUSS., *Odes*, III, 9 (L.) ; travestir la pensée de quelqu'un (la défigurer, même sans le vouloir, tandis que déguiser sa propre pensée, c'est la dissimuler) ; le *Virgile travesti* (parodié) de Scarron. — On n'emploie plus, comme FÉNELON, le réfléchi *se travestir* au sens de changer de manières : il n'y a dans votre cœur qu'un seul homme toujours souple et dépravé, qui se travestit en cent façons pour faire toujours également le mal, *Dial. des morts anc. Socrate, Alcib. et Timon* (L.).

Travestissement, s. m., signifie proprt action de travestir ou de se travestir : pièce de théâtre « à travestissements », avec de rapides changements de costume du même acteur. Par connexion, costume que l'on prend pour se travestir : il ne craignait pas même de se montrer à Versailles avec ce singulier travestissement, D'ALEMB., *Elog. l'Ab. de Choisy*, note 3 (L.). — Au figuré : protester contre le travestissement de sa pensée.

Entre *travestissement* et *déguisement* il y a la même nuance de signification qu'entre *travestir* et *déguiser*, v. *travestir*.

Veste, s. f., remonte, par l'italien, au latin *vestem*, qui signifie vêtement. Le mot s'est spécialisé et désigne : 1° au

XVIIe siècle, une sorte de long gilet, descendant jusqu'aux genoux, avec deux poches par-devant ; 2° de nos jours un vêtement court, sans basques. L'expression populaire « remporter une veste », éprouver un échec, s'explique par l'idée de revenir battu, avec son habit transformé en veste, les basques arrachées. « Retourner sa veste », du langage familier = changer de parti.

Vestiaire, s. m. (du latin *vestiarium*), mot d'emprunt constaté au XIIIe siècle. Lieu où l'on dépose des vêtements, spécialement où l'on met momentanément les manteaux, et aussi les chapeaux, cannes et parapluies, avant d'entrer dans une salle de spectacle, de bal ou de réception ; lieu où les membres d'un corps constitué changent de vêtement pour prendre ou quitter le costume de cérémonie. On a dit aussi *revestiaire* pour désigner la sacristie où les prêtres « revêtent » les habits sacerdotaux.

Veston, s. m., formé sur *veste*. Ce mot, qui n'a été admis par le Dictionnaire de l'Académie qu'en 1878, désigne un vêtement sans basques, moins court que la veste actuelle.

Vêtement, d'abord *vestement*, s. m., dérivé de *vêtir* (*vestimentum* existe en latin, mais il aurait produit **vément*, comme *testimonium* a produit *témoin*). Ce qui sert à vêtir, l'ensemble des étoffes plus ou moins ajustées qui couvrent le corps : un vêtement complet (comprenant les trois pièces essentielles). Ce mot et les noms des différentes pièces du vêtement se construisent avec les verbes « prendre » et « mettre » : il a pris ou mis son vêtement neuf. Quand on se déshabille, on « retire » ou on « quitte » son vêtement : On emploie le pluriel soit pour désigner plusieurs vêtements complets : « il a deux vêtements gris » ; soit pour désigner différentes pièces d'un ou plusieurs vêtements : « remettre son vêtement ou ses vêtements », se rhabiller, « des vêtements épars ». *Habit*, *habillement* et *costume* peuvent

être synonymes de *vêtement* : un costume, un habillement ou un vêtement complet ; des habits ou des vêtements d'homme.

Vêtir, d'abord *vestir* (latin *vestire*), couvrir le corps d'étoffes plus ou moins ajustées, dont le nom générique, tiré de *vêtir*, est *vêtement*. — Ce verbe ne s'emploie plus guère qu'au participe passé : bien ou mal vêtu. Les exemples « son valet de chambre l'a vêtu, il sait bien se vêtir », donnés par Littré, ne sont plus de la langue actuelle. On remplace ordinairement *vêtir* suivant les cas, par *habiller* ou par *revêtir* (v. ci-dessous). Toutefois *habiller* comporte, dans son étymologie, une idée d'adaptation qui a permis à Marivaux de l'opposer à *vêtir* : « Il n'en porte que l'habit, sa figure en est vêtue, et point habillée, pour ainsi dire » *Paysan parv.*, 5e part. (L.). Mais c'est là une opposition toute littéraire. — Si *vêtir* était resté dans la langue courante, il aurait pris vraisemblablement la conjugaison inchoative ; Montesquieu et Voltaire l'ont employé ainsi : « le cocotier qui ombrage, loge, *vêtit*... les enfants de Brama », VOLTAIRE, *Parad. perdu*, VII (L.). Cette forme se trouve déjà chez des Portes, où elle est blâmée par Malherbe.

1. Dans l'emploi ordinaire de *vêtir*, le sujet est le nom de la personne qui *vêt*, qui habille, et le complément direct le nom de la personne habillée : Euripide vêtait ses héros malheureux d'habits déchirés, CORNEILLE, *Gr. Écr.*, V, 308. Se vêtir, s'habiller. Le complément précédé de *de* peut être non seulement un nom de vêtement, mais un nom d'étoffe ou de couleur : vêtu de soie, vêtu de noir.

2. Par connexion, *vêtir* peut signifier non plus habiller, mais prendre pour s'habiller... ou mettre à quelqu'un... avec le nom du vêtement comme complément direct : cette infortunée à peine l'a vêtue (l'a revêtue, la robe de Médée), Qu'elle sent aussitôt une ardeur qui la tue, CORNEILLE,

Gr. Écr., II, 405. Une autre tenoit des habits tout prêts pour les lui vêtir (pour les lui mettre), La Fontaine, *Gr. Écr.*, VIII, 186. Dérober à quelqu'un sa chemise vêtue, d'Aubigné (L.), la lui prendre sur le dos.

Emplois figurés : De bleu estoient vestuz les cieux, A. Chart., *Livre des quatre dames*, p. 594 (L.). — Vêtir d'un fief, d'un héritage, expression archaïque, cf. *investir*. — Dans l'ancienne langue, on trouve « vêtir personne ou figure de... », au sens où nous dirions « revêtir la personnalité, assumer la fonction, prendre le rôle de... » : Maintenant que li hom vest persone de juge, doit-il devestir persone d'ami, Brunet Latin, *Trésor*, p. 409 (L.). On trouve aussi, dans le même sens, « vêtir le juge, dévêtir l'ami », cf. *dévêtir*. Adieu, je vais... Dépouiller promptement la forme de Mercure, Pour y vêtir la figure Du valet d'Amphitryon, Molière, *Amph.*, *Prol.* (L.).

A rapprocher, outre les composés et dérivés cités dans l'article : *veste*, *vestiaire*, *travestir*.

Vêture (jadis *vesteüre*), tiré de *vêtir*, a eu, au propre et au figuré, les sens de : action de vêtir, vêtement. « Cui caut (à qui chaut-il) de sa vesteüre ? *Partenopeus*, 7459 (D.). — Porter pareille vesture en hyver qu'en esté, Montaigne, I, 260 (L.). » Par restriction, le mot s'est appliqué à la cérémonie de prise d'habit religieux pour commencer le noviciat.

L. Clédat.

LE PATOIS

DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

(*Suite*[1]).

FONÉTIQUE

Nous donnons ci-après, pour chaque son français, l'équivalent ou les équivalents patois[2], avec renvoi aus mots du vocabulaire.

1. a = *an* : samedi.
2. a = *é* : farine, mariage, marier.
3. a = *ê* : bras, brassée, carême, parent, séparer.
4. a = *ô* : âne, balle, bas, bâtir, bâton, cadre, café, caillé, câlin, case, chacun, châtaigne, château, cigale, compas, fâcher, gagner, gale, gâté, gâteau, gâter, gras, lâcher, laine, las, lasser, mâchefer, mâcher, mâle, malle, masque, pâle, Pâques, pas, plâtrier, quasi, râcle, râcler, râpe, râper, râteau, sabre, sale, salement, salle, tâcher, valet.

able (final) = ô*blo* : abominable, affable, agréable, etc.

ace (final) = *éce* : besace, glace, limace, place.

acer (final) = *êché* : placer, tracer.

ache (final) = *atse* : attache, bourrache, cache, ganache, hache, tache.

âche (final) = *ôtse* : bâche, fâche, lâche, mâche, rabâche, lâche.

1. Voy. notre *Revue*, t. XXV, pp. 31, 80.

2. Quand il y a identité, ce sont souvent de simples emprunts au français.

acle (final) = *ôšlbe* : miracle, râcle.

1. age (final) = *adze* : âge, cage, chauffage, herbage, nage, page, rage, saccage, sage, usage.

2. age (final) = a*dzó* : accommodage, avantage, badinage, bagage, barbouillage, barrage, briquetage, carnage, carrelage, commérage, cordage, davantage, dommage, emballage, ermitage, étage, étalage, gaspillage, grillage, laitage, langage, lavage, mariage, nuage, partage, potage, raccommodage, radotage, ramage, ravage, sauvage, tapage, tripotage.

3. age (final) = *ôdze* : image.

1. ai = *a* : châtaigne, saigner.

2. ai = *â* : aider, air, baisser, comparaison, complaisant, connaissance, connaître, faible, impair, lait, laitage, mai, maison, pair, plaisant, plaisir, raison, raisonner, reconnaissant, reconnaître, saisir, saison, satisfait, vaisseau, vrai.

3. ai = *an* : bedaine, chaîne, cinquantaine, dégaine, dizaine, douzaine, fontaine, graine, huitaine, laine, marraine, mitaine, quarantaine, quinzaine, semaine, traîner, vintaine.

4. ai = *é* : aigrir, aiguiser, aisance, caisse, fraîche, graisse, maigre, maigrir, maître, maltraiter, paître, paix, paraître, parfaitement, plaider, portrait, punais, punaise, retraite, trait, traiter, vinaigre.

5. ai = *ô* : aile, aimer, braise, fraise.

aie = a*ya* : craie, monnaie, paie, raie.

aim, ain = *an* : bain, complainte, crainte, demain, faim, etc.

aire (final) = *ére* : affaire, commissaire, défaire, dictionnaire, etc.

ais (final) = *é* : engrais, épais, frais, harnais, jamais, mais, marais, mauvais, punais, rabais.

al (final) = *ô* : cheval, mal, pal.

1. an = *an* : chambre, frange, orange, rance.

2. an = *in* : abandonner, affranchir, agrandir, avantage, banc, bande, banque, blanchir, brancard,

branche, branle, camp, camper, champ, chanson, chanter, chantier, chantre, chanvre, charlatan, commande, danger, dangereus, dans, danse, danser, danseur, davantage, dedans, demande, demander, démanger, déplanter, devanture, élan, fiancer, flamber, flanquer, franc (adj.), galanterie, ganter, garantie, garantir, gourmand, gourmandise, gouvernante, grand, grandement, grandir, grange, granger, langage, langue, lanterne, manquer, manteau, marchand, marchander, marchandise, mélange, mélanger, panser, paysan, plaisanter, planter, plantier, quand, quantième, quarante, quarantaine, ramper, ranger, rangée, recommander, retrancher, revanche, roman, tambour, trancher, transport, vanter.

ance (final) = *ince* : aisance, avance, balance, confiance, connaissance, contenance, convenance, correspondance, reconnaissance, romance, vacance.

ant (final) = *in* : approchant, attenant, avant, brillant, etc.

1. ar = *âr* : mars, moutarde, remarque.
2. ar = *ôr* : avare, brancard, canard, carte, garde (m.), hasard, lard, large, liard, marche, part, placard, quart, rare, regard, renard, retard.

1. asse (final) = *ece* : bécasse, carcasse, chasse, crasse, paillasse.
2. asse (final) = *ôce* : basse, casse (action de casser), classe, lasse, passe, ramasse, lasse.

asser (final) = *ęché* : chasser, embarrasser, embrasser.

âte (final) = *ôte* : gâte, pâte, tâte.

âtre (final) = *ôtre* : emplâtre, plâtre.

1. au = *ô* : chaud, sauver.
2. au = *eu* : chaudière, chausser, échauder, sauter.
3. au = *iô* : haut.
4. au = *u* : au, autour, pauvre.

ave = *ôve* : betterave, brave, cave, rave.

ceau = *chô* : morceau.

1. cer (final) = *ché* : avancer, divorcer, fiancer, fon-

cer, lacer, lancer, percer, renoncer.

2. cer (final) = *tié* : pincer.

1. ch = *ts* : achat, acheter, affiche, affranchir, approchant, attache, blanchir, boucher (s.), branche, broche, brochet, bûche, bûcher (s.), chacun, chagrin, chambre, chameau, champ, chandelier, changer, chanson, chant, chanter, chantier, chantre, chanvre, chapeau, chapelet, chapitre, chapon, char, charbon, charbonnier, charcutier, chardon, chardonneret, charge, charlatan, charmant, charme, charpente, charpentier, charretier, charrette, chasse, chasser, chat, château, chatière, chaud, chaudière, chausse, chavirer, chemin, cheminée, chemise, chercher, cheval, cheveu, cheville, chicaner, chien, choir, choisir, chopine, chose, chou, cocher, crachat, décharger, déchet, déchirer, échantillon, échapper, écheniller, écheveau, flèche, fléchir, fourche, hache, louche, manche (s. f.), marchand, marchander, marchandise, marche, marcheur, mouche, niche, pêche, pêcheur, penchant, perche, planche, plancher, poche, réchaud, réfléchir, renchérir, reproche, revanche, riche, ruche, tache, tranchant, vache.

2. ch = *ti* : chaux, chèvre, chevron, échelle.

1. cher (final) = *tié* : accoucher, accrocher, approcher, arracher, attacher, boucher (v.), brocher, broncher, bucher (v.), cacher, chercher, coucher, cracher, déboucher, dessécher, dénicher, dépêcher, détacher, écorcher, embaucher, embrocher, emmancher, empêcher, enchérir, endimancher, ensacher, enticher, éplucher, faucher, hâcher, harnacher, lâcher, lécher, loucher, mâcher, marcher, mêcher, moucher, nicher, pêcher (v.), pencher, percher, prêcher, raccrocher, rapprocher, rattacher, reprocher, retoucher, retrancher, tâcher, tacher, torcher, toucher, trancher.

2. cher (final) = *tsi* : boucher (s.), bûcher (s.), clo-

cher, cocher, gaucher, plancher, rocher.

3. cher (final) = *tiâr* : cher (d'un pris élevé), pêcher (s.).

ci = *ch* : ancien, conscience, mécanicien, musicien, négociant, officier.

1. cl = *cl* : clôture.

2. cl = *šlh* : boucle, cercle, cercler, clair, claque, clé, cloche, clocher, clos (s.), clou, éclater, oncle, râcle, râcler.

1. cu = *cu* : charcutier.

2. cu = *ke* : acculer, accusation, bascule, calculer, culotte, culture, curé, curer, curieux, cuver, excuser, occupation, occuper, procurer, reculer.

1. cui = *ke* : cuiller, cuisine.

2. cui = *coi* : cuire, cuisse.

dé (initial) = *de* : debit, débitant, débiter, débiteur, déblayer, etc.

1. des (initial) = *de* : descendre, dessaler, dessécher, dessert, dessin, dessiner.

2. des (initial) = *des* : description, destination.

1. e = *a* : autrement, doucement, facilement, grandement.

2. e (final des verbes) = *e* : connaître, défaire, dire, faire, fendre, fondre, mettre, paître, paraître, pendre, perdre, plaindre, plaire, prendre, promettre, refaire, remettre, satisfaire, teindre, tendre, tordre, traire, vendre.

3. e (final masc.) = *e* : manège, novembre, ordre, paratonnerre, reproche, sage, seigle, singe, uniforme, usage.

4 e (final masc.) = *o* : calme, caractère, chantre, chanvre, chapitre, etc.

5. e (final fém.) = *e* : affiche, aisance, auberge, balance, barrière, cage, caille, charge, circonstance, conscience, dépense, encre, force, frange, gorge, gourmandise, grenouille, guêtre, image, loge, longue, lumière, nage, neige, niche, ornière, page, persienne, planche, poche, poire, prière, providence, punaise, quille, rallonge, reprise, roche, romance, ronce, ruche, sage (adj.), tache, touche, tringle, vierge.

6. e (final fém.) = *a* : aile,

assiette, aventure, averse, balle, bande, etc.

1. é = *an* : déménager, ménage, pénible.
2. é = *e* : élévation, février, frémir, fréquent, fréquenter, imbécile, lécher, léger, médecin, médecine, métier, négociant, pépin, périr, précaution, préparer, présent, présenter, réchaud, réciter, récolte, récompense, réfléchir, réflection, réforme, réformer, régaler, réparer, répliquer, répondre, républicain, réputation, résolution, représenter, rétrécir, réviser, révolter, révolution, trésor.
3. é (final) = *ô* : blé, excepté, nécessité, opposé, pré, vérité, volonté.

1. è = *ê* : collège, compère, flèche, galère, liège, manège, mètre, misère, père, près, procès, progrès, règle, remède, réverbère, très.
2. è = *ô* : fève, frère, mère, père.

1. ê = *â* : crême.
2. ê = *an* : carême, gêne, gêner.
3. ê = *e* : fenêtre, mêcher.
4. ê = *é* : arête, arrêter, bête, brêche, crêpe, dépêche, enquête, entêté, entêtement, être, fête, grêle, grêler, guêpe, guêtre, honnête, intérêt, mêler, pêche, pêle-mêle, prêcher, prêter, quête, salpêtre, tête.

1. eau (final) = *yô* : bateau, beau, bourreau, carreau, château, cordeau, couteau, drapeau, fourneau, gâteau, manteau, marteau, moineau, nouveau, peau, plateau, pruneau, radeau, seau, tombereau, tonneau, troupeau, veau.
2. eau (final) = *ô* : chameau, vaisseau (fût).

1. ée (final) = *a* : brassée, poignée, veillée.
2. ée (final) = *ô* : bourrée, cheminée, entrée, gelée, journée, matinée, montée, portée, renommée, rentrée, rosée, tournée, voisinée.

1. ei = *an* : peine, veine.
2. ei = *e* : neige, neiger.

eille = *o-ye* : bouteille, oreille.

ein = *an* : ceinture, enceinte, éteindre, rein, sein.

elier (final) = *èli* : chandelier, chapelier, coutelier, tonnelier.

elle = *ĕle* : querelle, querelleur, querelleur.

en, em = *in* : apprendre, attention, centre, charpente, comprendre, concentrer, etc. ; désemplir, emballage, emballer, embarquer, emmener, emplir, membre, novembre, rembourser, remplaçant, remplacer, remplir, remporter, ressemblant, semblant, tempérament, temps, tremblant, tremblement, trembler, tremper ; — enceinte, encens, enchérir, endetter, endimancher, etc.

ent (final) = *in* : absent, accident, argent, excellent, cent, client, etc.

1. er = *ăr* : amer, aperçu, auberge, averse, avertir, berger, bouleverser, caserne, cercle, certifier, cervelle, citerne, commerce, concert, concierge, conserve, conserver, conversation, conversion, couvert, découvert, déferrer, dessert, déterrer, divertir, énervement, énerver, enfer, envers, fer, ferblanc, ferme (adj.), ferme, fermentation, fermenter, ferrer, fier (adj.), gerbe, gouvernante, gouverner, herbe, hiver, hiverner, lanterne, luzerne, mâchefer, mer, merle, pécher (s.), percée, percer, perche, percher, perdre, perdu, perle, permission, perroquet, persienne, persister, personne, perte, proverbe, renfermer, réserve, revers, sergent, sermon, serpent, serrer, service, serviette, servir, terme, terminer, terrain, terre, tiers, travers, traverser, ver, verdoyer, verger, vermine, vernis, verre, verrou, versant, verser, vertu, vierge.

2. er (final) = *é* : démoraliser, dessécher, dépayser, dépêcher, déplier, dépouiller, déranger, diviser, divorcer, dresser, écheniller, écorcher, égaliser, embarrasser, embaucher, embrasser, embrocher, emmancher, empailler, empêcher, endimancher, engager, ennuyer, ensacher, entailler, entortiller, envoyer, épier, éplucher, épuiser, étudier, fiancer, froisser, fusiller, gagner, gaspiller,

gribouiller, habiller, herser, intéresser, officier, pécher (v.), piocher, pisser, purger, renseigner, renvoyer, saigner, utiliser.

3. er (final) = *i* : berger, boucher (s.), boulanger, bûcher (s.), étranger, granger, léger, plancher, potager, rocher, verger.

4. er (final) = *ô* : abandonner, abîmer, aborder, absenter, abuser, etc.

1. erre = *ère* : enterrement, enterrer, guerre, pierre, serre, souterrain, terrain, terre, tonnerre, verre.

2. erre (final) = *ére* : paratonnerre.

ert (final) = *oir* : ouvert.

et (final) = *é* : apprêt, arrêt, baquet, baudet, benêt, bidet, billet, boulet, bouquet, bracelet, brevet, brochet, buffet, cabaret, cabinet, cabriolet, cadet, chapelet, chardonneret, coffret, collet, cornet, corset, crêt, crochet, déchet, douillet, duvet, forêt, fouet, genêt, gilet, guichet, inquiet, intérêt, jarret, livret, loquet, martinet, muguet, navet, objet, paquet, parquet, perroquet, poignet, poulet, prêt, projet, regret, secret, soufflet, toupet, tranchet, valet.

elle (final) = e-*ta* : assiette, boulette, cadette, charrette, côtelette, fourchette, palette, sonnette.

ettre (final) = e-*tre* : lettre, mettre, promettre.

1. eu = *e* : malheureus.

2. eu = *ou* : beurre, jeune (adj.).

3. eu = *u* : mieus, neuve, neveu, peu, vieus.

eun = *on* : déjeuner, jeûn, jeûner, meunier.

1. eur (final) = *u* : meilleur.

2. eur (final) = *eu* : chanteur, coureur, danseur, débiteur, dormeur, etc.

fer = *fro* : affermer, fermer, refermer.

fl = *šlh* : désenfler, enfler, enflure, essouffler, girofle, gonfler, souffle, souffler, soufflet.

folle = *foala*.

1. g = *g* : geste.

2. g = *dz* : agiter, argent, auberge, berger, boulanger, dangereus, etc.

gé = *ghia* : âgé, allongé, gorgée, rangée.

ger (final des verbes) =

ghié : affliger, allonger, arranger, bouger, charger, etc.

gl = *lh* : aveugle, épingle, étrangler, glace, glaner, ongle, seigle.

gue = *dze* : longue, longueur.

1. *i* = *à* : prise, prison, reprise, surprise.

2. *i* = *e* : abricot, acquitter, affiche, appliquer, arriver, attirer, badiner, bâtiment, boutique, bride, brider, brigade, brillant, briller, brique, champignon, charitable, cheminée, chicane, chopine, cime, cimetière, colique, commission, cousine, cuisine, cuisiner, cuisinier, défiler, délicat, délier, déraciner, deviner, difficile, dire, divertir, dizain, domestique, enfiler, enrichir, fabrication, fabricant, fabriquer, farine, fatigue, fatiguer, filer, finir, fricot, gigot, gribouiller, héritage, hériter, hiver, hiverner, image, imaginer, jardiner, jardinier, limace, lime, limer, maquignon, marmite, matinée, mécanique, médecine, mérite, mériter, mine, musique, niche, picoter, piquant, piquer, pisser, pitié, pratique, pratiquer, provision, quitte, quitter, repiquer, rivière, signe, tricot, tricoter, vérité, vicaire, vigne, vigneron, vignoble, vigoureux, ville, vinaigre, voisinage, voisinée.

3. i = *i* : abîmer, accident, addition, administrer, affirmer, agiter, agrandissement, aiguiser, amiable, apprivoiser, assister, autoriser, barricade, bassiner, cerise, cerisier, etc.

1. ie = *ya* : envie, partie.

2. ie = *i* : garantie.

3. ie = *e-ye* : scie.

ié = *ya* : moitié.

iè = *i* : barrière, boutonnière, chatière, cimetière, civière, entière, fièvre, jardinière, laitière, lièvre, lumière, ornière, rentière, rivière, sabotière, salière, tabatière.

ième (final) = ye*mo* : quantième, deusième, etc.

ien (final) = *an* : chien, mien, tien, sien.

ïer (final) = *e-yé* : charrier, délier, déplier, épier, étudier, lier, plier, prier, renier, trier.

ier (monosyll.) = *i* : abricotier, bourrelier, bouvier, braconnier, etc.

ill = *e-ye* : carillon, déshabiller, échantillon, écheniller, entortiller, filleul, fusiller, gaspillage, grillage, griller, habillement, habiller, millet, mobilier, piller, quillon, tortiller, tourbillon.

ille (final) = e-*ye* : chenille, cheville, coquille, famille, fille, grille, guenille, lentille, quille.

1. im, in = *in* : impair, impatienter, etc. ; incliner, incommode, indisposition, etc.

2. im, in = *am* : simple, timbre, timbrer ; cinq, dinde, épingle, linge, pince, pincée, pincer, quinze, singe, tringle, trinquer, vingt ; de même pour -in final : assassin, baragouin, bassin, boudin, bouquin, carlin, chagrin, chemin, coquin, cousin, dessin, engin, fin, grappin, gredin, jardin, lambin, magasin, malin, marin, matin, médecin, moulin, orphelin, pépin, sapin, soin, venin, vin.

ion = *e-yon* : lion.

ir (final) = *i* : abolir, agrandir, aplatir, appartenir, applaudir, arrondir, etc.

irer (final des verbes) = *e-rrié* : attirer, cirer, retirer, revirer, tirer, virer.

is (final du part. passé) = *à* : appris, pris, surpris.

j = *dz* : adjoint, assujétir, cajoler, jamais, jambon, jardin, jardiner, jardinier, jarret, javelle, javeler, jeter, jeton, jeu, jeûne, jeune, jeûner, jeunesse, joindre, joint, joli, jouer, joug, jour, journalier, journée, juge, juger, juin, jurer.

ment (final) = *min* : agrandissement, appartement, autrement, etc.

1. o = *e* : frotter, oreille, personne.

2. o = *eu* : déposer, évaporer.

3. o = *o* : poche, proverbe, rosée, rosier.

4. o = *ou* : cabriole, démolir, drôle, gros, grossir, joli, obéir, offrir, oser.

5. o = *u* : chose, côte, côtelette, fiole, girofle, nôtre, rose, rôti, rôtir, vignoble.

1. oi = *oi* : froisser, toiture.
2. oi = *â* : froid, moi, moisson, moissonner, moitié, oiseau, poisson, poivre, refroidir, soif, toile, voisin.
3. oi = *e* : moisir, oignon, poignée.
4. oi = *o* : moineau.
5. oi = *oan* : moine.
6. oi = *ou* : bois.
7. oi = *ui* : croix, noix.

1. oin = *oan* : adjoint, besoin, coin, coing, désappointer, joindre, joint, loin, moins, poing, pointe, soin, témoin.
2. oin = *an* : foin.

1. oir (final) = *â* : avoir, noir, ravoir, savoir, valoir, voir, vouloir.
2. oir (final) = *eu* : arrosoir, rasoir.

1. oire (final) = *oire* : baignoire, histoire, mémoire, passoire.
2. oire (final) = *âre* : armoire, boire, croire, foire, poire.

ois (final) = *â* : fois, mois, trois.

oit (final) = *â* : adroit, droit, endroit, étroit, maladroit.

1. or = *or* : forcer, gorgée, mortier, ornière, portée, porter, portier, portrait, torcher, torrent, tortiller.
2. or = *our* : accord, bord, borgne, borne, corde, corne, corps, démordre, effort, force, forme, fort, gorge, mordre, mort, ordre, orge, port, porte, quatorze, rapport, réforme, ressort, sort, sorte, sortir, tort, transport, uniforme.

ot (final) = *o* : abricot, écot, entrepôt, fagot, gigot, grelot, haricot, margot, marmot, mot, pot, rabot, sabot, tricot.

1. ou = *e* : moulin.
2. ou = *eu* : bouger, bouse, coudre, découdre, douce, doucement, doux, genou, joug, labourer, loup, moudre, mouton, poudre, pousser, repousser, retoucher, touche, toucher.
3. ou = *yu* : clou, pou.
4. ou = *ou* : coûter, déboucher, foudre, goûter (s. et v.), mouche, mouler, nouer, prouver, rouler, soulever, soutenir, toupet, voûte, voûter ; de même pour -ou final : filou, fou, matou, mou, sou, trou.

5. ou = *u* : chou, coucher, saoûl, outil, ouvert, ouvrier, ouvrir.

6. ou = *o* : accouder, autour, boudin, boule, bouquet, bouquin, etc.

ouer = *oyé* : jouer, louer, secouer.

ouill = *e-ye* : bouilli, bouillir, bouillon.

ouille = *o-ye* : grenouille, gribouiller, mouiller.

oyer (final) = *èyé-* : nettoyer, noyer, verdoyer.

pru = *por* : prune, pruneau, prunier.

r (entre deus voyelles) = *r̄* (affectée de labdacisme) : affaire, bordure, bureau, cabaret, etc.

s = *j* : aiguiser, apprivoiser, autoriser, cicatricer, ciseau, croisée, croiser, démoraliser, dépayser, diviser, égaliser, formaliser, friser, griser, malaisé, oiseau, puiser, utiliser, viser.

si = *j* : menuisier, parisien.

sion (final) = *jon* : conclusion, décision, division, occasion, provision, révision.

1. ss = *ç* : poisson.

2. ss = *ch* : assiette, baisser, boisseau, brassée, caresser, chasser, chausser, commission, concession, confession, démission, dresser, froisser, impression, intéresser, passion, pisser, profession, redresser, tresser, vaisseau, visser.

ti = *ch* : impatient, minutieus, patience, patient.

tion (final) = *chon* : accusation, action, addition, affection, etc.

1. u = *u* : étudier, fût, illuminer, pendule, rebuter, refuser, ruiner, ruse, subir, succéder, succès, successeur, suffisant, suivant, supposer, surprend, surtout, tube, uniforme, usage, user, utile, utiliser, vertu.

2. u = *yu* : bu, vu.

3. u = *e* : allumer, aventure, bordure, bouture, brusque, bureau, ceinture, clôture, commune, consumer, costume, costumer, coutume, couture, culture, devanture, diminuer, disputer, doublure, écriture, écumer, enclume, endurer, enflure, facture, figure, fortune, friture, fumée, fumer, fumeur, fuseau, fusil, fusiller, garniture, grume, habitude,

ingratitude, inquiétude, juge, jurer, légume, lumière, lune, lutte, mesure, mesurer, minute, nourriture, parfumer, plume, plumer, punais, punaise, robuste, toiture, tournure, voiture, volume.

4. u = *en* : injuste, juste, plus, purger, rhume.

uer = *e-yé* : diminuer.

uet = *oué* : muet, muette.

1. ui = *i* : bruire, bruit, depuis.

2. ui = *oui* : buis, puiser, puits.

uin = *oan* : juin.

un = *on* : brun, emprunter, lundi.

ur = *u* : dur.

xer = *kché* : fixer.

ziè = *je* : onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième.

Remarques.

FORMES A RAPPROCHER :

chercher, *tsortié*; cherche, *tsourtse*.
cordeau, *cordiô*; corde, cou*rda*.
forcer, *forché*; force, *fource*.
frère, *frôre*; frère (religieus), *frére*.
garder, *gardô*; garde, m. *gôrdo*; garde, f. gôr*da*.
glace (miroir), *glace*; glace, *yêce*.
gorge, *gourdze*; gorgée, *gordia*.
hasard, *azôr*; hasarder, *azardô*.
haut, *yô*; en haut, *in nô*.
image, *emôdze*; imaginer, *imadzenô*.
impatienter, *impachintô*; patient, *pôchin*.
lacer, *laché*; lacet, *lacé*.
lutte, le*ta*; lutter, *lutô*.
marche, *môrtse*; marcheur, *martseu*.
mère, *môre*; mère (devant un nom propre) *mére*.
moutarde, *motârda*; moutardier, *motardi*.
ortie, *urtia*; orties, *urtié*.
partie s. f., *partia*; partie, p. p. *partie*.

père, *pôre*; père (devant un nom propre) *pére*.
plaisir, *plâzi*; plaisant, *plâzin*; plaisanter, *plêzintô*.
planche, *plantse*; plancher, *plintsi*.
porte, *pourta*; portier, *porti*.
quart, *côr*; quartier, *carti*.
rapport, *rapour*; rapporter, *raportô*.
réforme, *refourma*; réformer, *reformô*.
regard, *regôr*; regarder, *regardô*.
rose, *ruza*; rosier, *rozi*.
roue, *roua*; roues, *ruê*.
tendre, v. *tindre*; tendre, adj. *tendre*.
tion (final), *-chon*; cf. angl. *-shon*.

GRAMMAIRE

Du substantif.

Les substantifs masculins terminés en français par *e* muet se prononcent *-o* aus deus nombres.

Les substantifs féminins terminés en français par *e* muet se prononcent *-a* au singulier, et comme en français au pluriel. Il en est de même pour les adjectifs.

De l'article.

le, *lo*; la, *la*; les m. *lou(z)*; les f. *le(z)*.

DE L'ADJECTIF

Adjectifs possessifs.

mon, ma, mou(z), me(z).
ton, ta, tou(z), te(z).
son, sa, sou(z), se(z).
netron, netra, netrou(z), netre(z).
vetron, vetra, vetrou(z), vetre(z).
lu, lu, li(z), li(z).

Adjectif numéral cardinal.

yon, dou(z), trâ(z), catro, san, si(z), sè(t), ui(z), nu(z), di(z).

Adjectif numéral ordinal.

promi, segon, trâgemo, catre-yemo, sankye-mo, sigemo, cêtyemo, uitye-mo, nuvyemo, digemo.

DU PRONOM

Pronom personnel.

1re pers. : *dze, me, mâ, no(z).*
2e pers. : *te, te, tâ, vo(z).*
3e pers. m. : *el, i ; lo, i(z), iello.*
f. : *elle, la, elles, ielle.*

sâ = lui (complément d'un verbe ou régi par une préposition).

Pronom démonstratif.

celi, celou(z).
cela, celles.

Pronom possessif.

lo man-no, la man-na, lou man-no, le man-ne.
lo tan-no, la tan-na, lou tan-no, le tan-ne.
lo san-no, la san-na, lou san-no, le san-ne.
lo nutro, la nutra, lou nutro, le nutre.
lo vutro, la vutra, lou vutro, le vutre.

Pronom conjonctif.

lokôlo, lakôla, lonkôlo, lekôle.

DU VERBE

Verbe AVOIR.

Ind, présent : *dzê, tô, el a, nozin, vozavi, izan.*

Imparfait : *dzavôve, tavôve, el avôve, nozavian, vozaviô, izavian.*

Passé indéfini : *dzé aviu, tô aviu*, etc.

Plus-que-parfait : *dzavôve aviu, tavôve aviu*, etc.

Futur : *dzére, térô, el éra, nozérin, vozérâ, izéran.*

Futur antérieur : *dzére aviu*, etc.

Conditionnel présent : *dzéré, tériô, el ére, nozérian, vozériô, izérian.*

Conditionnel passé : *dzére aviu, tériô aviu*, etc.

Impératif : *éye, éyin, éyi.*

Subjonctif présent : *que dzêye (éyâze), que têye (éyaze), quel êye (éyâze), que nozéyin, que vozéyi, qui zêyan.*

Subjonctif passé : *que dzêye (éyâze) aviu*, etc.

Infinitif et participes : *avâ, avâ avin, éyin, aviu, éyin aviu.*

Verbe ÊTRE.

Ind. présent : *dze si, té, el é, no sin, vozéte, ison.*

Imparfait : *dzétôve, tétôve, el étôve, nozétian, vozétiô, izétian.*

Passé indéfini : *dzé étô, tô etô*, etc.

Plus-que-parfait : *dzavian étô, taviô étô, el avôve étô, nozavian étô, vozaviô étô, izaviân étô.*

Futur présent : *dze seré, te serô, i sera, no serin, vo serâ, i seran.*

Futur passé : *dzéran étô, térô étô*, etc.

Conditionnel présent : *dze seran, te seriô, i seré, no serian, vo seriô, i serian.*

Conditionnel passé : *dzérian étô, t'ériô étô*, etc.

Impératif : *sêye, sêyin, sêyi.*

Subjonctif présent : *que dze sêye (sêyâdze), que te sêye (sêyâdze), qui sêye (sêyâdze), que no sêyin, que vo sêyi, qui sêyan (sêyâdze).*

Subjonctif passé : *que dzêye (éyâdze) étô*, etc.

Infinitif et participes : *étre, avâ étô, étin, étô, éyin êtô.*

La 3e personne du présent de l'indicatif élide souvent la voyelle, pour ne prononcer que la consonne en la liant au mot suivant, s'il commence par une voyelle ; si c'est une consonne on ne prononce que le pronom ; ex. : *el l'iki*, il est ici ; *el four*, il est fort.

Verbe AIMER.

Infinitif et participes : *ômô, ômin, ômô.*

Ind. présent : *dzôme, tôme, el ôme, nozômin, vôzômô, izômon.*

Ind. imparfait : *dzômôve, tômôve, el ômôve, nozômian, vozômiô, izômian.*

Ind. passé indéfini : *dzê ômô, tô ômô*, etc.

Ind. plus-que-parfait : *dzavôve ômô*, etc.

Futur présent : *dzômeran, tômerô, el ômera, nôzômerin, vozômerô, izômeran.*

Conditionnel présent : *dzômeran, tômeriô, el ômeré, nozômerian, vozômeriô, izômerian.*

Subjonctif présent : *que dzômâze, que tômâze, quel ômâze, que nozômian, que vozômiô, quizômian.*

Verbe FINIR.

Int. et partic. : *feni, fenâcin, feni.*

Ind. présent : *Dze fenâtse, te fenâ, i fenâ, no fenâtsin, vo fenâtsi, i fenâtse.*

Ind. imparfait : *Dze fenâtsin, te fenâtiô, i fenâtsôve, no fenâtian, vo fenâtiô, i fenâtian.*

Futur présent : *Dze fenâtran, te fenâtro, i fenâtra, no fenâtrin, vo fenâtrâ, i fenâtran.*

Cond. présent : *Dze fenâtré, te fenâtriô, i fenâtré, no fenâtrian, vo fenâtriô, i fenâtrian.*

Subj. présent : *Que dze fenâtso, que te fenâtso, qui fenâtso, que no fenâtian, que no fenâtsi, qui fenâtian.*

Verbe RECEVOIR.

Inf. et partic. : *recevâ, recevin, reçu.*

Ind. présent : *Dze recevâtso, te recevâ, i recevâ, no recevin, vo recevi, i recevâtson.*

Ind. imparfait : *Dze recevôvo, te recevôve, i recevôve, no recevian, vo recevió, i recevian.*

Futur présent : *Dze recevré, te recevrô, i recevra, no recevrin, vo recevrô, i recevran.*

Cond. présent : *Dze recevran, te recevrió, i recevré, no recevrian, vo recevrió, i recevrian.*

Subj. présent : *que dze recevâtso, que te recevâtso, qui recevâtse, que no recevatian, que vo recevâtsi, qui recevâtian.*

Verbe RENDRE.

Inf. et partic. : *rindre, rindin, rindu.*

Ind. présent : *Dze rindo, te rin, i rin, no rindin, vo rindi, i rindon.*

Ind. imparfait : *Dze rindôvo, te rindôve, i rindôve, no rindrin, vo rindiô, i rindian.*

Futur présent : *Dze rindré, te rindrô, i rindra, no rindrin, vo rindrô, i rindran.*

Cond. présent : *Dze rindran, te rindriô, i rindré, no rindrian, vo rindriô, i rindrian.*

Subj. présent : *que dze rindo (rindâze), que te rindo (rindâze), qui rindo (rindâze), que no rindian, que vo rindiô, qui rindian.*

Verbe ALLER.

Inf. et partic. : *alô, alin, alô.*

Ind. présent : *Dze vi (voui), te vô, i va, no vin, vozalô, i van.*

Ind. imparfait : *Dzalôvo, taliô, el alôve, nozalian, vozaliô, i zalian*

Futur présent : *Dzéré, térô, el éra, nozérin, vozérâ, izérian*

Cond. présent : *Dzéré, tériô, el éré, nozérian, vozériô, izérian.*

Subj. présent : *que dzalâzo, que talâze, quel alâze, que nozalian, que vozâlió, quizalian.*

Verbe VENIR.

Inf. et partic. : *veni, venin, venu.*

Ind. présent : *dze* veno, *te van, i van, no venin, vo veni, i* venon.

Ind. imparfait : *dze venôvo, te venôve, i vanôve, no venian, vo veniô, i venian.*

Futur présent : *dze vandré, te vandrô, i vandrâ, no vandrin, vo vandrâ, i vandran.*

Cond. présent : *dze vandré, te vandriô, i vandré, no vandrian, vo vandriô, i vandrian.*

Subj. présent : *que dze* veno, *que te venâze, qui venâze, que no venian, que vo veniô, qui venian.*

Verbe VOULOIR.

Inf. et partic. : *volâ, volin, volu.*

Ind. présent : *dze* volo, *te vu, i vu, no volin, vo voli, i* volon.

Ind. imparfait : *dze volan, te voliô, i volôve, no volian, vo voliô, i volian.*

Futur présent : *dze vodran, te vodrô, i vodra, no vodrin, vo vodrâ, i vodran.*

Cond. présent : *dze vodran, te vodriô, i vodré, no vodrian, vo vodriô, i vodrian.*

Subj. présent : *que dze volâzo, que te volâze, qui volâze, que no volian, que vo voliô, qui volian.*

Verbe VOIR.

Inf. et partic. : *vâ, vêyin, viu.*

Ind. présent : *dze* vêyo, *te vâ, i vâ, no vêyin, vo vêyi, i* vêyon.

Ind. imparfait : *dze vâzôvo, te vâzôve, i vâzôve, no vâzian, vo vâziô, i vâzian.*

Futur présent : *dze varé, te vârô, i vâra, no varin, vo varâ, i vâran.*

Cond. présent : *dze varan, te vârio, i varé, no varian, vo variô, i varian.*

Subj. présent : *que dze* vêyo (*vêyâze*), *que te vêye* (*vêyaze*), *qui vêye* (*vêyâze*), *que no vêyin, que vo vêyi, qui vêyan.*

Verbe FAIRE.

Inf. et partic. : *fére, fâzin, fâ.*

Ind. présent : *dze foui, te fô, i fa, no fin, vo fête, i fan.*

Ind. imparfait : *dze fâzan, te fazôve, i fâzôve, no fâjan, vo feziô, i fâjan.*

Futur présent : *dze feré, te ferô, i fera, no ferin, vo ferâ, i feran.*

Cond. présent : *dze feran, te feriô, i feré, no ferian, vo feriô, i ferian.*

Subj. présent : *que dze faso, que te fase, qui fase, que no fachan, que vo fasi, qui fachan.*

Verbe DIRE.

Inf. et partic. : *dere, dezin, di.*

Ind. présent : *dze dio, te di, i di, no dejin, vo deto, i dion.*

Ind. imparfait : *dze* diôvo, *te diôve, i dezôve, no dejan, vo dejiô, i dejan.*

Ind. passé défini : *dze deci, te deci, i deci.*

Futur présent : *dze deran, te derô, i dera, no derin, vo derâ, i deran.*

Cond. présent : *dze deran, te deriô, i deré, no derian, vo deriô, i derian.*

Subj. présent : *que dze* diâzo, *que te diâze, qui diâze, que no dejian, que vo dezi, qui dejian.*

Verbe BOIRE.

Inf. et partic. : *bâre, bevin, biu.*

Ind. présent : *dze bâvo, te bâ, i bâ, no bevin, vo bevi, i* bâ*von.*

Ind. imparfait : *dze bevôvo, te bevôve, i bevôve, no bevian, vo beviô, i bevian.*

Futur présent : *dze bâré, te bâro, i bâra, no bârin, vo bârâ. i bâran.*

Cond. présent : *dze bâré, te bâriô, i bâré, no bârian. vo bâriô, i bârian.*

Subj. présent : *que dze* bâ*vo (bevâzo), que te bâve (bevâze), qui bâve (bevâze), que no bevian, que vo beviô, qui bevian.*

Verbe CONNAÎTRE.

Inf. et partic. : *conâtre, conâtsan, conu.*

Ind. présent : *dze conâtzo, te conâ, i conâ, no conâtsin, vo conâtsi, i conâtzon.*

Ind. imparfait : *dze conâtsôvo, te conâtsôve, i conâtsôve, no conâtian, vo conâtiô, i conâtian.*

Futur présent : *dze conâtré, te conâtrô, i conâtra, no conâtrin, vo conâtrâ, i conâtran.*

Cond. présent : *dze conâtran, te conâtriô, i conâtré, no conâtrian, vo conâtriô, i conâtrian.*

Subj. présent : *que dze conâtso, que te conâtse, qui conâtse, que no conâtian, que vo conâtiô. qui conâtian.*

Verbe METTRE.

Inf. et partic. : me*tre, metin, metô.*

Ind. présent : *dze* me*to, te mé, i mé, no metin, vo metô, i* me*ton.*

Ind. imparfait : *dze metôvo, te metôve, i metôve, no metian, vo metiô, i metian.*

Futur présent : *dze metré, te metrô, i metra, no metrin, vo metrâ, i metran.*

Cond. présent : *dze metran, te metriò, i metré, no metre-yan, vo metreyô, i metreyan.*

Subj. présent : *que dze* meto (*metâze*), *que te* meto (*metâze*), *qui* meto (*metâze*), *que no metian, que vo metiò, qui metian.*

De l'adverbe.

Les adverbes de manière terminés en *ment* se prononcent *-min* (lat. *mente*). A Romanèche, sur les confins de Saône-et-Loire, on prononce *-mé*. Les adverbes de lieu et de tens sont plus nombreus qu'en français :

damu, dêlâ, désâ, drâki, drâlâ, icé, iki, ilâ, lômu, lôvâr, preki, prekiamu, prelâ, prelômu, sômu, sôvâr ;

adé, adzordi, ané, dare, drâvore, sernô, totoré, tourdzo, vore, vorindrâ.

A. Déresse [1].

1. Voy. tome XXV, note 1 de la page 49.

ESSAI DE SÉMANTIQUE

LE MOT « BOURGEOIS »

Primitivement et étimologiquement, le *bourgeois* est l'habitant d'un *bourg*, c'est-à-dire d'un lieu clos et fortifié, par opposition au vilain, habitant de la *villa*, paysan.

1° Le mot *ville* ayant passé du sens de « domaine à la campagne » au sens actuel, et les villes ayant réussi à s'affranchir des droits seigneuriaus, cette idée d'affranchissement passe dans le mot *bourgeois* (habitant d'une ville ou d'un bourg), qui devient sinonime d'homme libre par opposition aus serfs. C'est un terme d'honneur.

...C'est quand la mère est de franque nascion, si comme de *bourgois* ou de gent de poesté, franque et hors de servitude (XIIIe siècle, Beaum., XLV, 29).

Mais on pouvait aussi opposer *bourgeois* à *noble*. Le mot devenait alors sinonime de *roturier* en général et de *vilain*.

L'expression féodale « *bourgeois du roi* » était le nom attribué aus habitants des villes de la région directement soumise à la suzeraineté du roi de France, et jouissant d'une liberté relative. Les habitants des villes étrangères à cette région pouvaient devenir *bourgeois du roi*, jouir des droits du *bourgeois* et se réclamer de ce titre dans tout le royaume.

...On vit des échevins se qualifier *bourgeois du roi* (Volt., *Mœurs*, 98).

2° Par extension, le *bourgeois* devient dans la suite, d'une façon générale, le citoyen libre d'une ville, jouissant de droits et de privilèges déterminés et participant à certaines charges. Cette acception se trouve encore au XVIIIe siècle. Mais elle disparait bientôt devant le mot citoyen qui existait déjà d'ailleurs et qui eut une si grande vogue au moment de la Révolution. *Bourgeois* s'efface parce qu'il ne paraît pas exprimer, d'une façon aussi adéquate que le mot directement emprunté à l'antiquité, un état politique et social renouvelé de cette même antiquité. — Le corps des *bourgeois* (des citoyens libres, autres que les nobles et les artisans).

Louis XI s'honora du titre de *bourgeois* de Berne.

Les *bourgeois* de Cracovie furent assez hardis pour fermer leurs portes aux vainqueurs (Voltaire, *Charles XII*).

Ce mot s'employait fréquemment au XVIIe siècle pour désigner les citoyens des républiques de l'antiquité. On a là un exemple de ces appellations illogiques communes à toutes les langues. On appliquait à un régime tout différent un mot qui tirait son origine de la féodalité.

> Et ne savez-vous pas qu'il n'est princes ni rois
> Qu'elle (Rome) daigne égaler à ses moindres *bourgeois*.
> (Corneille, *Nicomède*, I, 2.)

3° Nous avons vu par un exemple précédent que *bourgeois* pouvait s'opposer à noble et à artisan. C'est-à-dire qu'il pouvait désigner la classe intermédiaire entre ces deus autres, classe jouissant en général d'une certaine aisance pouvant aller jusqu'à la richesse. C'est l'idée qui prédomine au XVIIe siècle, et *bourgeois* signifie : individu qui appartient à cette classe intermédiaire des villes. à la classe moyenne si l'on veut, bien que cette expression ait un sens assez vague. Aujourd'hui, ce sens d'individu de la classe

moyenne des villes subsiste, mais sans une opposition aussi marquée avec *nobles* d'une part et *artisans* de l'autre. Les classes sont beaucoup plus mélangées : le *bourgeois* est celui qui jouit ou qui paraît jouir d'une certaine aisance. De plus il ne s'agit plus seulement de la classe moyenne des villes comme le disent les dictionnaires : il peut y avoir aussi des *bourgeois* à la campagne.

Au XVIIe siècle, on trouve : Chrysale, *bon bourgeois* (Molière, *Femmes savantes*), etc.

...Je chante les amours et les aventures de plusieurs *bourgeois* de Paris (Furetière, *Rom. bourg*. Début).

Partant de ce sens général, on passe à une grande variété de sens particuliers, selon le groupe ou la catégorie sociale qui emploie ce mot, suivant l'objet qu'on fait intervenir pour l'opposer à *bourgeois* et définir par là ce dernier. Nous verrons, en expliquant ces différentes acceptions, que nous avons là le fénomène que M. Bréal (*Essai de sémantique*) appèle du nom de polisémie, et qu'il fait résulter de la division des hommes en classes et en groupes sociaus distincts, qui en employant suivant leurs besoins un mot de la langue générale, le colorent dans leur langue spéciale d'une nuance distincte. Une fois teinté, le mot peut revenir dans la langue générale avec ce même sens spécial, souvent légèrement modifié.

Nous distinguerons sis acceptions particulières de ce sens général 3°.

1) *Bourgeois* employé par les nobles et par opposition à eus, puis de là par la langue ordinaire, signifie « qui n'est pas noble », partant « qui ne va pas à la cour », au XVIIe siècle. C'est le sens qu'il a dans l'expression : *une petite bourgeoise*. Le Dictionnaire de Furetière dit à *bourgeois* : une telle femme est bien demoiselle (c'est-à-dire fille et femme de noble) et une telle n'est que simple *bourgeoise*.

...Le rebut de la cour est reçu à la ville dans une ruelle où il défait le magistrat même en cravate et en habit gris, ainsi que le *bourgeois* en baudrier (parce que beaucoup de *bourgeois* portaient l'épée comme les nobles) (La Bruyère, III, 29).

Le Bourgeois gentilhomme, titre de la pièce de Molière, fait bien ressortir le caractère social du sens de *bourgeois*.

...Les *hauts bourgeois* sont les *bourgeois* les plus riches, comme les magistrats, avocats, financiers, etc., non nobles.

2) L'opposition du *bourgeois* et du *noble* à un autre point de vue, c'est-à-dire le noble étant considéré comme honnête homme, membre de la société polie du XVIIe siècle, a donné naissance à un sens plus particulier : le *bourgeois* est celui qui ne va pas à la cour, puis, qui n'a pas l'air de cour, qui n'est pas poli, qui n'a pas de distinction dans les manières et dans les goûts. C'est l'homme du commun, du vulgaire, qui ne fait pas partie de ce que l'on appèle les honnêtes gens. Le mot se dit par dénigrement.

...Alors lui et ses compagnons ouvrirent la bouche quasi tous ensemble pour m'appeler *bourgeois*; car c'est l'injure que cette canaille donne à tous ceux qu'elle estime niais ou qui ne suivent point la cour (Sorel, *Francion*, p. 286, éd. 1635).

...Et quand nous leur témoignons, Proserpine et moi, que cela nous choque, ils nous traitent de *bourgeois*, et disent que nous ne sommes pas galants (Boileau, *Héros de Romans*).

Ce sens est récent au XVIIe siècle. Nous en parlerons de nouveau à propos de l'emploi de l'adjectif où il s'est également développé.

De nos jours, nous avons conservé le sens de homme vulgaire, sans distinction. Le mot est surtout employé par les intellectuels et les artistes pour désigner quelqu'un qui

n'a pas de culture ni de préoccupations artistiques. La nuance dépréciative est bien plus marquée qu'au XVIIe siècle. Henry Monnier (*Le Bourgeois de Paris*, 1854, cité par Littré, *Supplément*), dit : Chez les artistes, le mot *bourgeois* n'est plus une qualification, c'est une injure. — Les romantiques s'en sont servi beaucoup et lui ont trouvé les sinonimes les plus divers, tous aussi expressifs et aussi méprisants. Celui qui n'a d'autre horizon que la vie journalière est un : philistin, épicier, Joseph Prudhomme, béotien. Théophile Gautier, cité par Littré à l'article *philistin*, dit : ...Vous êtes... ce que les étudiants allemands appellent un *philistin* et les artistes français un *bourgeois*.

Ce mot est chargé de toute la haine des romantiques contre la ploutocratie marchande du milieu du XIXe siècle. Il exprime le contraste de goûts qui existait entre deus milieus, l'un conservateur en politique comme en art (ou tout à fait ignorant des choses de l'art), l'autre novateur et avancé. On y voit aussi clairement l'influence du développement social et historique sur les changements de sens des mots.

Bourgeois a passé du vocabulaire des artistes dans la langue générale et il a gardé une bonne partie, sinon la totalité de son sens dépréciatif. Il se différencie d'avec le même mot au XVIIe siècle, en ce sens que nous pensons surtout à la culture intellectuelle, tandis que le XVIIe siècle pensait surtout aux usages et à la politesse. Il peut cependant arriver que les deus nuances coexistent.

3) L'opposition première avec le noble s'est poursuivie à un autre point de vue. Le noble pouvait, sous l'ancien régime, être militaire, servir le roi, par privilège. Le *bourgeois* n'avait pas le privilège de porter les armes. Par suite, *bourgeois* est arrivé à signifier, d'une façon générale, une fois oubliée l'opposition avec *noble* : celui qui n'est pas

militaire. Les militaires ont employé, et emploient encore (bien qu'aujourd'hui *bourgeois* ait fait place dans leur vocabulaire à un mot plus populaire : *pékin*) le mot *bourgeois* pour désigner une personne quelconque qui n'est pas militaire, qui ne porte pas l'habit militaire.

Cette distinction entre le militaire et le citoyen ordinaire au moyen de l'uniforme a donné naissance à l'expression *militaire en bourgeois*, signifiant : militaire qui n'est pas en uniforme. Ensuite, par l'intermédiaire de cette idée d'uniforme (bien que le fait de ne pas porter d'uniforme ne soit pas une caractéristique essentielle du *bourgeois*), la locution s'est appliquée aus agents ou fonctionnaires officiels qui portent aussi un uniforme ou du moins un vêtement particulier les distinguant du reste des citoyens. On a pu dire : *un agent de police en bourgeois*, *un ecclésiastique en bourgeois*. — Cette expression a pour sinonime *en civil*, et il y a ici une curieuse évolution à noter. En raison du sens dépréciatif qu'il a nettement pris dans certaines acceptions, *bourgeois* est frappé d'une certaine déchéance dans les autres acceptions, et nous tendons de moins en moins à l'employer. Aussi avons-nous une propension marquée à lui substituer l'expression *en civil* toutes les fois que nous parlons d'une personne à qui s'attache une certaine considération. On dira de moins en moins : un ecclésiastique, un officier *en bourgeois*. On emploiera l'autre déterminant, jugé plus distingué : en civil. S'il s'agit au contraire d'un simple agent de police, subalterne, on dira fort bien : un agent de police *en bourgeois*. Et toutefois, là encore, l'expression *en civil* gagne du terrain.

4) Nous avons vu que le mot *bourgeois* s'appliquait d'une façon générale aus gens possédant une certaine aisance. Dans cette catégorie rentre le patron qui occupe des ouvriers et qui se distingue de ceus-ci par ce fait qu'il est

plus riche qu'eus, qu'il est détenteur d'un capital aussi petit soit-il. Le mot de *bourgeois* devait donc se présenter naturellement à l'esprit des ouvriers en parlant de leur patron. Et c'est ainsi qu'ils ont dit : notre *bourgeois*, ou son *bourgeois* l'a congédié. C'est un emploi qui tent à disparaître au profit de *patron*. Il n'en reste guère de traces que dans le langage du peuple et surtout des paysans, chez qui on dit couramment *la bourgeoise* au sens de : la *maîtresse de maison* et spécialement la maîtresse d'*auberge* (concurremment d'ailleurs avec : *la patronne*).

Par analogie, *bourgeois* est le terme dont se servent les cochers de fiacre en parlant aus personnes ou des personnes qu'ils conduisent dans leur voiture, et qui pour ainsi dire les emploient — momentanément — comme un patron emploie ses ouvriers.

Dans ces deus spécialisations de sens, on aperçoit nettement l'influence du groupe social qui trouve assurément plus commode d'emprunter pour son usage propre un mot de la langue générale, que d'en créer un de toutes pièces. Il faut de plus remarquer que dans ces deus cas le mot *bourgeois* subit une altération fonétique qui le transforme en *borgeois*, par application ou par imitation de la prononciation faubourienne.

5) En même tens que ces deus sens en apparaît un autre connexe qui a fait fortune dans les milieus ouvriers et socialistes, et qui est passé dans la langue générale aussi. Une influence historique et sociale est à la base de ce sens. Le changement des conditions sociales du siècle dernier, la toute-puissance de l'argent ont uniformisé la société et l'ont partagée en deus grandes catégories : d'une part ceus qui détiennent la richesse ou une partie de la richesse, ou qui sont présumés la détenir ; d'autre part ceus qui ne possèdent d'autres ressources que leur travàil, les prolé-

taires. *Bourgeois*, qui s'appliquait aus patrons, aus capitalistes qui font travailler l'ouvrier, s'est appliqué par une connexion naturelle à tous ceus qui détiennent la richesse, qu'ils soient patrons ou non. C'est dans ce sens que le mot *bourgeois* est employé par tous les écrivains du socialisme, par tous les milieus ouvriers socialistes. A ce stade, le mot ne comporte pas la nuance péjorative. Il se borne à énoncer la constatation d'un état de choses sans le juger. Du milieu où il est né, il est repassé à la langue générale, et nous opposons couramment aus prolétaires le *bourgeois*, la *bourgeoisie*, la *classe bourgeoise*.

(δ) Parallèlement se développe une nuance particulière de ce sens, une segonde acception qui comme l'autre se forme dans un groupe spécial, et fera ensuite retour à la langue générale. Le groupe est le même que précédemment, c'est le milieu ouvrier moderne à tendances socialistes. Le mot *bourgeois* comportera comme au sens 3°-4 la nuance péjorative et l'altération fonétique. Il ne servait tout à l'heure qu'à constater un état de choses, à lui donner un nom, maintenant il servira à le juger, à l'apprécier. *Bourgeois* signifiera homme égoïste, confiné dans une certaine étroitesse de vues vis-à-vis du mouvement ouvrier contemporain, qui méconnaît de parti pris la justesse des revendications ouvrières, et cherche à conserver jalousement les privilèges que lui accorde l'organisation sociale actuelle et son argent. On sent dans cette acception un écho du conflit de classes, de la rivalité d'intérêts, de toutes les luttes ardentes, politiques ou économiques qui commencèrent à éclater au cours du siècle dernier entre l'élément ouvrier et la *bourgeoisie* au pouvoir. Il suffit de lire un journal socialiste d'aujourd'hui pour sentir que ce sens est bien la création d'un groupe social particulier, qu'il répont à des tendances ou à un état d'esprit exactement déterminés dans ce groupe social.

(γ) Par extension, la qualification de *bourgeois* (avec le sens péjoratif) est de plus en plus employée par les ouvriers pour désigner tous ceus qui, sans être précisément des *bourgeois* au sens propre, en ont l'apparence par le vêtement ou tout autre signe extérieur, par exemple tous ceus qui sont dans l'aisance, tous ceus qui sont ou paraissent être au-dessus d'eus, tous ceus qui ne sont pas ouvriers, qui ne sont pas socialistes ou le sont trop peu, et à qui ils veulent en faire un reproche. Cet emploi peut être parfois très illogique, mais le langage, qui d'ailleurs n'est pas l'expression logique de la réalité. ne s'arrête pas à cela. On est là au début en présence d'une exagération, mais cette exagération passe petit à petit dans les mœurs des ouvriers et devient un fait de sémantique qu'on ne peut négliger. Le petit patron qui gagne juste de quoi nourrir sa famille restera un *bourgeois*. L'ouvrier gagnant douze francs par jour ne sera jamais appelé un *bourgeois*.

(δ) Ches les intellectuels, poètes, littérateurs, artistes, à tendances socialistes, d'une façon générale chez tous ceus qui joignent à une certaine culture d'esprit une plus ou moins grande simpatie pour les humbles, *bourgeois* aura une acception plus complexe. Il y aura fusion avec le sens d'homme manquant de culture intellectuelle et affligé d'une certaine étroitesse de vues dans tous les domaines, politique, social, économique, artistique, etc. Le tout forme un ensemble sémantique assez complexe où la nuance dépréciative apparaît fortement marquée.

Il y avait déjà quelque chose de ce sens dans l'emploi que faisaient de ce mot les romantiques, qui considéraient comme un même mouvement d'affranchissement, le mouvement littéraire, filosofique, politique et social du XIXe siècle, et disaient comme Hugo, *W. Shakespeare*, III, 2 : « Romantisme et socialisme, c'est, on l'a dit avec hostilité, mais avec justesse, le même fait. »

Tous ces sens passent à la langue générale et peuvent être donnés au mot par des gens qui ne font pas partie du milieu où il a pris naissance. Naturellement, on n'en retient alors que ce qui est le plus frappant, c'est-à-dire la nuance péjorative.

6) Employé par un autre groupe social, les paysans, *bourgeois* a un tout autre sens et n'est nullement accompagné de la nuance dépréciative. *Bourgeois* représente pour le paysan une classe supérieure à la sienne, qu'il envie pour le bonheur dont il croit que tout *bourgeois* doit jouir amplement. Quand il voit un individu mieus vêtu que lui et habitant la ville, il lui donne un titre honorifique en disant : C'est un *bourgeois*.

Ces différents sens, en passant du vocabulaire spécial des différents groupes à la langue générale, se sont pour ainsi dire amalgamés. Quand on entent aujourd'hui le mot *bourgeois*, bien souvent on ne saurait dire à quelle acception particulière on a affaire. Quand une personne dit à une autre avec mépris : Vous n'êtes qu'un *bourgeois* ! on ne peut pas toujours rattacher cet emploi à un des sens particuliers que nous avons noté. *Bourgeois* n'a plus qu'une valeur ici : c'est la valeur péjorative. Il est curieus de voir que ce sens péjoratif contamine les autres emplois du mot qui, du fait de ce rejaillissement, subissent une sorte de recul (Voir plus haut, 4°-3). *Bourgeois* a même influencé les autres langues. M. Bréal (*op. cit.*, p. 116) dit : « qu'on veuille seulement songer à quelle nuance de dédain arrive chez nous le terme autrefois respecté de *bourgeois* : à tel point que la littérature de nos voisins de l'est, pour donner la même note de dépréciation, emprunte le mot français, en laissant à *bürger* sa signification primitive. »

On voit à quel point le sens actuel contraste avec l'étimologie et quelle belle carrière sémantique a eue le mot.

Emploi adjectif.

Nous allons la retrouver dans l'adjectif. Dans cet emploi, *bourgeois* signifie : *qui est de bourgeois*, qui *appartient au bourgeois*. Il peut avoir tous les sens du substantif, est susceptible des mêmes oppositions et des mêmes variations.

1). Au sens 2° du substantif correspont *bourgeois* dans l'expression *milice bourgeoise* (composée de bourgeois, de citoyens libres d'une ville, jouissant de privilèges et exerçant des charges, par opposition aus soldats de métier, souvent mercenaires étrangers).

2) Au sens 3° (classe moyenne et aisée) correspondent différents emplois de l'adjectif. *Une caution bourgeoise* est une caution donnée par un bourgeois, partant par un homme solvable, et par conséquent une caution valable. Cette expression est vieillie et s'employait surtout au XVIIe siècle, au figuré :

Je veux *caution bourgeoise* qu'ils ne me feront pas de mal (Molière, *Précieuses*, 10).

La *caution* n'est pas *bourgeoise* (Id., *Crit. Éc. Femmes*).

De même *maison bourgeoise* signifie maison où demeure un bourgeois, en général. Cette expression peut avoir différents sens particuliers. *Maison bourgeoise* peut s'opposer soit à une maison aristocratique, soit à une maison d'ouvrier ou de paysan. On reconnaît les différents sens suivant le groupe social qui emploie le mot. Le sens le plus fréquent aujourd'hui est : maison qui sort de l'ordinaire, intermédiaire entre ce que l'on appèle un château et les maisons communes. Le plus souvent, c'est la maison du bourgeois retiré à la campagne, qui sans être luxueuse a une certaine apparence.

A cette expression se rattachent *cuisine bourgeoise, pension*

bourgeoise. C'est la cuisine simple, mais de bonne qualité, qu'on fait dans une maison bourgeoise, par opposition à la cuisine d'une grande maison ou d'un restaurant. De même *à la bourgeoise* se dit d'une façon simple d'accommoder les viandes.

On dit aussi d'un commerçant qu'il a une *clientèle bourgeoise*, par opposition à la clientèle aristocratique.

L'expression *comédie bourgeoise* signifie comédie de salon. On disait aussi comédie de paravent et on a l'explication des deus expressions dans Furetière, *Roman bourgeois*, I, 8 : « Ces comédies qui se jouent chez les *bourgeois* avec un simple paravent. »

Drame bourgeois, qui n'est relevé ni par Littré, ni par le Dictionnaire Général, est une expression du XVIIIe siecle qui caractérise un genre théâtral dans lequel on met en scène le *bourgeois*. Les écrivains de ce genre voulaient prouver que chez les bourgeois aussi il peut y avoir des situations tragiques. On emploie cette expression en l'opposant à la tragédie qui met en scène des princes et des rois.

L'adjectif *bourgeois* se rencontre aussi dans les acceptions particulières du sens 3°. Comme le substantif, il peut s'employer actuellement dans un sens qui paraît la résultante de toutes ces acceptions.

L'acception correspondant à 3°-2 est surtout développée. Elle est notée pour la première fois en 1680 dans le Dictionnaire de Richelet, et admise par l'Académie dès sa première édition en 1694. Richelet donne à *bourgeois* le sens de : qui n'a pas l'air de cour, qui n'est pas tout à fait poli, ou trop familier, qui n'est pas assez respectueus. Il cite comme sinonimes latins : *agrestis*, *simplex*, *rudis*. Le mot se trouve défini par contraste dans un exemple de Furetière, *Roman bourgeois*, p. 38 : « Cette réponse *bourgeoise* déferra fort ce galant qui voulait faire l'amour en style poli. » La nuance

dépréciative n'est pas encore bien marquée dans cet exemple, non plus que dans le suivant (Hauteroche, *Bourgeoises de qualité*, 1691, II, 4) :

> ... C'est la cour, tout s'y passe,
> Dites une sottise, elle a son prix, sa grâce ;
> Le meilleur *trait bourgeois* ne le peut égaler.

La plupart des autres cas comportent une idée de dénigrement :

> L'*air bourgeois* ne se perd jamais à la cour. (La Rochefoucauld, *Max.*, 393.)

> Est-il de petits corps un plus lourd assemblage,
> Un esprit composé d'*atomes plus bourgeois ?*
> (Molière, *F. sav.*, II, 7 (1672).)

> Dissimuler un tel transport,
> Cela sent son *humeur bourgeoise*.
> (La Font., *G. É.*, V, 447.)

L'adjectif s'emploie aussi substantivement dans ce sens :

> Ce que vous dites là est du *dernier bourgeois*. (Mol., *Préc.*, V.)

De telles expressions sont notées par le grand dictionnaire des Précieuses de Somaize (1661) comme nouvelles. Il faut songer que ce n'est guère qu'à cette époque que la vie de la société polie se fixait avec ses règles de bon goût et son idéal du parfait honnête homme. Et comme les honnêtes gens étaient en général des gentilshommes, on ne pouvait moins faire que de prendre le qualificatif qui s'opposait le plus à gentilhomme pour caractériser tout ce qui n'était pas de la société polie. On voit par cet exemple quel témoignage historique peut rendre la langue.

On retrouve ce sens au XVIIIe siècle, mais déjà on en sent plus l'opposition avec noble : *bourgeois* ne signifie plus que : ce qui manque de distinction.

... Des *amours bourgeois* et insipides. (Volt., *Lett. à Damilaville*, 24 août 1764.)

Il en est de même aujourd'hui. On sent beaucoup plus rarement l'opposition primordiale avec noble, sauf quand un gentilhomme parle, par ex. :

Ce sentiment (la jalousie) est du *dernier bourgeois*. (E. Augier, *Gendre de M. Poirier*, II.)

Ordinairement *bourgeois* ne se dit plus qu'en parlant de gens qui ne possèdent pas l'usage du monde, ou qui ne sont pas cultivés. Ainsi : *des manières* ou *des goûts bourgeois*. Ces emplois appartiennent soit au vocabulaire des gens cultivés intellectuellement (artistes, etc.), soit à la langue générale. (Cf. le substantif, 3°-2.)

On trouve des exemples très divers et très curieux au point de vue sémantique. Ainsi, M. Maurice Donnay, *Amants*, I, dit :

... Bien plus, je suis devenue *très bourgeoise*, j'ai le monde en horreur ; je ne vois presque plus personne.

C'est une artiste qui parle ; il s'agit là non d'idées, mais de mœurs bourgeoises. On voit par cet exemple jusqu'où peut aller le sens de ce mot. Il n'y a pas besoin d'être grossier ou de manquer de distinction pour être « bourgeois », il suffit de mener une vie simple, de ne plus recevoir.

Au sens 3°-3 correspont l'expression *habit bourgeois*, par opposition aus différents costumes officiels ou uniformes. Elle a subi le même recul et pour les mêmes raisons que : « *en bourgeois* ».

Au sens 3°-5 correspont l'expression *la classe bourgeoise*. C'est la classe qui détient la richesse sociale. (Ce pourrait être aussi, simplement, la classe moyenne, au sens 3° en

général.) Le mot peut s'employer dans toutes les acceptions qui se sont développées en même temps que celle-ci et que nous avons notées β, γ, δ. Ainsi, *avoir des idées bourgeoises* pourra signifier à la fois avoir des idées peu élevées, et des idées contraires aus idées ouvrières et socialistes.

Enfin *bourgeois* adjectif s'emploiera dans la langue générale avec le même sens complexe que nous avons noté pour le substantif, où domine la valeur péjorative. Quand on dit : Ce que vous avez fait là est *bourgeois*, ce mot est l'équivalent de *bas*, *vil*. C'est devenu une sorte d'expression très concise et très ramassée, qui contient d'une façon latente divers sens possibles, précisés par le contexte.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil en arrière sur ce mot *bourgeois*, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer l'étonnante facilité avec laquelle la langue le manie et l'applique à toute sorte d'objets. Nous avons affaire ici à un fénomène linguistique que M. Bréal (*op. cit.*, p. 196) explique très bien ainsi : « Plus le mot s'est détaché de ses origines, plus il est au service de la pensée : selon les expériences que nous faisons, il se resserre ou s'étend, se spécifie ou se généralise. Il accompagne l'objet auquel il sert d'étiquette, à travers les événements de l'histoire, montant en dignité ou descendant dans l'opinion et passant quelquefois à l'opposé de l'acception initiale : d'autant plus apte à ces différents rôles qu'il est devenu plus complètement signe. » Et en effet les différents sens du mot *bourgeois* commencent à se développer extraordinairement dès qu'ils se détachent chacun de leurs origines communes.

Dès qu'on arrive au sens de non-noble, qui en lui-même n'a rien à voir avec l'étimologie de *bourgeois*, le mot est susceptible de progrès, et on voit se développer dans diverses directions la valeur péjorative ; elle est directement l'opposé de l'acception initiale, qui était honorifique.

Le mot *baürgeois* est un mot tipe pour la détermination d'un certain mode de dérivation de sens. Nulle part on ne voit mieus les différentes acceptions secondaires se détacher du sens primordial par l'intermédiaire d'un groupe social défini ; vivant d'abord uniquement au sein de ce groupe, et n'ayant de raison d'être que par une opposition, elles finissent par acquérir de la force par elles-mêmes sans le secours de cette opposition et à s'appliquer à d'autres objets. Puis elles font retour à la langue générale.

M. Canard.

LES

EMPRUNTS DE L'ARGOT

Sous ce titre, M. A. Dauzat vient de publier ici même[1] une étude des plus suggestives. Partant des données linguistiques de mon livre sur l'*Argot ancien* (1907), il s'efforce de serrer les problèmes étimologiques, d'arriver à plus de précision, en opérant une série d'éliminations ou de transferts, et surtout en proposant des étimologies nouvelles. Nous allons examiner les unes et les autres, en adoptant l'ordre même que M. Dauzat a suivi dans son étude.

I. — *Emprunts au grec.*

L'auteur admet ici les résultats de mes recherches, mais il se livre, à propos de *crie* (viande), à des considérations de fonétique et de géografie linguistique qui me semblent déplacées. *Crie* apparaît à la même époque (XVIe siècle) que la forme *artie* (pain) qui lui est antérieure; les deus mots sont souvent associés dans les textes argotiques, l'*artie* et la *crie* étant la continuelle préoccupation du gueus et du voleur : le dernier mot a simplement subi l'influence analogique du premier. C'est d'une source pareille que dérive *ornie* (= ὄρνις). La fonétique n'a rien à chercher dans un

1. *Revue de Philologie française*, t. XXV, 1911, p. 181-197 et 284-308.

parler dominé par une tendance perpétuelle à déguiser les vocables empruntés, trait essentiel qui distingue le jargon des patois. Je ne reprendrai pas ici la discussion sur la différence fondamentale entre ces deus catégories linguistiques; je me bornerai à renvoyer à mon ouvrage récent [1] où la question est traitée avec ampleur.

II. — *Emprunts italiens.*

M. Dauzat commence par déclarer : « Je retrancherai *gau*, pou [2], qui est « coq » et n'a rien à voir avec *gualdo*. L'argot appèle aussi le pou *coquillon* ; le sens de *coq* = *pou* se retrouve également dans les patois » [3].

Envisageons de près ces affirmations.

Sous le rapport de la forme, *gau* est en réalité pour *gault*, comme le prouve le fourbesque *gualdo*, celui-ci attesté dès le xve siècle : donc un tipe italo-français *galgau* est fonétiquement inadmissible.

Pour le sens, M. Dauzat nous renvoie à *coquillon*, mot qui n'a rien de commun avec *coq*, mais représente un dérivé de *coquille*, au sens de capuchon (le diminutif de *coq* étant *coquet* ou *coquelin*). Jusqu'à la preuve du contraire, je soutiens que les patois ignorent une association d'idées aussi extraordinaire que celle de coq : pou, dans laquelle il est difficile d'entrevoir l'image intermédiaire.

Donc, l'étimologie en question s'évanouit complètement, ainsi que la conclusion de l'auteur, p. 188 : « La fonétique n'autorisant que les dialectes de la Haute-Italie (Piémont, Ligurie) à revendiquer *gaus-picanti*. » Si le pre-

1. *Les Sources de l'Argot ancien*, Paris, 1912. Voir la préface du 1er volume, et au 2e, le glossaire, v^o *jargon*.

2. Et non pas « porc », comme on y lit, par une faute d'impression.

3. P. 185 et note.

mier terme est maintenant hors de cause, le dernier n'est que le déguisement du français *piquant* (comme l'affirmait déjà Oudin en 1642), l'un et l'autre parfaitement étrangers à la fonétique et à la Haute-Italie.

On pourrait dire la même chose de la plupart des autres étimologies de M. Dauzat. C'est ainsi qu'il considère *cagne*, *carne*, *gougne*, *piger*, etc., comme des emprunts faits par le jargon à l'Italie et que les patois correspondants auraient repris à l'argot. Ce sont là des assertions surprenantes sous la plume d'un patoisant de la valeur de M. Dauzat : il s'agit en l'espèce non pas de termes de jargon, mais de bas-langage, c'est-à-dire de source nettement dialectale. D'ailleurs, rattacher des mots comme *gougnotte* et *piger* aus Italiens *gogna*, carcan, et *pigliare*, piller, c'est méconnaître à la fois le caractère foncièrement indigène du bas-langage et l'importance locale d'un terme comme le berrichon *piger*.

Je ne m'arrêterai pas non plus à discuter des étimologies mort-nées comme les suivantes : *frusquin*, habit (de l'ital. *frusco*, menu bois); *rouspant*, souteneur (de *rospo*, crapaud); *rusquin*, écu (de *ruspo*, séquin), etc. Je me borne à relever les deus assertions suivantes, p. 192 et 193 :

« *Lascar*. Je propose hipotétiquement l'ital. *lasca*, nom de poisson. »

« *Tartoufes*, menottes, semble bien décalqué sur l'ital. *tartuffa*, truffe, mais la filiation de sens n'apparaît pas. »

Or, *lascar* est un mot arabe importé d'Algérie par les troupiers coloniaus; et *tartoufes* est une coquille de Delesalle pour *tortouses* [1] !

1. Voir *Les Sources de l'Argot ancien*, t. II, p. 99. M. Dauzat remarque ailleurs, à propos de *pagne*, p. 189 : « Le prov. qui est *pan*, et non *pagn*, doit être écarté. » La forme *pagn* est gasconne : cf. Mistral, v° *pan*. Voir, sur *gouape*, *roupiller* et *trucher*, notre ouvrage cité, t. II, 103, 441, et t. I, p. 184.

III. — *Emprunts espagnols.*

Les additions de M. Dauzat ont le même caractère aventureus que celles de la rubrique précédente : *Agout*, eau, est simplement la forme dialectale d'*égout*, par une association d'idées familière au bas-langage [1] ; *mendigot* est bel et bien une déformation de *mendiant* à l'aide d'un suffixe analogique. Quant à *mouquère*, c'est un mot algérien, comme *lascar*, importé en France par les mêmes troupiers.

IV. — *Emprunts aus dialectes provençaus.*

En passant sur des fantaisies étimologiques, telles que *godiller* (variante de *godailler* [2] !), relevons encore cette affirmation, p. 289 : « Le provençal *pantre* est emprunté à l'argot. »

Voici l'article que Mistral consacre au mot : « PANTO, PANTI, PANTRE (Dauphinée), PANTOUL (Languedoc), rustre ; *gros panto*, gros lourdaud ; *long panto*, grand pendard ; un *panto de mas*, vrai rustaud ; *uno panto*, une femme de la campagne ; *à la panto*, à la paysanne ; PANTOUQUET, jeune rustre, fils de paysan ; PANTOUQUETO, femme ou fille de paysan, chanson rustique, chanson du bon vieux temps. »

Peut-on réellement y voir un emprunt fait à l'argot, où le mot n'est pas attesté avant Vidocq ? Et n'est-ce pas plus naturel d'admettre que ce dernier l'a pris du Midi ?

V. — *Emprunts aus dialectes français.*

M. Dauzat propose ici de nouvelles étimologies pour plusieurs termes désignant les degrés de l'ancienne hiérar-

1. *Les Sources de l'Argot ancien*, t. I, p. 209, et t. II, p. 382.
2. *Ibid.*, t. II, p. 104 et 362.

chie argotique : le *Coesme* serait le « grand *Can* » de Villon, et le nom du *Coesre* serait identique à *caire*, argent. Ces conjectures, on le voit, ne sont pas plus heureuses que celles que nous venons d'examiner.

A propos du dialectal *poque*, main, que l'auteur croît à tort emprunté au jargon, il fait cette remarque, p. 299 : « C'est la forme picarde de « poche », dérivation de sens assez curieuse. » Il est superflu d'insister.

VI. — *Emprunts à l'allemand.*

« L'argot ignore tout élément germanique, et ce qu'il en possède, il le doit aux patois. » Cette affirmation que j'ai faite en 1907 me paraît encore aujourd'hui l'expression même de la réalité. Il est donc intéressant de voir comment M. Dauzat se prent pour l'infirmer.

Voici ce qu'il en dit, à la p. 134 : « L'argot a emprunté quelques mots à l'allemand avant le XIXe siècle. Il doit y avoir des mots d'origine germanique dans l'argot du XVe siècle... »

Première preuve. Exemples : *hurne* et *hirenalle* de Villon. « Si ces termes désignent une fille publique, nous serions amenés tout droit à l'allem. *Huren* (sic), qui a le même sens. »

Si... mais voilà, on n'en sait rien !

Seconde preuve. « Les suivants sont ou peuvent être allemands :

« HAN, *j'ai parlé à son han*, j'ai parlé à lui (XVIe siècle.) » « L'expression ne signifierait-elle pas à l'origine « j'ai chanté à son coq », ce qui représente l'allem. *Hahn* ? »

Décidément, non ! *son han* est une simple variante de *son an*, antérieurement attesté, et celui-ci n'est qu'une amplification jargonnesque du pronom *son* (cf. dans le *jobelin* de Villon : *vostre an*, vous, *vos an*, même sens).

Troisième preuve. ANGUÉ, pendu, serait l'allem. *hängen*, pendre.

Cette étimologie avait déjà été proposée par M. Ant. Thomas [1] qui citait à son appui le terme *hangeman* (dans Godefroy); mais j'ai montré ailleurs que ce dernier n'a jamais été français : c'est un mot anglais resté tel quel dans un texte farci d'anglicismes [2].

Les autres rapprochements tentés par M. Dauzat sont de la même force : *glace*, verre à boire (XVIe siècle), est proprement « eau congelée », le contenu ayant été pris pour le contenant (cf. son sinonime contemporain *frappet*, tiré de *frapper*, congeler le vin, l'eau); *dasticotter*, parler allemand, est plutôt un terme du bas-langage du XVIe-XVIIe siècle et dérive d'un juron de la soldatesque de l'époque, des Suisses ou des Lansquenets.

Malgré ces erreurs, l'étude de M. Dauzat n'en est pas moins animée d'excellentes intentions; elle renferme plus d'une remarque utile, plus d'un aperçu intéressant. Relevons tout particulièrement sa répartition par régions des emprunts dialectaus (p. 298 à 303), essai remarquable et digne d'attention.

Je préfère finir sur ces constatations positives. M. Dauzat a parlé de mon *Argot ancien* d'une manière flatteuse, et j'aurais été heureus de louer ses efforts dans la même direction. Je considère d'ailleurs comme le plus grand mérite de mon livre d'avoir de nouveau suscité l'intérêt pour ce genre de recherches et d'avoir gagner en leur faveur un patoisant émérite et un publiciste aussi habile que M. Dauzat.

L. SAINÉAN.

1. Dans le *Journal des Savants* de 1909, p. 445.
2. *Les Sources de l'Argot ancien*, t, I, p. 170.

NOTES DE SINTAXE

UNE PARTICULARITÉ DE LA LANGUE DE VOLTAIRE[1]

La particularité sintaxique que nous nous proposons d'étudier serait peut-être malaisée à définir. Nous préférons en donner immédiatement un exemple qui fera comprendre en quoi elle consiste. Au début du chapitre IV du *Siècle de Louis XIV*, Voltaire a énuméré les principales clauses des traités de Westphalie, conclus à Munster et à Osnabrück, et, un peu plus loin, il écrit :

« L'empereur, depuis la paix de Munster, fit passer en Flandre, en quatre ans de temps, près de trente mille hommes. C'était une violation manifeste *des traités*; mais *ils ne sont presque jamais exécutés autrement.* » (t. 14, p. 207)

Dans ce passage, le mot *traités* désignant les traités de Westphalie, le pronom *ils*, qui vient ensuite, devrait également les désigner. Mais c'est ce qui n'a pas lieu : *ils* s'applique à tous les traités en général, prenant ainsi une extension que la sintaxe actuelle n'admettrait pas ; elle exigerait la répétition du substantif : *c'était une violation manifeste des traités ; mais les traités ne sont jamais exécutés autrement*. Il y a donc dans la frase de Voltaire une géné-

1. D'après un dépouillement du *Siècle de Louis XIV* et de l'*Histoire de Charles XII*. Les références renvoient à l'édition Moland, Garnier, 1878.

ralisation qui ressort du contexte, mais que rien, dans les termes employés, ne signale au lecteur.

Si le fait était isolé, il ne mériterait qu'une note au bas de la page dans une édition classique, et l'on se garderait d'insister sur une liberté grammaticale aussi excusable qu'exceptionnelle. Mais il se trouve précisément qu'elle n'a rien d'exceptionnel. Trente exemples analogues recueillis dans le *Siècle de Louis XIV* et dans l'*Histoire de Charles XII* prouvent que nous avons ici affaire à une véritable habitude de l'écrivain. Et comme ces exemples se présentent sous des formes très diverses, que la « généralisation » n'y a pas toujours la netteté constatée plus haut, qu'elle ne laisse pas enfin de jeter çà et là une certaine équivoque, nous avons cru qu'elle méritait d'être étudiée avec quelque détail. De là les pages qui suivent, où nous voudrions tout à la fois en souligner l'importance, et montrer le conte qu'il en faut tenir dans l'interprétation du texte.

I

Nous répartirons nos exemples en trois groupes, d'après leur construction. Le premier groupe se réduira à l'exemple du début ; c'est le seul en effet où l'idée particulière se trouve exprimée dans une frase (*c'était une violation manifeste des traités*), et l'idée générale dans une autre frase (*mais ils ne sont presque jamais exécutés autrement*).

II

Le segond groupe au contraire sera nombreus ; nous y rangerons tous les exemples où le passage du particulier au général a lieu entre une principale et une subordonnée, cette subordonnée étant toujours en fait une relative.

« [Les ministres de la cour de Rome] s'étaient attribué le

droit de juger toutes les causes des ecclésiastiques, et avaient, surtout dans les temps de troubles, usurpé beaucoup d'autres prérogatives, dans lesquelles ils se sont maintenus jusque vers l'année 1728, où l'on a retranché *ces abus, qui ne sont jamais réformés que lorsqu'ils sont devenus tout à fait intolérables.* » (*Charles XII*, l. III, t. 16, p. 205).

Rien de plus précis que le mot *abus* ; il renvoie expressément aus faits qui viennent d'être cités. Et cependant il sert d'antécédent à un relatif qui prent, par le contexte, une portée générale. De même :

« Les courtisans assurèrent que l'abbé de Savoie serait toujours un esprit dérangé, un homme incapable de tout. On en jugeait par *quelques emportements de jeunesse, sur lesquels il ne faut jamais juger les hommes.* » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XVIII, t. 14, p. 348).

« Les arts, en honneur dans sa petite province, produisaient *une circulation nouvelle, qui fait la richesse des états.* » (*Ibid.*, ch. XVII, t. 14, p. 326).

Dans ces exemples, la relative termine la frase ; mais elle peut se trouver enclavée dans une principale :

« Hommes, femmes, vieillards, enfants, sortirent en hâte. Une partie fut errante dans les campagnes ; une autre se réfugia dans les pays voisins, pendant que *le soldat, qui passe toujours les ordres de rigueur et qui n'exécute jamais ceux de clémence,* brûlait et saccageait leur patrie. » (*Ibid.*, ch. XIV, t. 14, p. 309).

La hardiesse semblera moindre, lorsque l'antécédent de la relative, au lieu de désigner des faits ou des personnages, marquera une manière d'être :

« Il fallut qu'elle [la princesse palatine] renonçât au calvinisme pour épouser Monsieur ; mais elle conserva toujours pour son ancienne religion *un respect secret, qu'il est difficile de secouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.* » (*Ibid.*, ch. XXVI, t. 14, p. 461).

« Stanislas avait une physionomie heureuse, pleine de hardiesse et de douceur, avec *un air de probité et de franchise, qui de tous les avantages extérieurs est le plus grand, et qni donne plus de poids aux paroles que l'éloquence même.* » (*Charles XII*, l. III ; t. 16, p. 202).

Pour trouver dans ces deus frases une irrégularité de construction, il faut assurément l'y chercher un peu. Elle n'en existe pas moins : la langue actuelle aurait soin de donner un sens général à l'antécédent au moyen du démonstratif : « Elle conserva toujours ce respect secret qu'il est difficile de secouer... », « ...avec cet air de probité et de franchise qui de tous les avantages extérieurs est le plus grand... » Il en va à peu près de même dans les passages suivants :

« Quant à la cour de Louis XIV et à son royaume, les esprits fins y apercevaient déjà *un changement que les grossiers ne voient que quand la décadence est arrivée.* » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XVIII, t. 14, p. 345).

« Il [Gustave Vasa] se découvrit aux paysans ; il leur parut *un homme d'une nature supérieure, pour qui les hommes ordinaires croient sentir une soumission naturelle.* » (*Charles XII*, l. I, t. 16, p. 148).

« La comédie de la Princesse d'Elide... fut un des plus agréables ornements de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, et par *des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité.* » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXV, t. 14, p. 439).

« Ils [les soldats] combattaient pour le duc de Vendôme ; ils auraient donné leur vie pour le tirer *d'un mauvais pas, où la précipitation de son génie l'engageait quelquefois.* » (*Ibid.*, ch. XVIII, t. 14, p. 352).

Entendez : « ...un de ces changements... », « ...un de ces hommes d'une nature supérieure... », « ...une infinité

de ces allégories... », « ...le tirer d'un de ces mauvais pas... » L'emploi du démonstratif n'est d'ailleurs pas inconnu à Voltaire :

« Le baron Fabrice..., jeune homme aimable, qui avait dans l'esprit *cette gaîté et ce tour aisé qui plaît aux princes...* » (*Charles XII*, l. V, t. 16, p. 258).

« ...une harangue respectueuse, mais forte et pleine de *cette éloquence mâle que donne la calamité quand elle est jointe à la hardiesse.* » (*Ibid.*, l. I, t. 16, p. 156).

Mais il est évident par les exemples cités plus haut que Voltaire aurait tout aussi bien écrit : « ...qui avait dans l'esprit une gaîté et un tour aisé qui plaît aux princes », «... une harangue... pleine d'une éloquence mâle que donne la calamité... » En réalité, l'emploi du démonstratif ou de l'article est, en pareil cas, indifférent à Voltaire et c'est le contexte seul qui précise la portée de la proposition. Témoin cette frase où deus relatives coordonnées, dépendant d'un même antécédent, expriment successivement une idée générale et un fait particulier :

« Ce naturel indomptable laissait souvent échapper *de ces traits qui caractérisent les âmes singulières, et qui marquaient ce qu'il devait être un jour.* » (*Charles XII*, l. I, t. 16, p. 151).

Voici enfin un passage qui illustrera mieus qu'aucun autre ce chapitre des relatives, puisqu'il en contient deus à quelques lignes de distance :

« Il [Richelieu] récompensait *de misérables écrivains, qui d'ordinaire sont rampants* ; et, par une hauteur d'esprit, si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec quelque dépit *un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance.* » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXXII, t. 14, p. 547).

L'habitude de l'écrivain une fois constatée et définie comme elle vient de l'être, nous n'hésiterons pas à la

reconnaître encore dans des passages où rien, à vrai dire, ne la trahit expressément, mais dont elle fournit l'explication la plus satisfaisante, en faisant disparaître des irrégularités qu'une autre interprétation forcerait à admettre. Il s'agit toujours, bien entendu, de relatives et la question qu'elles soulèvent est celle de la concordance des tens. Dans tous les cas que nous avons cités, la portée générale de la relative est indiquée non seulement par l'emploi du présent, mais encore par certains mots significatifs : des adverbes (jamais, toujours, rarement, d'ordinaire) ; des pluriels (états, négociateurs...). Aussi, en les lisant, leur donne-t-on, sans hésiter, leur vraie valeur. Mais que ces mots significatifs viennent à disparaître, ce sera l'emploi du présent qui seul donnera à la proposition son sens général. De là pour le lecteur une hésitation possible :

« Luxembourg était malade, circonstance funeste *dans un moment qui demande une activité nouvelle* ; le danger lui rendit ses forces. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XVI, t. 14, p. 314).

Il faut avouer qu'à première vue on est tenté de voir dans la subordonnée une dérogation à la règle de la concordance [*dans un moment qui demandait une activité nouvelle*]. Mais si on la rapproche des relatives examinées précédemment, on ne manquera pas de l'y assimiler et de comprendre : « ...dans un de ces moments qui demandent une activité nouvelle. » La concordance des tens n'est pas davantage en cause dans le passage suivant :

« Louis se montra dans ce siège plus exact et plus laborieux qu'il ne l'avait été encore. Il accoutumait, par son exemple, à la patience dans le travail sa nation accusée jusqu'alors de n'avoir qu'*un courage bouillant que la fatigue épuise bientôt*. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XI, t. 14, p. 263).

Entendez : « ...de n'avoir que ce courage bouillant que la fatigue épuise bientôt. » De même encore :

« La délicatesse des officiers ne les empêchait point alors d'aller à la tranchée avec le pot en tête et la cuirasse sur le dos..... Cette conduite sage conserva plus d'un grand homme. Elle a été trop négligée depuis par *des jeunes gens peu robustes, pleins de valeur, mais de mollesse, et qui semblent plus craindre la fatigue que le danger.* » (*Siècle de Louis XIV*, ch. VIII, t. 14, p. 237).

Les adverbes *trop* et *depuis* indiquent que le fait s'est produit à plusieurs reprises entre la campagne de 1667 et le moment où l'auteur écrit. On ne saurait donc expliquer le présent en disant que Voltaire, lorsqu'il a fait sa frase, pensait à quelques-uns de ses jeunes contemporains. L'emploi du présent constitue donc une irrégularité qui ne peut disparaître que si l'on entent : « Cette conduite a été trop négligée par des jeunes gens appartenant à cette catégorie d'officiers qui semblent plus craindre la fatigue que le danger. » Autant d'explications qui seraient sans doute hasardées sans les pages qui précèdent, mais que nous croyons, au point où nous en sommes de notre étude, plus que vraisemblables.

III

Dans le troisième groupe d'exemples qu'il nous reste à examiner, le passage de l'idée particulière à l'idée générale se fait dans une même proposition.

Il est assez souvent marqué par une apposition, dont les deus termes n'ont pas la même extension :

« A force de haïr le faste, il [le duc de Vendôme] en vint à une malpropreté cynique dont il n'y a point d'exemple ; et *son désintéressement, la plus noble des vertus*, devint en lui un défaut qui lui fit perdre, par son dérangement, beaucoup plus qu'il n'eût dépensé en bienfaits. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XVIII, t. 14, p. 353).

Ce n'est pas le désintésessement du duc de Vendôme qui est la plus noble des vertus ; c'est le désintéressement en général. De même pour les mots *luxe* et *domestiques*, dans les passages suivants :

« Mais dans cette campagne de 1667, ...tout le monde se piqua de somptuosité et de goût dans la bonne chère, dans les habits, dans les équipages. *Ce luxe, la marque certaine de la richesse d'un grand État, et souvent la cause de la décadence d'un petit*, était cependant encore très peu de chose auprès de celui qu'on a vu depuis. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. VIII, t. 14, p. 237).

« Le duc de Créquy, ambassadeur auprès du pape, avait révolté les Romains par sa hauteur : *ses domestiques, gens qui poussent toujours à l'extrême les défauts de leur maître*, commettaient dans Rome les mêmes désordres que la jeunesse indisciplinable de Paris. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. VII, t. 14, p. 229).

Au lieu d'une apposition proprement dite, il n'y a parfois qu'une simple reprise de mot :

« Un jour [Madame de Maintenon] touchée de l'éloquence avec laquelle il [Racine] lui avait parlé de *la misère du peuple en 1698, misère toujours exagérée*, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, ...engagea son ami à faire un mémoire... » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXVII, t. 14, p. 471).

Ici le contexte ne permet pas d'équivoque : il s'agit, la segonde fois, de la misère du peuple en général et non plus de la misère de 1698. Mais le contexte n'est pas toujours aussi décisif :

« Il laissa l'assemblée de Varsovie combattre par des discours et par des écrits celle de Lublin, et chercher de quoi justifier ses procédés dans *les lois du royaume ; lois toujours équivoques, que chaque parti interprète à son gré, et que le suc-*

cès seul rend incontestables. » (*Charles XII*, l. II, t. 16. p. 196).

Quelles sont ces lois toujours équivoques et que le succès seul rent incontestables? les lois de la Pologne? la grammaire y consent, puisque ces lois existaient encore au moment où Voltaire écrivait et que les présents *interprète* et *rend* se trouvent par là même justifiés. Cependant, après les exemples qui précèdent, nous préférons étendre la réflexion de l'historien aus lois constitutionnelles en général.

Nous arrivons enfin à des exemples où il n'y a plus ni apposition ni reprise de mot, et où seule une épitète significative trahit la généralisation. Mais ces exemples demandent à être étudiés d'un peu plus près, parce que la construction y semble, à première vue, plus régulière. Considérons d'abord la frase suivante, empruntée au récit de l'affaire des poisons :

« La duchesse de Bouillon... n'était accusée que d'*une curiosité ridicule, trop ordinaire alors*, mais qui n'est pas du ressort de la justice. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXVI, t. 14, p. 457).

Cette frase ne rentre pas dans le cadre de notre étude, l'épitète n'impliquant aucune généralisation. C'est bien en effet le genre de curiosité reproché à la duchesse de Bouillon qui était alors *trop ordinaire*. La sintaxe la plus scrupuleuse ne trouverait ici aucun mot à changer. Mettons maintenant en regard le passage suivant :

« Le coadjuteur, tantôt ami, tantôt ennemi du prince de Condé, suscita contre lui une partie du parlement et du peuple ; il osa en même temps servir la reine, en tenant tête à ce prince, et l'outrager, en la forçant d'éloigner le cardinal Mazarin, qui se retira à Cologne. La reine, *par une contradiction trop ordinaire aux gouvernements faibles*,

fut obligée de recevoir à la fois ses services et ses offenses, et de nommer au cardinalat ce même coadjuteur. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. IV, t. 14, p. 196).

A quoi s'applique ici l'épitète *ordinaire* ? est-ce seulement à cette contradiction particulière que Voltaire va relever dans la conduite d'Anne d'Autriche ? Il ne nous semble pas : ce qui caractérise les gouvernements faibles, c'est la contradiction en général et nous comprenons : « par une de ces contradictions trop ordinaires aux gouvernements faibles. » De même :

« Les Portugais, les Anglais, les Autrichiens, qui étaient en Espagne, furent harcelés partout, manquèrent de vivres, firent *des fautes presque toujours inévitables dans un pays étranger*, et furent battus en détail. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXI, t. 14, p. 380).

C'est comme s'il y avait «...commirent des fautes ; or les fautes sont presque toujours inévitables dans un pays étranger ». — On hésitera peut-être davantage devant cet exemple :

« [Charles XII] fit son entrée dans Stockholm sur un cheval alezan, ferré d'argent, ayant le sceptre à la main et la couronne en tête, aux acclamations de *tout un peuple, idolâtre de ce qui est nouveau, et concevant toujours de grandes espérances d'un jeune prince.* » (*Charles XII*, l. I, t. 16, p. 153).

On peut assurément comprendre que la fin de la frase ne caractérise que le peuple suédois. Mais nous croyons que Voltaire a voulu parler du peuple en général, car l'idée est la même que dans les lignes suivantes, empruntées à la même page et où la généralisation n'est pas douteuse :

« Charles... se couronna lui-même en regardant fièrement le prélat. *La multitude, à qui tout air de grandeur impose*

toujours, applaudit à l'action du roi. » (*Charles XII*, l. I, t. 16, p. 153).

Donnons enfin pour terminer un exemple qui ne rentre dans aucun des groupes que nous venons de passer en revue, mais qui n'en est pas moins significatif. Il est tiré d'une page où Voltaire vient d'énumérer les renonciations stipulées au traité d'Utrecht :

« On venait d'éprouver, par douze ans de guerre, combien de tels actes lient peu les hommes. Il n'y a point encore de loi reconnue qui oblige les descendants à se priver du droit de régner, auquel auront renoncé les pères. *Ces renonciations ne sont efficaces* que lorsque l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles. Mais enfin *elles calmaient, pour le moment présent, une tempête de douze années.* » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXIII, t. 14, p. 410).

Ici c'est l'idée générale qui est le point de départ. *Ces renonciations* équivaut à *Ces sortes de renonciations*. Puis, brusquement, le pronom *elles* nous ramène aux stipulations du traité d'Utrecht, qu'il désigne exclusivement. Ce n'est plus une généralisation, c'est même exactement l'inverse ; mais c'est toujours au fond la même irrégularité grammaticale, la même liberté d'allure d'un écrivain qui conte, pour être suivi, sur l'intelligence de son lecteur, et ne s'attarde pas à l'avertir.

IV

Que cette allure soit souvent celle de Voltaire, c'est ce qui ne doit pas nous étonner. Sa frase rapide, ennemie des mots inutiles et des liaisons formelles, s'accommode à merveille d'une complaisance de la sintaxe qui permet aus réflexions du filosofe de ne pas interrompre le récit de l'historien. Elles font cors avec lui, et ces relatives où elles

s'insinuent, et ces épitètes où elles se dérobent, sont comme autant de parentèses sans lourdeur, où la reprise de l'idée n'est plus asservie à la répétition du mot.

Est-ce à dire cependant que cette liberté d'allure appartienne en propre à Voltaire et qu'on ne la retrouvât pas chez des contemporains ou des devanciers? Ceci est une tout autre question. Il se pourrait fort bien que ce que nous avons appelé hardi, en pensant à l'usage actuel, le fût en réalité beaucoup moins sous la plume de l'écrivain. Ce sont les grammairiens qui ont peu à peu imposé à la construction sa rigueur logique; mais les meilleurs écrivains du dis-septième siècle en étaient encore bien éloignés. Ils disaient : *J'ai demandé grâce et je l'ai obtenue*; et Voltaire le dit après eus [1]. Cette irrégularité n'a-t-elle pas quelque analogie avec celle que nous venons d'étudier ? Il se pourrait donc que cette dernière ne fût pas plus nouvelle, qu'elle ait eu des destinées analogues, et que l'une et l'autre aient peu à peu disparu, à mesure que l'autorité de la logique s'étendait davantage sur le domaine de la sintaxe. Nous ne nous dissimulons pas que, seule, une réponse à ces questions donnerait aus faits que nous avons apporté leur véritable valeur. Mais, parce que nous ne possédions pas les éléments d'une pareille étude, nous n'avons pas cru qu'il nous fût interdit d'en écrire un chapitre. On estimera peut-être que celui de Voltaire était assez nourri pour ses suffire à lui-même.

Georges MARINET.

1. « Ainsi il paraissait que le ministère anglais *rendait justice* à toutes les puissances; mais les wighs ne *la* lui rendirent pas. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXIII, t. 14, p. 411).

CONTES RENDUS

L. Sainéan. — *Les sources de l'argot ancien*, 2 vol., libr. Champion.

L'étude des sources argotiques était déjà une des parties les plus solides de l'*Argot ancien* (1907). On ne peut donc que se féliciter si l'auteur a persévéré dans cette voie et nous donne aujourd'hui un ouvrage qui est le fruit de longues et consciencieuses recherches et qui met à la portée de tous l'édition critique et, on peut le dire, définitive, des textes argotiques importants antérieurs à 1850. Faut-il ajouter que l'ouvrage est édité avec goût et imprimé avec soin [1] ?

M. S. a poursuivi l'œuvre d'épuration qu'il avait si bien commencée dans l'argot ancien ; il a passé les documents au crible d'une critique serrée, et justement sévère pour les fantaisies modernes dont l'argot a été l'objet. Les deus introductions qui ouvrent chaque volume constituent une excellente histoire bibliografique de l'argot ; la segonde, qui embrasse le XIXe siècle dans son entier, remet au point bien des vérités méconnues et nous fait attendre avec intérêt l'ouvrage sur le « Langage populaire parisien » annoncé par l'auteur.

Plusieurs textes sont particulièrement à signaler : le procès des Coquillards, publié intégralement pour la première fois d'après une copie de Marcel Schwob ; l'édition critique des bal-

1. Je relève une faute d'impression, t. II, p. 288 : à la l. 21, il faut lire I, 192 (et non II).

lades argotiques de Villon (ou attribuées à Villon), qui est l'œuvre de M. Pierre Champion, d'après des collations personnelles ; une édition critique et comparée du *Jargon ou Langage de l'argot réformé*, qui n'avait jamais été faite, et qui nous donne le tableau comparatif des additions et des changements opérés dans le « Dictionnaire » à travers les éditions successives. L'édition de la *Vie des Mercelots*, la publication des pages et documents argotiques de G. Bouchet, du *Rat du Châtelet*, *des Chauffeurs d'Orgères*, de Vidocq, et de nombreus autres textes curieus et peu connus, réunis en un même ouvrage, sont infiniment précieuses pour les chercheurs, qui n'auront plus l'excuse des mauvais documents. Cet ouvrage sera l'instrument de travail indispensable pour les études argotiques : je tiens d'autant plus à le dire que j'aurai des réserves à faire pour la partie étimologique.

Cet ouvrage déjà si substantiel est encore enrichi par une remarquable étude, très nourrie, de M. Pierre Champion sur les classes dangereuses au xve siècle, et qui éclaire singulièrement l'histoire de l'argot. Ces documents établissent notamment les relations de Villon avec les Coquillards ; ils montrent les rapports étroits entre les brigands et les routiers. et, en rappelant que ceus-ci étaient surtout lombards et espagnols (II, 364), ils expliquent ainsi la présence en argot de mots italiens et espagnols dès le xve siècle. Dirai-je qu'ils ne contiennent aucune trace des archisuppôts et des États généraus de l'argot, inventés de toutes pièces par des écrivains postérieurs ?

Je ferai seulement quelques remarques bibliografiques. — *Bettander*. Dans l'*Argot ancien* (p. 21-22), le mot est donné comme cité par Vidocq et par Francisque Michel ; or il ne figure pas ici au lexique de Vidocq : est-ce une erreur du premier ouvrage de M. S. ou une omission du segond ? Le glossaire renvoie pour cette forme (qui semble suspecte à M. S.) à Virmaître et à Larchey : pourquoi ne pas rappeler aussi Fr. Michel, dont l'autorité a plus de valeur ? — *Loffe* apparaît avant Vidocq et le « Rat du Châtelet » : il appartenait, ainsi que *gonze*, à l'argot des comédiens avant la Révolution (voir les *Mémoires de Marie-*

Françoise Dumesnil en réponse aux Mémoires d'Hippolyte Clairon) ; cet argot, malheureusement peu connu, paraît avoir eu beaucoup de points de contact avec l'argot des malfaiteurs, et, comme celui-ci, avoir emprunté divers termes à l'Italie. — Au sujet de la comédie de Le Grand (citée I, p. 63 et sqs), on peut renvoyer aussi au *Mercure de France* (nov. 1721, p. 133). Il y a quelques autres mots d'argot à relever dans cette pièce : *chennes* (bonnes), *trimé* (marché), à l'acte I, sc. III (où je relève la graphie *antiphe*), et « vous qui passiez pour la terreur de *la Pousse* » [la maréchaussée] à l'acte III, sc. XI. — Dans les ballades de Villon, I, 124, v. 34, la correction proposée *vous* [*ens*] *n'*[*ayez*] *du pis*, est défectueuse : il faut *ayent*, de toute nécessité, la périfrase *vous ens*, *vos ans* régissant toujours la 3e pers. plur. Cf. Ball. V, 22, VI, 21 ; au sing. VIII, 26, et analogie de *voz corps*, VI, 10.

Arrivons maintenant à des questions d'un ordre plus général.

La préface appèle des réflexions qui pourraient entraîner un peu loin. M. S. se montre très dur pour Lombroso et les sociologues en général. Je ne crois pas ce mépris justifié, même si l'on prouve, — ce qui est facile — que l'auteur de l'*Uomo delinquente* a commis des erreurs étimologiques (il n'est pas le seul), et qu'il n'a pas toujours su discerner dans Vidocq le meilleur du médiocre. Somme toute, la distinction entre l'argot proprement dit et le bas langage n'est-elle pas un peu artificielle au XIXe siècle ? Les malfaiteurs n'ont-ils point parlé celui-ci comme celui-là ? Et dès lors pourquoi les sociologues, qui poursuivent un but différent du nôtre, n'auraient-ils pas le droit de puiser aus deus sources ?

Ne soyons pas trop sévères pour les sociologues — moins pour éviter des représailles que dans l'intérêt de la science. Ce sont eus, je persiste à le croire, qui ont, les premiers, émis sur l'argot les idées générales les plus justes [1], parce qu'au lieu

1. M. Van Gennep dans le chapitre sur les langues spéciales de *Religions, mœurs, légendes*, 2e série ; M. Niceforo, dans le *Génie de l'argot* (Paris, 1912). N'oublions pas que c'est aus élèves de Lombroso,

de s'isoler dans une étude très spéciale, ils ont rattaché ce langage à d'autres fénomènes connexes. Toute sintèse est prématurée, répondra M. S. D'accord ; mais quelques idées directrices sont toujours nécessaires pour guider les recherches, et lorsqu'elles sont erronées, en tout ou en partie, ne risquent-elles pas d'égarer parfois les chercheurs, même les plus consciencieux ? Je crains fort pour ma part que la répugnance éprouvée par M. S. à l'égard des étimologies italiennes (je reviendrai sur cette question) ne soit due à cette idée, souvent exprimée par lui et mainte fois démentie par les faits : « le vocabulaire de l'argot est essentiellement constitué d'éléments indigènes, français ancien ou dialectal [1]. »

Je suis au contraire de plus en plus persuadé, à mesure que j'approfondis l'étude de l'argot français, que l'élément étranger y a joué à certaines époques un rôle important, et que l'Italie, notamment, nous donne l'énigme de beaucoup de ses mistères. Dans la segonde moitié du XVIe siècle, l'argot subit une transformation profonde, qui n'est nullement le fait d'archisuppôts imaginaires, mais qui est le résultat naturel d'un fénomène social très clair : la création de la peine des galères, transformées plus tard en bagnes, qui fait de la Provence, pendant près de trois siècles, le centre et le ralliement des malfaiteurs. C'est encore un fait social, — la disparition des bandes de malfaiteurs organisés — qui provoque une nouvelle transformation dans l'argot, au début du XIXe siècle, en amenant peu à peu sa fusion avec le langage populaire.

M. S. conserve son opinion sur l'argot langage artificiel, langue de convention. Ce sont pourtant ses travaus qui auront le plus contribué à ruiner cette vieille téorie qui a fait son tens. Il ne suffit pas de dire en effet [2] que « la conception du jargon comme un langage naturel est en pleine contradic-

MM. Belfadei, de Blasio, Ferraj, Niceforo, etc., que nous devons les documents que nous possédons sur les argots italiens actuels.

1. *Les sources de l'argot ancien*, t. I, p. XIII.

2. *Ibid.*, II, 379, note.

tion avec les faits historiques et linguistiques » ; il faudrait le prouver. Je renvoie le lecteur, désireus de s'édifier sur ce point, à ce que j'ai écrit ailleurs sur les langues spéciales [1], par lesquelles tout langage est susceptible de se diversifier en raison des milieus sociaus, comme il se diversifie par les patois en raisonde la distribution géografique. Mais comment ne pas admettre avec M. Antoine Thomas [2] l'analogie — je ne dis pas la similitude — des procédés de formation, des évolutions en argot et ailleurs, quand on voit le langage des malfaiteurs s'individualiser et se renouveler, à l'instar des autres idiomes, par les emprunts, la composition et la dérivation, les changements de sens, métafore en tête ? Formation collective, comme tout langage.

Ce n'est pas à dire que l'argot n'ait point ses caractéristiques : loin de là. Langue spéciale, il diffère essentiellement par son vocabulaire de la langue générale sur laquelle il est greffé, — et aussi par certaines créations morfologiques. Il accélére les évolutions, et c'est pourquoi il innove quand les patois conservent les mots traditionnels, et il ne faut pas s'étonner si la profession — surtout une profession aussi spéciale — laisse son empreinte sur certains mots. Oui *longue* = année (on conte surtout les années de prison), *lourde* = porte (lourde à enfoncer), *serre* = main (pour serrer, étrangler la victime ou le gendarme) révèlent bien une mentalité spéciale, comme quelques autres termes que j'ai indiqués ailleurs [3]. Mais on ne peut en dire de même pour d'autres mots allégués par M. S. : de *aile* = bras, on peut rapprocher *abatis* du langage populaire ; de *ance* = oreille, *testa* du latin vulgaire ; de *dur* = fromage, « mou » = poumon ; « grain » = monnaie est si peu spécial à l'argot qu'il a désigné les pois en maint langage, et on sait

1. *La vie du langage*, pp. 190-195 ; *La Philosophie du langage* (Bibliothèque de philosophie scientifique), pp. 128-137, et dans la *Revue du Mois*, déc. 1912, p. 684-698.

2. *Journal des Savants*, 1909, p. 439.

3. P. 157 de la *Défense de la langue française* (1912).

l'étroit rapport entre les pois et les monnaies (fr. *livre*, it. *lira*, etc.).

J'arrive à la partie étimologique, et spécialement au glossaire. M. S. nous annonce dans sa préface (p. xv) qu'« il est destiné à refléter, autant que possible, l'état actuel des études argotiques ». L'examen du glossaire ne permet pas, malheureusement, d'être d'accord sur ce point avec l'auteur, qui n'a pas tenu conte, autant dire, des travaus faits sur l'argot ou à propos de l'argot depuis la publication de son dernier livre. Il ne cite M. A. Thomas que pour le contredire [1] (je ne dis pas : le réfuter). Il semble ignorer le magistral *Romanisches etymologisches Wœrterbuch* de M. Meyer-Lübke, dont quelques articles cependant (*arton*, *basire*, etc.) méritaient d'être cités ou médités. On ne trouve aucune trace, non plus, des étimologies argotiques que j'ai publiées ici-même en 1911. Je n'espérais certes pas avoir convaincu M. S. sur tous les points — loin de là —, certaines étimologies n'étant proposées qu'à titre hipotétique [2]. Mais il est regrettable qu'il ait persévéré dans certaines erreurs manifestes qui déparent son glossaire [3].

Quel romaniste pourra admettre que *cagne* a en argot une origine normande, que *capre* vient des patois du Nord (I, 181) et *carne* du Berry ou de l'Anjou ? Quand nous avons l'italien *cagna*, *carne*, *capra*, n'est-ce point fermer les yeus à l'évidence ? M. S., qui n'est pas dialectologue, aurait dû, pour tout ce qui touche aus patois, s'informer auprès des spécialistes. Qu'il demande à un maître incontesté comme M. Gilliéron ou M. P. Rousselot, quelle peut être, dans les patois de France, du nord ou du midi, l'ancienneté de mots comme *carne*,

1. I, p. xii ; I, 170, n. 3, *anguer* ; II, 441, *roupiller*, et 449, *sollir*.

2. Je ne fais aucune difficulté pour reconnaitre que je renonce aujourd'hui aus hipotèses que j'avais proposées pour *han* (à cause des formes *ans* de Villon) et *nèpe*, ainsi que pour l'argot moderne *lascar*, qui vient de l'arabe.

3. A côté de tant d'étimologies excellentes, formulées déjà dans l'*Argot ancien* (comme *gueux*, *pègre*, *pier*, *pitre*, etc.) ou dans les *Sources de l'Argot ancien*, comme l'histoire de *rupin* (II, 207-214).

esbrouffer, *escoffier*, *estourbir*, *marlou*, *piger*, *roubignolles*, *roupiller*, etc. : ces termes sont venus du français de Paris, lui répondra-t-on ; ils ont été légués aus patois par l'argot, — généralement par la voie de la caserne. Ce n'est point parce qu'un mot est signalé dans un patois quelconque au milieu ou plus souvent à la fin du XIXe siècle qu'on est en droit de donner une origine dialectale à des termes argotiques, attestés parfois dès 1628 comme *capre* et *roupiller*. Et notons que ces termes sont répandus aujourd'hui sur toute la France, tant a été grande dans les campagnes la pénétratton de l'argot depuis plus d'un demi-siècle. Il n'y a guère de patois qui ne possède *carne*, *escoffier*, *estourbir*, etc. Si ces mots ne sont cités que dans quelques glossaires, c'est que les auteurs de ces travaus évitent en général — ils le déclarent souvent — de donner les termes trop manifestement français et argotiques, qui ne sont pas, à leurs yeus, du vrai patois ; quelques-uns, plus scrupuleus, les ont notés.

La fonétique, à elle seule, devrait suffire pour éviter bien des méprises. Comment *cambriole* peut-il être de formation picarde avec son suffixe méridional ? Comment *escanner*, *estoc* peuvent-ils être indigènes à Lyon, où le maintien de l'*s*, et ici du *c* final, traduit l'emprunt, et l'emprunt récent ? Comment ne pas reconnaître l'italien à travers des décalques aussi transparents que *escoffier*, *escaponche*, *esbigner*, *naze*, *jorne*, *taroque*, *truc*, etc., pour en citer quelques autres ? Comment l'*n* du provençal *jorn*, disparue plus de quatre siècles auparavant, aurait-elle pu ressusciter dans Vidocq ? A son tour le provençal réclame *cabot*, *castrot*, *escoute*, *esgar*, *galine* et bien d'autres que j'ai analisés dans l'étude précitée. Il est fonétiquement impossibie que *gau* = pou, vienne de *gualdo* au début du XVIIe siècle, même en l'écrivant avec un *t* : n'est-ce point de toute évidence le coq (nom qu'il a parfois dans les patois, voir l'*Atlas linguistique*), si l'on songe surtout que l'argot appèle aussi le pou *coquillon* [1] (?)

M. S. n'admet pas de mots d'origine allemande avant 1850,

1. L'explication par « capuchon » paraît bien invraisemblable : on comprent qu'on compare un pou à un petit coq ; qu'on lui donne le nom d'un capuchon est au moins problématique.

à part *schnouff* qu'il renvoie à la caserne et au bas-langage. On admettra difficilement toutefois que *glace* = verre à boire, ne représente pas l'allemand *Glass* et que *mouise*, soupe (qui n'a rien à voir avec le prov. *mouisse*, humide), soit autre chose que l'alsacien et suisse-allemand *Mues*, bouillie (all. *Mus*, *Muses*). M. S. n'a-t-il pas recours parfois à d'ingénieuses dispositions tipografiques pour écarter des étimologies gênantes ? L'*Argot ancien* portait (p. 225) : « *Rade*, pièce de monnaie (Jargon, 1836) et comptoir (Vidocq). » J'avais proposé, depuis lors, le mot allemand *Rad*, roue » par analogie avec notre « roue de derrière ». Dans son dernier volume (II, 430), M. Sainéan c'est son droit — intervertit les sens : 1° tiroir de comptoir ; 2° comptoir : 3° cabaret ; 4° argent. Mais le dernier sens est inexact : si l'on se reporte aus renvois indiqués, on trouvera (I, 213), *Rade*, PIÈCE, et (II, 199) : « Biffins qui n'avez que dix rades » [1]. — Ailleurs (II, 270, v° *antiffe*), il cite en dernier lieu la forme *entifle*, cronologiquement la plus ancienne, mais qui évidemment ne cadre guère avec l'étimologie (*antif*) alléguée.

Beaucoup d'autres étimologies sont peu vraisemblables. Mieus valait ne rien proposer que d'expliquer *coesme* par *couenne*, *malingre* par *malade* (au XVIe s.) [2], *proais*, m. (anus) par *proue*, f. etc. Par contre, parmi les mots d'origine inconnue, *rome* = chou, doit venir du nom de la ville (comme chou-milan) — encore l'Italie — et *corbuche*, ulcère, semble bien une altération de scorbut. J'ajouterai que *marque*, femme, qu'on trouve dans trois argots romans, a pour origine la marque légale des prostituées et que *rouillarde* doit être une forme dialectale de *rouler* : on comprendrait qu'un baril fût rouillé, mais une bouteille ? En revanche, je serais curieus ds savoir dans quels patois *capelou* signifie « chevreau ».

J'aurais encore fort à dire, mais j'espère développer plus amplement ces problèmes dans une Étude comparée des argots

1. Je crois qu'il s'agit de deus mots distincts : *rade* (roue) = pièce de monnaie, et *rade* (radeau) = tiroir, contoir.

2. Le mot apparaît comme nom propre au XIIIe siècle (voir le *Dictionnaire général*).

français et italiens qui verra le jour dans quelques années. Les recherches que je poursuis sur les argots dans un de mes cours de l'École pratique des Hautes Études, — et que je consacrerai l'an prochain aus argots italiens, après avoir étudié précédemment les procédés de formation de l'argot français et les argots franco-provençaus — m'ont convaincu que là comme ailleurs, la métode comparative [1] est indispensable pour résoudre les problèmes étimologiques. La grande leçon que nous ont donnée l'*Atlas linguistique de la France* et les études de géografie linguistique de M. Gilliéron, n'a pas moins de valeur pour l'argot que pour les patois.

ALBERT DAUZAT.

P.-S. — Ce conte rendu était terminé lorsque M. Clédat a eu l'obligeance de me communiquer en épreuves l'article ci-dessus de M. Sainéan, *Les emprunts de l'argot*. Je viens de répondre par avance à la plupart de ses critiques. J'ajouterai seulement quelques remarques.

Sur 66 étimologies tirées de l'italien que j'ai proposées, M. S. en discute trois, et en écarte une demi-douzaine *a priori* en ajoutant : « On pourrait dire la même chose de la plupart des autres étimologies proposées par M. D. » N'est-ce point un procédé dédaigneus de discussion, bien sommaire et trop commode ? Il est vrai qu'un maître de l'étimologie comme M. Antoine Thomas ne trouve pas plus grâce que moi devant M. S. dès qu'il touche à l'argot (voir plus haut). J'aurais cependant aimé entendre contester, après celle de *capre* et de *carne*, l'origine italienne de mots comme *escapouche*, *escoffier*, *esganacer*, *macaron*, *menestre*, *naze*, etc.

Je reconnais d'ailleurs sans fausse honte que, n'étant pas arabisant, je n'avais pas retrouvé à première vue le prototipe arabe de *lascar* (dont j'ai d'ailleurs exposé l'étimologie exacte l'an dernier dans mon cours, lorsque j'ai eu à m'occuper de ce mot). Quant à *tartouffes*, que M. S. donne aujourd'hui comme une coquille de Delesalle, et dans les *Sources de l'Argot ancien* (II, 99, n. 2) comme une coquille de Vidocq, je reste sceptique,

1. Déjà mise quelque peu à profit par M. S. dans l'*Argot ancien*.

jusqu'à preuve du contraire, à l'égard d'une erreur tipografique aussi forte que *tartouffe* pour *tourtouse*.

Si *coquillon* et *gau* n'ont pas convaincu M. S. de la métafore pou = coq, il lui suffira, je pense, de regarder dans l'*Atlas linguistique*, carte *pou*, la forme *gó* (69, Vosges) qui est une altération de *coq* (d'après M. Gilliéron). Je puis rapprocher aussi, comme métafores parallèles, les *éperviers* cités par Rolland (*Faune populaire*, III, 253) et *hanneton* (all. *Hahn*) = coq.

Je rappèlerai pour mémoire qu'en italien *pigliare* ne signifie pas « piller » mais « prendre », et que *gogna* y a le sens dérivé de « vaurien ». Si j'ai proposé *rospo*, crapaud pour *rouspant*, M. S. allègue le fourbesque *rospante*, volaille, qui est de la même famille : nous sommes donc bien près de nous entendre sur ce point. J'ajouterai que la contestation d'un pluriel italien aussi clair que *picanti* me paraît, à mon tour, aventureuse, et que l'importance accordée au berrichon *piger* fera sourire les dialectologues. Que M. S. aille étudier les patois *sur place* et il se convaincra vite qu'ils ont tous subi une pénétration très forte de l'argot : n'a-t-il pas donné lui-même de nombreus exemples de ce fénomène ?

Jusqu'à preuve du contraire (et j'attens toujours que cette preuve me soit administrée), je considère *mendigot* comme l'espagno l*mendigo*, *glace* « un verre à boire » (XVIIe et non XVIe siècle), comme l'allemand *Glass*, et *hanguer*, pendre, comme l'allemand *hangen*. L'argot voudrait déformer « mendier », et il serait tombé par hasard sur un mot espagnol ? Voulant altérer *piquant*, il aurait rencontré, toujours par hasard, une forme italienne ? Ce serait un hasard vraiment miraculeus, et il ne restait plus qu'à faire appel à l'« ange » pour expliquer *hanguer* par un hipotétique *anger* ! Que *monquère* ait passé ou non par l'Algérie, il n'en vient pas moins d'Espagne.

Il me semble que *caïm*, mendiant, sans même qu'il soit nécessaire de faire appel au grand Can, pour désigner le *coesme* (mercier = colporteur), n'est pas une conjecture plus malheureuse ou plus fantaisiste que la *conenne* de lard : je laisse juges les lecteurs. Le passage du sens « poche » au sens « main »

paraît invraisemblable à M. S. ; cependant le *Dictionnaire Général* donne *poche* au sens de « grande cuiller », et M. S. sait comme moi que la cuiller, ainsi que la louche, a servi à désigner la main en argot.

Quant au mot *pantre*, on aura le droit de reprocher à M. S. de l'écrire *pante* pour les besoins de son étimologie, puisque les trois documents ausquels il renvoie dans son glossaire ne connaissent que *pantre*. *Pante* est la forme récente. Or sur les onze formes ou dérivés de ce mot qu'il cite, d'après Mistral (quelque peu postérieur à Vidocq), dans les patois actuels du midi, une seule a l'*r* : encore n'est-elle pas provençale. Il y a là de quoi faire réfléchir, surtout tant que nous n'aurons pas le témoignage de formes anciennes de *panto* dans le Midi.

J'ai dit plus haut que j'avais renoncé à mon hipotèse pour le *han* de Bouchet. J'espère apporter bientôt des preuves plus précises de la présence de quelques emprunts germaniques dans le jargon de Villon.

Je regrette une fois de plus qu'un linguiste de la valeur de M. S. se laisse influencer par des téories *a priori* sur la nature de l'argot, qui lui font rejeter sistématiquement toutes les étimologies contraires à sa tèse et mépriser (il le dit nettement) les sages avertissements de la fonétique, sans laquelle on risque de tomber dans la fantaisie.

Pour ma part, j'estime au contraire que la vraie métode scientifique consiste à appliquer d'abord les règles de la géografie linguistique et de la recherche étimologique, en argot comme ailleurs, et de les suivre là où elles nous conduiront : reconstituer les foyers de formation et de propagation de l'argot à l'aide des données historiques et linguistiques, retrouver les lieus d'origine des mots, leurs migrations, leurs voies d'emprunts. Nous pourrons alors, mais alors seulement, formuler, en connaissance de cause, des conclusions assurées sur la nature et la formation de l'argot. Tant pis pour les téories qui ne correspondront pas à la réalité des faits.

A. D.

CRONIQUE

La prononciation du latin. — En 1910, la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique avait émis l'avis qu'il y avait lieu de mettre à l'étude la réforme de la prononciation du latin dans l'enseignement secondaire. Le Conseil supérieur vient d'émettre l'avis contraire, dans sa session de février 1913. Comment la question, résolue par l'affirmative en 1910, a-t-elle pu être posée à nouveau au bout de trois ans? Tout simplement, comme l'a expliqué M. Liard, parce que les tentatives de réforme se sont heurtées à un défaut d'entente absolu entre les professeurs de nos licées. Pour faire cesser cet état d'anarchie, il fallait ou imposer la réforme ou l'ajourner. Le Conseil supérieur, assurément peu compétent en la matière, a préféré l'ajournement. Peut-être ne faut-il pas le trop regretter, l'expérience ayant montré qu'un trop petit nombre de professeurs sont actuellement à même de pratiquer et d'enseigner la prononciation antique. Il y a là une difficulté incontestable, mais qui est destinée à disparaître au fur et à mesure qu'arriveront dans nos licées et collèges de nouvelles générations de maîtres formés par l'enseignement supérieur.

Depuis longtens déjà la prononciation réformée est admise dans les concours d'agrégation. Il serait peut-être prématuré d'aller jusqu'à l'exiger, mais tous les candidats à l'agrégation des lettres et à l'agrégation de grammaire devraient être tenus de prouver qu'ils la connaissent, en l'appliquant à quelques lignes du texte latin à expliquer. Car alors même qu'ils n'auront plus, jusqu'à nouvel avis, à la faire pratiquer dans leur

classe, il sera excellent, comme le disait M. Alfred Croiset, qu'ils soient en état d'en donner une idée exacte à leurs élèves, à titre de « curiosité intéressante ».

On a parlé à tort de divergences entre les savants compétents. Il reste quelques points douteus, mais il n'y a pas de divergences, pas même pour l'accent. Tout le monde admet que c'était un accent de hauteur, accompagné selon toute vraisemblance d'un accent d'intensité. On se sépare seulement sur une question proprement pédagogique : faute de pouvoir reproduire dans son intégrité l'accent latin, faut-il y renoncer complètement, c'est-à-dire en somme le placer à la française, ou le conserver à la place latine en le limitant à l'intensité? C'est au segond parti que s'arrêtent la presque unanimité des compétents. Bien entendu, dans les vers, c'est le tens fort qui doit prévaloir sur l'accent quand il n'y a pas coïncidence.

La prononciation dite normale se développe de plus en plus dans l'enseignement supérieur. D'ailleurs, les Facultés ont évidemment le devoir d'enseigner à leurs élèves ce qu'on sait scientifiquement de la prononciation latine, or comment enseigner ou apprendre efficacement une prononciation si on ne la met pas en pratique? Un petit nombre de latinistes se désintéressent de la question; parmi les autres, ceus qui, s'occupant plus particulièrement de littérature, ne jugent pas nécessaire de changer leurs propres habitudes, tout en les sachant mauvaises, ceus-là même jugent indispensable d'imposer cet effort aus étudiants. Quant aus romanistes et aus professeurs de grammaire comparée, il leur est impossible de se passer de la prononciation antique ; on ne saurait faire de fonétique historique qu'en donnant aus sons latins leur valeur exacte.

Voici, au surplus, les indications que nous avons pu recueillir sur l'enseignement de la prononciation latine dans les Facultés.

Aix. — La prononciation réformée est enseignée et pratiquée par M. Constans, latiniste et romaniste, et recommandée aus examens de langues classiques.

Besançon. — M. Vernier « a toujours pratiqué la prononcia-

tion antique, dite normale, et *tous* les candidats aus examens en font usage ».

Bordeaux. — M. Bourciez et M. Cuny pratiquent la prononciation normale dans leur enseignement. M. Fournier fait cette année un cours sur la prononciation du latin, et se propose d'employer à l'avenir la prononciation normale.

Caen. — M. Lemercier a tenté pendant trois ans d'initier les étudiants à la prononciation normale, et n'a pas été satisfait du résultat.

Clermont. — M. Audollent, professeur de littérature latine, pratique et enseigne la prononciation normale, et la recommande aus examens de langues classiques.

Dijon. — M. Lambert « se sert de la prononciation normale dans son enseignement, et ses étudiants l'imitent ».

Grenoble. — La Faculté s'en tient à l'avis donné par elle en 1910 : qu'il importe avant tout de faire bien marquer l'accent tonique ; il lui paraît en outre indispensable d'instruire les étudiants et surtout les futurs maîtres des principales différences entre les deus prononciations. La prononciation normale a toujours été pratiquée dans l'enseignement de la fonétique historique.

Lille. — M. Langlois pratique et a toujours pratiqué la prononciation normale dans son enseignement de fonétique historique et d'histoire de la langue. M. Bornecque m'écrit qu'il « exerce les étudiants de langues classiques à placer l'accent et à prononcer correctement ».

Lyon. — Les cinq spécialistes (trois latinistes, un romaniste, un comparatiste) se sont entendus pour exercer les étudiants à la prononciation normale, et pour recommander cette prononciation aus examens de langues classiques.

Montpellier. — MM. Ramain, Grammont et Millardet sont d'accord pour enseigner et faire pratiquer la prononciation normale. M. Grammont m'écrit qu'il emploie la prononciation *latine* depuis vint et un ans. Il fait remarquer que, dans les Facultés comme celle de Montpellier, qui content beaucoup d'étudiants étrangers appartenant à des nationalités diverses, cette pronon-

ciation présente de grands avantages. Chacun y retrouve des traits de la prononciation usitée dans son propre pays et n'a qu'un petit effort à fournir pour arriver à la prononciation correcte; au contraire l'emploi de notre prononciation scolaire occasionnerait un désarroi général.

Nancy. — M. Thiaucourt est favorable à la prononciation normale. M. Grenier la met en pratique au moins dans les cours de grammaire comparée.

Paris. — Les romanistes et comparatistes, ainsi que MM. Cartault et Louis Havet, pratiquent la prononciation normale.

Poitiers. — Le doyen, M. Hild, et M. Audouin se sont entendus pour introduire à la Faculté la prononciation normale.

Rennes. — La prononciation normale est enseignée et pratiquée par MM. Macé, Vallette et Philipot, et recommandée par la Faculté aus examens de langues classiques.

Toulouse. — La prononciation normale a été pratiquée par M. Antoine, professeur de littérature latine, pendant toute la durée de son enseignement ; elle est naturellement en usage dans les conférences de langues romanes.

L. Clédat.

Nous recevons au moment de mettre sous presse et nous nous empressons de signaler, sauf à y revenir, le 4e volume de la *Grammaire historique* de Kr. Nyrop (Paris, Picard), et les tomes III et IV des *Légendes épiques* de Joseph Bédier (Paris, Champion).

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOTES SUR UN PASSAGE
DU
ROMAN DE LA ROSE
(VERS 5978 à 6040. Éd. Fr. MICHEL).

I

SOURCES LATINES DU MORCEAU

Dans son livre *Origines et sources du Roman de la Rose*, M. E. Langlois ne signale aucune imitation du vers 5761 au vers 6920. Or si l'on regarde de près le morceau qui dans cette partie du poème se présente peut-être comme le plus original par la pensée, par le mouvement, par les images, on reconnaîtra sans peine que Jean de Meung a reçu des suggestions de certains modèles.

Le morceau dans l'édition Francisque Michel va du vers 5978 au vers 6040; il a trait à l'instabilité du bonheur des rois et à la fragilité de leur puissance. Sur ces 62 vers, il n'y en a pas moins d'une quarantaine, qui, soit par le sens, soit par l'expression, se rapprochent étrangement de certains passages du *de Consolatione philosophiae* de Boèce. Aussi bien n'est-ce pas la seule fois que Jean de Meung imite Boèce, et M. Langlois signale dans sa tèse de nombreus emprunts faits aus ouvrages de cet auteur.

Voici ce que nous lisons dans le *de Consolatione* au livre II, 9 : « Ego vero nego illud esse bonum quod noceat habenti. Num id mentior? Minime, inquies. Atqui divitiae possidentibus persaepe nocuerunt, cum pessimus

quisque, eoque alieni magis avidus, quidquid auri usquam gemmarumque est se solum, qui habeat, dignissimum putat. Tu igitur, qui nunc contum gladiumque sollicitus pertimescis, si vitae hujus callem vacuus viator intrasses, coram latrone cantares. O praeclara opum mortalium beatitudo, quam cum adeptus fueris, securus esse desisti! »

Ces mots sont une imitation évidente des vers de Juvénal :

> Pauca licet portes argenti vascula puri,
> Nocte iter ingressus, gladium contumque timebis,
> Et motae ad lunam trepidabis arundinis umbram :
> Cantabit vacuus coram latrone viator.
> (Sat. X, v. 19 sq.)

Du passage de Boèce, Jean de Meung a tiré ces dis vers :

> Hé douces richesces mortex
> Dites-donc, estes-vous or tex
> Que vous faciés bénéurées
> Gens qui si vous ont emmurées?
> Car quant plus vous assembleront
> Et plus de paor trembleront.
> Et comment est en bon éur
> Hons qui n'est estat en séur?
> Bénéurté donc li saudroit
> Puis que séurté li faudroit.

N'en a-t-il pas aussi tiré l'opposition entre les craintes du roi et la sécurité du ribaud?

> Miex porroit uns ribaus de Grièvc
> Séur et seul par tout aler,
> Et devant les larrons baler,
> Sans douter eus et lor affaire,
> Que li rois o sa robe vaire,
> Portant neis o soi grant masse
> Du trésor que si grant amasse,
> D or et de précieuses pierres :

Sa part en prendroit chacuns lierres,
Quanqu'il porteroit li todroient,
Et tuer, espoir, le voudroient.
Si seroit-il, ce croi, tué
Ains que d'ilec fust remué.

Non seulement l'analogie de la pensée semble prouver que Jean de Meung a pris chez Boèce l'idée première de cette opposition, mais aussi la ressemblance de certaines expressions. Ainsi « le trésor que si grant amasse d'or et de précieuses pierres » n'est-il pas une reprise du « quidquid auri gemmarumque est » de la frase que nous citions ?

Entre ces deus morceaus se placent 13 vers où le poète expose l'objection qu'on pourrait lui faire en s'appuyant sur l'exemple des rois,

Qui por lor noblesce aloser,
Si cum li menus peuples cuide,
Fièrement metent lor estuide
A faire entor eus armer gens,
Cinc cens, ou cinc mille sergens
Et dit-l'en tout communément
Qu'il lor vient de grant hardement ;
Mès Diex set bien tout le contraire,
C'est paor qui le lor fait faire,
Qui tous jors les tormente et grièvе.

N'est-ce pas un souvenir de l'objection que la Raison se fait à elle-même au IIIe livre du *de Consolatione*, ch. 9 : « An vero regna regumque familiaritas efficere potentem valent ?... Atqui vellent ipsi vixisse securi sed nequeunt : dehinc de potestate gloriantur. An tu potentem censes, quem videas velle, quod non possit efficere ? Potentem censes, qui satellite latus ambit, qui, quos terret, ipse plus metuit, qui ut potens esse videatur, in servientium manu situm est ? »

Et ces derniers mots « ut potens esse videatur, in ser-

vientium manu situm est » nous donnent un raccourci de l'idée que Jean de Meung développe un peu plus loin de si large et si forte façon :

Par ses homes ! par foi ge ment
Ou ge ne dis pas proprement
Vraiment siens ne sunt-il mie,
Tout ait-il sor eus Seignorie ;
Seignorie, non, mès servise,
Qu'il les doit tenir en franchise.

Jean de Meung montre que le pouvoir des rois n'est pas vraiment leur, et s'évanouit quand les dispositions du peuple changent, et Boèce, parlant d'un magistrat plusieurs fois honoré du consulat que le hasard conduirait au milieu de nations barbares, pour qui cette dignité ne serait rien, dit (livre III, ch. 7) qu'il perdrait aussitôt toute la considération que les honneurs semblaient avoir attachée à sa personne : « Atqui si hoc naturale munus dignitatibus foret, ab officio suo quoquo gentium, nullo modo cessaret : Sicut ignis ubique terrarum, nunquam tamen calere desistit. Sed quoniam id eis non propria vis, sed hominum fallax adnectit opinio, vanescunt illico cum ad eos venerint *qui dignitates eas esse non aestimant*... Si igitur reverendos facere nequeunt dignitates, si ultro improborum contagione sordescunt, si mutatione temporum splendere desinunt, si gentium aestimatione vilescunt, quid est quod in se expetendae pulchritudinis habeant, nedum aliis praestent ? »

Enfin la conclusion du morceau : que la bonté, la prouesse, les cors, la force, la sagesse des hommes qui le servent, ne sont pas *siens*, et que les rois non plus que les autres hommes ne peuvent faire leurs les biens « dont Nature les fait estranges », qu'est-ce sinon une extension de la distinction stoïcienne, à laquelle les sis

premiers chapitres du *de Consolatione* sont entièrement consacrés, entre les biens qui dépendent de nous et ceus qui ne dépendent pas de nous?

Ainsi sur les 60 vers du morceau de Jean de Meung, une quinzaine à peine paraissent appartenir proprement au poète. Qu'est-ce donc qu'il a ajouté à son modèle? C'est d'abord tout ce qui colore et fait vivre une pensée abstraite en lui donnant une forme concrète et actuelle; les idées apparaissent à Jean de Meung dans des images du présent : le « vacuus viator » de Boèce et de son modèle latin devient le ribaud de Grève, et les quatre vers de Juvénal font place à la scène si vivante des voleurs et du roi; le magistrat « multiplici consulatu functus » devient le roi, et les nations barbares devant qui s'évanouissait son prestige deviennent les propres sujets du roi. Mais par là, Jean de Meung transforme la pensée de son modèle : il donne une hardiesse nouvelle à des idées qui, tant qu'elles restaient des abstractions morales, étaient sans force comme sans danger; il va aus applications précises qui seules sont puissantes sur l'esprit et sur l'activité des hommes. Il renouvèle le vieus principe de la Raison et de la Nature en le portant sur le terrain de la politique; il fait d'une règle morale un frein social, et considérant la politique dans un esprit tout positif, il dit du roi, que ses sujets ne sont pas à lui :

> Ains est lor; car quant ils vodront,
> Lor aïdes au roi todront
> Et li roi tous seul demorra
> Si tost cum li pueples vorra.

Et plus loin (vers 10372-10377) il dégage de tout nuage l'origine du pouvoir royal, il montre la raison utilitaire de son institution, et par là il marque les limites de son pouvoir :

Un grant vilain d'entr'eus eslurent,
Le plus ossu de quanqu'il furent,
Le plus corsu et le greignor,
Si le firent prince et seignor.

Et comme il ne pouvait pas grand'chose par la force de ses deus poings, ils lui ont donné des aides pour acheter des bras, afin de faire avec eus son office.

Voilà l'idée originale de Jean de Meung, que la lecture de Boèce ne lui suggérait pas. Quelle en est donc la portée ? Quelle en est la nouveauté ?

Si l'on se reporte au morceau cité, qui retrace les origines de la royauté, il apparaît que le poète n'a rien d'un révolutionnaire. Toute son audace tient dans le sens qu'il donne à l'institution royale : la royauté est une magistrature instituée en vue de l'utilité publique ; par conséquent le pouvoir d'un roi dépent de la confiance que le peuple lui accorde en retour des services qu'il en reçoit ; s'il n'en reçoit que des injures, le peuple se séparera de lui, et la puissance du roi s'écroulera. « Ains est lor », c'est-à-dire le roi a besoin pour régner du consentement de ses sujets, car la force est dans le peuple et non en lui ; qu'il n'oublie donc pas la raison de son institution, ni les limites que son pouvoir rencontre dans la patience de ses sujets.

Cette doctrine est-elle due à Jean de Meung ou bien avait-elle cours chez quelques-uns de ses contemporains ? Un coup d'œil sur les œuvres de saint Thomas nous montrera que la lecture d'Aristote avait, depuis quelque tens déjà, répandu ces idées chez les esprits les plus instruits du XIIIe siècle. Pour saint Thomas la puissance et l'autorité sont sinon dans le peuple, du moins pour lui ; la loi, c'est « quaedam rationis ordinatio ad bonum commune » ; et si la royauté est préférable aus autres gouvernements, c'est uniquement parce qu'elle peut rendre aus peuples de

plus grands services que l'aristocratie ou la république ne sauraient faire. Mais si le roi oublie son devoir qui est le souci unique de l'intérêt général. il tombe dans la tirannie « quod regimen non est justum quia non ordinatur ad bonum commune, sed ad bonum privatum regis », et c'est le pire des gouvernements. Alors le droit, le devoir du peuple est de chasser ce magistrat indigne : « Rex institutus potest destitui, vel refrenari ejus potestas, si potestate regia tyrannice abutatur; sic Romani Tarquinium superbum ejecerunt. » Ainsi « non potest diu conservari quod votis multorum repugnat. Occasio deesse non potest contra tyrannum insurgendi » (de Regimine Principum, I, ch. 10). Que le roi le sache bien : toute sa force lui vient des services qu'il rent, et toute légitimité, tout pouvoir lui échapperont s'il manque aus engagements tacites qu'il a pris avec les honneurs.

La pensée de Jean de Meung se trouve donc tout entière exprimée chez saint Thomas. Tous deus ne songent qu'à donner aus rois un conseil de prudence en leur rappelant les conditions de leur institution et les limites que leur pouvoir ne doit pas dépasser, s'il veut durer. S'il y a une différence entre les vers de l'un et la prose filosofique de l'autre, elle tient bien moins à l'idée elle-même qu'à la nature particulière de chaque esprit et à la divergence de leurs préoccupations. La pensée spéculative de saint Thomas se livre à une recherche abstraite sur les conditions du meilleur gouvernement, au lieu que Jean de Meung est un poète chez qui les idées ne demeurent jamais abstraites, mais qui voit en même tens qu'il pense, ou plutôt qui pense sur ce qu'il voit. De là vient que la poésie de Jean de Meung est plus réaliste que la prose de saint Thomas. L'idée chez l'un et chez l'autre est la même, mais elle porte la marque de deus esprits différents.

Pas plus que les idées politiques de Jean de Meung, celles de saint Thomas ne sont nouvelles; elles sortent d'un ensemble d'opinions courantes dans les Écoles du Moyen Age. Avant même l'introduction des œuvres d'Aristote, il y avait en France des partisans du droit des peuples. M. Langlois, dans sa tèse déjà citée, fournit plusieurs textes qui le prouvent clairement. Il donne (p. 127) un mot d'Isidore de Séville : « Inde et in gentibus principes regesque electi sunt ut terrore suo populos a malo coercerent, atque ad recte vivendum legibus subderent » (Lib. sententiarum, III, 11,7,1). A la même page, M. Langlois rapporte en note la frase de Miles de Dormans : « Etsi centies negent reges, regnant suffragio populorum ». Enfin dans le tome I, f° 70-71 v° de Lancelot du Lac (éd. 1920) au chapitre intitulé : « Comment le roy Artus fut reprins de ses vices et moult bien conseillé par ung chevalier qui survint en son ost », on lit cet avertissement prudent : « Car nul regne ne peut estre tenu se le commun des gens ne se y acorde... (Donne) a chascun selon ce qu'il sera. Si en gagneras les cueurs d'eulx, et mieulx en seront les terres gardées, car tu ne peux que par eulx ce que tu peulx. » Ainsi la téorie de Jean de Meung sur l'origine des pouvoirs publics est très ancienne. A la vérité nul ne songeait à renverser le roi, mais on apercevait des limites à ses droits et on lui assignait des obligations sociales en rapport avec ses pouvoirs. Ces idées, Jean de Meung les a faites siennes par l'expression forte et vivante qu'il leur a donnée; et s'il est déplacé d'insister à l'excès sur les emprunts qu'il a faits et d'en tirer argument contre l'originalité de sa pensée, cependant il est bon de rechercher les sources de son inspiration, pour mieus connaitre la qualité et le jeu de son invention.

Jean Bouvyer.

II

JEAN DE MEUNG ET LE CONTR'UN

Si M. Jean Bouvyer a étudié un morceau de Jean de Meung pour une conférence de Littérature française moderne, c'est qu'il m'a paru nécessaire de ne pas laisser oublier aus jeunes gens la continuité du développement de la pensée et de la poésie de notre pays. Le *Roman de la Rose* par sa vogue ininterrompue pendant le XIVe et XVe siècles, par les impressions multiples qui l'ont répandu entre 1485 et 1538, est une des œuvres capitales qui ont assuré cette continuité et transmis à la France de la Renaissance un riche dépôt d'idées, d'images, de motifs poétiques ausquel on ne songe pas assez quand on dresse l'inventaire des apports de l'antiquité et de l'Italie.

Le passage étudié par M. Bouvyer tire un intérêt particulier de son rapport à une question très débattue en ces dernières années. On se souvient de la tèse soutenue par le Dr Armaingaud à propos du *Contr'un* ou *Traité de la servitude volontaire* : il a essayé d'ôter l'ouvrage à La Boétie pour le transporter à Montaigne. Dans la vive et copieuse discussion que sa conjecture a soulevé, le Dr Armaingaud et ses contradicteurs ont été amenés à essayer d'établir le sens, la portée et l'origine du *Contr'un*. Or ils ont tous regardé du côté de l'antiquité et de l'Italie, et du côté des doctrines actuelles que les guerres civiles faisaient éclore. Le passage de Jean de Meung et celui de Lancelot du Lac que M. Bouvyer a cité à son occasion, me paraissent inviter à considérer la tradition nationale. L'idée essentielle du *Contr'un* est que le roi n'a que deus bras,

que son pouvoir n'est fait que de la force que lui prêtent ses sujets, et qu'il leur suffit de retirer leur service pour que le roi ne puisse plus rien. « Si on ne leur baille rien, si on ne leur obéit point, sans combattre, sans frapper, ils demeurent nuds et desfaicts et ne sont plus rien. Celuy qui vous maitrise tant, n'a que deux yeulx, n'a que deux mains, n'a qu'un corps... D'où a il prins tant d'yeulx, dont il vous espie, si vous ne les luy baillez ? Comment a il tant de mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous ?... Comment a il aulcun pouvoir sur vous, que par vous aultres mesme ?... Je ne veulx pas que vous le poussiez, ou l'ébranliez : mais seulement ne le soubstenez plus... »[1]

Rapprochez de ces lignes les citations de M. Bouvyer : vous reconnaîtrez l'identité de pensée.

La Boétie a pu amplifier cette idée par sa rétorique d'humaniste, à l'aide de l'histoire et de la filosofie antiques, l'animer d'une haine tout antique, et peut-être aussi très moderne, de la tirannie. Le tème est celui que Jean de Meung avait extrait de la doctrine de son tens, et qui s'était transmis et vulgarisé au point de pénétrer dans un roman comme le *Lancelot*.

Et peut-être s'apercevra-t-on que dans l'œuvre du XVIe comme dans celle du XIIIe, il n'y a pas à proprement parler de principes d'une politique libérale, mais seulement l'affirmation d'un fait brutal. Gare la jacquerie, gare l'émeute, si le peuple est par trop malheureus. La nature a mis un frein à la tirannie dans la volonté des hommes. C'est un fait qu'il y a un point au delà duquel il n'est pas sûr de fouler les sujets : l'insurrection, alors, n'est pas un

1. *Discours sur la servitude volontaire*, dans les *Essais* de Montaigne, éd. V. Leclerc, t. IV, p. 405-406.

droit qu'on exerce par raison, mais un effet qui se produit mécaniquement.

Mais cette vérité de la politique réaliste, Jean de Meung l'énonce avec une sérénité gouailleuse, et l'humaniste de la Renaissance la développe avec une colère enflammée.

Gustave Lanson.

NOTES LEXICOLOGIQUES

DEUXIÈME SÉRIE [1]

apache :

Le bandit... l'homme au couteau, celui qui vit dans les faubourgs... C'est le rôdeur que l'imagination d'un excellent reporter [V. Moris, du *Matin*, puis du *Petit Parisien*] a baptisé, en 1902, du nom d'Apache.

Louis Latzarus, *Les Malfaiteurs parisiens*, dans la *Revue de Paris* du 1er juin 1912, p. 527.

arrache-pied (d') :

D'arrache pied, j'ai travaillé à cela quinze jours *d'arrache pied*, c'est-à-dire que pendant tout ce temps-là j'ai travaillé sans bouger de ma place, et comme si mon pied y avait pris racine.

Ducatiana, ou Remarques de feu M. Le Duchat sur divers sujets, p. p. F[ormey]. Amsterdam, 1738, t. II, p. 453.

boime :

Boime à Grenoble veut dire hypocrite, doucereuse, jésuite-femelle.

Stendhal, *Vie de Henri Brulard*, t. I, p. 197 de l'éd. Champion.

1. Suite. Cf. *la Revue*, 4e trimestre de 1911 et 2e trimestre de 1912.

bondieuserie :

Les *bondieusards*, profession qui n'est pas dans le dictionnaire ni dans le paroissien. La BONDIEUSERIE, cependant, a fait vivre plus d'un chrétien. N'importe qui pouvait faire cela, pourvu qu'il ne fût pas peintre. Il s'agissait de colorier les images qu'on vend dans les campagnes : agneau pascal, cœur de Jésus, brebis du Seigneur... Un bondieusard habile pouvait faire ses six douzaines dans un jour.

J. Vallès, *Les Réfractaires*, Paris, 1886, p. 22.

bras droit :

De tous les degrés d'honneur entre les sujets, les premiers sont ceux qui ont part aux soucis de leurs maîtres. On les appelle ordinairement leur *bras droit*, parce que les princes déchargent sur eux le fardeau de leurs plus importantes affaires.

Essais de Bacon, trad. franç. de 1619, p. 148.

brouhaha :

Ménage a prétendu dans ses *Origines françaises* que le mot *brouhaha* était une onomatopée ; mais il s'est trompé, ce mot étant une corruption de l'hébreu Baraha, que les Juifs emploient dans leurs acclamations du sabat.

Ducatiana, t. II, p. 266.

chique (= bille) :

Ces petites boules de terre cuite, que nous appelons chiques.

Ducatiana, t. II, p. 232.

confortable :

Je cherche en vain un mot français qui rende celui de *comfortable : avoir toutes ses aises, toutes ses commodités*, en jouir en paix et sans contrainte, rend à peu près l'idée, mais affaiblie par la périphrase... Nous avions bien autrefois *confort*, *conforter*, *confortatifs*, qui signifiaient à peu près la même chose ; mais ces expressions sont tout à fait hors d'usage et perdues pour la langue.

[L. Simond], *Voyage d'un Français en Angleterre pendant les années 1810 et 1811*. Paris, 1816, t. I, p. 14.

congenial (= **sympathique, en affinité**) :

Je répète qu'il y a en nous quelque chose de *congenial*, et que nous ne serons jamais étrangères l'une à l'autre.

Mme de Duras à Rosalie de Constant, 15 avril 1806. Dans Pailhès, *Madame de Duras*, Paris, 1910, p. 47.

L'habitation de cette petite maison au bout du verger serait bien plus *congenial to my heart*.

La même, 19 mai 1810. *Ibid.*, p. 75.

Ces êtres donc qui s'attirent ici-bas, qui se plaisent, qui s'entendent, qui sont, comme on dit en anglais, *congenial*, se trouvent unis intimement...

La même, 25 janvier 1812. *Ibid.*, p. 91.

Je suis bien aise de vous savoir à Lausanne avec vos amis, avec ces cœurs *congenial* au vôtre. J'aime cette expression...

La même, 6 février 1824. *Ibid.*, p. 282.

convivialité :

M. Scott n'est point ennemi de la *convivialité*.

En note : Du mot anglais *conviviality*, qui est trop près du français ainsi que du latin pour avoir besoin d'être expliqué, et pour ne pas mériter d'être adopté.

[L. Simond], *Voyage d'un Français...*, t. I, p. 512.

courette :

On dit qu'il est question de donner au roi une petite possession en Russie, de lui laisser porter ce titre et de lui former une apparence de *courette* (ce mot est de mon invention).

Princesse Louise de Condé, s. d. [1797] dans l'Introduction à sa *Correspondance*. Paris et Solesmes, 1889, p. xv.

désinvolture :

...une certaine industrie à s'inciter soi-même, et à se développer de misère. Il n'est point de nom propre qui la puisse mieux exprimer que le mot espagnol *desenvoltura*, ou débrouillement, lorsqu'en la nature ne se rencontre ni achoppement, ni répugnance quelconque.

Essais de Bacon, trad. française de 1619, p. 98.

gentleman :

Messieurs est une traduction presque burlesque de *gentlemen*... en général un gentleman en anglais donne l'idée d'un homme au-dessus du vulgaire, sinon par la naissance ou la fortune, au moins par les manières ou par le caractère. Le mot *gentilhomme* suppose de la naissance ; mais on peut être un *gentleman* sans nais-

sance. *Un Monsieur* est presque une expression ridicule ; *un gentleman* ne l'est jamais.

[L. Simond], *Voyage d'un Français en Angleterre*, t. I, p. 34.

home :

Home est un autre mot expressif qui se rend assez bien par *un chez soi*, ou par le mot *logis*, qui a vieilli; *a comfortable home* est une expression tout anglaise, qui appartient naturellement à un peuple domestique : la disposition casanière n'est pas commune en France, ses jouissances n'ont pas besoin de nom.

Id., *ibid.*, t. I, p. 15.

lavange (= avalanche) :

Le mot de *lavange* dérive du terme allemand *lanine*, par lequel les habitants des Alpes suisses désignent ce phénomène. Celui d'*avalanche*, qui exprime la même chose, et qui est plus en usage dans le pays *roman*, a pour étymologie le vieux mot *avaler*, *descendre*, qui n'est plus pris dans ce sens, ou plutôt l'adverbe *à val*, venant du latin monacal *ad vallem*, qui est encore dans la langue des mariniers, et qui est l'origine du verbe *avaler*.

Lettres de M. W. Coxe... sur l'état de la Suisse, trad. de l'anglais. Paris, 1782, t. II, p. 129. Observation du traducteur [Ramond].

lazzi :

Pour ce qui regarde certains mots usités parmi les comédiens italiens, j'ai jugé à propos de ne les point altérer : mais afin qu'ils n'arrêtent pas en les lisant, je les explique. *Lazzi*, par exemple, en est un ;

il veut dire *tour, jeu italien*. Après avoir répété deux ou trois fois le même *Lazzi*, c'est-à-dire après avoir fait deux ou trois fois *le même tour*, après avoir répété deux ou trois fois *le même jeu italien*.

Théâtre italien de Gherardi. Paris, 1700, t. I, p. 8. Avertissement.

matrimonial :

Dialogue MATRIMONIAL entre Jonathan Wild, écuyer, et Lettice sa femme.... Ainsi ce discours, qui, quoique nous l'ayons appelé *matrimonial*, ne respirait guère la tendresse et la douceur qui devraient toujours accompagner le mariage, produisit enfin une résolution...

Histoire de Jonathan Wild le Grand, trad. de l'anglais de M. Fielding. Londres et Paris, 1763, t. II, p. 65 et 79.

micmac :

...la tribu des Micmacs, qui occupe les régions de Québec, de Cap-Breton, de Terre-Neuve, dans le Canada oriental. C'est avec les Micmacs, en effet, que les pionniers de la colonisation française entrèrent d'abord en relations. Ils furent accueillis avec mille marques d'amitié, mais cette amitié ne trouvait pour s'exprimer que les formes les plus surprenantes. Si bien que pour les aventureux conquérants, toute chose obscure et incompréhensible fut bientôt du « micmac ». Le mot fit fortune, à ce point qu'on oublia en France son origine indienne...

An. *Le Temps*, 1er septembre 1912, p. 5.

miette :

Quant à du froid dont vous parlez tant, nous n'en avons *miette* (encore une expression du pays !) Au lieu de *miette*, ils disent quelquefois *miot* (ce qui, pour moi, a plus de grâce encore).

Barbey d'Aurevilly à Mlle Read, Valognes, 19 novembre 1887, dans *Lettres à une amie*. Paris, 1907, p. 193.

notoriété :

La *notoriété* ! tel était le mot qu'il [G. Planche] avait trouvé. Ce n'était pas la réputation, la gloire : mais la notoriété, cette méchante notoriété qui l'empêchait de manger tranquille.

J. Vallès, *Les Réfractaires*. Paris, 1866, p. 131.

philanthrope :

M. Leclerc [le latiniste] a ricané au mot *philanthrope* que j'ai placé tout naturellement dans la conversation. Il le proscrit comme révolutionnaire.

Michelet, *Mon Journal*, p. 127, 1er décembre 1820.

pied plat :

Les Galles ou Welches avaient les pieds fort plats, et les Francs les avaient fort élevés. Les Francs méprisaient tous ces pieds-plats, ces vaincus, ces serfs, ces cultivateurs ; et maintenant que les descendants des Francs sont très exposés à obéir aux enfants des Gaulois, un pied-plat est encore un homme fait pour servir.

Senancour, *Obermann*, lettre XXVIII.

promis :

J'appris qu'un gros jeune homme de notre société, fils d'un riche brasseur, et auquel je n'avais guère fait d'attention, venait d'être déclaré le *promis* d'Hélène, et qu'il devait bientôt l'épouser,

En note : terme employé à Berlin pour désigner ce que nous appelons le *futur*.

Valery, *Sainte-Périne, souvenirs contemporains*. Paris, 1826, p. 185.

salé (Bourguignon) :

L'épithète de Bourguignon salé vient de la *salade* ou *bourguignotte*, habillement de tête particulier à la milice bourguignonne.

Ducatiana, t. I, p. 50, et II, p. 470, où est donné le sens d'opiniâtre.

steppe :

Il faut que je te donne l'étymologie du mot *step*, d'où je date cette lettre. Ce mot russe a été adopté par les géographes allemands, et le traducteur des derniers voyages de Pallas a essayé de le faire passer dans le français. Un step est une contrée dénuée d'arbres, mais couverte d'une épaisse couche de terre végétable.

Lagarde, *Voyage de Moscou à Vienne*. Paris, 1824, p. 145, août 1811.

F. Baldensperger.

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES

(*Suite* [1])

---

bâcler :

D. G. n'en donne qu'un exemple, emprunté à Saint-Simon. Ce mot a été repris par Renan, qui d'ailleurs s'en excuse : « Bien des choses ont été (passez-moi le mot) bâclées, dans la marche de l'esprit humain. »

Av. de la Science, p. 458.

baie :

D. G. le donne comme vieilli et n'en fournit pas d'exemple au XVIIIe s. On lit dans *Gil Blas* : « Je fus aussi sensible à cette baie que je l'ai été dans la suite aux plus grandes disgrâces. »

Le Sage, *G. B.*, l. I, ch. II, dernier parag.

balayeuse :

D. G. ne le donne pas au sens de « longue redingote balayant la terre », définition que j'emprunte au Dict. d'argot de L. Larchey (Dentu, 11e éd., 1888), ainsi que la citation qui suit : « Une redingote noi-

1. Voyez notre Revue, t. XXVI, p. 253.

sette, dite balayeuse, dont la jupe drapée en tuyaux d'orgue, ondoyait à chaque mouvement » (Villemessant).

Si l'on m'objectait que D. G. n'est pas un dictionnaire d'argot je ferais remarquer que la définition de « balayeuse » 3°, 2 dans D. G. : plissé de mousseline etc., ne diffère pas beaucoup de celle-ci : « Bande de mousseline ou de linon 'que les femmes ajoutent à la traîne de leur jupe ».

Ch. Virmaitre, *Suppl. au Dict. d'argot fin de siècle.* Charles éd.

baliste :

D. G. donne *catapulte* comme sinonime de *baliste* ; il y a cependant de sensibles différences entre ces deus machines de guerre. On peut lire dans Flaubert la description de l'une et de l'autre :

Salammbô, ch. XIII, *Moloch*, p. 158-159, éd. Charpentier. Cf. Rich. *Dict. des antiq. gr. et rom.*, et Kraner, *l'Armée romaine*, trad. Baldy et Larroumet, v° catapulta.

balle :

D. G. ne donne, ni à *balle*, ni à *doubler*, l'expression « doubler la balle » employée, au sens figuré, dans le texte suivant : « Encore convient-il de remarquer, à propos du vrai et du bien, que Pascal en fait là une perpétuelle confusion, *doublant la balle* et incriminant l'homme deux fois sur la même question de morale. »

Éd. Droz, *Sceptic. de Pascal*, p. 218.

ballé :

Manque dans D. G. « Les serfs et vilains sont des bêtes de travail... se nourrissant de pain ballé, fait si grossièrement qu'on y trouvait la balle du grain. »

Y. Guyot, *La propriété. Orig. et Évol.*, p. 143. Delagrave édit.

barbe de dentelles :

D. G. dit seulement : « une barbe de dentelle ». On lit dans An. France : « c'est une servante qu'on mène pendre pour avoir volé... des barbes de dentelles », et à la page suivante : « La servante... déroba à sa maîtresse une coiffe de point d'Alençon. »

Op. de J. Coignard, p. 242, 243.

barbichet

Manque dans D. G. « M. Bailly, prêtre de la Mission... n'était pas net du soupçon de Jansénisme, quoique fort rare parmi ces barbichets ».

Saint-Simon, *Mort de la duchesse de Bourgogne. Scènes et Portraits*, édit. de Lanneau, I, p. 287.

barboter :

D. G. se contente d'un exemple banal. Il n'a pas tenu à Richelieu que ce mot fît son entrée dans la tragédie, si nous en croyons Demogeot : « Un jour, transporté d'admiration à la lecture de la description que Colletet avait faite du bassin des Tuileries, il lui donna soixante pistoles pour les quatre vers suivants :

A même temps j'ai vu, sur le bord du ruisseau,
La cane s'humecter de la bourbe de l'eau,
D'une voix enrouée et d'un battement d'aile
Animer le canard qui languit auprès d'elle.

Son Éminence proposait toutefois un changement dans la tirade, elle aurait voulu dire :

La cane barbotter (*sic*) dans la bourbe de l'eau.

Colletet ne voulut pas lui donner cette satisfaction, malgré ses soixante pistoles. »

Demogeot, *Hist. de la litt. fr.*, p. 376, 15e éd., 1876.

barboteux :

Manque dans D. G.

Sur le ciel barboteux un voile gris courait.

L. Veuillot, *Çà et Là*, II, XIV, VII, p. 342.

barbu :

« A quoi pensais-je de m'aller fourrer dans cette vrille de pierre... pour manger du fromage barbu ! »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, l. VII, ch. VI, p. 200.

barde :

« Fig. poét. Poète national primitif », dit D. G. — Lamartine l'a employé au sens de « poète » en général :

« Non, sous quelque drapeau que le barde se range,
« La Muse sert sa gloire et non ses passions. »

A Némésis, 1re strophe.

De même P. Lasserre : « Chateaubriand, barde de

la Religion, de la Légitimité, de la Charte », et : « une analyse de la question précise concernant le progrès est justement ce qui rend aphones les bardes du Progrès-Dieu ».

Romant. français, p. 138 et 432.

basset :

D. G. donne un exemple de cet adjectif, emprunté à Saint-Simon. M. Brieux l'a employé au féminin : « bassette et si maigriote qu'une tape d'enfant avait l'air de suffire à la renverser. »

Brieux et M. Luguet, *Les Remplaçantes*, p. 84.

bastant :

D. G. le donne comme vieilli. On le lit encore dans Diderot : « Je ne me sens pas bastant pour ce sublime travail. »

Cité par Schérer, *Étude sur Diderot*, p. 115, C. Lévy éd. 1880.

bastogne :

Manque dans D. G.

« Ce sont les cadets de Gascogne
Parlant blason, lambel, bastogne ».

Rostand, *Cyr. de B.*, II, sc. 7.

bataillard :

Manque dans D. G.

« Ah ! ah ! ah ! Cyrano !... son humeur bataillarde !... ».

Rostand, *C. de B.*, III, 2.

battre :

I, De : battre qqn. à plate couture, donné par D. G., je rapproche : « M. Homais y était fort (au jeu de dominos), il battait Charles à plein double-six » (Flaubert, *Mme Bovary*, p. 108).

II, « Se battre l'œil », familier dit D. G. L'expression est citée, d'après Fourrier, par Michel, *Idée de l'État*, p. 393.

bauce :

Manque dans D. G. « A l'arrière la bauce qui traînait ne discontinuait pas son petit clapotement doux dans l'eau. »

Flaubert, *Mme Bovary*, p. 284.

baudelairien :

« Les baudelairiens reconnaîtront qu'Obermann les devance et contient le germe de toutes les psychoses romantiques. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 93.

baudroyeur :

« Les cinq métiers de la ville de Paris sont les tanneurs, les mégissiers, les baudroyeurs, les boursiers et les sueurs. »

V. H., *N.-D. de Paris*, l. X, III, 302-3.

baume :

D. G. cite le baume du Pérou, de Judée, etc. ; il néglige le baume de Vanseger, le baume tranquille.

On lit dans Voltaire : « le baume de Vanseger, le remède de M. Aignan, brisant les parties de ce sang figé, le font couler plus rapidement. »

Lettre à M. le baron de Breteuil, déc. 1723, *Lettres choisies*, t. I, Fallex, Delagrave, éditeur.

M. Fallex ajoute en note : « François Aignan, capucin connu dans son ordre sous le nom de P. Tranquille, et inventeur d'un remède contre la petite vérole, et d'une préparation huileuse nommée en pharmacie baume tranquille. » (p. 18).

baverolle :

Manque dans D. G. « De toutes ces horreurs elle fit des layettes, béguins et baverolles. »

V. H., *N.-D. de Paris*, l. VI, ch. III, p. 154.

Le petit dict. Larive et Fleury définit *baverolle* « sorte de drapeau qu'on attachait aux trompettes de guerre ». Il est clair que V. Hugo, dans le passage cité, en fait un sinonime de bavette.

bécot :

D. G. ne le donne qu'avec le sens de « petite bécassine ». Il a le sens de « baiser » dans le passage suivant :

« L'amour, c'est la gloire en bécots ! »

Rostand, *Chantecler*, I, IV, p. 42.

bédiable, bédieu :

Manquent dans D. G. On les trouve dans V. H. (*N.-D. de Paris*, l. VII, ch. IV, p. 194.)

béguard :

« Tout cela apparaît pour la première fois au moyen âge... dans les lollards, béguards, fraticelles, etc. »

Renan, *Av. de la Sc.*, p. 497, n. 21.

Le dict. d'H. et G. de Bouillet, v° béguins, béguines, dit : « On a donné quelquefois ce nom aux religieux des deux sexes du tiers-ordre de Saint-François. On les appelait aussi bégards et bégardes. »

D. G. donne le mot *béguin*, mais non au sens de *religieux*.

behours :

Manque dans D. G. La Fontaine l'a pris au sens de behourdis = combat à la lance (Littré).

« Mieux vaut ce jeu (d'amour) que tournois ni behours. »

Ballade contre le mariage. Nouvelles œuvres inéd. de La Font., par Paul Lacroix, libr. des biblioph., 1873.

bellement :

D. G. donne à ce mot le sens de « tout doucement ». Dans le passage suivant : « Le cheval de M. Godin a renversé maître Philippot... — En vérité ? — Bellement. » (V. H., *N.-D. de P.*, l. II, ch. IV, p. 50.) Il a le sens de « oui » pour affirmer fortement et équivaut à « parfaitement » (v. ce mot dans D. G.).

bénédictine :

D. G. ne le donne pas avec le sens de *robe*. Il a ce sens dans un passage de la Dramaturgie de Hambourg

que j'ai cité v° *adrienne*. — Il convient d'ailleurs de lire *andrienne*. (v. ce mot dans D. G.). L'erreur vient de Lessing; elle a été constatée par Corack, *Materialien zur Lessings*, *H. Dr.* (p. 163).

bergerade :

Manque dans D. G. V. Hugo l'a employé au sens de *fête amoureuse*: « Voilà où en était vers quatre heures et demie du soir la bergerade commencée à cinq heures du matin. »

Misérables, 1re p., l. III, ch. v, p. 63, éd. Ollendorf.

biblisme :

« C'est à l'enseigne du Rire et de la Joie que Michelet fonde l'étrange raison sociale : protestantisme-renaissance, biblisme-paganisme. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 410.

bicoquet :

Manque dans D. G. « Son bicoquet de feutre et sa veste de cuir faisaient tache au milieu du velours et de la soie... »

V. H., *N.-D. de Paris*, I, IV, p. 24.

bicycliste :

Manque dans D. G. : « Dames si délurées dans leurs costumes de bicyclistes. » (Brieux, *Les Remplaçantes*, p. 343). — J'ai hésité à citer « bécane » qu'on lit quelques lignes plus bas.

bienfaisance :

D'après D. G. employé au XIVe s., reste inusité jusqu'au commencement du XVIIIe s. On lit dans An. France : « On croyait (au siècle des philosophes) que ce mot avait été créé par le bon abbé de Saint-Pierre ; mais il est plus ancien et se trouve déjà dans le vieux Balzac. »

M. Bergeret à Paris, p. 241.

bigaille :

Manque dans D. G. « Ni le bruit des horribles lanières plus acérées et plus sifflantes que des pattes de bigailles. » (V. H., *N.-D. de Paris*, l. VI, ch. IV, p. 167.) — « Un vaisseau de guerre a... plus d'ailes et plus d'antennes que la bigaille pour prendre le vent dans les nuées ».

Les Misérables, IIe p., l. II, ch. III, p. 170.

blafard :

D. G. ne le donne que comme adjectif. L. Veuillot l'a employé comme substantif : « Des blafards en redingote marron... leur lisent la Bible. »

Çà et Là, I, p. 51.

blagologie :

« Cette haute blagologie est une apologétique toute trouvée... pour l'esprit et les agissements révolutionnaires. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 442.

blandice :

Vieilli, dit D. G. A été repris par An. France : « Je voudrais... qu'un cirage très noir... attristât beaucoup les délices et blandices criminelles de la chair ».

Op. de J. Coignard, p. 234.

blasonner :

Diffamer, dit D. G. A-t-il bien ce sens dans la frase suivante : « Ainsi crayonné et blasonné en chaire, noté à la cour... Tréville n'avait qu'un parti à suivre, c'était d'être dévot. » (Sainte-Beuve, *P. R.*, l. V, ch. x, t. V, p. 83). Sainte-Beuve vient de dire que « Bourdaloue se permit de faire du nouveau converti (Tréville) un portrait satirique et reconnaissable en chaire, pour l'Avent de 1671 ». Bourdaloue satirique, hélas ! mais diffamateur, holà !

blockaus :

Employé au figuré par L. Veuillot : « A ce coup, M. Collard sortit de son blockaus, je veux dire de sa cravate. »

Çà et Là, t. I, p. 361.

bonhomme :

Dans le texte suivant le mot « *bonhomme* » a un sens assez différent de ceus que donne D. G. : « Depuis ma dernière lettre, j'ai perdu mon bonhomme de père » (Balzac, cité par Demogeot, *Hist. de la litt. fr.*, 15e éd., p. 368). Le terme a scandalisé M. Demogeot qui reproche à Balzac de manquer de sensibilité. M. Demogeot n'avait pas lu certaine note de Sainte-

Beuve à propos d'un récit de Lancelot où il est question « de bonhomme M. Guérin, doyen de la Faculté et médecin de M. de Saint-Cyran ». Voici cette note : « Bonhomme, dans la langue du temps, veut dire simplement *vieux*, et c'est même en ce sens qu'il convient peut-être d'adoucir l'impression que nous fait le mot de Balzac nous parlant de la mort de son *bonhomme de père* ; c'est comme qui dirait le bonhomme Laërte. »

Sainte-Beuve, *P. R.*, *Append. sur la mort de M. de Saint-Cyran*, t. II, p. 537.

P. Albert cite cette frase de Dangeau : « Jeudi 5, on apprit à Chambord la mort du bonhomme Corneille. » (*Litt. fr.*, XVIIe s., p. 73.) Renan, parlant de son grand-père : « Le bonhomme aurait eu peine à comprendre que c'était la France qui avait vaincu à Waterloo. »

Souv. d'enf. et de jeun., p. 91, éd. in-18.

bonisseur :

Manque dans D. G. Dans le courant de décembre 1912, la plupart des journaux ont publié des notes analogues à celle-ci : « M. Lépine s'est ému de voir gesticuler sur les boulevards, à portée des établissements cinématographiques, d'étranges gaillards déguisés... Le préfet décida de supprimer ces pratiques ; d'où grand émoi dans le monde des bonisseurs ; ceux-ci ont envoyé une délégation à la Préfecture de police. »

bordé :

D. G. ne le donne qu'au sens de « galon servant à

border. » Il a un autre sens ici : « A la hauteur des Baléares, le bordé s'était fatigué et ouvert. »

V. H., *Les Misérables*, IIe p., l. II, III, p. 171.

borgne :

D. G. cite *maison borgne, cabaret borgne*, et l'explique par : de mauvaise apparence ; on attendrait plutôt louche ou suspecte, comme dans le texte suivant : « Les séduisants petits malthusiens... dont les axiomes féroces... font aujourd'hui concurrence à l'arrière-boutique de l'herboriste borgne. »

Brieux, *Remplaç.*, p. 313.

bosse (ronde) :

D. G. n'a pas défini ce mot avec sa netteté accoutumée ; on lit, v° bosse, 6° un ouvrage en ronde bosse, « bas-relief » ; peut-être n'y a-t-il là qu'une faute d'impression et faut-il lire *haut* relief ? Mais plus loin (v° *rond*) on lit : figures de ronde bosse, par opposition à bas, haut relief. — En fait, si l'on s'en rapporte au Dict. des lettres et des arts de L. Grégoire, « les ouvrages de plein relief ou haut relief sont dits de ronde bosse, les bas-reliefs dont certaines parties sont saillantes et se détachent du fond sont appelés de demi-bosse ».

bouche :

D. G. dit avec raison que « la bouche du roi » signifie le service de la table du roi, mais ce même mot a simplement le sens de *table* dans le passage suivant : « Il (Louis XIV) disait quelquefois, en riant, qu'il y

avait souvent des seigneurs étrangers bien attrapés à vouloir goûter du vin de sa bouche » (Saint-Simon, *Ext. de Lanneau*, I, p. 410). Dans le même sens, M. Brunetière a écrit : « Faut-il vraiment n'avoir rien à faire pour s'inquiéter... de ce que coûte la bouche d'un sénateur ! »

Ét. crit., 1re série, p. 59.

bouffette :

« Ornement pour coiffures de femmes, tentures, harnais de chevaux », dit D. G. Cela sert aussi pour les hommes :

« Un hobereau qui... qui... n'a même pas de gants !
« Et qui sort sans rubans, sans bouffettes, sans ganses ! »

Rostand, *Cyr. de Bergerac*, A. I, sc. 4.

boullaye :

« Les sergents du guet lui frayaient passage dans le peuple à grands coups de boullaye. »

V. H., *N.-D. de Paris*, l. VIII, ch. VI, p. 257 ; cf. VI, IV, p. 165, et X, IV, p, 306.

boulonnage :

Manque dans D. G. « Ce grattage avait altéré les boulonnages de la carène ».

V. H., *Les Misér.*, II, p. II, III, p. 171.

boulot, otte :

Familier, dit D. G. « Les lignes qui suivent nous font comprendre qu'elle était boulotte. »

J. Lem., *J.-J. Rousseau*, p. 28.

bouquetier :

D. G. n'en donne, au sens de faiseur de bouquets, qu'un exemple emprunté à Balzac. Vacquerie l'a repris : « Oui, si tu l'ignorais, c'est moi ton bouquetier. »

Tragald., IV, sc. 3.

bourrel, elle :

D. G. le cite au masc. d'après Littré avec un un exemple emprunté au XIVe siècle. On le lit dans V. Hugo : « Ils ont bien pendu une truie le mois passé ; le bourrel aime cela. »

N.-D. de Paris, X, 1, 296.

Pour le féminin, il apparaît, d'après An. France, que la femme du bourreau segondait et au besoin suppléait son mari même quand il s'agissait d'exécution capitale : « La bourrelle... prit la corde avec laquelle Hélène Gillet avait été menée, la lui noua au cou et... essaya de l'étrangler. »

Op. de J. C., p. 254.

Le mot *bourrelle* se retrouve à quatre reprises dans les quelques pages qui suivent.

boustifaille :

Manque dans D. G. « Autrefois... on se mariait savamment ; on faisait un bon contrat, ensuite une bonne boustifaille. »

V. H., *Les Misérables*, V^e partie, V, VI, p. 602.

boutique :

D. G. ne le donne pas au sens d'*étude*, qu'il a dans Mercier : « Le plaideur ne connaît que la boutique du procureur. »

Tableau de Paris, Extraits, p. 264, éd. Dentu.

braisière :

N'a, dans le passage suivant, aucun des deus sens donnés par D. G. « Une exécution était un incident habituel de la voie publique, comme la braisière du talmellier ou la tuerie de l'écorcheur. »

V. H., *N.-D. de Paris*, VIII, VI, p. 253.

braquemart :

« Un seul exemple dans D. G., emprunté au *Francion* de Sorel : On lit dans V. Hugo : « Noël Lescripvain a été condamné... pour avoir porté un braquemart. »

N.-D. de Paris, II, VII, p. 70.

brette (basse-) :

D. G. ne donne le mot *brette* qu'au sens de « longue épée » ; mais on lit en tête de l'article : « Étymol. incertaine ; peut-être de l'adjectif féminin *brette* qui en ancien français signifie *bretonne*. »

Voltaire a repris cet adjectif : « L'abbé... vint avec sa sœur, jeune basse-brette fort jolie et très bien élevée. »

L'ingénu, ch. I, p. 320, éd. Garnier.

brigandine :

D. G. n'en donne qu'un exemple emprunté à O. de Saint-Gelais.

« Trente mille harnais blancs, jaques ou brigandines. »

V. H., *N.-D. de Paris*, VII, VIII, p. 220.

brigandinier :

« Poète et compositeur de rythmes... cela vaut mieux que de voler comme me le conseillaient quelques jeunes fils brigandiniers de mes amis. »

V. H., *N.-D de Paris*, II, VII, p. 74.

brillant :

On ne lira pas sans intérêt le développement consacré à cette épitète (quand on l'applique au stile), dans l'*Hist. de la Litt. fr.*, de Nisard (t. IV, p. 195 et 199, éd. in-16) : « On a trouvé un nom pour le style de ses tragédies : il s'appelle le style brillant... Voltaire est le père du style brillant, etc. ».

brillement :

(Vieilli) dit D. G., repris par Sainte-Beuve : « âme d'autant plus à estimer qu'il ne paraissait rien elle de ces *brillements* qui flattent le sens des hommes ! » D'ailleurs le mot est, dans le texte, en italiques.

P.-R., l. I, ch. VI, t. I, p. 131.

bronze :

« Subst. masc. », dit D. G. Il cite d'ailleurs « la bronze corinthiane. » Rabelais. V, 37.

Vers la fin du XVIIe siècle, Perrault écrit dans son *Parallèle des Aciens et des Modernes* : « qui ne sait que de la bronze fondue se casserait cent fois plutôt que de plier ? ».

Cité par Deschanel, *Déform. de la langue fr.*, p. 176).

brouetter :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. V. Hugo l'a employé au sens figuré : « Quelques pauvres diables de gâcheurs politiques s'imaginent qu'ils bâtissent un édifice social... parce qu'ils vont brouetter des tas de projets de lois. »

Préf. de « le Roi s'amuse », ad finem.

brûlement :

Action de brûler, dit simplement D. G. sans en donner aucun exemple. Le mot est cependant couramment employé dans la langue littéraire :

« M. de Saint-Cyran n'apprit qu'assez longtemps après ce *brûlement* de papiers (comme il l'appelait). »

Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. II, ch. VI, t. I, p. 492.

Au tome III, Sainte-Beuve n'écrit même pas ce mot en italiques : « Ces esprits forts, qui mettaient tant de prix à un brûlement de Vraie Croix, étaient bien du même temps que ces autres grands esprits qui croyaient à la guérison par la Sainte-Épine. »

P. R., l. III, ch. XVI, t. III, p. 303, n. 2.

Avant lui, Villemain avait écrit : « Les amendes, les lettres de cachet et même le brûlement des livres... ne sont pas des obstacles contre les doctrines. »

Litt. fr. au XVIIIe siècle, 2e p., 13e leçon, p. 332, éd. Méline, Bruxelles, 1840.

On le retrouve dans Nisard (*H. de la Litt. franç.*, t. I, l. II, ch. III, par. 2, p. 306, éd. in-16) et dans P. Lasserre, *Rom. franç.*, 1re p., ch. III, p. 42.

buboniforme :

« Le seul devoir d'un coq est d'être un cri vermeil;
Et lorsqu'on ne l'est pas, cela n'est pas la peine
D'être buboniforme ou révolutipenne. »

Rostand, *Chantecler*, III, IV, p. 169.

butte :

D. G. donne l'expression « être en butte ». On lit dans Balzac : « Que ce bruit et cette réputation sont incommodes à un homme qui cherche le calme et le repos! Il est la butte de tout les mauvais compliments de la chrétienté. »

Cité par Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. II, ch. VIII, p. 71).

byzantinisme :

Manque dans D. G. « Dans l'état de société où nous sommes... on aura à opter entre le byzantinisme et le vrai progrès. »

Sainte-Beuve, cité par Faguet, *Polit. et Moral. du XIVe siècle*, III, p. 233.

cabaliste :

D. G. ne le donne que comme subst. masc. Des trois passions « mécanisantes » signalées par Fourrier, D. G. ne cite que la *papillòne*; il néglige la *cabaliste* et la *composite*.

« La cabaliste consiste proprement dans l'esprit d'intrigue et de cabale. »

Ferraz, *Socialisme, Naturalisme et Positivisme*, 3e éd., p. 104.

cabriolet :

« *Vieilli* au sens de *bonnet de femme* », dit D. G. On le retrouve dans Taine : « A Amsterdam, se pressaient les riches paysannes de la Frise, la tête encapuchonnée dans un bonnet tuyauté, sur lequel un chapeau en façon de cabriolet se cabrait convulsivement. »

Phil. de l'art, I, p. 232.

cacardement :

Manque dans D. G. qui donne *cacarder*.

« Trêve aux cacardements oisifs et pateaugeards ! »

Rostand, *Chantecler*, A. I, sc. 2, p. 29.

cachet :

A propos de l'expression : *cachet du génie*, je relève, dans P. de Julleville, cette remarque : « Telle est la rapidité avec laquelle vieillissent certaines métaphores. Celle-ci, inconnue au XVIIe siècle, mise à la mode par Rousseau, très usitée à la fin du siècle dernier et dans les premières années du nôtre, employée encore, en 1835, par un écrivain aussi pur que Villemain, semblerait maintenant vulgaire et négligée. »

Origine et hist. de la langue franç., p. 233, 1897, éd. Delalain.

cacozèle :

« Les adversaires de Balzac... en tout ce qu'ils lisaient de ses écrits ne croyaient voir que des métaphores impropres... des cacozèles ou des catachrèses. »

Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. II, ch. VIII, t. II, p. 59.

Ce mot n'est ni dans Marmontel (*El. de litt.*), ni dans Dumarsais (des Tropes), ni dans Vapereau. (*Dict. des Litter.*)

On lit dans Quintilien : « Κακόζηλον, i.e. mala affectatio vocatur quicquid est ultra virtutem, quoties ingenium judicio caret, et specie boni fallitur : omnium in eloquentia vitiorum pessimum. »

Instit. orat., VIII, III, 56.

cacuminal :

Manque dans D. G. « Quatre ordres de consonnes : cacuminales (la langue retroussée contre le sommet du palais), dorsales, alvéolaires, interdentales. »

V. Henry, *Gr. comp. du grec et du latin*, 2e éd., p. 24.

cadrer :

D. G. ne le donne comme v. trans. qu'au sens de : « étendre les peaux sur un cadre. » On lit dans Renan : « Les vérités acquises de la science sont de délicats aperçus... des manières de cadrer sa pensée plutôt que des données positives. »

Av. de la sc., p. 54 ; cf. *Ibid.*, p. 425.

caffardum :

Manque dans D. G. : « Une cagoule noire lui tombait jusqu'aux pieds, un caffardum de même couleur lui cachait le visage. »

Victor Hugo, *N.-D. de Paris*, l. VIII, ch. IV, p. 240, éd. Ollendorf.

cagnard :

D. G. ne le donne pas au sens (dialectal) où l'a employé Diderot : « Si un enfant apportait en naissant, sur son front, la caractéristique (du génie), il faudrait ou l'étouffer ou le jeter aux cagnards. »

Œuv. choisies, *N. de Rameau*, t. II, p. 8, éd. Garnier.

En note : « les éditions précédentes portent : *aux canards*. *Cagnard*, dans le vocabulaire bourguignon et champenois, signifie *chien*, et nous avons la locution *jeter aux chiens*. »

cagou :

Vieilli, dit D. G. On le lit encore dans V. Hugo : « Mes amis, écoutez-moi, je suis truand au fond du cœur... je suis né cagou. »

N.-D. de Paris, X, III, p. 301.

caïnite :

Manque dans D. G. « Il semble qu'elle raisonnât très bien, cette docte caïnite qui, jugeant la création mauvaise, enseignait aux fidèles à offenser les lois morales et physiques du monde. »

An. France, *Le Jardin d'Epicure*, p. 216.

calamiteux :

D. G. n'en donne qu'un exemple, de Charron. Nisard écrit : « Des guerres calamiteuses, les mécomptes de tous les calculs... firent goûter de plus en plus à Louis XIV les vérités de la chaire chrétienne. »

Hist. de la Litt. fr., l. III, ch. VII, t. II, p. 385.

calot :

« Ce qui fait la calotte, le fond d'un shako », dit D. G. Rostand l'a employé comme sinonime de *calotte* :

« Il (le pivert) est coiffé du grec ! — Dame ! il a pour calot
« Un petit bonnet grec ! »

Chantecler, A. IV, sc. 2, p. 208.

calville :

D. G. donne aussi *caleville* (1680) et *calleville* (1694). V. Hugo écrit :

« Il faut être naïf pour croire...
« ...qu'Iblis...
« Invente la place de Grève. —
« Les pédants, le code civil,
« Parce qu'Adam mord, après Ève,
« Dans une pomme de calvil. »

Quatre vents de l'esprit, le Livre lyrique, L, II, 7e str.

camail :

« Petit manteau de prélat ou de femme », dit D. G. Dans Brieux et Luguet : « Les hameaux voient passer dans leurs ruelles des promenades de chevaux dont les couvertes et les camails bariolés... font des bêtes fantastiques. »

Les Remplaçantes, p. 215, éd. Ruef, 1902.

cambrioler :

Manque dans D. G. qui donne *cambrioleur*. Ce terme est aujourd'hui de la langue courante. Rostand l'a employé au figuré :

« Le veux-tu le secret par où ce camelot (le moineau)
Sait nous cambrioler le cœur avec un mot ? »

Chantecler, III, sc. 6. p. 194.

camichon :

Manque dans D. G.

Cf. infra. v° *cippe*, ad finem.

canezou :

Origine inconnue, dit D. G. On nous permettra de citer l'étimologie présentée par V. Hugo : « Fantine avait une robe de barège mauve... et cette espèce de spencer en mousseline, invention marseillaise, dont le nom *canezou*, corruption du mot *quinze-août* prononcé à la Canebière, signifie beau temps, chaleur et midi. »

Les Misér., 1re p., l. III, ch. III, p. 61, éd. Ollendorf.

cannelle :

D. G. donne comme vieillie l'expression *mettre en cannelle* et n'en cite qu'un exemple, emprunté à d'Aubigné. On lit dans A. France : « M. d'Anquetil... examinait la berline culbutée ; si l'on relève les chevaux, dit-il, elle tombe en cannelle. »

Rôtiss. de la r. Pédauque, p. 323.

canoniser :

« Mettre au rang des saints », dit D. G. C'est donc un pléonasme que d'écrire : « La jeune fille n'avait pu être canonisée sainte, faute de protections. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VI, II, p. 147.

canqueter :

« La caille carcaille, les canards canquètent. »

Constantin et Désormaux, *Dict. savoyard*, v° cri, p. 122.

caparaçonner :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. V. Hugo écrit :
« Pas d'échevin flamand, pas d'ours et pas de chien...
Plus caparaçonné d'absurdités énormes...
Que cet âne bâté qu'on appelle un savant ! »

Le Roi s'amuse, A. I, sc. IV.

cappette :

Manque dans D. G. « Qu'est-ce que ce Mahiet Fargel dont vous avez déchiré la robe ? — Ah bah ! une mauvaise cappette de Montaigu. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VII, IV, p. 199.

caqueterie :

« Entretien qui ne se compose que de caquets », dit D. G. Dans la frase qui suit : « Les fraises empesées... ne peuvent s'accommoder des hautes caqueteries d'Anne de Bretagne et de François Ier ; leurs dossiers s'abaissent... » (Mad. Moll.-Weiss, *Livre du Foyer*, p. 115), *caqueterie* est sinonime de *caquetoire* (v. ce mot dans D. G.). A noter toutefois que D. G. définir la caquetoire : « chaise à dossier élevé, en usage au XVIIe siècle. »

carapoue :

« Sa carapoue toujours baissée lui faisait une sorte de masque. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, XI, I, p. 348.

carillonneur, euse :

D. G. ne donne que *carillonneur* s. m. On lit dans V. Hugo : « Depuis la matinée du pilori, les voisins de Notre-Dame avaient cru remarquer que l'humeur carillonneuse de Quasimodo s'était fort refroidie. »

N.-D. de Paris, VII, III, p. 191.

carme :

D. G. (v° *carme*) : « certain coup de dé au jeu de trictrac », fait allusion au nom propre Carme (religieux du Mont Carmel). Diderot a employé ce mot au figuré et comme nom commun : « Les cyniques étaient les carmes et les cordeliers d'Athènes. »

Œ. ch., *Neveu de Rameau*, t. II, p. 95.

(*A suivre.*) A. JOURJON.

CONTRIBUTION
A
UN NOUVEAU DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET DE « L'USAGE »

(*Suite* [1])

LES MOTS QUI SE RATTACHENT AU LATIN « ODIUM ».

Désennuyer, composé d'*ennuyer*, n'a que la signification qui correspond au second sens d'*ennuyer*, ce n'est pas « enlever des ennuis » mais « enlever l'ennui ». Ce verbe ne s'emploie plus guère que sous la forme réfléchie : jouer pour se désennuyer. Nous ne dirions plus, comme Mme DE SÉVIGNÉ, 56 (L.) : Mon fils me désennuie extrêmement. — Nous employons plutôt *distraire* ou *divertir* = détourner soit de l'ennui, soit des occupations ou préoccupations.

Ennui, s. m., substantif verbal d'*ennuyer*, verbe qui signifie proprement « mettre dans l'état exprimé par le latin *odium* », de telle sorte que *ennui* se trouve être approximativement un synonyme d'*odium*, mais seulement avec les acceptions de « dégoût de toute chose, malaise vague » et de « désagrément, contrariété ». Au pluriel, on a toujours la dernière acception ; elle a subi, depuis l'ancienne langue, un affaiblissement notable, car jadis un ennui était beaucoup plus qu'un simple désagrément : Si d'une mère

1. Voyez notre *Revue*, t. XXVII, p. 1.

en pleurs vous plaignez les ennuis, RACINE, *Iphigénie*, IV, 4 (L.).

Ennuyer, du latin popul. **inodiare*, proprement mettre dans l'état de dégoût ou de contrariété, verbe formé sur le substantif latin *odium*, haine, dégoût, désagrément, qu'on retrouve avec le sens fort dans l'adjectif *odieux*. Le verbe *ennuyer* a été d'abord impersonnel ; on a passé de « il leur ennuie de... » à « ils s'ennuient de... », exactement comme de « il leur souvient de... » à « ils se souviennent de ». Mais, pour *ennuyer*, on a passé en outre de « il leur ennuie d'une chose » à « une chose leur ennuie, ou les ennuie ». Dans l'emploi transitif, le participe passé semble s'être formé le premier ; on trouve très anciennement *ennuyé* avec le sens de « fatigué, lassé », qu'on relève encore chez CORNEILLE : Ennuyé de supplices, ayant puni les chefs il pardonne aux complices, *Cinna*, III, 1 (L.). Il y a une connexion naturelle entre l'idée de dégoût et celle de lassitude. La construction impersonnelle est encore employée par P.-L. COURIER : Marquez-moi si je puis compter sur votre libraire, il m'ennuierait fort d'en chercher un autre, *Lett.*, I, 58 (L.). Les deux constructions se rencontrent côte à côte dans ces vers de MOLIÈRE : Lorsque j'étais aux champs, n'a-t-il point fait de pluie ? — Non. — Vous ennuyait-il ? — Jamais je ne m'ennuie, *Ec. des F.*, II, 6 (L.).

Il faut distinguer avec soin les sens de : « causer un ennui » (Il m'a ennuyé en refusant) et de « causer de l'ennui » dans l'acception de : produire le malaise vague appelé ennui (il nous a ennuyés deux heures durant). Le participe passé a surtout le premier sens : il est ennuyé, il a des ennuis. Le réfléchi *s'ennuyer* n'a plus que le second, éprouver de l'ennui ; MALHERBE l'emploie dans l'acception de « se lasser » : Ne nous ennuyons point de donner, *Bienf.*

de Sénéq., I, 2 (D. G.). Cf. *ennuyé de supplices* dans l'exemple de Corneille cité plus haut.

Ennuyeux, dérivé de *ennui* : qui ennuie. Pour cet adjectif, comme pour le verbe, il faut distinguer avec soin le sens de causer un ennui et celui de dégager l'ennui : 1° Voilà une affaire ennuyeuse pour lui. 2° Ce livre est ennuyeux. Cet orateur est ennuyeux comme la pluie. — *Ennuyeux* a eu aussi le sens de « qui éprouve de l'ennui, ennuyé » : Elle devient triste et ennuyeuse, *Cent nouv. nouv.*, LXXXI (L.). — Cet adjectif s'est employé substantivement : Si vous saviez comme je m'amuse en vous ennuyant, c'est comme tous les autres ennuyeux du monde, Diderot, *Salon de 1765* (L.).

Odieux, latin *odiosum*, dérivé de *odium*, sur lequel v. *ennuyer* : qui excite la haine ou, plus exactement, une violente répulsion. D'un fantôme odieux, soldats, délivrez-moi, Racine, *Athalie*, V, 5.

L. Clédat.

CONTES RENDUS

Gustave Lanson. — *Manuel bibliographique de la Littérature française moderne, 1500-1900.* IV. *Révolution et dix-neuvième siècle.* Paris, Hachette, 1912 ; in-8° de XX-600 pages.

Le copieus et métodique répertoire que M. Lanson a tenu à donner aus historiens littéraires est désormais complet : une table générale des matières, avec un index des « objets », permettra bientôt de le manier d'une façon plus mécanique, si je puis dire, et de se reporter à coup sûr à des noms et des titres que la disposition de l'ouvrage disperse parfois. Ce dernier volume renferme presque autant de numéros que les trois précédents ensemble : tant la proximité d'une époque volontiers occupée d'elle-même a multiplié le nombre des publications utiles à l'étude des cent dis dernières années de notre littérature. Il est vrai que M. L. nous fait bonne mesure ; bien qu'il se pique de ne citer que « les livres qui peuvent aider à apercevoir les progrès, les transformations », l'éternelle différenciation des ensembles intellectuels, certains chapitres sur le *milieu social* relèvent surtout de l'histoire de la civilisation ; la Belgique ou le Canada, les félibres et les Basques, les ouvrages français sur des choses étrangères (sans rapport direct à notre littérature) ne figurent ici que par un souci d'énumération attentive.

Vint-cinq chapitres se répartissent cette abondante matière ; quelques subdivisions en peuvent être discutées : pourquoi Latouche parmi les « derniers classiques » ? *Le théâtre à l'époque romantique* vient au chapitre XX, alors que le XIVe, *le roman*

depuis 1850, touchait à l'heure présente : de tels inconvénients, inséparables d'une œuvre de cette ampleur, disparaîtront quand l'index des noms propres sera établi. Quant à la correction des titres, elle ne semble appeler qu'un nombre relativement faible d'*errata* (cf. 12804, 12908, 17607, 18027...), et quiconque a publié une bibliografie sait assez combien le *printer's devil* est difficile à exorciser dans ce genre de travaus. Les *addenda* posent un autre problème. Il est certain que M. L., plus abondamment muni de titres modernes, voisins en date de sa propre activité, ne donne parfois que par un heureus accident la bibliografie *ancienne* d'un sujet. L'exemple le plus saisissant est offert par le § III du 5e chapitre, *Etudes critques et théoriques* sur le Romantisme. Le seul Ch. Dupin y représente l'état contemporain de la discussion, sans qu'on trouve ici Saint-Chamans ou d'Eckstein, Toreinx ou Alletz, pour ne citer que quelques-uns des téoriciens, simpatiques ou hostiles, de ce mouvement. Or les fascicules supplémentaires que réclameront, après quelques années, les travailleurs accoutumés à ce répertoire ne pourront guère revenir en arrière, et se contenteront sans doute d'enregistrer les publications survenues dans l'intervalle. Aussi la manière la plus sûre de faire, de la bibliografie de M. L., l'instrument de travail parfait est-elle d'interfolier de papier blanc les exemplaires, et de compléter les articles au hasard des rencontres : on pourrait même souhaiter que l'éditeur prît l'initiative, comme cela s'est fait pour des ouvrages scolaires, de mettre en vente des exemplaires ainsi préparés.

Il va de soi qu'un débutant qui serait lancé sans initiation dans cette espèce d'infini bibliografique risquerait de s'y perdre, d'y prendre même une horreur assez légitime de la glose et du commentaire. Dans la mesure où se perfectionnent les moyens d'évoquer les livres du passé et de déplacer les bornes de l'accessible et du connu, il faudrait pouvoir affermir le jugement et éclaircir les points de vue, afin d'éviter les deus écueils de toute critique : l'agnosticisme érudit et la subjectivité impressionniste. C'est affaire aus maîtres eus-mêmes de maintenir dans la souhaitable mesure l'emploi que les étudiants auront à faire d'un

outil de recherche qui manquait réellement en France, et que M. Lanson a eu le mérite et l'énergie de créer.

F. Baldensperger.

Kr. Nyrop. — *Grammaire historique de la langue française*, t. IV (Paris, Picard, 1913, viii-496 p. in-8).

Ce 4e volume, consacré à la sémantique, est tout à fait digne de ceus qui l'ont précédé. Je ne ferai qu'une réserve, qui est à peine une critique. Si les développements et les explications de l'auteur sont partout d'une grande limpidité, il n'en est pas de même, malgré l'apparence, du plan qu'il a suivi. Les divisions et subdivisions semblent, au premier abord, très métodiques et très claires; mais en les examinant de près, on voit mal le lien qui les unit, et on regrette que M. N. n'ait pas exposé et justifié son plan dans sa préface. Il revient maintes fois sur les mêmes faits, dans des chapitres différents : après avoir, au livre Ier, emprunté à M. Michel Bréal, sans grande utilité, le terme un peu rébarbatif de *polisémie* pour désigner un fait très simple et une vérité trop évidente, à savoir qu'un même mot peut avoir plsuieurs sens, il y revient, au livre III, § 109-110 (... « phénomène déjà signalé »), pour indiquer que l'ancienne acception ne persiste pas toujours à côté de la nouvelle, et il renvoie lui-même à un développement antérieur sur le même point, qui précède le chapitre consacré à la polisémie : « Nous avons déjà examiné *cadeau*... Étudions ici un autre exemple. » Notez encore § 200 : « Examinons le mot *fortune*, *dont nous avons déjà parlé un peu*... » Ces retours fréquents donnent à un ouvrage qui n'en reste pas moins rigoureusement scientifique l'allure et aussi les agréments d'une causerie à bâtons rompus

Nous allons maintenant parcourir le volume et faire un certain nombre de remarques au cours de la lecture. Les chiffres renverront aus paragraphes. — 20. Dans « gagner sa vie », *gagner* nous paraît avoir le même sens que dans « gagner de l'argent », c'est *vie* qui, dans cette locution, prent une acception spéciale, comme dans « mendier sa vie ». — 23. *Mécanique*, au sens de

frein de voiture, *tirer* au sens de traire (tirer les vaches), *tomber* au sens de devenir (tomber malade), cités comme des provincialismes d'après les *Mélanges Wilmotte*, appartiennent à la langue générale. — 25. *Nouveauté* s'emploie encore au sens de « livre nouveau ». — 32. « Je fais les armes tous les matins », corr. : des armes. — 48. On ne dit plus « plier une branche » ; mais on dit fort bien : la branche plie. — 50, *Rem.* La sinonimie partielle, au figuré, de *carré* et de *rond*, peut être une occasion de plaisanterie, mais s'est produite naturellement, et n'est pas le fait d'un esprit « gouailleur, cherchant le paradoxe ». — 57. *Odorer* n'a pas « maintenant » un sens neutre, on ne dit pas « cet animal odore », le verbe n'existe plus que sous la forme du participe adjectivé *odorant*. — 89. *Macon* s'emploie encore au sens de « franc-maçon ». — 91. A côté du sens arcaïque de « noblesse », il serait curieux de signaler, pour *condition*, le sens actuel de « domesticité » : être en condition. Ce n'est pas seulement au singulier que *manière* s'emploie pour « manière affectée », cf. : faire des manières. — 96. Je ne connais pas *induire* tout court au sens de : induire en erreur. — 96. Je persiste à considérer *qui vive* comme équivalant à « vive qui ? Quel est votre parti ? » Cf. notre *Revue*, IX, 233. Notez que la réponse est un mot de passe. Il m'est impossible d'admettre avec M. Jeanroy qu'on ait là une abréviation de « y a-t-il âme qui vive ? », ce qui impliquerait un doute qui n'est certainement pas dans la pensée de celui qui pousse le cri. D'ailleurs l'abréviation ne serait pas naturelle. Voit-on « y a-t-il quelqu'un qui puisse répondre ? » réduit à : Qui puisse répondre ? — 101. Il ne me semble pas qu'on puisse dire que *in* ne joue pas dans *inestimable* le même rôle que dans *infidèle* ; ce qui fait la particularité de *inestimable*, c'est que « estimable » y est pris dans le sens arcaïque de « qu'on peut estimer, évaluer ». — 170. Les emplois ironiques de *bon* ne vont pas jusqu'au sens de « niais », et il ne me semble pas exact que, dans ces emplois, *bon* se construise plus facilement avec *plus*. — 203. On ne dirait certainement pas « actuellement » : sa conduite en cette occasion est une note dans sa vie. — 209. Dans la locution « dommages et intérêts », je crois qu'il faut

comprendre *intérêts* comme un sinonime de *dommages*, exactement comme dans la frase de Rabelais : ou grand dommaige et interest des pauvres maistres es artz. — 212, 2°, quatrième ligne de la *Remarque*, corriger « cette restriction » en « cette extension ». C'est là un simple lapsus, et non point un effet du flottement d'emploi critiqué avec raison un peu plus bas (§§ 214) pour les termes *extension* et *restriction*. — 223. C'est par inadvertance que *labeur* est cité, à côté de *laboureur* et de *labour*, comme un exemple de sens « restreint au travail de la terre ». — 232. Il est inexact qu'on puisse encore « avaler une pièce de vin dans la cave ». — 257. Un juge ne s'appèle pas « de nos jours » bonnet carré. — 272. *Gourde*, d'abord courge, puis, par extension (corr. : par restriction), courge séchée et vidée. — 276. Je ne connais pas l'expression « les pâles maladies ». On dit : les pâles couleurs. — 306. Un terrain mouvementé (et non pas un mouvement de terrain) est « un paysage accidenté » ; le mouvement est l'accident de terrain. — 407. Corriger *chaussons de litière* en *chaussons de lisière*. — 437. « Il est indéniable que l'euphémisme *a* (et non pas *n'a*) ses victimes », ou : on ne peut nier que l'euphémisme n'ait... — 502. Il y a longtens qu'on ne dit plus : un ganelon. — 521. Nous n'employons plus *Arabe* comme terme d'injure ; les exemples rapportés au § 525 sont du XVIIe siècle. M. N. dit que « plusieurs patois connaissent la locution *voler comme un Arabe* ». Quels sont ces patois ? — 550, *Rem.* Je ne puis admettre que *licou* ait jamais été une « exhortation » à la corde « de bien remplir sa fonction ». Alors même que, dans certains mots composés de cette espèce, le premier élément a les apparences d'un impératif, il ne peut avoir que la valeur d'un indicatif. — 576. M. N. cite la remarque d'Honoré de Balzac sur le mot *bonhomme*, jadis employé pour désigner « les hommes les plus cruels comme les plus bonasses, aussitôt qu'ils sont arrivés à un certain âge ». Cf. ci-dessus, p. 110. C'est le mot *père* qui tient aujourd'hui cet emploi. — 583 « Rompre le fétu avec quelqu'un » ne se dit plus. — 597. « Égorger, dit M. N., c'est couper la gorge ; mais rien n'empêche d'égorger un ennemi à coups de fusil ». Personne ne s'exprimerait ainsi.

Mais à côté de quelques affirmations contestables, il y a dans ce livre une quantité considérable d'observations justes, fines, intéressantes, ingénieusement groupées. Nous recommandons particulièrement les différents chapitres du livre Xe sur « le mot et la chose ». Et le mérite de l'auteur est d'autant plus grand qu'il est toujours hors d'état de lire et d'écrire, qu'il a dû dicter tout le volume d'un bout à l'autre et qu'on a dû lui lire tous les textes dont il s'est servi. Quel qu'ait été le zèle des amis que M. Nyrop remercie à la fin de sa préface, ces conditions étaient des plus défavorables, l'œuvre n'en est pas moins excellente.

L. Clédat.

Joseph Bédier. — *Les légendes épiques*, t. III et IV (Paris, Champion, 481 et 512 pages in-8).

Le troisième volume est consacré à la légende des « Enfances » de Charlemagne et à l'histoire de Charles Martel, aus chansons de geste et aus légendes qui se rattachent au pélerinage de Compostelle, à la Chanson de Roland. Le quatrième étudie le rôle de Richard de Normandie dans les chansons de geste, le roman de Gormond et Isembard, les rapports de l'abbaye de Saint-Denis et des chansons de geste, les légendes de Montmajour et de Saint-Rémy de Provence, le roman de Renaud de Montauban, la cantilène de saint Faron, et il reprent ensuite la question générale de l'origine des chansons épiques.

On trouve dans ces deus volumes les mêmes qualités et le même intérêt que dans les deus premiers ; ce n'est pas un exposé dogmatique, mais une suite de discussions, vives, ardentes, convaincantes. Jusqu'ici on nous représentait les auteurs des chansons de geste que nous possédons comme « des remanieurs, remaniant des remaniements de remaniements » ; nous avons été élevés, ainsi que l'a dit M. Lanson, dans l'admiration d'une épopée française qui n'existait pas, et dans le dédain de celle qui existe. « De quelque façon qu'on se retourne, dit M. Bédier, la conclusion s'impose : si les clercs du viiie, du ixe, du xe siècle,

du début du XIe, ne parlent pas des chansons de geste, ce n'est pas qu'ils les méprisent, c'est qu'elles n'existent pas encore. Je connais des théories contraires à cette opinion : des faits, non pas. » Et quelle sagacité a déployée l'auteur, pour établir la genèse de nos récits épiques, pour arriver aus identifications topografiques qui éclairent la collaboration des clercs et des jongleurs autour des sanctuaires, sur les routes des grands pélerinages ! Nul doute que Gaston Paris n'eût donné son adhésion aus conceptions de son disciple préféré, qui célèbre si éloquemment son admirable sincérité de chercheur : « Il est vraiment beau, cet article du tome XI de la *Romania* où G. Paris, en présence des critiques de Dozy, renie allègrement la plupart des idées du *De Pseudo-Turpino*, son premier livre, construit une seconde théorie, en pressent, en esquisse une troisième, selon nous plus vraie. Rien ne montre mieux, de façon plus simple et plus émouvante, de quels efforts, de quels renoncements et de quels renouvellements est faite la vie d'un grand découvreur de faits et d'idées, et de combien de lentes approximations se compose cette chose toujours provisoire et toujours revisible que nous appelons la vérité historique. »

Il faut tout lire, mais en particulier les pages où M. Bédier nous montre la spontanéité, l'unité, l'originalité, la haute valeur littéraire des plus belles de nos chansons de geste, notamment de la Chanson de Roland (t. III, p. 410 et suiv.). Nous reproduirons pour conclure la page suivante, où sont très clairement indiquées les idées générales qui se dégagent de ces quatre volumes de recherches : « Au lieu de s'épuiser à la recherche des hypothétiques modèles perdus des chansons de geste, il faut les accepter telles qu'elles sont dans les textes que nous avons,... il faut les aimer et tâcher de les comprendre pour ce qu'elles sont. Jusqu'ici nous n'en avions pas le droit. Toutes les fois que nous rencontrions dans un roman de chevalerie un personnage historique, un évènement historique de l'époque carolingienne ou mérovingienne, nous étions obligés d'admettre que ce roman était un remaniement de chants lyrico-épiques ou de poèmes épiques de l'époque carolingienne ou mérovingienne.

En montrant qu'au XIIe siècle tels hommes avaient telles raisons actuelles de s'intéresser à tel personnage, à tel événement du passé, nous aurons débarrassé la critique de cette obligation, et rendu à ces romans du XIIe siècle leur droit d'avoir été imaginés au XIIe siècle. C'est par là que le recours aux pélerinages, aux foires, aux églises, a de l'intérêt. Il permet à ces poèmes de reprendre le contact des temps, des lieux. Mais, pour les expliquer, les pèlerinages ne suffisent pas ; il y faut les croisades, croisades d'Espagne au XIe siècle, croisades de Terre-Sainte au XIIe ; il y faut le concours des idées et des sentiments qui formèrent l'armature de la société féodale et chevaleresque ; il y faut toute la vie du temps. Il y faut le pélerin et le clerc, sans doute, mais aussi le chevalier, le bourgeois, le vilain ; il y faut le poète surtout, non pas ce barde ou ce scalde romantique qui, au VIIe siècle ou au Xe, composait, dit-on, ses chants en pleine bataille, mais le poète du XIIe siècle, celui qui a rimé le roman que nous avons, qui a peiné à le rimer comme ferait un écrivain d'aujourd'hui et qui, pour plaire aux hommes de son temps, a su se plier à leurs goûts, participer à leurs pensées, à leurs passions, à leur esprit. Les auteurs des chansons de geste ou leurs propagateurs étaient des nomades ; leurs publics étaient souvent forains ; ces forains et ces nomades se rencontraient autour des abbayes et sur des champs de foire, à de certains jours marqués par certaines fêtes religieuses : de là la considération légitime des fêtes, des foires, des pèlerinages. Mais ce n'est là qu'un fragment de la vérité. Pour rendre compte de ces romans, il faut les traiter comme on traite ceux d'une époque quelconque : dans leurs relations avec toutes les conditions sociales, religieuses, morales, imaginatives de l'époque qui les a produits : et cette époque commence au XIe siècle. »

L. C.

Paul Passy, directeur adjoint à l'École des Hautes-Etudes. — *Petite phonétique comparée des principales langues indo-européennes*, 2e édition [1].

1. Librairie Teubner, Leipzig-Berlin, 1 vol. in-12, 2 Marks, relié 2 M. 40.

On ne peut qu'applaudir au légitime succès de cet excellent manuel de fonétique, dont la segonde édition, revue avec le plus grand soin, a reçu d'importantes additions. Ce petit volume, si riche de faits et d'idées, et en même tens si clair, si précis et si complet, mérite d'être le bréviaire des fonéticiens, des débutants comme des maitres : ceus-là pour les initier à une science réputée ardue, ceus-ci pour coordonner, sinon compléter leurs notions acquises et pour leur donner à penser en entr'ouvrant bien des perspectives nouvelles. A qui veut apprendre et plus encore enseigner une langue vivante, on ne saurait trop en conseiller la lecture et l'étude : les textes fonétiques de l'appendice en diverses langues, avec plusieurs tipes de prononciation, sont particulièrement utiles.

Il y a en effet bien des préjugés à dissiper encore au sujet de la prononciation des langues vivantes. Par exemple, quelle est la région où se parle le mieus une langue, et en particulier le français ? Question oiseuse pour le linguiste, mais qui a une grande importance pratique. Les étrangers ont souvent à ce sujet les idées les plus inattendues : j'ai entendu un jour des Anglais cultivés m'affirmer que la meilleure prononciation française était celle de Liège ! Il faut savoir gré à M. Paul Passy de rendre à la prononciation parisienne la place que lui assigne l'histoire linguistique et sociale.

Il était indispensable de montrer l'extrême variété des sons. La parole humaine, dans ses nuances infinies, renferme un grand nombre d' « impondérables », que la science s'efforce et arrive peu à peu à analiser. Non seulement on passe, par une multitude d'intermédiaires, des voyelles pures, sans éléments soufflés, aus consonnes sourdes occlusives, qui sont, pour ainsi dire, à l'autre pôle du langage ; mais il existe bien d'autres éléments, trop longtens négligés par les premiers fonéticiens.

L'étude des « groupes de force » est particulièrement importante. Croit-on qu'il suffise de parler d'accent tonique, voire d'accents secondaires ? Mais l'intensité respective des sillabes peut être modifiée par le principe d'enfase, qui fait ressortir la

sillabe initiale des mots : voyez à ce sujet tant de curieuses notations de l'*Atlas linguistique de la France*, qui ont quelque peu troublé les romanistes. La chute des voyelles posttoniques en français, en provoquant la diminution d'intensité de l'accent normal, n'a pas peu contribué à développer ces tendances.

Voici maintenant le principe ritmique, dont le rôle est déja considérable dans la langue parlée, et bien plus encore dans la versification. Là pourraient s'amorcer les études scientifiques de métrique française moderne qui nous manquent encore : on montrerait, par exemple, comment notre alexandrin traditionnel est basé sur l'anapeste et l'ïambe ritmiques, acccouplés en général, celui-là par deus, celui-ci par trois, et comment divers effets sont obtenus par la rupture du ritme, la succession de deus tens forts ou la substitution du trochée à l'ïambe.

La durée des consonnes n'offre pas moins d'intérêt que celle des voyelles. L'intonation mérite une place à part : l'analise musicale de la fable *Le loup et l'agneau*, qu'on trouvera en appendice d'après D. Jones, sera une révélation pour plus d'un lecteur.

L'auteur insiste avec raison, à maintes reprises, sur les différences entre les prononciations familières et soutenues (il y en a plusieurs tipes). Là est une des principales difficultés pour les étrangers, qui doivent se tenir dans un juste milieu : car si une prononciation trop soutenue est déplacée dans la vie quotidienne, la prononciation trop familière est plutôt ridicule chez eus : elle semble affectée et récherchée dans leur bouche (ce qui est vrai), alors que l'essence de cette prononciation es d'être négligée et spontanée ; il y a aussi mille nuances d'emplo qu'un étranger ne peut saisir.

En ce qui concerne le détail des sons, il est bien difficile d'apporter quelques remarques complémentaires à un linguiste possédant une information aussi vaste et aussi sûre que M. Paul Passy. P. 74. Le passage de *l* mouillé à *vod* gagne peu à peu le midi, spécialement dans le sud-est et l'est jusqu'en Auvergne. — P. 76. Même remarque pour l'*r* grasseyé, qui se développe et devient de plus en plus uvulaire dans la région marseillaise

et sporadiquement dans la Limagne ; j'ai remarqué aussi que le fénomène commence par *r* final ou devant consonne — P. 80. J'ai entendu fréquemment *v* bilabial à l'initiale en Castille — P. 101. L'*u* allemand (*ü*) me semble plus voisin de *i* que l'*u* français ; nous ne supporterions pas les rimes *ü-i* si fréquentes en allemand ; *frühstück* est devenu chez nous *frichti*. La question est d'ailleurs très complexe : j'ai étudié un sujet de Paris dont l'*ü*, un peu plus palatal que l'*i*, palatalisait davantage le *k* précédent. — Les Italiens du Nord-Ouest, qui ont l'*ü* dans leurs dialectes, prononcent bien cette voyelle. — P. 125. A propos de l'espagnol d'Amérique, *l* mouillé devient *d* mouillé (tendant vers *dj*) à Buenos-Aires. — Dans la prononciation populaire de Séville, *s* devient *ĉ* devant *k* et tombe devant *t*.

ALBERT DAUZAT.

W. MEYER-LÜBKE. — *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (fascicules 5 et 6) [1].

La publication du magistral dictionnaire étimologique roman de M. Meyer-Lübke se poursuit régulièrement, à raison d'un fascicule de 80 pages tous les cinq mois environ. Ce travail considérable est exécuté avec grand soin au point de vue tipografique, et les fautes d'impression sont rares : signalons seulement *MONTERE pour *MONTARE, n° 5668.

Il va sans dire qu'on trouve toujours les mêmes qualités — érudition, métode, précision concise — que j'ai eu l'occasion de signaler pour les fascicules précédents. Les remarques suivantes porteront principalement sur des mots ou formes des dialectes provençaus et de l'argot. C'est un devoir, me semble-t-il, pour chaque romaniste, d'apporter au savant professeur de Vienne sa modeste contribution dans la mesure de sa spécialité et de ses sources d'information personnelles.

4542. IRA. Il serait bon, je crois, de citer le verbe dérivé : tandis que le substantif a disparu dans les patois actuels, ce

1. Cf. *Revue de philologie française*, 1912, p. 71-76.

verbe est conservé dans quelques régions, ainsi en Auvergne où on a encore les représentants du tipe *irat* (Vinzelles, *iʒ̂à* = courroucé, etc.) et du composé *eissirar* < *EXIRARE = faire rage (en parlant du vent) (Vinzelles *icè̂ʒ̂à*, Ambert *eicira* = *ciëra* [1], etc.) ; le substantif verbal *ésir*, *écir* = vent, tempête, est répandu dans toute l'Auvergne.

4821. LACERTA. Les formes féminines ne sont pas spéciales au nord de la France : on trouve dans le Puy-de-Dôme des formes en *-ardo* et en *-arto*, avec des altérations assez nombreuses, et d'origine analogique, pour la voyelle protonique [2].

4855. LAID. Il est intéressant de signaler les formes provençales anciennes qui attestent, dans certains dérivés et composés, le changement de *d* intervocalique en *z* : *laizura*, *laizar*, *laizana*, *enlaizar*. On trouve actuellement en Auvergne (Vinzelles, etc.) *dìlizà* = enlaidir, qui représente **deslaizar*. Le sens mérite d'attirer l'attention, car les mots précités comportaient spécialement l'idée de « salir ».

4958. LAZARUS, prov. *ladre*. Le provençal connaît aussi la forme *lazer*.

5041 et 5042. Ni le germanique LIM, ni le latin LIMA ne conviennent évidemment pour expliquer l'argot *lime*, fourbesque *lima* = chemise, qu'on retrouve dans les argots de métiers du Jura et de la Savoie [3], et que M. Meyer-Lübke ne cite pas. J'avoue que je n'ai, pour ma part, aucune étimologie à proposer.

5082. LÎSKA. Les formes auvergnates (Vinzelles, etc.) semblent postuler un *i*, comme l'italien *lisca*.

5452. MEDIANUS. Le provençal est également représenté : cf. Vinzelles *mèdzànů*, gros lin, et *mèdzůné*, pièce du joug.

5463. MEDULLA. *mudèlo* est gascon. Il eût peut-être été bon

1. Cf. le Glossaire de M. Michalias publié ici-même, v° *eicira* et *cira*.

2. *Annuaire de l'Ecole pratique des Hautes Études*, 1902, p. 123.

3. Cf. L. Sainéan, *L'argot ancien*, p. 138.

de grouper à part les formes qui ont éprouvé la métatèse *e* — *ü* > *o* — *e*.

5682. MORFJAN. M. M.-L. établit sans contestation possible l'origine germanique de ce mot, que M. Sainéan avait voulu expliquer par une onomatopée concomitante dans diverses langues et argots romans. Le mot a passé du longobard en italien, et de là en France par les Alpes et par la voie argotique. Les formes argotiques principales (*morfier*, argot des malfaiteurs français ; *morfia*, bouche, en fourbesque, *morfi* en bellau) mériteraient d'être citées ici.

5792. MŬTIUS ne peut expliquer fonétiquement le français *monsse*, que le sens apparente, comme la forme, au provençal moderne *mont(e)* (et non *mote*), et qui postule nécessairement *MUTTIUS, dérivé de MŬTT- 5793 ; *MUTTIUS convient également à l'italien *mozzo*.

5977. NUCALIS. Il faut supposer concurremment *NUCALIUS pour expliquer la forme provençale *nogalh, nojalh*, qui est beaucoup plus fréquente que *nogal*, *nojal*, aussi bien au moyen-âge que dans ses représentants actuels.

6136 *bis*. A ajouter un article *PACKA, germ., ancien haut-allemand *pacho* (allemand *Backen*), qui est l'ancêtre de *pàtɛo*, *pàtsů*, joue, — mot répandu dans le Limousin et l'Auvergne. (Cf. *Atlas linguistique de la France*, 724).

6137. PACKAN. Le français *pacant*, rustre (Académie, 1798), vient de l'argot des malfaiteurs, comme sans doute aussi le provençal moderne *pacan*. La forme argotique la plus ancienne a été relevée par M. Sainéan chez Grandval (1723) ; mais M. Jeanjaquet a signalé [1] un exemple beaucoup plus ancien (1567), *pagans* = paysans, et, ce qui est tout à fait significatif, chez des malfaiteurs de la Suisse romande, qui opéraient dans la région de Neuchâtel et de Soleure, sur les confins de l'allemand. Avec *morfier*, voilà donc deus exemples irréfutables à ajouter aus mots argotiques d'origine germanique [2].

1. *Bulletin du glossaire des patois de la Suisse romande*, 1903, p. 69.
2. Cf. *Revue de philologie francaise*, 1911, 296-9, et 1913, 71-76.

6211. PAPILIO. Le français *papillon* est savant, et c'est certainement par oubli qu'il n'a pas été mis ici entre crochets. On eût pu signaler les influences analogiques qui ont agi en diverses régions sur ce mot.

6294. PATIRE. Le mot a vécu également dans le domaine provençal : Vinzelles *pâdyi*, souffrir.

6138. *PAXELLUS. Le verbe dérivé, dans le domaine provençal, se présente à l'heure actuelle sous une forme contractée à côté de la forme *peiselà* citée par M. M.-L. : Vinzelles, par exemple, a *pwisèlà* < **paisselar*, échalasser, et *pwilà* < **paislar*, lier l'échalas à la vigne. Il est probable que cette segonde forme est plutôt un doublet morfologique de la première que le représentant d'un tipe* PAXULARE.

6441. PESSULUM. A signaler les formes provençales actuelles qui ont un *s* sonore (= z) : Mistral donne *pesen, pesel, pesèu* ; à Vinzelles on a un mot *pazèna*, qui a passé au sens de « charnière », et qui semble bien s'y rattacher. Il y a là une action analogique qui reste à découvrir.

ALBERT DAUZAT.

GLOSSAIRES PATOIS

Le patois de la commune de la Grand'Combe (Doubs), par M. F. Boillot [1], est certainement un des meilleurs glossaires que nous possédions à l'heure actuelle ; il mérite d'être comparé au *Lexique Saint-Polois* de M. Edmont, le modèle du genre. La région du Doubs, si intéressante et si variée, est décidément à l'heure actuelle une des mieus représentée dans la bibliografie dialectologique de la France : il suffit de rappeler, notamment, *le patois de la Franche-Montagne* de M. Maurice Grammont, et le *Glossaire du patois de Bournois* de feu Roussey. La Grand'Combe est située près de Morteau, assez loin, au sud-ouest, de la Franche-Montagne, et fort éloignée de Bournois qui est voisin de l'Isle-sur-Doubs. Ces diverses études — nous ne pouvons

1. Paris (Champion), 1910, in-8°, 50-394 p., 63 gravures et 2 cartes. [Nous avons déjà parlé de ce livre, t. XXV, p. 50]. — L. C.

que nous en féliciter portent donc sur des patois très différents les uns des autres.

Avec raison, M. B. s'est limité au patois d'une commune, et a enregistré même les mots empruntés au français. Les sens sont notés avec exactitude, et si l'on peut regretter l'absence de frases pour encadrer et mettre en relief la valeur exacte des mots, il nous a donné, en revanche, soixante-trois excellents dessins ou fotografies, fort précieus, représentant des objets locaus, ustensiles, parties de l'habitation, etc., ausquels aucune description ne saurait suppléer. Malheureusement les conditions matérielles ne permettent pas toujours aus auteurs d'illustrer ainsi leurs travaus.

Au glossaire proprement dit, on pourra faire deus sortes de critiques. L'une est d'ordre segondaire : les mots sont transcrits avec une grafie fonétique très consciencieuse, mais leur classement alfabétique déroute plus d'une fois. Ainsi l'*œ* figure à la suite de l'*e*, le *y* à la suite de l'*i*, l'*u* et le *w* avant l'*r* et aussitôt après l'*o*. M. B. a dû choisir cette classification pour des raisons de parenté fonétique entre *e* et *œ*, *i* et *y*, *o*, *u* et *w*. Mais comme l'ordre alfabétique français est généralement adopté, je crois qu'il vaut mieus s'en tenir à cette convention pour faciliter le maniement des glossaires.

A un autre point de vue, on pourra trouver le vocabulaire de M. B. peu copieus. Il doit contenir environ trois mille à trois mille cinq cents mots. Nous sommes loin des 10.777 mots de Roussey. Pour ma part, je ne saurais faire grief à l'auteur de lacunes inévitables, dont on ne doit pas s'exagérer l'importance. Je sais par expérience combien il faut de tens et d'efforts pour recueillir trois mille mots d'un patois, et combien est pauvre le vocabulaire des petites communes rurales reculées, où les métiers sont rares. Le glossaire de Bournois, rassemblé en set ans, constitue un véritable tour de force.

Le Glossaire de la Grand'Combe est suivi d'une table très nourrie comportant une classification analogique des plus utiles, et du questionnaire de l'*Atlas linguistique de la France* traduit en patois de la Grand'Combe. Ici encore quelques lacunes qu'on

remarquera ne doivent pas étonner : il y a des mots que M. Edmont n'a pas rencontrés dans diverses régions, qu'il s'agisse d'arbres ou d'animaus inconnus dans telle ou telle contrée (érable, tortue, etc.), de plantes qui n'ont pas de noms spéciaus par endroits, comme le chèvrefeuille, ou de termes abstraits comme « trahir, verbe ». Il est plus surprenant que M. B. n'ait pas trouvé l'équivalent de mots tels que « escabeau, trèfle, voie lactée ».

L'introduction, très substantielle, est fort intéressante. On y relèvera le peu d'emprunts faits à l'allemand malgré la proximité géografique (p. XXXIII, n. 1), la richesse des mots signifiant « tromper » et « remettre quelqu'un à sa place » (p. XXVIII) : M. B. se demande, non sans raison, si ce n'est point là l'indice d'une tournure d'esprit propre à la région. J'ai relevé moi-même à Vinzelles l'abondance des mots signifiant « imbécile » et « lourdaud ». Enfin les Notes, bien conçues, sur la morfologie et la sintaxe ainsi que les listes de noms propres sont fort utiles.

L'ouvrage est exécuté suivant les principes recommandés depuis longtens par M. Gilliéron et que j'ai résumés naguère [1] : son plan peut être pris pour modèle par tous les travailleurs locaus de bonne volonté : ceus-ci rendront beaucoup plus de services à la science en réunissant des matériaus de ce genre qu'en s'aventurant dans des recherches étimologiques et linguistiques qui ne sont pas, en général, de leur compétence.

*
* *

Le Glossaire de mots particuliers du dialecte d'oc de la commune d'Ambert [2], que M. R. Michalias a publié naguère ici-même, se recommande par des mérites différents. Comme le titre l'indique, l'auteur n'a donné qu'une fraction du vocabulaire ambertois, en choisissant les mots « n'ayant pas leur correspondant direct en français ». Ce chois, nécessairement un peu arbi-

1. *Essai de méthodologie linguistique*, pp. 278-86.
2. Paris (Champion), 1912, in-8°, 100 p.

traire, lui sera reproché. Ayant été au courant des travaus préparatoires et ayant encouragé moi-même — après M. Antoine Thomas — l'auteur dans son projet, j'ai le devoir de dire qu'une telle sélection a été provoquée par des raisons d'ordre matériel. Au moment d'entreprendre un effort aussi considérable, M. M. craignait de ne pas trouver d'éditeur, et il a limité provisoirement le champ de ses recherches. L'excellent accueil fait par M. Clédat à ce travail lui a permis de voir le jour, et a encouragé l'auteur à poursuivre et à terminer son glossaire, dont la segonde partie, complétant la première, paraîtra prochainement.

Le glossaire de M. M., que nous ne pouvons encore apprécier dans son ensemble, comble une importante lacune. C'est le premier, vraiment digne de ce nom, qui nous soit donné sur les patois d'Auvergne. L'endroit est particulièrement bien choisi : nous sommes ici dans la région du Puy-de-Dôme voisine de la Loire et de la Haute-Loire, où le vocabulaire est encore étroitement apparenté à celui de la Limagne clermontoise, mais où apparaissent déjà des influences venues de la région lyonnaise, et où le langage est très caractéristique par suite de la position au centre et au débouché d'une région montagneuse. Ajoutons qu'il s'agit d'une petite ville de cinq à six mille âmes, encore assez réfractaire — relativement — à l'influence du français, et où les métiers sont nombreus (à remarquer la broderie). On s'explique ainsi comment ce glossaire s'annonce comme plus riche que celui de la Grand'Combe : cette première partie renferme environ deus mille mots, et la segonde sera beaucoup plus considérable. L'abondance de la dérivation m'a particulièrement surpris : il existe, à ce sujet, une grande différence avec Vinzelles, située à peine à huit lieues à vol d'oiseau. M. M., qui est félibre, a publié des poésies patoises [1] écrites — fait si rare ! — en un stile ferme et imagé qui témoigne d'une pleine possession et d'une réelle maîtrise de sa langue ; pour

1. Notamment, *Ers de lous suts* et *Ers de d'uen païsan*. Joignons-y ses *Éléments abrégés de grammaire auvergnate, dialecte des environs d'Ambert*, qui complète son glossaire (Ambert, libr. Migeon).

l'avoir maniée, il en connaît mieus que personne le mécanisme et les richesses.

Le chois d'Ambert présente pour nous un autre intérêt : il nous permettra de contrôler et d'apprécier — si besoin en était — la haute valeur documentaire de l'*Atlas linguistique de la France* et la probité consciencieuse avec laquelle M. Edmont a accompli sa tâche. Ambert est en effet une des localités qui figurent dans l'Atlas. Le glossaire de M. M. complètera sur ce point le questionnaire de MM. Gilliéron et Edmont, par un plus grand nombre de mots et par le signalement de formes doubles (p. ex. *méidyò* et *méidzur*) ainsi que d'arcaïsmes qu'on ne peut relever au cours d'une enquête rapide.

Pour rendre son glossaire accessible à plus de lecteurs sans nuire à la précision scientifique, l'auteur a employé une double grafie : l'ortografe félibréenne, accompagnée, toutes les fois qu'il était nécessaire, de la notation fonétique[1]. Ce sistème n'offre aucun inconvénient au point de vue linguistique. Pour préparer cet ouvrage, M. M. s'est initié à une grafie fonétique qu'il ignorait, avec un zèle qui mérite d'être donné en exemple.

Cette première partie de son travail est des plus intéressantes : elle abonde en vieus mots rares, pittoresques, curieus, qui ont été recueillis, diraient les Italiens, *con amore*. Ici encore, la précision des définitions, jointe à de nombreuses locutions, supplée à l'absence de frases. Ce glossaire témoigne d'une connaissance approfondie de la vie des paysans, des travaus agricoles, des métiers locaus, des plantes ; des renvois groupent, par exemple, les parties du char et de l'araire.

Soûhaitons que la segonde partie de ce travail consciencieus, qui sera aussi la bienvenue, ne se fasse pas torp attendre.

*
* *

1. Quelques observations au sujet des consonnes mouillées. L'*l* mouillé est noté tantôt *ḷ* tantôt *ḷy* (écrit par erreur *ly*), cf. *ilyādrá* et *iḷneá* ; *y* est parfois pour *i* (*ilyná*) et *vice-versa* (*ḍiâkà*) et *u* pour *ẅ* (*iḷuèrná*) ou *w* pour *u* (*kwyò*). L'*a* des infinitifs est noté tantôt *à*, tantôt *á* : c'est la première notation qui est, je crois, la bonne.

Avec *Le parler dolois* de M. Ch. Lecomte [1], nous pénétrons dans les parlers proprement français. L'auteur n'est pas un linguiste : on s'en rent conte par les sources ausquelles il a puisé, bonnes et mauvaises pêle-mêle (voir la bibliografie), et par les rapprochements étimologiques, trop souvent hasardeus ou lourdement erronés, qu'il a risqués au cours de son glossaire et dans l'Introduction [2]. Toute cette partie de son travail doit être considérée comme non avenue : il est à souhaiter — répétons-le une fois de plus — que les auteurs non initiés à la linguistique et à ses métodes s'abstiennent désormais de telles recherches, pour éviter de commettre et de propager des erreurs. Il y a pourtant de bonnes intentions dans l'Introduction, au sujet de la classification des mots, des changements de sens, des emprunts au normand, au breton (qui a été parlé à Dol jusqu'au XIIe siècle, et a laissé quelques traces : cf. *bondreu*, *bronne*, *orseu*, *quette*).

Signalons une notice trop brève de morfologie et de sintaxe — qui eût gagné à être allongée aus dépens de la partie étimologique — et passons au glossaire. Celui-ci, contenant trois mille mots environ, représente « le parler dolois », d'après l'auteur, qui ajoute toutefois : « Notre enquête a porté spécialement sur le canton de Dol... Les mots entendus en dehors des limites cantonales portent (entre parenthèses) l'indication de la commune dans laquelle ils sont en usage » (Préface). En outre, des précisions sont souvent apportées sur les communes où les mots sont en usage. Ces limitations atténuent l'inconvénient d'une trop grande extension géografique donnée au glossaire : inconvénient bien moindre que dans le sud, le centre

1. Paris (Champion), 1910, in-8°, 242 p.

2. Il tire ainsi *acron* de ACIES, *aget* (subst. verbal d'*ajeter* = acheter) de AUGERE, etc. Il se donne beaucoup de mal pour chercher l'explication de mots ou de formes qu'il aurait trouvée dans le *Dictionnaire général* (Hatzfeld-Darmesteter-Thomas) et aujourd'hui dans le *Dictionnaire étymologique* de M. Clédat. Comment de tels ouvrages restent-ils ignorés des travailleurs locaus qui s'appuient sur tant de livres sans valeur ?

ou l'est de la France, à cause de la plus grande uniformité dialectale.

La grafie usitée n'est pas fonétique. Sans doute les patois d'Ille-et-Vilaine n'ont pas de sons fort éloignés de ceus du français, à l'opposé de leurs congénères du Doubs ou du Puy-de-Dôme. Néanmoins l'ortografe française laisse encore place à bien des incertitudes sur la fisionomie réelle des mots, et, contrairement à ce que croit l'auteur, peut mettre plus d'un lecteur sur de fausses pistes étimologiques. Qui donc, en dehors des linguistes, ira retrouver la racine *toc* sous l'ortografe *taux* (bouchon, au « jeu de bouchon », cf. *toc* dans le *Trésor* de Mistral).

Ces réserves faites, le glossaire du parler dolois rendra, lui aussi, des services. On appréciera particulièrement la liste des locutions, proverbes, métafores, etc., qui terminent l'ouvrage.

*
* *

A côté des volumes précédents, la brochure consacrée par M. Jacques Rougé au parler tourangeau [1] paraîtra sans doute mince. Elle offre cependant des qualités incontestables. D'abord elle n'a aucune prétention, étimologique ou autre : elle ne vise qu'à nous donner le vocabulaire du langage parlé actuellement dans l'arrondissement de Loches. C'est là un but suffisant, voire même encore trop vaste : pourquoi ne point se limiter à une commune, — tout au plus à un canton dans les régions qui présentent une uniformité relative ?

L'auteur affirme ses prèférences pour l'ortografe fonétique : en réalité il a adopté l'ortografe française, en suivant toutefois les sons d'un peu plus près que M. Lecomte. Malgré sa concision, ce travail renferme des détails intéressants sur la vie agricole. Sous un petit format, il contient près de trois mille mots, dont beaucoup sont de bonne frappe. Il nous montre que les parlers

1. *Le parler tourangeau*, Paris (Em. Lechevallier), 1912, in-12, 137 p.

de Touraine, si atteints par le français de Paris, conservent encore de nombreuses épaves de leur vieus fonds primitif en grande partie submergé, et qu'ils avaient une fisionomie très différente du langage de l'Ile-de-France. Beaucoup de termes nous indiquent, par exemple, que nous sommes dans le domaine de *ō* tonique libre > *u* (et non *œ* : *foirou*, *pissou*, etc.). A côté de vieus mots remarquables comme *anvou* (orvet), *chaleil* (chandelier de cave), *cheintre* (lisière d'un champ), *lite* (bandeau du bonnet paillé), la vitalité relative de ces parlers est attestée par des dépalatalisations récentes (*muteuse* = muqueuse) et des créations néologiques comme *enzuter* = ennuyer (de *zut*).

Albert Dauzat.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un conte rendu.

J. Désormaux. — « *Bulgarum* » *en Savoie* (dans *Revue Savoisienne*, 1912, p. 273). A signaler dans le même fascicule une bibliografie dialectologique fort bien faite, par le même.

Max Manitius. — *Die Gedichte des Archipoeta* (Munchen, Georg D. W. Callwey, 1913, 65 p.). — C'est le 6e fasc. des *Münchener Texte* de Friedrich Wilhelm.

Mario Roques. — *Les classiques français du Moyen Age* (Paris, Champion). La collection vient de s'accroître de deus petits volumes fort intéressants : *Le vair palefroi, d'Huon le Roi, avec deus versions de la Male Honte*, p. p. Artur Langfors, et les *Chansons de Colin Muset*, p. p. Joseph Bédier, avec la transcription des mélodies par Jean Beck. « Large metant », de la pièce VII, vers 31, que M. Bédier déclare ne pas comprendre, ne signifierait-il pas « dépensant largement » ? *Mettre* a encore aujourd'hui le sens de dépenser dans « mettre du tens ou des soins à... ».

Jakob Fourmann. — *Ueber die Sprache des Mystère de S. Bernard de Menthon* (dans *Romanische Forschungen*, XXXII, p. 625 à 747).

Willie G. Hartog. — *Guilbert de Pixerécourt* (Paris, Champion, 1913, 264 p.). — Étude très complète sur cet auteur célèbre de mélodrames, sa vie, sa tecnique, son influence. A

propos du *Chien de Montargis*, M. H. n'a pas tiré parti de la spirituelle préface de Guessard à l'édition de *Macaire*, bien qu'il cite cette édition dans sa bibliografie.

J.-E. Gillet. — *Molière en Angleterre, 1660-1670* (Paris, Champion, 1913, 240 p. grand in-8). — M. Gillet est de ceus qui croient qu'aucune façon d'écrire l'histoire ne produit de résultats plus douteus que celle qui consiste à juxtaposer une série d'études sur des personnalités dominantes. Sans négliger celles-là, il s'est occupé aussi des humbles travailleurs, acteurs obscurs, traducteurs miséreus, dont le labeur ignoré a préparé la voie à Dryden et à ses successeurs. « C'est que, si les auteurs comiques anglais ont tous plus ou moins imité Molière d'une manière directe, ils ont pu, tout aussi bien, étudier sur le vif, dans les théâtres de Londres et de Dublin, les adaptations primitives tentées par des dramaturges aujourd'hui ignorés. Quelle que soit leur infériorité littéraire, ces adaptations constituent des intermédiaires essentiels, au point de vue historique, entre le génie de Molière et la floraison de la comédie anglaise au XVIIe siècle. » On voit quel est l'intérêt et quelle est la nouveauté d'une étude ainsi conçue.

Paul Hazard. — *Discours sur la langue française* (Paris, Hachette, 1913, 58 p.). — Ce « discours » a obtenu en 1912 le pris d'éloquence à l'Académie Française. « Prens l'éloquence et tors-lui son cou », disait Verlaine en parlant d'une certaine espèce d'éloquence, l'éloquence verbale. Celle de M. Hazard n'est pas dans la forme, mais tout entière dans la pensée : c'est la bonne.

G. Turquet-Milnes. — *The influence of Baudelaire* (Londres, Constable, 1913, VIII-300 p. in-8). — Dans cet ouvrage, émaillé de nombreuses citations, l'auteur, après avoir analisé les caractères de la poésie de Baudelaire, étudie successivement les « prédécesseurs » du poète, et sa « postérité » française et anglaise, puis « l'esprit baudelairien » dans la peinture et dans la musique.

W. N. Bolderston. — *La vie de saint Remi, poème du XIIIe siècle par Richier* (Londres, Henry Frowde, 1912, 356 p. petit in-8). — Bonne édition de ce poème, dont il nous reste deus manuscrits, tous deus dans la Bibliothèque royale de Bruxelles. Dans une introduction concise, M. Bolderston étudie les manuscrits, les sources, la versification, le dialecte.

Bulletin de la Société de littérature wallonne (Liége, Vaillant-Carmanne, 1913, 264 p. in-8). — C'est la 1re partie du tome 55 du Bulletin. Elle contient les rapports et les pièces couronnées du concours de *littérature* de 1910.

Gaston Raynaud. — *Mélanges de philologie romane* (Paris, Champion, 1913, xx-358 p. grand in-8). — Ce beau volume, orné du portrait du romaniste trop tôt disparu, honorera sa mémoire et rendra service aus travailleurs. Les articles qu'il reproduit sont répartis en trois divisions : I. Dissertations et textes divers. II. Littérature narrative. III. Poésie lyrique. On trouvera en tête une bibliografie des travaus originaus de Gaston Raynaud, et le discours prononcé à ses funérailles par son camarade de l'École des Chartes, Eugène Lelong.

Jules Gilliéron et Mario Roques. — *Études de géographie linguistique, d'après l'Atlas linguistique de la France* (Paris, Champion, 1912, x-155 pages, et 13 cartes et cartons). — Série d'articles du plus haut intérêt qui ont paru dans notre Revue, les premiers avec la collaboration de Jean Mongin. Le volume est dédié à Hugo Schuchardt et à la mémoire de Jean Mongin.

R. T. Holbrook. — *Gosbeck et Jésus-Christ en Flandre, par Honoré de Balzac* (New-York, Oxford University Press, 1913, xxv-197 pages). — Édition soignée, avec introduction, notes et index.

Louis Gauchat et Jules Jeanjaquet. — *Bibliographie linguistiquede la Suisse romande*, tome I (Neuchâtel, Attinger, 1912, x-291 p. in-8). — Ce premier volume, orné d'une carte et

de set fac-similés, est consacré : 1° à l'extension du français et à la question des langues ; 2° à la littérature patoise (les textes), avec une partie générale et sis sections pour les sis cantons. C'est un modèle de bibliografie. « Il n'est presque pas d'écrit, disent les auteurs, que nous citions sans l'avoir vu et lu. » Le segond volume contiendra l'inventaire des travaus relatifs aus patois (grammaire et lexicografie).

Édouard Liégeois. — *Nouveau complément du lexique gaumais* (Liège, Vaillant-Carmanne, 1912, 19 p.). — M. Haust dit en note : « Nous avons ajouté entre crochets de courtes notes explicatives et des renseignements inédits fournis par nos correspondants gaumais et par nos enquêtes personnelles. »

Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne (Liège, Vaillant-Carmanne), nos 3 et 4 de 1911 et 1 à 4 de 1912. — A signaler notamment un article de M. Alphonse Bayot sur la géografie linguistique, des renseignements de M. Jean Haust sur l'enquête fonografique de M. Brunot dans les Ardennes franco-belges, et un article de M. Jules Feller sur les restes de l'imparfait latin *eram* en wallon.

Neuphilologische Mitteilungen, d'Helsingfors, nos 1-2 de 1913. — Contient notamment des contes rendus du livre de Robert de Souza sur le ritme en français (par J. Poirot), et de la Bibliografie de la Suisse romande, signalée ci-dessus, (par A. Vallensköld).

Horatio E. Smith. — *The literary criticism of Pierre Bayle* (Albany, The Brandow printing, 1912, 136 p.). — Dissertation de l'Université Johns Hopkins.

Eugène Herzog. — *Französische Phonogrammstudien*, I, Extr. des Contes rendus de l'Académie de Vienne, Philosophisch-Historische Klasse, 169 Band, 6 Abhandlung.

W. Wietor. — *Einheitliche Lautschrift*, Extr. des *Neueren Sprachen*.

CRONIQUE

Prononciation latine (*suite*)[1].

Dans un article de la *Revue Bleue* (22 mars 1913)[2], M. Alfred Croiset examine la question de la prononciation du latin. Il commence par établir avec beaucoup d'exactitude et de force les inconvénients de notre prononciation scolaire, qu'il compare très justement à ce que serait la prononciation d'une page de Bossuet par un Anglais qui donnerait aus lettres françaises la valeur anglaise. « Ce serait proprement horrible », dit-il.

Nous serions cependant condamnés à subir indéfiniment cette horreur, en raison des incertitudes qui règnent encore sur certaines particularités de la prononciation antique, — incertitudes que M. C. exagère singulièrement, j'en appèle à tous les filologues et à tous les linguistes compétents, — et aussi parce que, même connue téoriquement, nous ne saurions pratiquer avec quelque sûreté cette prononciation, faute de l'avoir entendue sur les lèvres d'un contemporain de Cicéron, — exagération non moins évidente.

Tout en considérant comme chimérique la restitution « intégrale » de la prononciation antique, M. A. Croiset admet qu'on puisse songer à « certains compromis qui auraient pour objet de faire disparaître quelques-uns des inconvénients les plus

1. Voy. notre Revue, t. XXVI, p. 238 et 318, et t. XXVII, p. 77.

2. A signaler une excellente réponse de M. René Waltz dans la *Revue bleue* du 17 mai.

graves de la pratique actuelle » et il indique un programme « qui revient, à quelques détails près, à la prononciation italienne du latin, dégagée seulement de ce qu'elle a de spécifiquement italien ». Ce serait faire comme les Anglais qui, dit-il, il y a dis ou quinze ans, « adoptèrent une prononciation du latin plus rationnelle, moins fantaisiste, moins choquante pour les étrangers ». On est stupéfait de lire ensuite que cette réforme « ne nous rendrait *évidemment à aucun degré* la prononciation ancienne ». Ce serait cependant, de toute évidence, s'en rapprocher sensiblement, que de donner aus lettres leur valeur latine. Et le ritme des vers ne sera pas « faussé », si l'on y marque avant tout le tens fort ; d'ailleurs tout vaudrait mieus, à cet égard, que l'usage actuel. « Comment juger de l'harmonie d'un vers de Virgile ou d'une période de Cicéron, dit excellemment M. C. dans la première partie de son article, si l'on écorche leur langue au point d'en faire une chose qui leur eût semblé un abominable charabia ? » Et c'est dans ce charabia que « chacun croit entendre une musique dont il s'enchante ». Est-ce une pure illusion, une auto-suggestion qui n'ait aucune raison d'être ? Nous n'hésiterions pas à répondre affirmativement, M. A. Croiset ne le pense pas, ce qui lui donne l'occasion d'un développement tout à fait ingénieus et délicat, mais peu convaincant, qui aboutit à une contradiction : « Nous n'entendons les mots qu'à travers la symphonie des choses : alors nous adaptons les mots, coûte que coûte, à notre sensation et nous CROYONS la retrouver dans les mots. »

En somme, le principal argument de M. C. contre la réforme, est la prétendue difficulté de l'appliquer. Il parle « de pénibles efforts », de professeurs et d'élèves « mis à la torture ». Cette prononciation, dit-il, « aura toujours un caractère voulu, artificiel, qui exclura l'aisance du discours ». Toujours ? Que non pas ! Mais seulement pendant le tens de l'apprentissage, comme pour toute langue qu'on commence à apprendre, sauf, bien entendu, si on ne la pratique que par intermittence, en conservant à côté l'usage courant de la prononciation scolaire. Lorsque tous les professeurs de l'enseignement segondaire

auront été formés dans les Facultés à la bonne prononciation, ils l'appliqueront sans effort, et les élèves n'auront pas plus de peine à donner leur vraie valeur à l'*u* et au *g* en latin qu'en allemand.

*
* *

La question la plus délicate est celle de l'accent. Les langues romanes ont développé l'accent d'intensité et elles ont laissé perdre la quantité. Mais on dit à tort que le segond fénomène est la conséquence nécessaire du premier. Le tens fort, dans la versification ancienne, était un accent d'intensité, et se conciliait fort bien avec la quantité. Il est parfaitement possible aujourd'hui, en marquant la place de l'accent latin par l'intensité, de faire sentir aussi la quantité des voyelles.

M. Louis Havet, qui répugne à l'accent d'intensité, déclare cependant ne pouvoir prouver que l'accent de hauteur n'eût pas une part d'intensité. Peut-on admettre, fisiologiquement, un accent pur et simple de hauteur ? La transition entre l'accent latin et l'accent roman est bien plus facile à comprendre si l'on admet dès l'origine un accent de hauteur mélangé d'intensité.

La prononciation du latin avec l'accent d'intensité est incomplète si l'on veut (encore M. Cartault remarque-t-il que l'accent d'intensité s'accompagne presque nécessairement d'une certaine élévation de la vois), mais on ne peut pas dire que ce soit une prononciation dénaturée.

En tout cas, à défaut d'une restauration intégrale, jugée généralement impraticable, on n'a le chois qu'entre deus sistèmes : ou bien faire ce qu'on appèle improprement « supprimer l'accent », et qui consiste à *placer un accent d'intensité, à la française, sur la dernière sillabe de chaque mot*, ou bien marquer de cette légère intensité la sillabe même qui portait l'accent en latin (sauf à donner le pas, dans les vers, au tens fort sur l'accent). Il me semble que c'est le premier sistème et non le segond, qui dénature gravement la prononciation ancienne.

Les professeurs de langues romanes sont obligés, pour les exercices de grammaire historique qu'ils dirigent, de faire mettre l'accent à sa place dans les mots latins, et ils n'ont pas constaté que ce fût si difficile pour les étudiants, qui y trouvent une occasion d'apprendre la quantité. Il serait fort souhaitable que, dans les éditions classiques des auteurs latins, on marquât les voyelles longues ; marquer l'accent, comme en grec, serait excessif, mais les règles les plus simples permettent d'en déterminer la place d'après la quantité.

*
* *

Les dernières instructions ministérielles autorisent dans l'enseignement segondaire des exercices accessoires sur la prononciation antique du latin. Mais pour que ces exercices offrent quelque intérêt, et, par là, quelque utilité, il ne suffit pas que le professeur connaisse téoriquement ce qu'on sait de cette prononciation, il faut qu'il puisse l'appliquer couramment à un texte. Or il ne le pourra dans de bonnes conditions que s'il s'y est exercé lui-même pendant sa préparation au professorat, d'où l'utilité de s'assurer par une petite épreuve [1], à l'agrégation, que les candidats possèdent suffisamment cette pratique. La préparation spéciale nécessaire fonctionne déjà dans nombre de Facultés et les renseignements que nous avons publiés (ci-dessus, p. 78) montrent qu'on en peut trouver les éléments dans toutes ; il existe d'ailleurs des manuels pratiques pour les candidats qui ne peuvent facilement fréquenter une Faculté.

Il importe seulement de s'entendre sur le programme minimum d'après lequel serait réglée l'épreuve nouvelle. J'ai consulté à ce sujet tous les professeurs de latin, de grammaire comparée et de langues romanes qui enseignent dans les universités françaises. Quelques collègues se sont récusés ou se sont abstenus. Une grosse majorité s'est ralliée aus réformes sui-

1. Il s'agirait simplement de quelques lignes à lire, d'après un programme déterminé, avant ou après l'explication latine.

vantes : *u* comme *ou* ; *au* comme *a* suivi d'un *w* anglais ; *j* comme *y* ; *c* et *g* prononcés toujours *ke* et *gue*, *s* toujours *se* (jamais *ze*), *t* sonnant toujours *te* ; consonnes nasales toujours détachées de la voyelle qui précède.

Ont accepté ce programme les professeurs dont les noms suivent (dans l'ordre alfabétique des Facultés) :

M. Vernier, de *Besançon* ; MM. Bourciez, Cirot, Cuny, Fournier, de *Bordeaux* ; M. Audollent, de *Clermont* ; M. Rosset, de *Grenoble* ; M. Langlois, de *Lille* ; MM. Jullien, Fabia, Lacôte, Waltz, Clédat, de *Lyon* ; MM. Grammont, Millardet et Ramain, de *Montpellier* ; MM. Thiaucourt et Grenier, de *Nancy* ; MM. Brunot, Cartault, Gœlzer, Hauvette, Havet, Jeanroy, Lafaye, Antoine Thomas, Vendryès, de *Paris* ; MM. Hild, Ernault et Audouin, de *Poitiers* ; MM. Macé, Philipot et Vallette, de *Rennes* ; MM. Delaruelle, Marsan, Anglade et Mérimée de *Toulouse*. — Adhésions accompagnées de minimes restrictions : M. Constans, d'*Aix*, fait une réserve pour *s* après voyelle simple ; M. Fournier, d'*Alger*, pour la finale *um*. M. Maugain (Grenoble) considère comme « inutile » la rectification des gutturales et des dentales ; à Paris, M. Martinenche hésite pour *au* et *j*, M. Plessis se rallierait seulement au détachement des nasales et à la prononciation de *j* comme *y*. M. Collignon (Nancy) est favorable « en principe », sans se prononcer sur le détail. Au total, nous avons 5 avis accompagnés de réserves, contre 37 adhésions complètes. M. Lambert, de *Dijon*, demande qu'on se mette avant tout d'accord ; il aura, je pense, satisfaction par les résultats de cette enquête.

Le programme proposé comprenait en outre la prononciation de l'*u* consonne et l'accent d'intensité. La prononciation latine du *v*, comme *w* anglais, est acceptée par MM. Audouin, Brunot, Cartault, Cirot, Clédat, Cuny, Delaruelle, Ernault, Fabia, Fournier d'*Alger*, Fournier de *Bordeaux*, Gœlzer, Grammont, Grenier, Hauvette, Havet, Hild, Jeanroy, Jullien, Lacôte, Lafaye, Marsan, Maugain, Mérimée, Millardet, Ramain, Rosset, Antoine Thomas, Thiaucourt, Vendryès, Vernier, Waltz ; au total 32. MM. Audollent, Bourciez, Constans, Langlois, Mar-

tinenche, et les trois professeurs de Rennes préfèrent donner à cette consonne la valeur qu'elle a prise dans toutes les langues romanes ; mais il n'y a aucun dissentiment sur sa vraie nature à l'époque du latin classique.

On accepte aussi en général l'indication de l'accent par une légère intensité, c'est même la réforme à laquelle M. Collignon attache le plus d'importance (seuls MM. Havet et Vendryès manifestent sur ce point une hostilité de principe). M. Langlois l'applique particulièrement aus mots « pris isolément ». M. Cartault et M. Millardet acceptent l'accent d'intensité, mais demandent que la voyelle accentuée soit prononcée sur une note plus aiguë. L'indication de l'accent est considérée par M. Thiaucourt comme difficile « maintenant » ; c'est aussi l'avis de MM. Grenier, Lambert et Delaruelle. Les autres [1] ne font aucune réserve.

Quelques-uns de nos correspondants (notamment MM. Havet et Rosset) suggèrent des adjonctions. Mais il s'agit là d'un programme minimum, qu'il y a intérêt à faire aussi simple que possible. On peut dire que l'unanimité des filologues et des linguistes, c'est-à-dire des plus compétents, est pour les modifications indiquées ci-dessus dans la prononciation de *u*, *au*, *j*, *c*, *g*, *s*, *l*, nasales. N'exigeons pas davantage si l'on veut. Mais, bien entendu, on ne pourra savoir mauvais gré aus candidats qui iront au delà, à ceus qui marqueront l'accent [2], à ceus qui prononceront l'*u* consonne comme à l'époque classique, ou qui, ayant eu la bonne fortune d'entendre M. Louis Havet ou tel autre maître insister avec raison sur la quantité, distingueront

1. C'est-à-dire (pour qu'il n'y ait pas de malentendu) : MM. Anglade, Audollent, Audouin, Bourciez, Brunot, Cirot, Clédat, Collignon, Constans, Ernault, Fabia, Fournier de *Bordeaux* et Fournier d'*Alger*, Gœlzer, Grammont (qui spécifie que l'accent doit être très faible), Hauvette, Hild, Jeanroy, Jullien, Lacôte, Lafaye, Macé, Marsan, Martinenche, Maugain, Mérimée, Philipot, Ramain, Rosset, Antoine Thomas, Vallette, Vernier, Waltz.

2. M. Louis Havet, à qui j'ai communiqué l'épreuve de cet article, ajoute ici : « Très bien pour un candidat ; l'effort en soi est louable, et il y aura utilité pour les futurs romanistes à pratiquer le bas latin sans effort. » M. Vendryès se rallie à cet avis.

les longues des brèves. Il va sans dire aussi que, par ce fait que la prononciation antique deviendrait obligatoire pour la petite épreuve spéciale, elle ne cesserait pas d'être admise facultativement, comme elle l'a toujours été, pour l'ensemble de l'épreuve latine. L. C.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de l'éditeur de la *Revue*, Honoré Champion, décédé à Paris le 8 avril. Il connaissait admirablement son métier de libraire, et il n'en est pas de plus honorable. Tous ceus qui l'ont approché ont pu apprécier sa bonté, son entrain, sa perspicacité. M. Jérôme Tharaud a tracé de lui, sur sa tombe, un portrait qui restera : « ...Bien souvent je rencontrais Honoré Champion dans la rue Bonaparte. Il s'en allait dans son grand manteau à collet, les mains derrière le dos, la tête couverte d'un large chapeau comme on en voit aux marchands drapiers de Rembrandt. Je lui disais : « Bonjour, monsieur Champion. » Il répondait : « Bonjour, mon enfant. » Et puis il s'éloignait. Je le regardais s'en aller. Ce sage libraire qui passait mettait aussitôt dans la rue je ne sais quoi de romantique, de charmant, de nostalgique. Il prenait le tournant soit de la rue Jacob pour se rendre chez lui, soit du quai Malaquais pour reprendre sa place dans la docte librairie, dans la petite pièce du fond où ses amis le verront bien souvent en esprit au milieu des photographies d'amis morts et vivants dont il était entouré, et des livres exceptionnellement rares, des belles reliures patinées par les siècles d'où sortait une lumière dorée, couleur du temps, qui l'enveloppait si bien, le vieux fidèle du passé... »

— On annonce aussi la mort de deus romanistes, Gustav Körting, l'auteur du Lateinisch-romanisches Wörterbuch, et Carl Wahlund, bien connu par ses belles publications et par sa riche bibliotèque, qu'il mettait libéralement à la disposition de ses amis et collègues de tous les pays.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LOIS DE L'ARGOT

CRITIQUE DE TEXTES

1. — On le sait, dans les divers lexiques, en particulier dans ceus du bas-langage, des patois, et de l'argot, pullulent des mots créés à l'étourdie par les lexicografes mêmes, transplantés sur des pinces mal nettoyées, greffés ou charcutés d'un coup de lancette inopportun. Ces individus, quelquefois moléculaires, tantôt plantureus, le filologue doit les réduire à leur juste étagère dans des bocaus transparents. M. Sainéan s'est mis en besogne, sur le terrain de l'argot, avec métode : je signalerai, puisque j'argotise moi-même depuis 1898, quelques monstres à donter et à condamner, soit en deçà, soit au delà des espaces qu'il a déjà battus.

cance, = clique, dans DLLE[f.-a.] (DELESALLE, *Français-argot*), provient de *gance*, = bande, *ib.* et dans DLLE (DELESALLE, *Argot-français*) ; c'est un *g* majuscule imprimé mal lu; DLLE lui-même avait reconnu que **cheulard**, = gourmand, provient de *gueulard*.

2. — *berbuante* (JARGON *1836*) ← *brebuante* ← **brobuante** ← **broquante** (JARGON *1628*), = bague, cette série d'altérations, signalée SAINÉAN, *Argot ancien*, 22, est due, soulignons la cause pour oser l'invoquer à l'occasion, à un *q* retourné par le tipografe et devenant *b*.

3. — « **COUCHANT**, soleil » offre une image, que M. Sainéan sanctionne, d'astre « qui descend et va disparaître à l'horizon », *Sources*, II, 319. — Pourquoi, je vous prie, le soleil n'est-il pas aussi un Levant? Fisique? métafisique? ou bien la fameuse « mentalité à part » des jargonneurs ?

Or, PECHON DE RUBY *1596* ne donne pas *couchant* = soleil, il donne *huré couchant* = soleil. — Surtout je m'étonne que M. Sainéan en le réimprimant ne se soit pas aperçu que ce *c* est à la place d'un *l* dans :

« *Huré couchant*, le soleil
La vaine louchante, la lune
Louchettes, estoilles »

Cependant, — on sait que P. DE RUBY donne « *Louschans*, yeux. », — la famille était plaisante : le gros œil, l'œil raté ou mauvais-œil, et les œillets. — Et M. Sainéan s'était rendu conte antérieurement que *la vaine couchante* = *la nuit* dans P. DE RUBY *1627* provient de *la vaine louchante* = *la lune* de P. DE RUBY *1596*.

4. — Voici un cas plus complexe : « *Bois au-dessus de l'œil-jard*, savoir et entendre l'argot. » JARGON *1849* ; — « **BOIS AU-DESSUS DE L'ŒIL-JARD**. <...> Expression obscure (cf. un essai d'explication dans le *Supplément* de Larchey). » SAIN., *Sources*, II, 291.

Ce petit problème se résout ainsi : le *bois au-dessus de l'œil* d'un arbre s'appelle en *jard*inage *argot*. — La preuve comporte deus moments.

Il faut d'abord remonter du JARGON *1849* à un placard paru l'année précédente, l'*Argot et Jargon* d'ALEXANDRE PIERRE *1848*, où on lit :

« Argot bête
Argoté qui se croit spirituel »

et à vint-sis lignes d'intervalle :

« Boucher	médecin
Bois au dessus de l'œil jard	il sait et entend l'argot
Braillard	caleçon »

C'est là que le JARGON *1849* a puisé, satisfait d'avoir ajouté deus traits d'union.

Le segond moment de la preuve, disons-le tout de suite, consiste à trouver le texte que PIERRE a dû copier ; c'est celui-ci, de BOISTE : « ARGOT, *s. m.* <...> (*famil.*) ; entendre l' —, *se dit* d'un homme adroit, intelligent, mais sans probité (*peu usité*). —, t. de jard., bois au-dessus de l'œil. *mieux* Ergot. » *Dictionnaire*, *1843*.

Quant au texte de PIERRE, il a pu être primitivement :

	Argot	bois au-dessus de l'œil. jard.
	Argoté	bête, qui se croit spirituel
	.....	.....
*	Bonit le jars (il)	il sait et entend l'argot
	.....	.....
	Boucher	médecin
	Braillard	caleçon

(« Il entend le jars » est dans OUDIN.)

J'imagine **Bonit le jars* devenu **Bouit le jars* en première épreuve, descendu alors à un nouveau rang alfabétique après *Boucher*, puis décidément déclaré inintelligible et remplacé par cette autre moitié de ligne où il y a aussi du *jar*. C'est ce qu'on appèle un mastic. — Voilà, maintenant que *bois*... est descendu, un vide en regard du mot *Argot* : l'auteur, ou le tipografe, le bouche en faisant monter *bête* ; et c'est pour cela que « **ARGOT**, bête », que SAIN., *Sources*, II, 273 accepte avec confiance, ne se lisait pas dans les éditions du JARGON avant 1849, c.-à-d. antérieures au placard de PIERRE ; elles

avaient seulement la ligne «*Argoté*, qui se croit malin ». Rayons des réalités jargonnesques *Argot* = bête et *Bois au-dessus de l'œil-jard.*

Le placard en question est une œuvre de demi-illettré et un travail hâtif, où des erreurs tipografiques ont encore rompu l'ordre alfabétique en d'autres endroits.

5. — Je passe à des formes dues à l'erreur de lecture sur manuscrit.

omettre, = tuer, DLLE. — C'est *On l'a occis* mal écrit, lu **On l'a omis* ; d'où un infinitif imaginaire, à sémantique douceâtre.

6. — **vrignole**, = viande, DLLE; » pour *crignole* » comme dit DLLE lui-même ; autre effet d'un *c* mal écrit.

Remarquons-le en passant, Delesalle n'était pas aussi complètement insensé que le déclare M. Sainéan ; mais, mal pourvu de culture filologique, il avait à l'égard de tout ce qui était antérieur à son enfance une timidité de carton-vert; et les vieus livres, entendez les publications antérieures à 1830, lui semblaient, *a priori*, pour l'étimologie, des auteurs graves; pour la documentation, des responsables gardant en eus le péché de l'erreur transmissible.

7. — On lit *otèpinière* dans le *Condé* (permis d'imprimer) à la fin des éditions de colportage du JARGON : « je n'y itre mouchaillé floutière de vain et otèpinière de chenu, pourquoi j'itre foncé condé de la cartauder. », édition *1836*, cité SAIN., *Sources*, I, 248. — Il eût fallu souligner le caractère adjudantesque et le caractère pédagogique de ce tème français-argot, dû à quelque sous-officier, non pas du royaume d'argot, mais de la république du colportage. M. Sainéan voit dans « **OTÉPINIÈRE** », *ib.*, II, 410 (légère différence d'ortografe), un vrai mot d'origine et sens inconnus, un « ? ».

C'est simplement **crêpinière*, = beaucoup, qui s'épèle *crespinière* dans JARGON *1836* aussi, à son ordre alfabétique : un *C* trop fermé suivi d'un *r* au dos trop pointu sont devenus *Ot.* — Traduction : Je n'y ai vu rien de mauvais et (j'y ai vu) beaucoup de bon ; aussi j'ai donné permis de l'imprimer.

8. — **surfine**, = « sœur de charité », = « voleuse qui quête à domicile pour de fausses bonnes œuvres » VIDOCQ. — M. Sainéan accepte cette forme. Je remarque que dans le lexique de Vidocq les mots voisins sont également satisfaits alfabétiquement d'encadrer *surb-* ou *surf-*.

Je trouve dur d'admettre *surfine* à côté de *surbine* qui exprime aussi le vol. *Surbine* me paraît autentique.

Mais je ne suis pas près d'y voir une « image agricole » (SAINÉAN, *Sources*, II, 452). Il me semble que le « radical » *sur-* est pris au verbe *surfaire*, = vendre trop cher (« Si un objet qui est vendu deux francs, le marchand le vend trois francs, il lui fait de la *surbine* » ROSSIGNOL ; *surbiner* = tromper, voler, dans le bas Maine) et le suffixe est *-bẽ*, *-bin*, comme dans d'autres mots argotiques.

J'ajouterais que mon explication convient également bien pour *surbine* = surveillance (de la police), où l'explication par le binage agricole convient également mal ; c'est encore *-bine* ajouté au « radical » *sur-* de *surveillance*.

Un *b* suivi d'un *i* ont donné *lu* dans **gourlu** = hutte de branchage, DLLE f.-a., qui est pour *gourbi*.

9. — C'est encore aus malheurs d'une initiale que nous devons « **PAYOT**, comptable du bagne, Vid. [ocq] < ... > pour *payol* ou *payou*, payeur. » (SAIN., *Sources*, II, 415). Mais Vidocq n'est peut-être pas ici le vrai délinquant, Vidocq, que M. Sainéan a mal résumé. — Voici l'article en grand, donné heureusement autre part : « PAYOT, forçat chargé de

délivrer les vivres aux cuisiniers du bagne, et d'une partie de la comptabilité. » *ibid.*, 147.

Que la page 415 m'ait suggéré *fayol*, = haricot, personne, après la page 147, ne doutera que ce soit à bon droit. Couramment nos matelots s'entrenomment *bouffeurs de fayols*, par ellipse *fayols*, par sentiment élégiaque *vieus fayols*, par sinonimie *vieilles gourganes*; les forçats de Brest et de Toulon, maritimisés par leur habitat et leur alimentation, étaient tout aussi farineus; mais celui-là l'était éminemment et haïssablement qui leur délivrait les fayols.

Je pose donc : *Fayol* ou *Fayol* = forçat embusqué détaché aus Vivres et à la Comptabilité.

Rapprochez : « *Haricot vert*, mauvais voleur », JARGON *1849*, — faus-sens peut-être, ou peut-être catacrèse formant un sens segond, à tirer du sens plus probable, Forçat qui sait mal son métier, pas à la coule, pas endurci, pas adulte; — *Hôtel des Haricots* = prison de la Garde Nationale, LARCHEY, *Dictionnaire historique*.

D'ailleurs, comme traitement fonique, **payol* ← *payou* n'est du français d'aucun tens, et **payou* ← *payeur*, qui se réclame sans doute des patois du nord-ouest, oublie que les paysans, qui ne sont pas casernés sous un trésorier-économe, sont les pay*eurs*, eus, (mais l'image est tout autre), soit du chican*ous*, soit de l'écorch*ous*, soit du gabel*ous*[1], et que, d'ailleurs, l'objet lui-même qui nous occupe,

1. LITTRÉ aussi est à rectifier dans cette région de la lettre P. Son mot *payol* = plancher de la chambre d'une embarcation, terme de marine méditerranéenne, sans étimologie, est à tirer de *paille*. Il écrit *paillot* = « Forçat employé aux écritures. » sans doute à cause de ce qui vient après ; et ce qui vient après, « Nom qu'on donnait, sur les galères, à la chambre où l'on gardait le biscuit et où l'écrivain était logé. » se rattacherait fort bien à *payol*, c.-à-d. à *paillol* endroit où de la paille est étendue, paillasse de l'écrivain, ou paillasson de canot. Cf. LITTRÉ Sup. *payole*.

le forçat aus haricots, n'intéressait pas assez le paysan gallo, ou angevin, ou normand, pour lui exciter la fonétique.

10. — Peut-être la même erreur kirografique, *F* → *P*, est-elle supposable ailleurs, et pourra-t-on rejoindre, d'une part, *faierie*, joint à *droguerie* dans le jobelin de Villon et son sinonime probablement, c.-à-d. l'équivalent de tromperie ; *faerie*, même sens, dans G. Coquillart ; *bailler la fée* = se moquer, dans OUDIN ; et, d'autre part, **péaix**, « *Péaix*, malin, méchant. », *Intérieur des prisons*, *1846*. — M. Sainéan est sans explication. — La terminaison est fort suspecte...

J'y vois *fée* = doué d'une vertu surnaturelle, mot assez démodé, depuis le tens de Perrault. pour que le DÉTENU notre auteur n'ait pas su l'écrire traditionnellement et qu'il ait glissé de **Féaix* à *Péaix*. — Mon hipotèse se fonde, en sémantique, sur le savoir-populaire relatif aus êtres surnaturels non crétiens, et notamment sur *Neptunus* → *lutin* = brouille-tout.

Le lexique de ce DÉTENU m'inspire grande confiance, même, et surtout, quand il ne répète pas Vidocq. M. Sainéan l'accuse d'avoir mêlé à son argot beaucoup de bas-langage ; pouvait-il faire mieus, s'il est vrai que l'argot n'est pas de la sur-linguistique ?

C'est encore de vieus-français que je vois dans le mot suivant, **ponne**.

11. — Mais ici une plus grosse erreur, si ma conjecture *fl* → *p* est juste, a altéré l'aspect du mot.

« Jument (une), *une ponne*. » LECLAIR, *Chauffeurs d'Orgères*, *1800*. — M. Sainéan y trouve le féminin de *pon*, = cheval, qui apparaît dans VIDOCQ *1828*, et c'est peut-être ce qui l'a empêché d'y voir l'image d'une jument pondeuse (car

dans l'ouest les poules *ponent*). — *Pon* : « Peut-être abrégé de *poney* [1]. » SAIN., *Sources*, II, 426.

Mais, fonétiquement, en 1828, *pònè* apocopé donnait **pòn*, que Vidocq eût écrit **pone*, et non pas **põ* (écrit *pon*).

Supposerons-nous que *ponne* = jument existait dès 1800 ? mais *poney*, ou plutôt *pooni*, apparaît seulement en 1801 (HDT) en demi-français de relation de voyage, et j'ajouterai qu'en 1913 il n'est pas encore populaire en France, du moins dans l'Ouest, — Orgères est dans le sud de l'Eure-et-Loir, — sauf chez les gens de cheval.

Pour moi, Vidocq a déduit *pon*, = cheval, de *ponne*, = jument, qu'il trouvait chez les Chauffeurs d'Orgères. Il l'a, à dire vrai, volé, et puis maquillé ; c'est le métier.

Rappelons-nous ce vieus-français *félon*, *flong*, = farouche, coléreus, piquant (en parlant d'un chardon dans le *Roman de la Rose*), si populaire qu'on l'employait au XVIe s. (GODEFROY ; THUROT, *Prononciation*, I, 161 ; LITTRÉ) pour désigner les douleurs de disenterie et de coléra, *les flons*. On prononça *flõ* dès 1466-1549 ; OUDIN censure cette prononciation, preuve que le mot en français général ne signifiait plus que traître à son suzerain, et n'était plus populaire, vers 1650. — Cet adjectif est resté dans nos patois de haute Bretagne : « *flõ* [felon], chatouilleux (animal) » DOTTIN & LANGOUËT, *Plébâtel* ; — « *Flõ*, adj. = fougueux, fougasse : *sõ jva ẹ bẹ tro flõ*, < ... > » DAGNET, *Coglais* ; à Guéméné-Penfao en 1911 en parlant d'un cheval, on prononce au masculin *f l ó n*, = peureus ; — en 1631, une châtelaine bretonne, Charlotte Gouyon, écrit dans son testament olografe « mes deux jeunes chevaux, à savoir le quimper et le plaune », texte dans *Annales de Bretagne*, XVII, 104, je

1. « Abrégé » ! C'est que M. Sainéan n'aime pas entendre parler d'apocope pour l'argot « *ancien* ». Ni de suffixes non plus, de sorte qu'il appèle *labago* (VIDOCQ) une « Amplification » de *là-bas*, *icigaille* (JARGON *1660*), *icicaille* (JARGON *1634*) une « Forme amplifiée » d'*ici*.

suppose que le transcripteur n'a pas su lire et je traduis :... le Quimper et le Flaune, le Flône.

C'est ce mot que je vois, au féminin, pris substantivement, dans le vocabulaire des Chauffeurs d'Orgères, Bref : *un jumã flōn* → *un flōn* grafié **flonne* → *ponne*. — J'ajouterai que l'usage de minuscules pour les initiales du côté argotique dans le manuscrit de Leclair explique la confusion, (*fl* → *p* mieus que *Fl* → *P*), et que la disposition du lexique selon l'ordre alfabétique des mots français laissait le tipografe indifférent aus initiales des mots d'argot.

12. — *Merriflauté*, chaudement vêtu, JARGON *1849*, a été tiré de PIERRE *1848* ; M. Sainéan l'a bien vu ; mais il a lu dans PIERRE « *Moufflauté* », *Sources*, I, 210, ou **mouflauté**, *ib.*, II, 403 ; et moi :

« Moufflanter chaudement habillé. »

(PIERRE ignore les modes verbaus). Je trouve meilleure forme à **mufl ã té*, fait sur un substantif hipotétique **mufl ã* ou **mufl ã t* qui offre un suffixe cher au jargon

Et je lui suppose comme sens premier : ganté de moufles, d'où le sens que donne PIERRE ; ce segond sens, d'ailleurs, rappèle l'extension qui, de *mitouflé* = ganté de mitoufles, a tiré *emmitouflé* = chaudement habillé ; il n'est donc nullement suspect.

Rapprochez *n* → *u* de *noneur* (= compère) → **noueur**.

13. — **rousture**. On lit dans JARGON *1849* : « *Rousture*, homme en surveillance. » (SAIN., *Sources*, I, 215). — Il est vrai que PIERRE *1848* donnait

« Romture homme en surveillance. »

Mais M. Sainéan a laissé de côté ici le respect métodique des textes premiers, sans doute pour deus raisons, comme

peut-être l'éditeur du JARGON, que *romture* ne sonne pas français, et que *rousture* offre une métafore. Je fais de même, sur les mêmes raisons, mais non pas en faveur de la même métafore.

M. Sainéan a cru qu'il s'agissait du quidam suspect que le quart d'œil cherche à souffler ; or il s'agit du forçat libéré, relativement libre, très relativement, resté *en surveillance* ; un *homme*, c'est de bon français, signifie, bagnard ou soldat, quelqu'un d'immatriculé, tandis que nous sommes des *individus*, vous et moi. même si l'on nous *surveille*. Aussi la métafore qu'a cru saisir l'auteur du *Glossaire étymologique* qui termine les *Sources*, celle d'un chevalier d'industrie dont le crédit flambe, brûlé, « rousti », est ici déplacée autant qu'inadéquate : l'ex-forçat n'est pas chancelant, il est déchu, ni désigné, mais marqué.

« ROUSTURE, *s. f.* On nomme rousture l'assemblage de plusieurs tours serrés et pressés d'un filin, autour de deux pièces de bois qu'il réunit étroitement. » MONTFERRIER, *Dictionnaire de marine* (*1846*) ; — sans donner à ce substantif un article distinct, JAL, *Glossaire nautique*, l'emploie sous le verbe *rouster* ; — dans E. P., *Patara et Bredindin*, 124, deus marins qui viennent de mettre en cannelle une carriole, se demandent s'ils y feront une « rousture » ; — pour les emplois actuels du mot à Brest, voir mon *Français de Basse-Bretagne*.

La rousture étant l'amarrage de deus pièces de bois, et les forçats étant des « fagots », comme ils disaient, qu'on amarrait à leur chaîne deus à deus, leur vie conjuguée était une rousture, et chacun d'eus aussi, (— cent gardes, dis cent-gardes, un cent-gardes —), et pour la vie, car la démarche du forçat libéré gardait le ritme du boulet.

14. — « **PAFFES**, gros souliers », SAIN., *Sources*, II, 410. Ce serait une onomatopée « d'après le bruit qu'ils font », *Arg. anc.* et *Sources*. — Les onomatopées hipotétiques, étant filles de la paresse, ont une force d'inertie qui les rent difficiles à secouer et déloger.

Quant aus onomatopées réelles, chaque peuple ayant les siennes qu'il trouve évidentes, elles sont comme les tirans imposés, qui bons ou mauvais sont pronts au qui-vive, elles sont jalouses. Des souliers... *pif-paf*? Jamais, jamais en France ! Les sabots *clic-clac*, oui bien. Et les paturons dans l'eau *plic-ploc*. — Depuis plus de vint-cinq mille ans qu'il y a des hommes et qui font des grimaces, il est dangereus de soutenir la candidature d'une onomatopée neuve, dangereus de prêter l'oreille dans un coin noir au mot estropié qui gémit « Je suis une onomatopée de carrière. »

Voyez *teuf-teuf*! Les moteurs à explosion l'ont accaparée, cette onomatopée qui commence par une explosive ; mais avant eus crachaient aussi et explosaient les machines à pression, machines à vapeur d'eau comme la locomotive, machines à gaz détendus comme le fusil : « et deslachans leurs arquebuses faire *touf taf* », *Merlin Coccaie*, IV, éd. *1859*, p. 75 ; « comme aujourd'huy on porte à la guerre des arquebuses et mosquets, un coquin <...> mirant de loing, et serrant sa malheureuse main, et faisant un bruit, *tuf*, *tof*, en l'air, » tuera un héros, *ibid.*, XIX, p. 328 ; j'ai dit « crachant », car c'est le crachat humain qui fait *t.f-t.f* :

« *hé gontel a zic'hodellas*
tuf, tuf, a goude el lemmas
guéric, guéric, guéric, guéric »

Le Laé, *Morin*, v. 1130
de mon éd., *Annales de Bretagne*, XXIX.

c.-à-d. il dégrégua son coutelas, *tuf*, *tuf* (cracha dessus), et après ça l'aiguisa, *guéric*, *guéric*,... [1].

Je reviens à *paffes*. M. Sainéan ne s'est pas avisé, je m'en étonne, que c'est une mauvaise lecture de *paffes*. Ses quatre références, JARGON *1849*, VIDOCQ *1837*, une chanson de 1835 et le GRANVAL de 1827, se réduisent facilement à cette dernière seule. La commode juxtaposition de GRANVAL *1725* et GRANVAL *1827* que nous devons à M. Sainéan montre que l'éd. de 1725 donne

« *Passans*, souliers
Passifs, id. »

sans *paffes* ; et que la réédition donne

« *Paffes*, gros souliers. »

sans *passans*, ni *passifs*, — erreur et non pas malhonnêteté. — Mais VIDOCQ, qui devait prendre *passans* dans JARGON *1628-1728* ou *passier* dans JARGON *1636*, Vidocq pique au hasard, dans GRANVAL *1827*, une coquille, ce qui pourrait prouver que le mot était mort dès le tens de ses propres débuts dans la pègre. Puis Vidocq fait autorité auprès de PIERRE *1848* et JARGON *1849*, qui lui prennent *paffe*, mais sans renoncer à « *passife* » PIERRE, « *passiffe* » JARGON, = « chaussure ». Quant à la chanson de 1835 reproduite par RASPAIL, locutions académiques, inversions du complément de nom, subjonctifs imparfaits, si tant est qu'on l'ait chantée à la Force, elle pue son origine lettrée ; et, quoiqu'elle ait

1. Les mirlitons font *tutu*, et les clairons *taratata*, parce que l'instrumentiste crache dans son instrument. — Pour conspuer les hommes de Décembre V. Hugo n'a pas jugé mauvais des vers où le *t* aide fisiologiquement à l'expression : *Tu t'es prostituée* ; *Tu chantes Turlurette*, (*Châtiments*, VI, XVII à des fins de tirades) ; *Tous ces tueurs portant le tricorne en équerre* (*ibid.*) ; *Hélas, contentez-vous de ces prêtres qui chantent Des Te-Deum dans l'abattoir* (VII, II) ; etc.

des mots que ne donne pas GRANVAL, nous pouvons supposer qu'elle l'a froidement mis à profit.

15. — **bouisse**, = putain, *Chauffeurs*, *1800*. — M. Sainéan accepte cette forme pour autentique et renvoie a *bouis*, = bordel. — Mais pour que la sémantique posât la putain en équivalent féminin du bordel, il faudrait que *bouis* fût un adjectif à sens moral au lieu d'être le substantif patois *bouis* = cabane à volaille. — Supposerons-nous que *bouisse* est l'apocope d'un dérivé de *bouis* et signifie : poule ? Il y a plus simple.

C'est une altération de *poniffe*, = putain. — Deus confusions grafiques : *n* → *u* et *ff* → *ff* ; la confusion de l'initiale est peut-être fonétique, car les mots d'argot de ce lexique sont sans majuscules (cf. ci-dessus § 11), et *p* → *b*, grafiquement, serait étrange.

Le même mot sera altéré aussi, en *Pouisse*, par JARGON *1849*, probablement d'après « *Ponisse* ou *magnuce* » de JARGON *1690* et *1700*.

Ici encore ce JARGON *1849* se décèle le copiste de PIERRE *1848* : celui-ci donne

« Pougnon	argent
Pouiffe	femme éhontée ».

Je parierais que la rédaction du JARGON *1849*, qui visait à l'ampleur, fut d'abord

Pouchon	bourse
Pougnon	argent
* Pouiffe	femme éhontée
Pouisse, magnuce	femme sans mœurs, tribade

et qu'ensuite, *sans mœurs* et *éhontée* ayant paru faire double emploi, et *pouchon* et *pougnon* ayant paru une dittografie, les deux demi-lignes *Pougnon* et *femme éhontée* furent sup-

primées ; il resta *pouiffe* = *argent*, mastic qui a eu la fortune que M. Sainéan dénonce.

16. — Il y a encore eu confusion du *f* et du *ſ* pour un des apax « argotiques » de V. Hugo. Dans les *Misérables* de *1862*, M. Sainéan a lu « les siques, les frusques » et il annote « Ce mot figure comme *fiques* [c.-à-d. est devenu *fiques*], chez Delesalle et Bruant ; l'ancien argot l'ignore », *Arg. anc.* 313.

Que le mot fût de peu de valeur, c'était probable ; encore a-t-on *sig-de-bord*, = chapeau, et *ferlampier le sic*, = casser ses fers, qui n'ont pas encore été expliqués eus non plus. — Mais c'est V. Hugo lui-même, qui est responsable de **fiques** ; tel est le texte de l'édition in-4° illustrée de 1865 chez Hetzel et Lacroix, p. 542. Faut-il recourir au manuscrit ? le texte que voulut l'auteur ne me semble pas douteus : la frase, une des rares notes raisonnables de son discours sur l'argot, est faite de set exemples prouvant que l'argot va « se décomposant et se recomposant sans cesse », dont cinq sont des échanges de terminaisons : *larton* → *lartif* ; *gail* → *gaye* ; *fertanche* → *fertille* ; *momignard* → *momacque* ;... *colabre* → *colas* ; sis avec *fiques* où le romancier a vu une forme en échange vocalique avec *frusques*, mais sans les consonnes épentétiques de *frusques*, et qu'il aura apparentée à *affiquets*.

(Quant à l'exemple restant, « la chique *****, l'égrugeoir, < ... > ***** L'église. », ce semble avoir été dans sa pensée une explication par remplacement sinonimique : *chique* = miette ; *égrugeoir* = machine à émietter ; exemple faus, si ce mot *chique* se tire du cigain « *chiké*, maison », (*Sources*, II, 311), mais discipline étimologique excellente. Et cet exemple arrive le sisième, n'ayant pas à se ranger dans l'énumération, à la frase suivante, des métafores

neuves sans relation sémantique avec les métafores supplantées, mais se coulant, ici, par attraction de rime, après *fiques*.)

17. — **gaudille**, = épée, apparaît dans GRANVAL *1725* et se maintient dans le JARGON *1728-1849*. — Sur quoi M. Sainéan estime que c'est une image française d'avoir comparé l'épée à une *godille* de « matelots » (de marins, dirais-je). Est-ce parce que, de zigzag, elle sie un chemin à travers les « flots » de la foule ?... — Voilà une métafore éclose bien tôt, avant 1721, sur un mot que HDT ne connaît pas avant 1792, une métafore surprenante chez un routier comme Cartouche et qui le serait presque autant chez un forban.

Mais FR. MICHEL, qui se voit reprocher d'avoir altéré ce mot *gaudille*, l'avait, exprès je pense, et heureusement je crois, corrigé en *gandille*. L'épée est un dard, l'épée pique ; c'est une aiguille, (« à tricoter les côtes » DLLE), et le peuple semble l'avoir comparée aus aiguillons, aus piquerons du hérisson et de l'abeille. Nous disons. en Bretagne, d'un homme épineus, qu'il est « piquant » et « gandilleus ». — GODEFROY donne « GANTILLE, s. f. arme de bourgeois : < ... > ils hausserent les gantilles, qui fut signe d'estre eschappes de ce dangier. < ... > » Ce texte, de Molinet, parle de deus bourgeois allemands joutant à Cologne en janvier 1485.

Ajoutons-le, *Gaudille* se trouve dans GRANVAL entre *Gance* et *Gaux*, à la même place où serait * *Gandille* ; ainsi l'erreur peut être du tipografe seul.

18. — **maugrée**, = directeur de prison, JARGON *1849*. — Mais PIERRE *1848* donne *margrée* que SAIN., ne cite pas.

Et comme l'image que M. Sainéan croit voir dans *mau-*

gree, « Appellation ironique : celui qui gronde les détenus », est une image paternement nulle, il faut bien ici tenir conte du texte premier[1].

Je n'ai pas d'étimologie péremptoire. Je serais disposé à voir dans *margrée* un dérivé, dont le suffixe reste à trouver, de la famille de *marquant*, = homme ; *marquin*, = individu ; *marpaut*, = homme, maitre.

19. — Mais l'*n* aussi est susceptible d'avatars ; — un *n* est devenu un *r* dans JARGON *1849* au mot **farcher** (← *faucher*) ; — un autre, *ic* dans JARGON *1849* au mot **radicrer**; (← *radurer*, = aiguiser, JARGON *1836*) ; — un autre, *n* dans VIDOCQ au mot **rigne** (← *rigue*, = rigueur), qu'accepte pour autentique M. Sainéan, et il lui trouve même une étimologie italienne ; — un autre, *n* encore au mot *monfier*, voir plus loin ; — un autre, *a* dans JARGON *1628* au mot *maron*, = sel. *Maron* est une forme à rayer.

Tant pis pour la première édition du JARGON, où se lit **marron**, = sel, édition *1628*, pp. 16 et 24 ; plus avisées, les éditions *1728-1836* ont *muron*, que M. Sainéan croit altéré parce qu'il tire, avec Fr. Michel, *maron* = sel, de (*sel*) *marin*, *Arg. anc.*, 28.

Il faut, à vrai dire, remonter de quelques pages en deçà de *mur-* pour trouver dans HDT *muire* (← latin *muria*) = eau des salines et des puits à sel, dans LITTRÉ un texte de 1680, dans BOISTE *1843* la forme *mure*.

20. — Les lettres sans hampe ni queue sont particulièment perfides aus lexicografes. Je lis dans BOISTE *1843* « PISSIPESQUÉE, *s. f.* qui fait la précieuse. v. (*innsité.*) »

1. De dire avec M. Sainéan que le malfaiteur pris sur le fait est *marron*, parce qu'il « marronne », — analogue à la précédente, cette image est flasque. — Et je vois que les malfaiteurs qu'on arquepince vers les frontières de la prescription marronnent bien davantage.

Sous cette parure qui reconnaîtrait *pimpesouée* ? Je ne vois guère la genèse de la queue qui a fait de l'*o* un *q* ; je saisis plus vite comment dans *Apollon n* s'est allongé en *tt*.

apollotte, daté par SAIN., *Sources*, I, 187 ; II, 271, du JARGON *1849* [1], est déjà dans PIERRE *1848* :

« Apollotte sain »

Je lui accorde le crédit que j'accorde à ce néfaste placard et je suis porté à croire que Pierre, lisant, dans son Dictionnaire français, « APOLLON, *s. m.* », BOISTE, *1843* (cf. ci-dessus § 4), a griffonné

* *Apollotti sitti*

et recopié là-dessus

tti → *tte* et *itti* → *ain*.

Voilà comment un sigle devient une idée : Tiron engendre Cicéron.

L'idée de santé ne semble avoir été jamais exprimée par le lexique mignon des malfaiteurs. D'ailleurs le peuple, du moins en France, n'exprime guère la santé par la beauté apollinienne, mais par le muscle, *être d'attaque*, et la digestion, *avoir de l'estomac*.

21. M. Sainéan avait d'abord, (*Arg. anc.*), interprété l'*u* de « *Coues*, maison » P. DE RUBY *1596* comme un *v*, et l'*s* comme le signe du pluriel, d'où il déduisit **cove** qu'il tira du fourbesque *cobi*, = lit, ou du sicilien *cuba*, = maison. Je m'étonne qu'actuellement, puisqu'il a rattaché *coues* à *coys* du jobelin de Villon, il le note « Mot d'origine inconnue, encore vivace dans le Bellau, *cué*, maison » (*Sources*).

C'est tout bonnement, avec ellipse d'un substantif, l'adjectif masculin pluriel dont le féminin singulier est dans

1. Le mot ne figure cependant pas dans la réimpression donnée *Sources*, I, 200.

chambre coie, = chambre close où règne le calme, (*coite* à partir du XVIIIe s.). Le sens Maison se développe d'autant plus facilement que le substantif sous-entendu peut être un terme aussi vague que *ò s t ó*, et *ó t è* (← *hospitale*) de nos patois d'Ille-et-Vilaine, ou que *repaire* en usage au procès des Coquillards de Dijon. — *Chambre coie* avait un emploi avilissant que nous ne pouvons négliger quand nous pénétrons l'imagination péjorative des Gueus : la *Coutume de Bretagne* appelle ainsi les latrines : *les curours de chambres coayes*, ms. de Rennes XIVe s., édit. Planiol, 175, *cureurs de chambres quoyez*, édit. Loudéac 1485 dans CAMBRY, *Finistère*, III, 192; DU CANGE, *Fossa*, parle « de chambres aisées, nommées fosses coies ou latrines ».

La langue bretonne a emprunté ce mot *k w è s*, au XVIIe s. au plus tard, avec articulation du *s* final, et elle l'a conservé, du moins à la Roche-Derrien (près de Tréguier), au même sens que le « Gentil'homme Breton » Pechon de Ruby (de Redon) : « *C'houez*, maison : *ar c'houez*, peut-être la forme radicale est-elle **kouez*, cf. le mot d'argot fr. *creux*, logis, maison < .·. > » E. ERNAULT, in *Revue celtique*, VII, 42.

Je donne ici à ce mot breton son étimologie française vraie. En retour il me confirme que les Gueus articulaient le *s* final (*k w è s*) et que le mot était masculin : car *c'h* (fonétiquement *χ*) est en breton la mutation du *k* d'un nom masculin d'objet inanimé.

22. — **monfier** = baiser, JARGON *1836* : « Origine inconnue » (SAIN., *Sources*, II. 400).

Mais non, c'est fort simple : il s'agit du baiser à la pincette : *moufler* = « Prendre (qqn) par le nez et les joues à la fois, de manière à lui élargir le visage. » (HDT; texte de Mme de Sévigné, 1676; texte 1er en 1648.)

Supprimé dans l'ACADÉMIE en 1718, *moufler* resta dans

d'autres dictionnaires. Mais le rééditeur du JARGON a pu le prendre dans l'usage oral ; et rien ne s'opposerait à ce que ce fût au pays gallo, qu'habita la châtelaine des Rochers, puisqu'on disait autrefois à Pléchâtel, près Rennes, « *ãfyè* enfler » (DOT.-LANG.) et autres *fl fy*. — (Actuellement on y dit « *mueyàr* » (= mouflard), = grassouillet, replet).

Il est possible aussi que l'*i* soit une segonde erreur grafique pour un *l*.

23. — **ambier** fut un des mots les plus usuels aus Gueus et je le vois bien méconnu de nos auteurs : SAIN., *Sources*, lui donne deus équivalents : aller, fuir. Mais je croirais volontiers qu'il représente, sous une forme patoise, (— de haute Bretagne, pays de P. de Ruby, ou du Poitou, pays de Guillaume Bouchet, qui sont les premiers à l'avoir signalé, —) le verbe *ambler* (← *ambulare*) = trotter ; (pour la fonétique, cf. § 22).

On le lit plusieurs fois au texte de P. de Ruby sans conter le lexique terminal : d'abord p. 9 « *qui ambienofis qui fesis : ont fouqué la morfe* », ou, comme l'a restitué M. Sainéan[1], « *qui ambie o nosis, qui sesis ont fouqué la morfe* »,

1. Comme M. Sainéan souligne les infidélités de Techener et de Fournier éditeurs de P. DE RUBY, je signale que le texte de M. Sainéan est très loin d'être la fotografie de P. DE RUBY *1596*, n'y eût-il que les passages dont j'ai moi-même pris copie sur *Li 5 64 B* (Bibliotèque Nationale). Ainsi, p. 4 : « cette foere de gens » ; SAIN. : « cette sorte de gens », ce qui est une conjecture, qu'on trouve déjà, d'ailleurs, mais *à parte*, dans LEVOT, *Biographie bretonne*, *Pechon de Ruby* ; même page : « blasmer le Discours de ce liure » ; SAIN. : « blasmer les discours de ce livre », correction de M. Sainéan en faveur de son faus-sens sur *discours* (qui signifie : plan, économie du récit, et non : développement parlé). — Les travailleurs éloignés de la Table de la Réserve auraient aimé une reproduction servile.

Non qu'ils eussent refusé un commentaire aussi copieus qu'on eût

= qui marche avec nous qui lui avons donné sa nourriture, restitution faite probablement d'après JARGON *1628*, 51 : « bier io may » = marcher, faire commerce avec moi ; — puis, formule en refrain après le récit d'un mauvais coup, p. 10 : « *ambiafmes le pelé juste la targne* », (SAIN., *Sources*, II, 268, signale à tort pour ce passage une grafie *embier*) ; — p. 22 : « *ambiafmes le pelé* à deux lieues delà » ; — p. 24 : « *ambiafmes le pelé* à vne lieue delà ». — Les verbes qui signifient courir se construisent sans peine en diverses langues avec des compléments de lieu sans préposition.

Peut-être aussi y a-t-il eu confusion dans quelques têtes illettrées avec *embler* (← *involare*) = prendre, parce que l'on dit *prendre une route*, et qu'on disait *happer le taillis*

voulu le faire. — Ainsi, p. 18, j'ai lu, et ma copie et celle de M. Sainéan concordent à peu près :

> « *Biez* [et non *Bier*] *fur le toutime, c'eft aller à toutes intentions*, & auoir tant de iugemẽt & dextérité, fe contrefaire [corrigez : *de contrefaire*, proposition consécutive amorcée par *tant*] du *franc miton, du rufle, de l'âtiele* [et non *anticle*], *& de la foigne*, bref, s'aider de tout : mais en bonne foy il n'y en a guères [entendez : il n'y a guère de Gueus qui sachent gueuser polimatiquement], & auffi les places font prinfes, & auffi tuez.
>
> Trop fot, ua, tu marcheras fur *l'antiele* ».

Et sans doute j'ai entendu à Brest employer au vocatif le nom propre « Trop-Con ! » et dans le bas Maine on a « *point-fin* n. et a. imbécile» (DOTTIN, *Sémantique Bas-Maine*, in *Mélanges Wilmotte*). — Mais ici je suppose une erreur d'alinéa :

> * et, en outre, les places (que j'assigne) sont prises ; et, en outre, tu es trop sot.
>
> Va, tu mendieras seulement en garçon qui a promis une messe.

De même, p. 17 : « deux *menées de ronds*, qui sont quatre sols.» (SAIN., *Sources*, II, 153), il n'eût pas été mauvais d'annoter : * *qui sont*) *vint- (quatre sols*. Car le *rond*, ou douzain (de douze deniers) (P. DE RUBY, 6), c'était le *sol* (P. DE RUBY, 38), et une *menée*, c'était une douzaine (de n'importe quoi) et 2 × 12 = 24.

(JARGON *1628*, 14, 37, 52 ; RESPONSE ET COMPLAINCTE *1630*, 19 ; JARGON *1660*, à la fin du *Dictionnaire*) = *gagner le taillis, le bois. Embler*, = voler, était usuel en Bretagne, où la *Coutume* l'emploie.

24. — Pendant que le *n* de *engamé*, JARGON *1836*, devenait *r* dans **ergamé**, DLLE, un autre engendra une des deus sillabes de *guenard*.

« **Guenard** (chas.) s. m. Voy. *Gnare.* » ; « **Gnare** (chas.) s. m. = GUENARD. Rabatteur. » DLLE.

Nous avons là une apocope soit du substantif jargonnesque *mômignard*, = petit garçon (VIDOCQ), soit de l'adjectif substantivé *mignard*, = enfant, usuel en bas Maine (DOTTIN). Apprenti se disant par tous les mots qui signifient enfant, et le rabattage étant dévolu aus apprentis chasseurs, on recueille, dans une partie de chasse, *ñ a r* = garçon, on le comprend = rabatteur et on l'écrit *gnare*, on le relit *g n a r* et on le récrit *guenard*; l'oubli de l'apocope y obligeait : nous n'avons pas de mot français commençant par *ñ*, sauf apocope. — Donc, *deleatur* « *guenard* ».

25. — L'*a*, qui est devenu *u* dans **supin** (← *sapin*) SAIN., *Sources*, II, 452, devient encore plus aisément *o*.

De même que **crompe**, = évasion, n'est que *crampe* (SAIN., *Sources*, II, 321), de même **cromper**, = coïter (DLLE), n'est que *cramper*, = dormir, coucher (DLLE), ou plutôt : coucher avec, coïter.

26. — Facilement, *ou*, *au*, surtout finaus, deviennent *ou*. Soit **pontanion** et **cambrion**. *Càmbrion*, = chapeau, DLLE f.-a., forme que M. Sainéan a omise sans aucun dommage, est issu de *Combriau* [1].

1. *Combriot* qui apparaît en 1829 me semble mieus écrit, étimologiquement, que *combriau* écrit en 1827 ; je le trouve analogue à *pégriot*,

27. — « **Pontanion** (mar.) s. m. Prison des marins. » DLLE. — La prison maritime, à Brest, est à cheval dans l'arsenal et en ville à la fois sur un quartier qui depuis plusieurs siècles au moins se nomme *Pontanion*.

Arrêtons là pour aujourd'hui ce que M. Sainéan appèle le curage des écuries de l'argot. Peut-être y a-t-il urgence aussi à nettoyer les salons d'Augias, ou pour parler sans métafore, les régions de la sémantique. Avant d'y monter, une remarque.

Si le critique peut redresser les erreurs d'un affirmateur qui l'a précédé, c'est déjà une indication de cette certitude qu'on vient de sentir plus d'une fois au contact des argotistes passés, que de deus auteurs indépendants le premier imprimé n'est pas de suite le plus sûr garant. M. Sainéan, qui a relevé tant d'erreurs matérielles chez nos devanciers, me semble parfois trop accorder aus dates, je veus dire plus qu'elles ne peuvent donner, et trop négliger dans la métode historique le critère sémantique, je veus dire la probabilité mentale [1].

Passe encore pour des mots correctement imprimés,

négriot, *ingriot*, *centriot*, *pantriot*, chez tous lesquels le suffixe est ajouté à un masculin finissant en groupe à liquide *r*, et tous modernes. Michelet a écrit *nobliau*; mais Prima, *Mablouis*, 34, écrit *nobliot*. *Maigriot*, que donne DLLE, est usuel avec *maigriotte* en Bretagne et sans doute un peu partout en France.

1. Supposé que la formule d'un acte de foi auquel nul travailleur ne souscrira consciemment soit *Ante hunc, ergo melior ille*, je vois assez bien qu'elle mène, par une conséquence de l'honneur fait à la priorité, au sofisme « *Post hoc, ergo propter hoc* » et je trouve que M. Sainéan a souvent « rapproché » dans son *Argot ancien* et ses *Sources* deus homonimes l'un jargonnesque, l'autre patois, parce que celui-ci avait chance d'être antérieur, mais sans s'inquiéter d'un lien sémantique qui pût les unifier. — Ce n'est pas que des recueils de paronimes soient inutiles au chercheur d'étimologies ; mais ils ne sont pas de la science faite.

(J'ajouterai que, pour nous argotistes, les recueils de sinonimes sont encore plus secourables.)

grafiés en clair, définis avec soin ; alors, il n'y a plus à douter que de l'information de l'auteur, et le texte doit être manié de grand respect... En argot c'est d'autant moins souvent le cas que nous devons la plus forte partie des *sources* à des sortes de forbans de lettres. Aussi, la bonne métode doit s'aider de la sémantique. Cuvier n'a restitué des anatomies défuntes qu'en tenant conte de la fisiologie actuelle : telle nourriture aujourd'hui, tel intestin à l'époque segondaire. Tel ressort mental chez Raymond la Science, telle alliance de mots dans Villon.

Mutatis mutandis.

L'observation, — nul autre terrain solide pour le bâtis de nos hipotèses; soit l'observation actuelle, soit l'observation passée assez bien enregistrée pour valoir de l'actuel.

Quoiqu'il soit bon au linguiste d'avoir fait de la psicologie, il n'a pas, dans l'ordre d'études qui nous occupe, à se préoccuper de la psicologie ; il amasse au contraire des matériaus pour elle et pour les sciences plus hautes : le fonéticien pour le sémanticien, le sémanticien pour le psicologue, tel est l'ordre. Mais la sémantique, qui est supérieure aus jambages, aus panses, aus fioritures, les éclaire parfois utilement.

On le soupçonne, il reste encore beaucoup à travailler parmi les dictionnaires d'argot avant de pouvoir porter au dictionnaire français intégral les termes réellement vécus par les argotiers depuis 1455. Rares sont les endroits où un lexicografe consciencieus, M. Sainéan par exemple, peut s'être montré trop dubitatif.

28. — Voici cependant quelques points où je puis lever ses scrupules.

« **TAL** (?), le derrière, II, 52. V. *tole.* » *Sources*, II, 453. — Le renvoi de l'auteur à son t. II, p. 52 ne donne rien.

Tôle semble assuré. Mais *tal* était aussi fort vivant en 1895 au 19e de ligne parmi les Parisiens de ma chambrée, qui ouvriers, qui maquereaus. Ils imaginaient le groupe dramatique et dialoguant de *Duchnoc*, *Dutal* et *Dufechnèr*,

duɛnòk, *dutàl*, *dufèɛnèr*,

comme j'ai entendu à Paris 1903 « *sè dukô é dukónó ki s disput* ». J'ai lu à Brest 1900 le crayonnage mural « Du chenoc, du tal, du fechener ». En 1906 à Meaux et dans l'Oise, *duɛnòk* était connu comme vocatif injurieus analogue à *dukô* et *dunó*.

DLLE donne *chenoc* = mauvais, usé. L'étimologie n'échappera pas aus Rabelaisiens. La prostèse du son *ɛ* semble due à l'influence de quelques mots allemands reçus dans notre bas-langage au XIXe siècle. — J'explique *fèɛnèr* comme une réduction fonique de **firtɛnèr* dérivé ou composé, hipotétique, de *firtɛ*, = cul, autre mot très usuel chez les mêmes Parisiens dont j'ai parlé : *la rè du firtɛ*, = la raie du cul, *mô firtɛ*, = je refuse !

Faut-il soupçonner *tal* d'être dû, dans les emplois ci-dessus, à quelque chansonnier montmartrois, qui l'aurait pris, lui, dans un manuel d'argot ? J'y répugne comme à un cas unique : le peuple ne confont guère ses chansons et ses mots. Nous l'avons tous remarqué, ce qu'il chante, il n'a pas besoin de le comprendre ; *tal* chanté n'eût pas vite détrôné *tole* parlé. En outre DLLE signale certain emploi du mot si topiquement précis et si populairement cru que la langue écrite n'en peut être accusée.

29. — M. Sainéan doute à tort de la **grande tasse**, = la mer, que Fr. Michel a enregistré. Le mot est très populaire à Brest, à Lorient.

30. — « **PILOTE** (?), voleur indicateur <...> » SAIN.,

Sources, II, 421.— Pour désigner une sorte de chantage, en plein air, suburbain, et nocturne, je ne sais si je me fais comprendre, les bas-fonds de Brest emploient l'expression *faire le coup de pilote*, voir mon *Français en Basse-Bretagne*. C'est un fait; et je soupçonne qu'il est, comme le chantage désigné, antérieur à 1889.

Qu'il y ait eu chez le prisonnier espagnol Pastilla en 1889 la volonté de mistifier le policier Gustave Macé, en lui disant que « les *pilotes* représentent les indicateurs », c'est-à-dire que *pilote* signifie l'indicateur dans une bande, c'est un segond fait, que M. Sainéan semble établir (*Sources*, II, 42); *piloto* est de l'argot espagnol.

Que le livre de Macé, *Mes lundis*, ait inspiré la pègre brestoise, c'est hautement improbable.

Il n'est pas invraisemblable en revanche que les bas-fonds d'une de nos villes maritimes aient conservé, séculairement peut-être, un sémantisme maritime connu de cette *Germania* que Hidalgo en 1609 édita sur le bord de la mer à Barcelone.

Le *coup de pilote* brestois, notons-le, n'a pas le sens très général indiqué dans Macé ; il offre exactement la même image que la définition de Hidalgo, *piloto* = « Ladron que va delante de otros, guiando los [et non pas *guiandolas* de SAINÉAN] para hacer el hurto », brigand qui va devant les autres, les guidant pour commettre le vol. Le *coup de pilote* se joue en bande.

31. — Enfin M. Sainéan est trop difficile quand il reproche à Fr. Michel d'avoir tenu secrète l'étimologie de **coq**, = cuisinier, (*Sources*, II, 58), et qu'il le note terme douteus (II, 317); — ou quand il taxe le mot « **cive**, herbe » (II, 313) d' « Origine inconnue ».

II

DE L'ÉTIMOLOGIE MÉTAFORIQUE

1. — Dans les lignes qui précèdent j'ai dû refuser à des argotistes considérables plusieurs métafores qui leur semblèrent aussi justes que des équations. Je m'en excuserai en déclarant les principes sous lesquels je me range.

Le sémanticien espère refaire présente et vivante une certaine équation de deus sens d'un mot, telle qu'une autre fois déjà elle fut conçue possible et séduisit un esprit d'homme, équation dont l'un des termes, à savoir le mot en son sens postérieur, est réel et donné, et dont le même mot, en un sens immédiatement antérieur, constitue l'autre terme, réel, mais inconnu.

Le sémanticien cherche un fait historique.

Un fait est acquis pour l'historien quand il reconnait, dans son allégation, possibilité fisique et possibilité psicologique (plus ou moins de l'une et de l'autre pour la pose d'une stèle et pour les motifs d'un métafisicien), et à côté du fait, la signature de son créateur ou des témoins.

Une explication dont le ressort est une métafore est donc d'autant meilleure qu'elle recueille plus de possibilité et plus d'attestation. Mais des métafores signées, nous n'en avons guère, que pour quelques mots scientifiques ; les faits de langue en immense majorité et la totalité des faits de bas-langage sont des anonimes. Devant ces misérables, le filologue, comme un médecin dans sa clinique, peu curieus de lire sur la genèse de leurs accidents des certificats toujours suspects, diffère volontiers la preuve sur parchemins, et fait son enquête d'après les deus ordres de possibilité dont j'ai parlé.

2. — La possibilité fisique pour les fénomènes de la parole est réglementée par les lois fonétiques. Quant aus lois de ces associations d'images concrètes que les mots simbolisent par le provignement de leurs sens, elles vont être précisées scientifiquement, et la possibilité psicologique réglementée, — téoriquement, s'entent, — dans un avenir sans doute prochain.

Mais d'une part la possibilité fisique dépasse assurément les réalités qu'ont enserrées nos lois de fonétique aujourd'hui formulées. Et quant à la liberté des sémantismes, (sans parler de ce qu'elle sera, c'est de la logique et du roman, ou de ce qu'elle peut être, c'est de la métafisique), elle a certainement toujours été bien plus grande encore que la liberté des métamorfoses foniques, car les fénomènes paraissent d'autant moins étroitement serrés par leurs déterminants qu'ils sont plus haut dans l'évolution.

Aussi, quand un sémanticien a proposé une étimologie que la fonétique ne déclare pas impossible et que des attestations péremptoires ne nient pas, il y aurait peu de chances de ramener son esprit de ce qui l'a une fois enchanté, si l'on était forcé de raisonner sur le mot isolé : rien n'endurcit un cœur comme une trouvaille étimologique. On n'intéresse pas un homme au péril qu'il court, en le lui dénonçant *derrière* l'image qui excite, attire, et captive sa volonté, mais en lui montrant *de biais* les périls qui sont derrière d'autres images analogues où se portent d'autres hommes. Nous ruinerons de même le sémantisme faussement imaginé sous un mot en dévoilant sous d'autres mots sissémantiques du premier de valables équations différentes de l'équation illusoire.

J'appèle deus mots *sissémantiques* lorsque leur sens à tous deus suit vers un même objet deus chemins sensiblement parallèles, de telle sorte que par leur contenu imaginatif concret leurs sémantismes sont analogues.

Nos mots ne vivent pas seuls. Les mots sont l'ombre de notre nature sociale : ils ont leur famille comme nos idées leur genèse ; comme nos idées ont leurs cercles où elles se plaisent, nos mots ont leurs amis et s'entre-appèlent pour des convenances nées de l'habitude ; nos mots ont leur atmosfère traversée d'affinités comme nos idées ont leur poésie prête à recevoir des vibrations inattendues.

3. — Je prendrai hors de « l'argot » un exemple d'étimologie métaforique confirmée objectivement.

Dans des légendes bretonnes, **Bitêklê** est le nom propre de l'auberge qui de la Terre au Paradis se trouve à mi-route, G. ESNAULT, *Danvez Geriadur, matériaux pour compléter les dictionnaires bretons-français*, Fascicule de 1913. — Or le Pas-de-Calais, la Somme et le Nord m'offrent sous une dizaine de muances foniques, un mot trop paronime pour ne pas évoquer l'autre, sinonime nullement, un adjectif signifiant Tachetée, en parlant d'une vache, ATLAS LINGUISTIQUE, C, *Tachetée*.

Je considère que sur deus points de l'ATLAS la structure du mot est *mitakl-*, mais sur huit *bitakl-*, que le vocalisme terminal, une diftongue presque partout, comporte presque partout *é* ou *è*, que la forme la plus voisine de la forme bretonne est *bitåklè* à Baincthun en Pas-de-Calais, et que ce point est aussi de tous les dis le plus voisin de la mer. De marins boulonnais à marins trécorois la transmismission fisique et psicologique est « possible ». — Mais le sens ?

Une métafore me vient aisément : à moitié chemin du Paradis, le site de la mistique auberge la rent ouverte à un mélange de gens plus ou moins catoliques, maison pour les ambigus de vice et de sainteté, rendez-vous des puretés avec tache, lieu panaché, mi-parti, *bitêklê* ; sémantisme amusant,

bitêklè, **tacheté* = à mi-route.

Certes, pour que l'humanité ne le reperde plus, je le couche sur agenda, mais dans l'attente d'une confirmation.

Or, voici que LAROUSSE, non suspect d'avoir combiné de nous tromper l'Atlas et moi, me donne l'adjectif

miroutte = tacheté

« se dit des chevaux dont la robe, noire ou baie, est marquée de taches d'une couleur plus claire : *Cheval* MIROUTTE. *Jument* MIROUTTE ». C'est un sémantisme aussi curieus que le premier, ou davantage; c'est la réaffirmation en sens inverse de la même analogie ; à prendre l'ensemble, je suis devant un sémantisme qui va et qui revient; fallait-il prendre un exemple plus simple, deus sissémantiques marchant dans le même sens ? ceus-là ruissèlent à tout bout de champ ; le sémantisme chemin-de-fer, aller et retour, est plus rare, mais chez lui la métafore première semble, par son retour objectif, encore mieus confirmée.

4. — Voici dans l' « argot » un exemple, pris chez M. Sainéan, d'étimologie métaforique qui ne se soutient pas.

« **GÉ**, or, Chauff. <...>, propr. jais : allusion à la couleur brillante » ; « **GET**, jonc, Vid. <...> Mauvaise graphie pour *jais.* » *Sources*, II, 360.

Ainsi, * *la Belle aus cheveus de jais* peut signifier Iseut la blonde ? Ainsi Phébus aus cheveus d'or risque d'être dénommé **Boule d'ébène* ou **Deus ronds de cirage*, car le cirage reluit et l'ébène brille, et la couleur du soleil nous est indifférente, ou si c'est la forme, le **Roman à trois cinquante*, parce qu'il est jaune... — Le monde où nous transporte une pareille sémantique n'est-il pas le caos ?

Toute étimologie serait meilleure que celle-là, comme

par exemple de rappeler que des monnaies (frappées à Poitiers) étaient marquées d'un G. — Mais l'étimologie de *gé* = or est assurée :

or = jonc = jet

comme on va le voir.

M. Sainéan a levé son idée du *jais* dans D'HAUTEL : « Ce mot *jais* est continuellement pris hors de son sens et employé pour *jonc* (roseau). On dit *une canne de jais*, pour *une canne de jonc* ; c'est *un beau jais*, pour *un beau jonc* », *Dictionnaire du bas-langage, 1808*. Et D'Hautel se méprenait étrangement. Le *jet* d'un arbre est sa pousse nouvelle, une *canne de jet* est faite d'une branche sans nœud. — Il y a mieus encore : « **JET** <...> *Spécialt.* (Technol.) Sonde de jonc pour dégorger un tuyau. (Souvent écrit jé.) » HDT.

On sait aussi que le *jonc* est l'or, chez les argotiers.

On voit la marche du sémantisme :

jet de jonc → (ellipse du déterminant) : jet = jonc ;
Donc jonc = jet (sofisme sur l'extension relative des deus idées) ;
Or jonc = or (jeu des deus sens d'un même mot) ;
Donc jet = or.

Ou si l'on préfère considérer les mots, comme on fait en logique les concepts, non plus en extension, mais en compréhension, on aura :

jet est jet de jonc ;
Donc jet est jonc ;
Or jonc est or ;
Donc jet est or.

Tout à l'heure nous avions le sémantisme aller et retour ; c'est ici le sémantisme à ricochets. C'est celui-ci que SCHWOB et GUIEYSSE ont nommé la « dérivation synonymique » ; le nom demande une rectification, un complé-

ment que je donnerai [1] ; le sémantisme ci-dessus est un bel exemple du procédé.

(Mais pourquoi l'or est-il du jonc ? Ceci, c'est une autre histoire.

L'or est du jonc, parce que les bagues dont le cercle est partout de même grosseur s'appellent des *verges* (LAROUSSE) et des *joncs* (HDT). On a dit *un jonc d'argent* (HDT); mais la plupart des *joncs* sont en or et la bague d'alliance en or est le *jonc* par excellence. « Le pasteur au doigt nous mit un jonc », Benserade, in HDT. Ce terme est vieilli, comme le dit HDT, mais demeure tecnique : j'ai sous les yeus un catalogue de joaillier, de 1903, avec croquis, où le sens premier reçoit des extensions quant à la forme de la bague : outre que le dedans de l'anneau est plat, il y a le « jonc torsade » où l'extérieur simule deus joncs tressés, le « jonc torsade granité » où l'un des deus est en or granité, le « jonc torsarde à griffes » où une pierre s'encastre dans un renflement de la torsade. C'est par une autre extension sémantique que la forme de la bague a servi à désigner la matière des alliances, puis celle des louis, et que tout or est devenu *jonc*.)

5. — Autre exemple d'étimologie métaforique sans base psicologique :

1. Dès le début de mes recherches argotiques, j'ai trouvé dans la « dérivation synonymique » une des plus légitimes rubriques de l'étimologie argotique, par là même qu'elle est une des plus fécondes sources de lexique populaire. Voir dans la *Bibliographie de l'Argot* que j'ai fait paraître en 1901 avec R. YVE-PLESSIS, pp. XII, XIII, les explications de *bécane*, *bourrique*, *bougie*. Le personnage d'Hylas qui les donne est certainement le direct héritier de Fr. Michel et de Schwob-Guieysse ; mais M. Sainéan fait erreur en disant, *Sources*, II, 216, qu'Hylas est « censé reproduire les idées » de Schwob ; Hylas est moi-même, et touche à beaucoup plus d'idées, neuves ou vieilles, que Schwob n'en avait développé.

« **PAVILLON**[,] fou, **pavillonnage**, délire, **pavillonner**, délirer, faire des folies, Vid. [ocq] <...>: le pavillon tourne à tout vent. » SAIN., *Sources*, II, 414.

Mais jamais les Français, même vers 1815, n'ont brouillé dans leur tête drapeaus et girouettes. C'est la girouette qui « tourne à tout vent » et se voit mépriser pour n'avoir pas de suite dans ses serments. Celui qui n'a « pas de suite dans les idées », l'étourneau, a son excuse dans son tempérament. Sur la maison stable la girouette est mobile ; contraste, et ridicule pour elle. Mais le navire, lui, est plus incertain de sa direction que le pavillon sous lequel il navigue.

Un *pavillon* ne doit pas être exactement le fou d'Esquirol, mais tout déraisonneur, et je pense[1] que le *pavillon* est premièrement l'ivrogne, qui est *paf*.

Extension aisée du sens (saoûl ou fou ? étant une ambiguïté d'observation quotidienne) ; puis suffixation calembourique.

« **PAVOIS**, insensé, J.[argon] 1849 <...> Même image que celle du mot précédent. » *Sources*. — Même absence d'image, et calembour analogue.

6. — Je suis presque heureus de ne pas pouvoir toujours mettre une étimologie décisive à la place de celles qu'on a avancées antérieurement ; je montre ainsi que j'ai surtout confiance, comme mon Hylas de 1901, dans les rapprochements qui jailliront de lectures copieuses, et que je sais attendre.

Attendre et chercher ne sont pas tout le devoir de celui qui ne sait pas ; il faut encore repousser le faus qui s'im-

1. A moins qu'on ne nous apporte la notice d'un « pavillon » d'isolement pour aliénés, qui ait pu s'imposer à l'attention populaire avant 1828, date des *Mémoires de Vidocq*.

patronise. Un rapprochement qui s'intitule explication, et qui n'explique pas, intimide au fond d'une province un liseur qui allait trouver mieus en cherchant plus loin [1].

On lit **gance** = bande (de malfaiteurs), GRANVAL *1725*. M. Sainéan explique : « propr. [ement] ganse, nœud de ruban, signe de ralliement. Bas-langage. » *Sources*, II, 358. — C'est en réalité une ingéniosité personnelle de tirer, par l'idée du ralliement, d'un terme de passementerie au sens très limité, une image démesurée, que ne confirme aucun sissémantique ; *Un tel est du ruban, de la faveur, de la tresse, du galon, de la liette, du lacet, — dit-on cela ?

Dangereuses aussi les explications qui ne font naître aucune lumière, les métafores sans image. Quand je lis « **MOUILLÉ** (être), être remarqué <...> Métaphore tirée de l'emploi technique de *mouiller*, mettre le chanvre dans le routoir. » SAIN., *Sources*, II, 403 ;

« **COQUILLON**, pou <...> cf. anc. fr. et dial., *coquillon*, capuchon (le contenu pris pour le contenant). » (*ib.*, 317);

« **COSTE**, auberge <...> propr. côte de mer ou de montagne. <...> » (*ib.*, 319);

« **ROUE**, 1° Justice, <...> ; 2° Juge d'instruction, <...>. La justice est envisagée comme un supplice et l'interrogatoire du juge est assimilé au travail de la roue que le forçat fait tourner sans trêve. » (*ib.*, 440);

« **POTEAU**, ami intime, complice, <...>, propr. grosse jambe, même association d'idées que dans le synonyme *zigue*. » (*ib.*, 427) [2] ;

1. Je saisis cette occasion de signaler que l'étimologie de *ance* (= eau) par le latin *aqua*, que j'ai endossée dans ma *Préface* à YVEPLESSIS ne repose sur aucune preuve fonétique et devait être présentée comme une suggestion étrangère.

2. M. Sainéan estime que jambe est une acception « dialectale » de *gigot* et que *zigue*, = camarade, est une prononciation de *gigot*, = grosse jambe, *Sources*, II, 468. — ?

je crois rêver, — et rêverai, jusqu'à ce que je lise en quoi l'homme qui voudrait n'être pas remarqué est du *chanvre* ou celui qui le remarque un *routoir*, jusqu'à ce que les savates s'appellent des *marmites* parce qu'un Auvergnat en a trouvé une dans son potage, jusqu'à ce que quelques auberges soient pareilles à des *côtes*, fût-ce de bœuf, jusqu'à ce que les inculpés activent fébrilement le *tread-mill* de leur interrogatoire, jusqu'à ce que *ma jambe* soit le plus dous des vocatifs, — d'un mot, jusqu'à ce que les homonimes soient *a priori* des sinonimes, ou des aspects d'un mot unique.

7. — Souvent le chercheur d'étimologies se met en frais de métafore neuve pour avoir mal compris le texte.

Puisque l'argot n'a pas de sintaxe propre, il est important, en étimologie argotique, de tenir conte des habitudes sintactiques françaises. Ainsi « **PANE**, misère », n'a jamais été un « Terme de matelots, en parlant d'un navire resté en place » (SAIN., *Sources*, II, 411), — par la raison suffisante que les marins ne disent pas rester *dans la* panne, mais rester *en* panne.

Dans la panade est certainement antérieur à son apocope *dans la pan'*, et cela quand même il ne serait attesté que postérieurement à son apocope. C'est un sissémantique d'*être dans la mouise, dans la purée, dans la marmelade, dans la mélasse, dans le pétrin* [1].

8. — De même pour **aff** = affaire (*Sources*, II, 266) où M. Sainéan suit Vidocq, qui a dit (résumé *Sources*, II, 110, 151) : « AFF, affaire; cf. *pontes pour l'aff*; *pour l'aff*, par dérision » ; « PONTES *pour l'*AF, galerie des étouffoirs, fripons réunis. »

1. *Dans la tourbe* = dans la misère, ROSSIGNOL (in *Sources*, II, 463), se rattache à *dans la boue, dans la crotte, dans le ruisseau, dans la rue.*

Mais la langue française, qui accepte *Voilà réunis des banquiers pour la combinaison, ne comporte pas, *Ce sont eus les banquiers pour la combinaison, au sens de *Ce sont eus les banquiers de la combinaison. Je nie la réalité de **pontes pour l'affaire*, et de **aff* = affaire.

En réalité les faus pontes dont il est question sont des *pontes pour la f(rime)* ; — *pour la f(rime)* signifiera fort bien parfois : par dérision ; — et « *Mômir pour l'aff*, couches prématurées. » (DLLE), = *accoucher pour la f(rime)* = avorter.

9. — « **BEAUX (que de)** » est traduit « Attention, prenez garde, < ... > cf. en français. *tout beau!* » SAIN., *Sources*, II, 284.

C'est un faus-sens sur le texte du JARGON *1628* : « *Que de beaux, que de beaux, la maraille enterve*, c'est prenez garde, on entend ce que vous dites. » cité *Sources*, I, 218, où *de beaux* signifie : mal, à faus, insuffisamment ; comme dans P. DE RUBY *1596* : « il cogneurent que ie *n'enteruois que de beaux*, c'est à dire que ie n'entendois le langage ny les ceremonies » (p. 8); comme dans Des Périers [1] et dans la *Satire Ménippée*, *de belles* = il n'en est rien ; comme *Il en a de belles* = il ne l'a pas, OUDIN ; *être servi de belle* = être arrêté à faus, FR. MICHEL ; *I viré d'eun'bale* = il n'ira pas, à Plainfaing (Vosges) ; *je sais de belle* = je ne sais pas, à Troyes ; (ces cinq dernières données sont dans un article de M. F. Brunot, in *Revue universitaire*, *1894*, I, 236, 237.) En effet, du sens Peu se tire le sens Néant, soit à l'indicatif : Il n'y en a pas, soit à l'impératif : Il n'en faut plus, d'où l'emploi : Halte, silence !

10. — « **ESCARTER**, mettre par écrit, Vie < ... > ; —

1. Le mot *souflez*, impératif, en incise, dans un récit, « se prend, en langage du commun peuple, pour cela aussi qui dit autrement : « De belles, » c'est-à-dire : « Il n'en est rien » < ... > » *Nouvelles*, CXVII.

moy. fr. *escarter*, mettre à part (v. Littré, *Suppl.*). » SAIN., *Sources*, II, 339.

On sent peu de convenance psicologique entre mettre à part et mettre par écrit, chez les Gueus; car on voit mal un Gueus prenant des notes, pour les classer et ne les jamais relire; s'il écrit, c'est plutôt pour avoir un vade-mecum dans ses doublures, ou un talisman qui ne sera jamais « à part ».

Escarter ne signifie pas vraiment mettre par écrit.

Péchon de Ruby vient de s'enfuir de la maison paternelle, s'éloigne de Redon, et fait route avec un mercelot, vers le Poitou, pour y être jusque après vendanges. « Mon compagnon me disoit que j'eusse beaucoup gaigné à l'entrée des vignes pour mestre en escrit les charges dez raisins : on appelle ce mestier *escarter*. » *Vie generense*, 6, texte SAIN.

Comme on voit, il s'agit de mœurs du pays nantais. Une des formes usuelles de la propriété dans le comté Nantais, pour les vignobles, était, est encore, le « complant ». *Ecarteur*, terme de complant, designe le représentant du bailleur, qui à la vendange vérifie la récolte réelle et veille que rien n'en soit dissimulé, SIBILLE, *Usages locaux et Réglements de la Loire-Inférieure* (*1861*), 297 ; ce mot est toujours usité à Nantes et environs, 1909-1912 ; en 1913 je l'entens de gens du Loroux et de Vallet ; tous les chemins qui mènent la vendange hors du vignoble confluent dans la *route quartière* ; c'est à l'issue de celle-ci qu'est assis l'*écarteur* ; on lui présente quatre par quatre toutes les *portoires* pleines, il en choisit chaque fois une et sépare ainsi le revenu net du bailleur. Le mot semble inconnu en Vendée.

L'idée d'écriture est là-dedans fort segondaire.

Remarquons-le d'ailleurs, ce n'est ni du patois devenu du « blesquien », ni du « blesquien » devenu du patois : P. DE RUBY ne donne le mot comme rien d'autre que du nantais.

11. — « **BATH**, 1° Beau, joli, bien < ... >; **se faire bath**, se faire arrêter (= se faire beau : ironiquement), < ... > » SAIN., *Sources*, II, 282.

Il y a peu d'ironie; il y a surtout allusion à la locution *Il est bon, C'est lui monsieur le bon*, où *bon* désigne celui qu'on tient, qui est tenu, ou par le malfaiteur, ou par la police.

Y a-t-il extension de *bath* du sens Beau au sens Bon ? cette extension se retrouverait en d'autres locutions. Il y a plutôt allusion au mot *bon*.

12. — « **SALADE** < ... > 3° Marque imprimée sur l'épaule du voleur < ... >, propr. réprimande, correction (sens du mot dans le bas-langage). < ... > » SAIN., *Sources*, II, 444.

M. Sainéan semble penser à réprimande salée, correction verte ?

Contre-sens sur le texte de VIDOCQ, dont l'image est bien plus nette : « SALADE (*du rôti et de la*), fouetté et marqué. » (*Sources*, II, 157). — Fouetté, c'est la salade. Et marqué au fer rouge, c'est le rôti.

Toutes les fillettes de Brest, en sautant à la corde, chantent : « A la salade || quand elle poussera || on la mangera || avec de l'uile || et du vinaigre », parce que le mouvement de la corde ressemble au fouettement d'une maïonnaise et d'une salade.

13. — Le lecteur se sera rendu conte plus d'une fois au fil de ces quelques pages combien il est vrai que les étimologies par onomatopée, chères à Timmermans, et par métafore neuve, chères à Delvau et Larchey, les trois maîtres filologiques de Delesalle, pouvaient faire du recueil de ce dernier et de quelques autres, comme le dit M. Sai-

néan lui-même, « un défi à la science et au bon sens ».

Dans les rapprochements que j'ai proposés je soulignerai les explications des mots et procédés argotiques cherchées dans le langage populaire, paysan ou citadin, soit tecnique, soit libre.

La plupart des bonnes étimologies qu'on trouve chez M. Sainéan sont de ce genre. Aussi demeure-t-on déconcerté de voir ce chercheur, ce trouveur, s'attarder désespérément à ce principe *a priori* dénué de toute observation, que l'argot est un « langage conventionnel ».

Là-dessus, je le sais, les filologues ne se sont pas encore bien entendus; je propose la distinction suivante :

1° Oui, il est *probable* que les archisuppôts de l'Argot cherchaient à décréter l'emploi de certains mots propres à dépister les gens du Roi.

Mais 2°, il est *certain*, d'après les documents, qu'ils n'y réussirent que très imparfaitement, puisque nous voyons, après les prétendues réformes de l'Argot, les mots les plus compromis lever le front jusqu'à notre âge, ou se masquer à peine sous des sinonimes conformes à la sémantique humaine, sous des suffixes conformes à la dérivation française.

3° Non, le langage des anciens argotiers n'était *à aucun degré* conventionnel, si l'on entent par là qu'on n'a plus affaire chez eus à des radicaus populaires et à des images populaires et à des procédés populaires. Il y avait des professeurs d'argot ? Le latin n'est pas une langue conventionnelle parce qu'on doit l'enseigner. Il y avait des congrès de Gueus néologues? Nos plus conventionnelles unités de fisique, l'*ampère*, la *dine*, ont leur étimologie, leur petite fonétique, leur petite sémantique.

Ce sont deus questions à examiner touchant les malfaiteurs : — d'une part leur organisation, leurs foires d'au-

trefois, leurs costumes de toutes les modes, leurs ruses, et leurs repaires, et parmi toutes ces données, qui sont du ressort de l'« historien », la statistique de leur lexique par provenances et canalisations ; et cette statistique, les livres de M. Sainéan la préparent, mais que les résultats sont encore flottants ! partout l'auteur affirme l'irréductibilité des deus mondes du mal et du bien, et partout je vois des fissures, des échanges, des osmoses, des parallélismes; — d'autre part il y a la question proprement filologique : la fonétique, la morfologie, la sintaxe, les suffixes, les images des malfaiteurs, et la genèse de leur lexique, quelle qu'ait pu en être l'utilisation.

14. — Or, il est acquis dès à présent que les classes dangereuses en France depuis 1455 n'ont pas eu de fonétique, ni de morfologie, ni de sintaxe propres. Il reste à montrer qu'elles n'ont pas eu de dérivation et de sémantique propres. Et c'est là ma besogne, puisque M. Sainéan ne s'y intéresse pas et déclare vaguement, à propos de l'argot : « tout au plus pourrait-on y voir une sémantique. » (*Sources*, I, XIII).

Je ne dirais pas *une* sémantique ; je dirais *beaucoup* de sémantique, quoique non spéciale.

Mais, nouvel étonnement, M. Sainéan, qui doute de cette sémantique, veut cependant qu'elle soit *une* ; car, dit-il, quel patois pourrait offrir des « analogies sémantiques » (ce que j'appèle des sémantismes) telles que *aile* = bras, *anse* = oreille, *comble* = chapeau, *creus* = maison, *longue* = année, *lourde* = porte, *serre* = main ? Mon Dieu, ces équations là, non peut-être, mais d'autres très analogues, oui sans doute.

Et puis voyons de plus près cette liste d'exemples (et oublions ceus qui dans l'*Argot ancien* étaient cités en preuve

de la même psicologie et qui ont été récusés et rendus à la sémantique générale par M. A. Thomas dans le *Journal des Savants, 1909,* p. 439 et sqq.) :

aile et *bras. Donne-moi ton aileron,* quand je l'entendis pour la première fois, me fit peur, tant cette zoologie avilissante est proche de l'imaginative commune. La Fontaine écrit *une sorte de bras* pour désigner l'aile du coq ; sémantismes aller et retour :

anse et *oreille.* On dit l'*oreille* d'une écuelle, en grec, en latin, en breton et en français ; aller et retour.

creus et *maison. Trou* = maison est tout populaire et les trous sont creus ;

serre et *main. Griffe* est poétique et populaire, *serre* est souvent poétique, et noble, étant un peu démodé ;

(l'image que doit donner *comble* = chapeau est fort douteuse) ;

longue (année) et *lourde* (porte) sont compris sans plus d'effort ésotérique que *carrée* = chambre et *rond* = sou, à première audition, par tout le monde.

15. — D'ailleurs, on sent la pétition de principe : s'il fallut une « mentalité spéciale » (*Sources,* I, XIII) pour imaginer ces tropes, n'en faudrait-il pas une, la même, pour les réimaginer ? Et comment personne expliquerait-il quoi que ce soit au Jargon, sans avoir été à l'école des Cagous ? Mais nous avons vu qu'il arrive à tout le monde, comme à M. Sainéan lui-même, de chérir des métafores neuves mais fausses, quand on ne s'astreint pas, ou quand on ne cherche pas, tout au moins, à les vérifier par des analogies, quand, au lieu de préférer des analogies patoises et romanes, on se contente trop vite d'analogies exotiques, ou littéraires. En revanche, on réussit à expliquer parfois un peu d'argot, si on a d'abord consenti à apprendre le français, et à l'apprendre en long et en large, et à fond.

Il y a bien ceci que, dans le dernier ouvrage de M. Sainéan, « ceux qui seraient encore disposés à assimiler le jargon aux parlers vulgaires » se voient renvoyer à un « témoignage décisif » (*Sources*, I, XIV). — Pour moi, je n'*assimile* point, puisque je ne reconnais au jargon aucune évolution séparée et propre. Cependant je vais en tremblant vers ce « témoignage décisif » qui doit me montrer la sémantique des malfaiteurs suspendue entre la terre, où sont les simples sémantiques honnêtes, et le ciel, — le ciel d'en bas, d'où la viennent hisser de tens en tens, avec des élingues de fortune, nos Cagous abracadabrants. — Et j'apprens ceci : qu'un vieus voleur roumain a juré, à M. Scintee, journaliste roumain, que son petit lexique de *smechereasca* [1] avait été combiné par une « commission » de voleurs juifs, russes, bohémiens, hongrois et divers (*Arg. anc.*, 15). — C'est tout.

Je suis rassuré.

Ce vieus voleur en était resté aus conceptions voltairiennes de l'origine des religions, aus conceptions d'Olivier Chereau sur la réformation du royaume d'Argot, à un Contrat Linguistique qui pourrait tenir lieu des habitudes fonétiques et sémantiques comme le *Contrat Social* se passe de mœurs préparatoires.

GASTON ESNAULT.

1. Argot roumain.

DE QUELQUES CAS DE SILLEPSE

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de M. Marinet sur *Une particularité de la langue de Voltaire* paru dans l'avant-dernier numéro de la *Revue de Philologie française*. Il fait honneur au sens grammatical de l'auteur et pose une question qui n'a point encore été l'objet, que je sache, d'une étude sistématique. Puisque M. M. ne prétent avoir écrit lui-même qu'un chapitre ou un paragrafe de cette étude, il me permettra bien d'ajouter aus siennes quelques observations qui lui donneront en partie tort, en partie raison.

Tout d'abord, le cas visé par M. M. n'a aucun rapport avec la frase : *J'ai demandé grâce et je l'ai obtenue*. Celle-ci n'est qu'un simple arcaïsme, un souvenir du tens où l'article était encore facultatif, même dans le cas d'une détermination ; par conséquent le pronom pouvait se rapporter sans difficulté au substantif sans article : *Ceulx qui abusent de ce desir à ouir et apprendre choses qui n'apportent aucun fruict* (Amyot, *Périclès*, I). C'est peu à peu, comme on sait, que l'article devient le signe obligatoire de la détermination, et que se forment, avec les substantifs sans article, des locutions verbales qui ne peuvent être construites avec un pronom personnel ou relatif (règle de Vaugelas). Toutefois les arcaïsmes sont encore nombreus au XVIIIe siècle ; en témoignent non seulement l'exemple du *Siècle de Louis XIV* relevé par M. M., mais quantité d'autres exemples dont quelques-uns sont rapportés par Godefroy, dans son *Lexique*

de Corneille, II, 12. D'ailleurs les expressions formées avec *justice* ont longtens joui, de par l'autorité de Bouhours, d'un régime de tolérance, aboli seulement par d'Olivet (*Rem. sur Rac.*, *Mithr.*, III, 5, 18).

D'une tout autre nature est la « particularité de la langue de Voltaire » signalée par M. M. Il s'agit, à n'en pas douter, d'un cas de sillepse ou rapport avec l'idée plutôt qu'avec les mots. Il est bien remarquable que les grammairiens ne rangent ordinairement sous cette dénomination que les exemples où l'idée influe sur le nombre. A ce titre, l'exemple classique de sillepse est fourni par Racine (*Athalie*, IV, 3) : « Entre *le pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge, Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin, Comme *eux* vous fûtes pauvre et comme *eux* orphelin. » L'Académie dans son commentaire (édit. La Harpe) n'a pas manqué de noter que « cette faute apparente se justifie par la sillepse qui se rapporte à l'idée, plus qu'au mot qui l'exprime » ; et ce jugement est d'autant plus intéressant à noter que ce qu'elle autorise ici, l'Académie l'interdit ailleurs, comme nous allons le voir. Tant il est vrai que la sillepse n'est traditionnellement aus yeus des grammairiens qu'une modification de nombre.

Or il est de toute évidence que son rôle est beaucoup plus étendu et qu'il revêt une infinité d'aspects. L'ancienne langue, plus instinctive que la nouvelle, peut nous en servir de témoin. J'emprunte les exemples suivants à la traduction de Quinte-Curce par Vaugelas. Ce sont, en effet, les remarques inédites inspirées à l'Académie par ce texte qui ont attiré mon attention sur ce point. Mon nouveau chapitre à moi pourrait s'intituler : *Une particularité de la langue de Vaugelas, critiquée par l'Académie.*

On peut partir du cas où le rapport se fait avec une idée qui n'est pas même préparée par un mot, mais impli-

citement contenue dans le récit. Ainsi dans la frase « [Bessus et Nabarzanes] ne pouvoient espérer de monter sur le thrône tant que Darius seroit en vie, *ces peuples* n'ayant rien de plus sacré que la majesté du prince » (*Q. C.*, V, 10), il est évident qu'il faut entendre *les peuples dont il s'agit, dont il est question*. L'Académie corrige : « *Ces peuples* sont un relatif sans antécédent. *Les Perses n'ayant rien de plus sacré.* »

Voici maintenant des frases où, en vertu de la sillepse, deus idées ou même deus mots voisins de sens se substituent l'un à l'autre dans la pensée de celui qui écrit :

« *Ses bords* sont couverts des deux côtés de peupliers et de sicomores ; tellement qu'il semble à les voir de loin qu'*elles* ne font qu'une même forêt avec les montagnes voisines » (*Q. C.*, V, 4). L'Académie corrige : « Il falloit *qu'ils ne font* ». Oui, mais à condition de négliger le fait essentiel que dans l'esprit de Vaugelas, le mot *rives* a pu se substituer au mot *bords*. Convenons d'ailleurs qu'une pareille sillepse est très forte.

On expliquera de la même manière l'emploi fort inattendu pour nous de certains substituts dans la langue classique : « Dans *Athènes* autrefois, *peuple* vain et léger », dit La Fontaine (*Fables*, VIII, 4). Ou encore : « plusieurs *Cosséens* et *Tapuriens*, qui sont des *nations* très belliqueuses », comme s'exprime d'Ablancourt (*Arrian*, VII, 12). De même Vaugelas : « Il lui étoit venu de *Lydie* deux mille six cens soldats étrangers et trois cens chevaux de la mesme *nation* » (*Q. C.*, VI, 6) ; « Après, il entra dans les *estats* du roi Sopitès. *Ce peuple* est sage » (*Q. C.*, IX, 1). L'Académie raisonne ici en personne qui n'y comprent rien : « *de la mesme nation*, dit-elle, ne s'entend point parce qu'il n'y a aucune nation de désignée » et « *ce peuple* ne va pas bien après *les estats*. On devoit dire *les peuples y sont sages* ».

Que l'idée, ainsi substituée, soit le plus souvent dans un rapport de généralité avec ce qui précède, c'est maintenant ce qu'il est aisé de comprendre et de constater. Et ici nous entrons tout droit dans les catégories ingénieuses de M. Marinet. Ce qui frappe seulement, c'est que la sillepse n'influe plus sur le genre ou sur le substitut, mais sur la construction, ou plutôt elle influe toujours sur la construction et quelquefois encore, par contre-coup, sur le genre.

1° le passage de l'idée particulière à l'idée générale se fait d'une frase à l'autre.

« On étoit déjà venu jusqu'aux *femmes* à qui l'on arrachoit leurs bagues et leurs ornemens, avec d'autant plus de violence que c'est ce qu'*elles* aiment davantage » (*Q. C.*, III, 11). L'Académie corrige : « Il y a ici deux fautes... Secondement, si M. D. V. a voulu parler de ces femmes en particulier, il devoit dire *que c'étoit ce qu'elles aimoient davantage*. S'il a voulu parler des femmes en général, il devoit dire comme il y a dans le latin *que pour leur arracher leurs bagues et leurs ornemens, il falloit faire d'autant plus de violence, que c'est ce que les femmes aiment le plus*. »

Autre exemple : « Il alla prendre une *ville* vis-à-vis de là... et lui ayant imposé tribut, s'avança vers une autre fort grande, comme *elles* sont d'ordinaire en ces contrées » (*Q. C.*, VIII, 1). Correction : « Il auroit fallu dire *comme les villes sont d'ordinaire en ces contrées*. » On voit dans ce dernier exemple comment le passage du particulier au général peut aller jusqu'à modifier le nombre. C'est le même tour que nous retrouvons par exemple dans Rotrou, *Venceslas*, IV, 1 : « Cherchez-vous des clartés dans les nuits d'*un jeune homme* Que le repos tourmente et que l'amour consomme ? C'est *les* examiner d'un soin trop curieux : Sur *leurs* déportemens il faut fermer les yeux; Pour n'*en* point être en peine, il n'*en* faut rien reprendre, etc. » Ce serait

une erreur grossière de donner à tous ces pronoms comme antécédent *les nuits*, et non pas *un jeune homme*.

Voici d'autres exemples encore où les corrections de l'Académie ont la même signification, sans être aussi claires.

« Sa clémence envers les vaincus étoit extrême jusqu'à rendre *les royaumes* à ceux sur qui il les avoit conquis et *les* donner en pur don aux autres » (*Q. C.*, X, 5). Observation : « Il auroit fallu *et en donner en pur don à d'autres*, parce que les royaumes que donnoit Alexandre n'étoient pas ceux qu'il avoit rendus, et parce qu'il n'en donnoit point à tous les autres. »

De même : « Le roy... fit avancer quelques cavaliers... pour éteindre *le feu* que les barbares avoient mis par les villages ; car en s'enfuyant, ils *le* jetoient en hâte sur les toits des maisons » (*Q. C.*, IV, 10). L'Académie constate : « Il ne falloit pas dire *ils l'avoient jeté*, mais *ils en avoient jeté*. » Il est intéressant de noter ici l'apparition du partitif *en*, comme pronom de la généralisation.

2° Le passage de l'idée particulière à l'idée générale se fait dans une frase relative :

« Le nom et *la réputation* d'Alexandre, *qui*, à la guerre, importe plus que tout... » (*Q. C.*, V, 13), Note : « Ce n'est point, comme le semble dire la phrase de M. D. V., *la réputation d'Alexandre qui, à la guerre, importe plus que tout* ; c'est en général la réputation du capitaine. »

Autres : « Le roi se faisoit remarquer... plus encore à *la grandeur de son courage*, en *quoi* certes personne ne le surpassa jamais » (*Q. C.*, VI, 1). Correction : « Comme les autres ne pouvoient pas le surpasser en la grandeur de son courage, il falloit ôter *son* et dire *à la grandeur de courage*. »

« Il fit présent à Alexandre de cinquante-six élephans...

avec trois mille *taureaux*, *qui* sont fort rares en ce pays-là » (*Q. C.*, VIII, 12). Correction : « Ce *qui* est mal, parce que naturellement il se rapporte au nombre, aux *trois mille* et non pas à *taureaux*. Il falloit retrancher le *qui* et dire *espèce d'animaux fort rares* ».

« Il rangea les gens de pied et les archers qui battoient aussi du *tambour*, *dont* les Indiens se servaient au lieu de trompettes [sagittarios tympana pulsare solitos ; id pro cantu tubarum Indis erat] » (*Q. C.*, VIII, 14). Correction : « M. D. V. auroit mieux rendu l'original en disant *et des archers accoutumés à battre une espèce de tambour qui tenoit lieu de trompettes aux Indiens.* » Il est permis de penser que l'Académie, si heureuse dans les corrections précédentes, aurait mieus fait de comprendre et de corriger le texte de Vaugelas en traduisant *à battre du tambour*, *instrument dont les Indiens se servaient au lieu de trompettes*, ce qui nous ramène aus *trois mille taureaux*, *animaux qui sont fort rares*...

3° Le passage de l'idée particulière à l'idée générale se fait dans une épitète :

« Ils trouvèrent des serpents d'une grandeur prodigieuse et des *rhinocéros*, très *rares* partout ailleurs, que les habitants du pays appellent autrement » (*Q. C.*, IX, 1). Remarque : « Pour empêcher qu'on ne croie qu'il s'agisse ici seulement d'une espèce de rhinocéros rare dans les autres pays, il falloit dire *et des rhinocéros*, *animaux très rares partout ailleurs*. »

Autre : « C'étoit l'armée des dieux qui arrivoit ou bien un autre *Bacchus*, si *célèbre* dans ces contrées » (*Q. C.*, IX, 8). Correction : « Il falloit *ou bien un autre Bacchus*, *nom si célèbre dans ces contrées.* »

On conviendra que dans leur ensemble les remarques de l'Académie font honneur à la finesse de son analise. Exemples et remarques viennent également confirmer sur

deus points les soupçons de M. Marinet. D'abord ils montrent bien que la « particularité de la langue de Voltaire » n'en est pas une, et que ces divers cas de sillepse sont fort anciens dans la langue et très répandus dans la langue classique. On peut être seulement surpris de les trouver aussi fréquemment représentés dans la langue de Voltaire, c'est-à-dire dans la sintaxe du XVIIIe siècle, après que la grammaire rationnelle, représentée dans le cas particulier par l'Académie, semble avoir fait son œuvre sur ce point.

M. Marinet voit juste encore quand il reconnaît dans l'élimination sensible de ces sortes de tours, le résultat du travail des logiciens. A la vérité, je ne connais point ici de règles formelles recueillies par les grammaires. Mais l'esprit général de la nouvelle grammaire devait avoir ce résultat, et les remarques inédites de l'Académie le confirment d'une manière éclatante.

Il reste que la langue parlée, sans doute, est encore soustraite à cette sintaxe rigoureuse, et que très souvent encore, surtout si nous ne nous observons pas, nous parlons comme écrivait Vaugelas. L'exemple de Voltaire tendrait à prouver, comme l'indique M. Marinet, que la langue écrite même trouverait son avantage à s'accommoder d'un régime de tolérance qui concilierait l'ancienne liberté du stile, si favorable à l'élégance, et la magnifique netteté de la nouvelle sintaxe.

Alexis François,
Professeur à l'Université de Genève.

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES

(*Suite* [1])

---

carnaval :

En raison de l'autorité qui s'attache au nom de son garant, je voudrais citer ici une curieuse étimologie de ce mot, bien différente de celle qui est généralement acceptée : « Ce qui est surtout remarquable (dans des cortèges des grandes fêtes religieuses de la Renaissance), c'est la voiture en forme de vaisseau, *carrus navalis*, qui est empruntée au paganisme et qui... figurait dans des fêtes de nature très diverse, mais dont le nom est surtout resté attaché au *carnaval*. »

Burckhardt, *La Civil. en Italie au temps de la Renaiss.*, t. II, p. 173, trad. Schmitt.

carrobaliste :

Manque dans D. G. « Enfin apparurent les échafaudages des hautes machines : carrobalistes, onagres, catapultes et scorpions. »

Flaubert, *Salammbô*, VI, p. 109.

carte de visite :

D. G. donne cette expression au sens courant. On lit dans Sainte-Beuve : « Deux *cartes de visite*, c'est-à-

1. Voy. notre *Revue*, t. XXVI, p. 253, et t. XXVII, p. 100.

dire deux pièces officielles représentant les comptes rendus et les conseils donnés lors des visites faites par le supérieur du monastère de Port-Royal... marquent le degré d'urgence d'une réforme à faire dans le monastère visité. »

Port-Royal, l. I, ch. II, t. I, p. 48.

cartésianisme :

Manque dans D. G. Ce mot a, je crois, droit de cité dans le dictionnaire aussi bien que *platônisme* ou *pyrrhonisme*. « Pascal avait immédiatement saisi, dans le cartésianisme, la partie la plus haute... la doctrine de la volonté. »

Fouillée, *Hist. de la Philos.*, éd. Delagrave, p. 281.

cartésien :

Manque dans D. G. « La notion que Pascal ajouta de bonne heure à la physique cartésienne... fut celle de l'infini. »

Fouillée, *H. de la Philos.*, p. 273.

casin :

Manque dans D. G. « Après la mort de la reine Margot, le casin fut vendu et appartint à diverses familles parisiennes. » (Renan, *Souv. d'enfance*, p. 225). Cf. l'it. *casino* = maison de campagne.

casside :

Manque dans D. G. « Quelle était cette poésie

arabe ?... Elle était lyrique. La *gazelle* et la *casside* étaient ses formes favorites. »

Villemain, *Litt. fr. du M. A.*, 4e leçon, p. 563, éd. Méline.

catapulte :

(Cf. *supra* v° baliste). Rostand a employé ce mot au figuré :

« Toi, va sauver les choux qu'en de vieux coins incultes
« La sauterelle assiège avec ses catapultes ! »

Chantecler, I, II, p. 30.

cataracte :

D. G. n'en donne d'exemple au figuré que dans le sens *vieilli* d'écluse. Rostand écrit :

« Sur la maison, glycine en mauve cataracte, »

Chantecler, le Décor du 1er acte, p. 11.

catonien :

« Comment concilier ces postures (de J.-J. Rousseau) avec le masque catonien ? C'est même jeu. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 45, 1re éd., in-8.

catoniser :

« Et l'ami Rameau, s'il se mettait un jour à... catoniser, que serait-il ? Un hypocrite. »

Diderot, *Œ. ch.*, t. II, p. 41.

cause :

D. G. donne l'expression : *prendre fait et cause*. Courteline fait dire à Philinte :

« Il faut qu'ici je me voie obligé
« De prendre cause et fait pour l'époux outragé. »

Conversion d'Alceste, I, v.

cégétiste :

L'Union des sindicats libres de la Seine écrit dans un manifeste dirigé contre la C. G. T. et adressé aus Travailleurs de toutes professions : « Vous travaillerez le 16 courant pour protester contre les fautes cégétistes. »

Divers journaus du 13 décembre 1912.

cendrier :

Manque dans D. G. au sens dialectal où l'a employé A. Theuriet : « On étendait à la surface (du cuvier) un drap de grosse toile, appelé le cendrier. »

Cité par Mad. Moll-Weiss, *Le Livre du Foyer*, p. 160.

censorial :

« Relatif à la censure », dit D. G.

I. V. Hugo l'a entendu en un sens plus précis dans ce passage : « La confiscation censoriale dont il s'agit cause encore plus de dommage peut-être à l'auteur de ce drame qu'à tout autre. » (Préface du *Roi s'amuse*, p. VI, éd. Hugues) ; *censoriale* équivaut ici à *opérée par la censure*.

II. Quand A. Chénier écrit : « Certains démagogues se revêtent d'une autorité censoriale et distribuent des brevets de civisme. » (cité par Faguet,

XVIIIe s., p. 521), *censoriale* signifie *qui ne saurait appartenir qu'à un censeur*.

cependant :

« Devient rare, dit D. G., au sens de : pendant ce temps. » On le lit encore dans An. France : « Le travail... pèsera toujours sur la plupart des hommes et sur la plupart des femmes... cependant, que devient l'amour ? »

Jardin d'Épicure, p. 50.

céraunion :

« Le céraunion tenait lieu de deux ou de plusieurs obels quand il y avait athétèse de plus d'un vers. »

A. Pierron, *Homère*, *Iliade*, éd. sav., t. I, p. XXXV.

céraunisme :

« Si les noms étaient imposés par le raisonnement, il faudrait aujourd'hui, en suivant les idées reçues, substituer au mot d'*électricité*, celui de *céraunisme*. »

J. de Maistre, *S. de Saint-Pét.*, t. I, 5e entretien, p. 243, éd. Garnier.

cérébrales (lettres) :

D. G. donne de ces lettres une définition qui justifie le mot *cérébrales*, au moins aus yeus des profanes, (dont je suis).

Je relève toutefois cette remarque de Bergaigne : « Ce mot (cérébrales) absurde a passé dans l'usage. Nous l'emploierons sans chercher à le justifier. »

Manuel pour étudier la langue sanscrite, p. 235, n. 3.

cérébration :

Manque dans D. G. « Le cerveau rêve incessamment, la pensée nerveuse est continue, la cérébration inconsciente est un mouvement perpétuel. »

A. Bertrand, *Mes vieux médecins*, p. 299.

céryle :

Manque dans D. G. « Ah ! si j'étais donc le céryle qui, sur l'efflorescence des flots, vole porté par l'alcyon ! » (trad. d'Alcman, Nageotte, *Hist. de la Litt. grecque*, p. 151). En note : le céryle est le mâle de l'alcyon.

charités (prêter des) :

D. G. ne donne le mot *charités*, au pluriel, que dans l'expression *vivre de charités*. Boileau écrit à Racine : « Je lui ai dit (au Père de La Chaise) que j'avais été fort surpris qu'on m'eût prêté des charités auprès de lui, et qu'on lui eût donné à entendre que j'avais fait un ouvrage contre les jésuites. »

Cité par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, l. VI, ch. VII, t. V, p. 509.

charogne :

D. G. ne le donne pas au figuré : « L'île m'appartenait... jusqu'au jour où cet ignoble sorcier vint y aborder avec sa charogne de valet aérien. »

Renan, *Dr. philos.*, p. 11.

charruer :

« Les visages de ces paysannes, charrués par les socs de l'adversité, se détendaient, s'adoucissaient. »

Ch. Géniaux, *Les forces de la vie*, IV, *Revue hebdom.* 30 novembre 1907, p. 670.

chasse (faire) :

Cette expression manque dans D. G. :

« Le pauvre gas acheva simplement
« Trois fois le jeu, puis après il fit chasse. »

La Font., *Contes*, II, xvi ; Mazet de L., v. 158-9.

chasseur :

Adjectivement, D. G. cite : « araignée chasseuse », et « navire chasseur ». On lit dans Vigny :

« Il (l'aigle) sent le plomb chasseur fondre dans sa [blessure]. »

Eloa, ch. III, p. 41, éd. Lévy.

chat :

D. G. donne successivement : « Il n'y a pas de quoi fouetter un chat » et « il n'y a pas un chat dans la maison. » Le texte suivant offre le mélange des deus expressions : « Je veux mourir dans quatre ou cinq ans si... il y a un chat à fesser dans la célèbre impasse (de l'Opéra). »

Did., *Œ. ch.*, t. II, *Nev. de R.*, p. 72.

chaton :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. Nisard écrit : « Il faut des sentiments généraux et profonds pour une forme (le vers alexandrin) que la plénitude du sens fait trouver si simple... il faut des diamants pour de pareils chatons. »

Hist. de la Litt. fr., t. IV, l. IV, ch. v, p. 196.

chauffe-doux :

Manque dans D. G. « Un peu plus loin, un

chauffe-doux, un prie-Dieu de velours cramoisi, relevé de bossettes d'or. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, X, v, p. 320.

chausser ses lunettes :

L'expression, *vieillie*, dit D. G., se lit dans An. France qui, en outre, deus pages plus loin, écrit : « Des bésicles, mon fils, des bésicles comme celles qui chaussent mon nez. »

Op. de Jér. Coignard, p. 142 et p. 144.

chemineau :

Manque dans D. G. « Le chemineau, comme son nom l'indique, est un homme qui est toujours par vaux et par chemins. »

Fr. Sarcey, *Quarante ans de théâtre*, t. VII, p. 277.

cheminot :

Manque dans D. G. « Ce bon Homais... tenait à la main, dans un foulard, six *cheminots* pour son épouse. »

Flaubert, *Mme Bovary*, p. 330.

chétivité :

Manque dans D. G. « La chétivité de leurs personnages... a commencé d'irriter leurs ferments intérieurs. »

Lasserre, *Romant. fr.*, p. 30.

chevron :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. On lit dans Rostand :

« ... nous allons au blason de Gascogne,
Qui porte six chevrons, messieurs, d'azur et d'or,
Joindre un chevron de sang qui lui manquait
[encor ! »]

Cyr. de Bergerac, IV, IV, p. 167.

chic :

I. « Caractère de ce qui a une désinvolture élégante, hardie », dit D. G. D'après L. Larchey, *chic* a eu d'abord le sens de « distinction », et Larchey cite un passage du *Père Duchesne* : « Quel chic la liberté donne aux femmes ! » d'après l'*Intermédiaire* du 10 octobre 1865 ; — puis le sens de « *cachet artistique, original* » ; puis celui de « *facilité banale*, n'ayant rien de sérieusement étudié, sans doute par réaction contre l'abus inconsidéré de ce mot. »

Dict. hist, d'argot, p. 100.

II. D. G. ne donne *chic* que comme subst. masc., Balzac (v. la Rabouilleuse) en a fait un adjectif dans le passage suivant où il décrit la visite inopinée du jeune Bridau à l'atelier du maître statuaire Chamet : « Vive le fils à Madame Bridau ! Est-elle jolie, ta mère ? S'il faut en juger sur l'échantillon de ta boule, elle doit être peu chique. »

chimérique :

D. G. ne le donne que comme adjectif. Faguet l'a employé substantivement : « Après l'avortement du nouveau *Pouvoir spirituel* rêvé par les chimériques tant raillés de 1840. »

Polit. et moral., 3e série, Av. pr., p. XIV.

chimérisme :

Manque dans D. G. « Le chimérisme n'est pas nécessairement lié au don poétique. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 301.

chiourme :

Ou, *vieilli*, chiorme : « 1° Réunion de rameurs ; 2° escouade de forçats », dit D. G.

La Fontaine l'a employé au sens figuré :

« Pour vous le morceau du seigneur !
« Heureux qui vous le sert ; la blondine chiorme
« N'épargne aucun moyen. »

Contes, *La coupe ench.*, III, vi.

chômage :

D. G. ne le donne pas au sens figuré. « L'intoxication romantique pervertit... des natures ardemment sincères qui, pour n'avoir pas toléré en elles-mêmes le chômage de la passion, furent prématurément usées. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 280.

chorée :

D. G. ne donne qu'un sens de ce mot, pris comme subst. fém. Ch. Magnin lui en a attribué un segond : « Les Grecs ont exprimé l'union du rythme et de l'harmonie par le mot *chorée*, qui manque à notre langue, car le mot *danse* ne comprend pas, comme le mot χορεία, la double idée de la danse et de la musique. »

Orig. du théâtre antique, p. 21.

chorège :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. Le voici employé au sens figuré : « Vraiment, le grand chorège qui ordonne le spectacle de l'univers semblait prendre plaisir à se moquer doucement de l'interprète de ses desseins. »

Séailles, *E. Renan*, p. 277.

En outre, il y a lieu de remarquer, d'après A. Croiset, que primitivement on nommait *chorège* celui qui dirigeait le chant pendant l'exécution et c'est plutôt ainsi que l'entent Séailles, après Renan. « C'est seulement plus tard, à l'époque attique, qu'on a appelé *chorège* non plus le chef du chœur (nommé aussi coryphée), mais le citoyen qui en payait la dépense. »

P. de Pindare, p. 96, n. 3.

choreute :

Manque dans D. G. « Sophocle fit augmenter, dit-on, le nombre des choreutes qui, de douze, fut porté à quinze. »

A. et M. Croiset, *Manuel d'histoire de la litt. gr.*, p. 302.

choristique :

« Le mélange de la poésie, de la danse et de la musique est devenu (en Grèce) un art sous le nom de choristique. »

Ch. Magnin, *Orig. du théâtre*, p. 21.

chorizonte :

« Quelques critiques... se hasardèrent à attribuer

les deux œuvres (l'*Iliade* et l'*Odyssée*), à deux auteurs différents : on les appela chorizontes, séparateurs. »

Nageotte, *H. de la Litt. gr.*, p. 51.

chorodidascale :

« Celui qui enseignait le chœur s'appelait proprement *chorodidascale*. »

Croiset, *P. de Pindare*, p. 96.

chorodie :

« Les Grecs ont créé le mot *chorodie* pour signifier plus expressément l'union de la musique et de la danse. »

Ch. Magnin, *Orig. du théâtre*, p. 22.

chyséléphantin(e) :

Manque dans D. G. « L'Athéna Parthénos et le Zeus d'Olympie... se rapportent à la statuaire dite chyséléphantine, parce qu'elle emprunte ses matériaux à l'or et à l'ivoire. »

M. Collignon, *Arch. gr.*, 2e éd., p. 166.

cicéronianisme :

Manque dans D. G. « Le cicéronianisme des humanistes italiens, le naturalisme de notre Rabelais, la superstition hellénistique de Ronsard... tout cela, c'était autant de manifestations de la libre pensée. »

Brunetière, *Ét. crit.*, 5e série, p. 195.

cicéronien :

D. G. définit les *ciceroniens* « ceux qui, à l'époque

de la Renaissance,... affectaient d'imiter Cicéron ». Ce mot a un sens assez différent dans le texte suivant : « Quel cicéronien donnez-vous pour successeur à mon ancien préfet, d'Olivet ? »

Volt., *Lettre à d'Alembert*, 15 octobre 1768.

cinquième d'auteur :

Cette expression, qui manque dans D. G., ne me paraît pas sans analogie, au point de vue lexicologique, avec l'expression « quart d'agent de change. » (cf. D. G., v° *quart*). « Aujourd'hui, dit Lor. Larchey, ce serait un cinquième collaborateur ». En 1753, l'abbé Raynal disait dans ses *Anecdotes littéraires* : « Comme Poisson ne faisait que des pièces en un acte, il s'appelait un cinquième d'auteur. »

Cité par L. Larchey, *Supplém. du Dict. d'argot*, p. 58.

cippe :

Lex explications relatives à ce mot dans D. G. ne justifient pas l'emploi de *cippe* dans le texte qui suit : « Alors on apporta des entraves, des carcans... des cippes qui serraient les jambes. »

G. Flaubert, *Salammbô*, VII, H. Barca, p. 157.

L'accusatif *cippos* se lit dans César (*De bello gallico*, VII, LXXIII, 4), avec cette annotation de M. Denis : « Le sens classique de *cippus* est *colonne funéraire*. Ici, c'est un tout autre mot, un terme technique, appartenant à la langue populaire, d'où l'italien *ceppo* et le français *cep*, au sens de *tige*, *branche*, et aussi de *entraves* » (César, éd. Delagrave, 1899). Le mot *cep* en ce sens (v. D. G., v° cep, 4°) se trouve dans

V. Hugo : « géhenne, prison et geôle et ceps avec dépens lui sont camichons de Noël. »

N.-D. de Paris, VI, I, p. 141.

citharède :

Manque dans D. G. « Les citharèdes, les poètes dithyrambiques commencèrent à rivaliser avec les rhapsodes. »

Pierron, *Iliade*, t. II, App. VII, p. 600.

citharédique :

« Les compositions musicales de Terpandre, qui étaient citharédiques, c'est-à-dire destinées au chant et au jeu de la cithare, s'appelaient des *nomes*. »

Nageotte, *H. de la Litt. gr.*, p. 147.

civadière :

Ce « terme de marine ancien », dit D. G., a été employé au figuré par V. Hugo :

« Avant quatre-vingt-neuf, galant incendiaire,
« Vous portiez votre épée en quart de civadière. »

Contempl., l. V, III, Écrit en 1846, v. 45-46.

clair (tirer au) :

Expr. figurée donnée par D. G. Sainte-Beuve a dit, un peu différemment : « On ferait passer sous les yeux... les résultats empruntés aux principaux systèmes modernes ; on tirerait à clair leur phraséologie. »

Port-Royal, l. IV, ch. III, t. III, p. 556.

clairs-chênes :

Manque dans D. G. « Ces lisières de forêts qu'on appelait les *clairs-chênes*, antiques et verdoyantes colonnades. » (G. de Dumast, cité par L. Veuillot, *Çà et là*, t. I, p. 149).

« Sur un promontoire vert, un bois de clairs-chênes s'élève en panaches de cinquante coudées. »

L. V., *Çà et là*, t. II, p. 340.

clan :

« Sorte de tribu chez les peuples celtiques », dit D. G. — Proudhon a élargi le sens de ce terme : « L'histoire grecque nous fait voir à nu la guerre... des chefs de clans les uns contre les autres... pendant la longue tyrannie dorienne. »

La Guerre et la Paix, t. II, l. IV, ch. VI, p. 203.
Cf. A. Croiset, *Démoc. ant.*, p. 21-24 et passim.

claqueur :

D. G. ne le donne que comme s. m. et le définit : « celui qui fait métier de claquer des mains, d'applaudir au théâtre. » E. Rostand en a fait un adjectif et lui a donné un sens différent :

« Non, non ! elle a plus fait que le gros fouet [claqueur,]
« La petite musique où bourdonnait un cœur ! »

Chantecler, I, II, p. 29.

classicisme :

Manque dans D. G. « Le classicisme ne s'est, après tout, immobilisé dans ses règles que pour avoir trop

admiré... les chefs-d'œuvre dont nous avons vu qu'il les avait tirées. »

Brunetière, *Év. des genres*, p. 185.

classificateur :

Manque dans D. G. « On se moque des classificateurs » et cependant « la fin finale de toute science au monde est de classer... les objets qui font la matière de ses recherches ».

Brunetière, *Év. des genres*, p. 30-31.

claustrer :

Manque dans D. G. « Vous allez faire que les femmes du monde... se claustrent pour se vouer à l'allaitement perpétuel. »

Brieux et Luguet, *les Remplaçantes*, p. 196.

cléricature :

« Condition de celui qui est clerc, qui étudie pour entrer dans les ordres », dit D. G. Mercier lui a donné la même extension qu'à *clerc 3°* (Voir D. G.) : « Il faut passer par les longues épreuves de la cléricature pour être habile à posséder une charge. »

Tableau de Paris, *Morc. choisis*, ch. 96, *Procureurs*, p. 264, éd. Dentu.

climatologiste :

Manque dans D. G. « Toute l'innovation de nos critiques littéraires consiste à faire abus... de remarques qui ne sont vraies que d'une vérité générale... après

quoi nous pouvons nous nommer, s'il nous plaît, naturalistes et climatologistes. »

E. Droz, *la Crit. litt. et la Science*, p. 11, éd. Dodivers, Besançon, 1891.

clinquant :

Renan a employé au pluriel ce mot pris au sens figuré : « Il m'eût été loisible de ne pas me retrancher ces pendeloques et ces clinquants qui... provoquent l'enthousiasme des médiocres connaisseurs. »

Souv. d'enfance, p. 355, éd. in-18.

clou à soufflet :

Cette expression figurée se lit dans Diderot : « Le reste de l'univers lui est comme d'un clou à soufflet » (Neveu de Rameau, *Œ. ch.*, t. II, p. 7), je la relève pour signaler en même tens, la note 1 de la même page, note d'après laquelle on disait indiffément : *clou à soufflet* ou *clou à sabots*.

cocodès :

Manque dans D. G. « Nous avons eu tour à tour le petit-maître, l'incroyable, le mirliflor, le dandy, le lion, le gandin, le cocodès et le petit crevé. »

Taine, *Phil. de l'art*, t. II, 5 p., ch. II, II, p. 247.

cocorico :

Manque dans D. G. qui donne *coquerico*.

« J'ai tellement la foi que mon cocorico
Fera crouler la nuit comme une Jéricho. »

Rostand, *Chantecler*, II, III, p. 110.

coeffion, coiffion :

Manque dans D. G. « Accoururent à eux quelques religieuses pour les entretenir avec... un coeffion sur la tête. » (Des Lions, *Observ. sur le Jansénisme*, cité par Sainte-Beuve, *P. R.*, t. III, Append., p. 594). — Au xxe siècle : « Le teint mat, sous son coiffion de grosse toile bleue. »

Brieux et Luguet, *les Remplaçantes*, p. 131.

cœur (amant de) :

Cette expression manque dans D. G. « Il (*Hernani* ou *Didier*) se dit *funeste* et *maudit*, *fatal* et *méchant*, il se définit *une force qui va*. Je l'appelle l'amant de cœur. »

Lasserre, *Romant. fr.*, p. 201. Cf. D. G., v° *grelu-chon*.

cogner :

Je relève cet emploi, assez singulier, de *cogner*, dans La Bruyère : « Quel est l'atelier où travaille cet homme de métier, ce bel esprit ?... où fend-il, où cogne-t-il son ouvrage ? »

Caract., *des Jugements*, p. 352, éd. class., Servois et Rébelliau.

coi, coite :

V. Hugo écrit :

« ... ce que voyant, Rome se tenait coi.
« Aujourd'hui Rome, à tout, dit : comment ? : et [pourquoi ?]...
« On lui cède, on la craint. »

Lég. des siècles, *Les quatre jours d'Elciis*, I, p. 138, éd. Hugues.

coiffes (en venir aux) :

Cette expression manque dans D. G. « La querelle en fût peut-être venue aux coiffes, si Mahiette ne se fût écriée. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VI, III, p. 151.

coincer :

D. G. ne donne que le sens propre : « soutenir, caler à l'aide de coins. » On lit dans une comédie récente : « Elle (la cantatrice) n'a plus comme auditoire qu'un lot de douairières et le cardinal qu'elle a coincé dans un grand fauteuil. »

De Flers et de Cailhavet, *Primerose*, I, VIII, *Illust. théâtrale*, 27 janvier 1912, p. 9.

colifichet :

D. G. ne dit pas que ce terme peut s'appliquer aus personnes :

« ... grâce à vous, Géronte en va voir le portrait [(de Valère)]
« Comme d'un libertin et d'un colifichet. »

Gresset, *le Menteur*, II, I, 35-36.

colluder :

D. G. le donne comme *vieilli*. « Il est dans le monde des puissances qui savent colluder avec le Turc afin... de chasser la France. »

Disc. choisis de L. Gambetta, éd. J. Reinach, p. 422.

collusion :

« Terme de droit », dit D. G. — Renan écrit :

« M. l'abbé Dupanloup... était juste l'homme qu'il fallait pour participer innocemment à une collusion que les âmes faciles à se laisser toucher devaient pouvoir envisager comme un édifiant coup de la grâce. »

Souv. d'enfance et de jeunesse, p. 159.

colostrum, colostre :

« Le premier lait d'une femme qui vient d'accoucher », dit D. G. Mais il est clair qu'on ne peut l'entendre en ce sens dans ce passage de Taine, traduisant Aristophane : « Il y avait encore au logis du colostre et quatre morceaux de lièvre. » (*Phil. de l'art*, t. II, 4e p., I, IV, p. 121). Le Dictionnaire lat. fr. de Quicherat et Châtelain dit, v° colostra ou colostrum, que Lucilius et Martial ont employé ce mot au sens de : « fromage mou ou à la crème (qui était très recherché) », et c'est sans doute à peu près ainsi qu'il faut l'entendre dans le passage cité. La trad. Poyard dit : « du caillé » (*la Paix*, v. 1150). Le même mot πῦος = colostrum se trouve encore dans les *Guêpes*, v. 710, et avec le même sens.

Bailly (*Dict. gr. fr.*), bien qu'il renvoie à ces deus textes, ne donne pas à πῦος d'autre sens que le sens donné par D. G. à colostrum.

comme (autant) :

A. France a repris la tournure : *autant comme* présentée comme vieillie par D. G., familière à Corneille, en dépit de Vaugelas, et que Voltaire (*Comment. sur Corneille, Polyeucte*, III, 3) tient pour un barbarisme : « Il (Tournebroche) jugeait sainement de la gloire littéraire et l'estimait à sa valeur, c'est-à-dire autant comme rien. »

Op. de J. Coignard, p. 5-6.

comment que :

Cette loc. conj. *vieillie* a été employée par Brunetière : « Par malheur pour Chapelain, comment qu'on se place... ce que ce (*la Pucelle*) n'est jamais, ni de nulle part, c'est un poème. »

Évol. des genres, p. 78.

communs (subst. m. pl.) : A s'en tenir à la définition donnée par D. G. : « dans une grande propriété, bâtiment affecté aux cuisines, écuries, etc. », Nisard n'aurait pu écrire : « La Bruyère, mène une vie silencieuse et inconnue, dans une ville de province d'abord, puis dans les communs de M. le Duc. »

H. de la Litt. franç., t. III, l. III, ch. XI, par. 2, p. 167.

Voici qui le justifie : « Dans les cours, comme dans celle de Louis XIV, on appelait *grand commun* les offices destinées à la nourriture de la plupart des officiers du prince, et le lieu où ils logeaient et travaillaient ; le *petit commun* était réservé à quelques officiers privilégiés. »

L. Grégoire, *Dict. encycl. des Lettres et des Arts*, v° commun.

communautaire :

Manque dans D. G. « L'homme sent s'évanouir sa dignité et sa personne même dans l'organisation communautaire, à quelque degré qu'elle soit poussée. »

Faguet, *Polit. et Moral.*, t. III, p. 163.

comparateur :

Manque dans D. G. « Ce que Scaliger se montre

avant tout dans sa *Poétique* c'est... si je puis risquer le barbarisme, un infatigable comparateur » (Brunetière, *Év. des genres*, p. 47). — Ce *barbarisme* est dans Littré.

comparatif, comparé :

D. G. donne « méthode comparative, méthode comparée », mais il ne dit pas que ces adjectifs peuvent s'appliquer aus personnes. « Comme grammairien comparatif, M. Quatremère était aussi très inférieur à M. le Hir » (Renan, *Souv. d'enfanc.*,, p. 290).

« J'ai vu un membre de l'Académie française, parlant de M. Max Müller, l'appeler *philologue comparé.* »

M. Bréal, *Essai de sémantique.* — Articles à la suite, sur l'Histoire des mots, p. 301.

La définition de « comparé » dans D. G. : « qui procède par voie de comparaison », s'applique d'ailleurs aussi bien au grammairien ou au filologue qu'à la métode.

Peut-être serait-il moins commode d'expliquer le mot « comparative » dans ce qui suit : « c'est la méfiance et la solitude comparatives qui ont fait naître les odes de Béranger » (Stendhal, cité par Faguet, *Polit.* et *Moralistes*, t. III, p. 37). — A moins qu'on n'entende *comparative* au sens de *relative* comme dans le texte du XIVe siècle, cité par D. G. : « Cette souffrance était comparative et non pas absolue. »

compénétration :

Manque dans D. G. « L'homme parfait serait celui qui serait à la fois poète, philosophe, savant, homme

vertueux... par une intime compénétration, à tous les moments de sa vie. »

Renan, *Avenir de la Science*, p. 11.

Cf. Lasserre, *Romant. français*, p. 509.

composite :

D. G. ne donne ce mot que comme adjectif, sauf au sens d'« ordre d'architecture », où il est subst. masc. « La composite diffère de la cabaliste en ce qu'au lieu d'être une fougue réfléchie, elle est une fougue aveugle, qui exclut tout calcul, tout raisonnement. »

Ferraz, *Social. Natur. et Postiv.*, p. 106.

comtisme :

Manque dans D. G. « Si le comtisme s'est prolongé dans les écrits de Littré, ce n'était en somme que pour y mourir. »

Gantecor, *le Positivisme*, p. 136, éd. Delaplane,

conceptuel :

Manque dans D. G. « Pour bien comprendre ceci, il faut remonter à l'origine conceptuelle du mouvement dans l'univers. »

Renan, *Dialogues philos.*, p. 52.

concilier :

« Concilier le plaisir avec le travail », dit D. G. « S'il se trouve... qu'à l'essentiel de l'ouvrage s'opposent quelques rares pensées, il faut essayer de les concilier au reste. »

Ed. Droz, *Sceptic. de Pascal*, p. 143.

conclave :

« Lieu où s'assemblent les cardinaux etc., et l'assemblée des cardinaux réunis pour procéder à l'élection du pape », dit D. G. — Sainte-Beuve a donné plus d'extension à ce terme : « Je vous ferai connaître un homme (M. de Tréville)... qui a été une lumière dans les conclaves les plus choisis. »

Port-Royal, l. V, ch. x, t. V, p. 87.

concréter (se) :

Manque dans D. G. « Pour que ces grandes idées se dégagent... se concrètent en quelque manière... il y faut, avec beaucoup de temps, tout un ensemble de conditions ».

Brunetière, *Ét. crit.*, 5e série, p. 186.

concrétion :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. « On laisse ses opinions se former hors de soi par une sorte de concrétion impersonnelle, dont on n'est... que le spectateur. »

Renan, *Souv. d'enf.*, p. 296. Cf. *Dial. philos.*, p. 55.

condamnation (prendre) :

D. G. donne : « passer, accepter, subir condamnation. » On lit dans Montesquieu : « Je prends déjà condamnation et je la lui passe tout entière. »

Lettres pers., LXXIV.

condon :

Manque dans D. G. « Est-ce aux Français qu'on

doit la machine parallactique,... l'inoculation, le semoir, les condons ou condoms ? »

Volt., *L. à d'Alembert,* 4 mai 1758.

conduite :

Vieilli au pluriel dans le sens de « manière de se conduire », dit D. G., qui ne donne en exemple que « les conduites de Dieu » (Bossuet).

Repris par Nisard : « A vouloir expliquer toutes les conduites des hommes par l'intérêt, on les calomnie. »

H. de la litt. fr., l. IV, ch. VII, t. IV, p. 301. Cf. t. IV, p. 483.

conforter :

Vieilli, dit D. G. qui en donne deus exemples empruntés l'un et l'autre au XVIIe siècle. On lit dans Renan : « Aucun ange de Dieu ne l'a conforté, si ce n'est sa bonne conscience. »

Vie de Jésus, ch. XXVIII, p. 458, éd. in-8.

conglomérat :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. « Songez quel poids pèsera dans la balance le jour où la Bohême, la Moravie, la Croatie, la Servie... se grouperont autour de ce grand conglomérat moscovite. »

Renan, cité par G. Séailles, *E. Renan*, p. 267-8.

conjugalité :

« Impossibilité
— le mari subsistant — de conjugalité ».

Vacquerie, *Tragald.*, IV, v, p. 137, éd. M. Lévy.

conniver :

Vieilli, dit D. G. — Renan écrit : « Le plus bel emploi du génie est... de conniver à la politique de l'Éternel. »

Dial. philos., p. 45.

consentir :

Vieilli comme v. trans., dit D. G. On lit dans Lasserre : « Je n'empêche pas autrui de refuser le service militaire, non plus que de le consentir. »

Romant. français, p. 339.

conséquence :

D. G., tout en attribuant à *conséquent* le sens de « qui a de la suite », ne donne pas à « conséquence » le sens de « suite logique dans les idées et la conduite » qu'a ce terme, sans doute, dans le texte suivant : « La conséquence n'est pas le propre de ces esprits si fermes d'ailleurs. »

Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. V, ch. III, t. IV, p. 233-4.

(*A suivre*)

A. Jourjon.

CONTES RENDUS

Mlle Butts, MM. Bally, Cart, Dubois, Nussbaum, Rousseaux, Zumbach, *Les leçons de français dans l'enseignement secondaire* (Set conférences, Préface de M. J. Lecoultre). Saint-Blaise, près Neuchâtel (Suisse), 1911, VII-225 p. in-12.

On trouvera dans ce volume set conférences pédagogiques qui ont été données en 1910 et en 1911 à l'Université de Neuchâtel. Quelques-unes d'entre elles n'intéressent pas, à proprement parler, la filologie : l'emploi de la métode directe dans l'enseignement des langues vivantes est une question tecnique, et les problèmes que soulèvent l'explication des auteurs et la composition française sont surtout d'ordre littéraire. Nous ne parlerons donc que des conférences qui traitent de questions grammaticales. Ce sont : « L'enseignement de la grammaire », par M. Cart ; « L'étude du français préparant celle des langues mortes », par M. Zumbach ; « La stylistique », par M. Bally ; « Une heure de lecture », par M. Nussbaum. Les sujets sont divers, mais la doctrine est une. C'est celle que M. Brunot exposait en 1909 dans son *Enseignement de la langue française*, et qui faisait dire ici même [1] : « Nous souhaitons que tous les lecteurs se laissent convaincre de la stérilité et de l'insuffisance éducative des vieilles métodes. » Les conférenciers de Neuchâtel ont fait mieus que de se laisser convaincre : professeurs de l'enseignement segondaire, ils ont résolûment introduit dans leurs classes les métodes nouvelles, et ce sont les résultats de

1. *Revue de Philologie française*, 1910, p. 76.

cette expérience qu'ils ont apportés à leurs auditeurs. De là sans doute la chaleur qui anime ces pages et qui en fait tout à la fois et l'éloge et l'attrait.

Une idée essentielle se dégage du livre et lui donne son unité : c'est que la grammaire doit devenir de plus en plus l'étude des moyens d'expression, prendre pour matière non des formes à expliquer, mais des nuances de la pensée à traduire. Un exemple très simple rendra sensible cette différence. Toutes les grammaires constatent que Subjonctif, Conditionnel et Infinitif peuvent exprimer l'indignation (que je me taise ! Je me tairais ! Moi, me taire !) ; mais elles le font dans trois chapitres distincts, parce qu'elles se proposent d'expliquer les emplois du Subjonctif, du Conditionnel, de l'Infinitif. On procédera désormais d'une façon inverse. Un chapitre ou une portion de chapitre sera consacrée à l'expression de l'indignation, et on y rassemblera toutes les formes capables de la traduire. C'est ainsi qu'on étudiera, dit M. Cart (p. 42), « les moyens de déterminer, de qualifier, de rendre une idée indéfinie, d'exprimer la cause, le lieu, le temps, etc... » Bien entendu on sera amené à séparer des faits qu'un formalisme étroit associait à tort. Combien de grammaires, demande M. Zumbach (p. 73), se donnent la peine de distinguer entre les formes suivantes : « Il se trompe. — Le Rhône se passe à gué en plusieurs endroits. — Il se joue de nous. — Il se l'est imaginé. — Il se châtie. — Ils se disputaient l'honneur de donner leur nom à la ville » ? Autant de verbes qu'on intitule indistinctement « réfléchis » à cause de leur forme, alors qu'un seul d'entre eus (il se châtie) mérite cette dénomination. Les autres expriment l'idée passive (Le Rhône se passe à gué) ou l'idée de réciprocité (Ils se disputaient l'honneur), à moins qu'ils ne soient de simples équivalents de verbes intransitifs. A renvoyer par conséquent aus chapitres où il sera question du passif, des verbes intransitifs ou de l'idée de réciprocité. Par contre, on aura à rapprocher des faits en apparence éloignés. C'est ce que fait M. Cart (p. 42), quand il passe en revue les multiples « moyens d'exprimer la manière dont se fait l'action », lorsqu'il nous fait assister à une classe (p. 48-55)

qu'il consacre à l'idée de conséquence. C'est ainsi encore que M. Zumbach (p. 76) rapproche des conjonctions de coordination certain emploi de *avec* (Bertrand avec Raton avaient un commun maître) et que M. Nussbaum (p. 153) insiste sur les équivalences « J'ai causé tout à l'heure, Je viens de causer — Nous verrons bientôt, nous allons voir. » Ce ne sont donc plus les catégories grammaticales qui servent de cadres aus leçons. On part de l'idée à exprimer pour passer en revue les ressources de la langue, et l'exercice de grammaire devient du même coup pour l'élève un exercice de stile. Aussi la conférence que M. Bally a consacrée à la « Stylistique » apparaît-elle comme le complément logique des conférences plus spécialement grammaticales qui la précèdent. En passant de celles-ci à celle-là, on n'a pas l'impression d'avoir changé de terrain et, lorsqu'on arrive à cette définition : « La stylistique est la science de l'expression spontanée », on se demande s'il faudrait la modifier beaucoup pour qu'elle devînt celle de la grammaire elle-même, telle que la conçoivent les conférenciers de Neuchâtel. C'est assez, croyons-nous, pour faire mesurer la portée pratique de leur réforme, dont le principe essentiel, encore une fois, est de ne jamais séparer formes et tournures de l'usage qu'on en peut faire.

Ce pragmatisme grammatical, si l'on nous permet ce mot commode qui a fait fortune ailleurs, nous paraît être le trait le plus caractérisé des nouvelles métodes, le plus propre en tout cas à leur donner une valeur réellement éducative. Mais il en est un autre sur lequel les conférenciers n'ont guère moins insisté et que M. Lecoultre a tenu à mettre en relief dans sa préface : c'est que ces métodes sont inductives. Entendez par là que l'élève ne doit plus rien apprendre sur la foi d'autrui. Plus de règles suivies d'exemples ; mais des textes habilement choisis où le jeune grammairien, aidé du maître, découvre lui-même les faits et en formule la loi. Rien de plus séduisant en téorie, et rien de plus profitable en pratique, si cette pratique ne va qu'à restreindre le rôle de la mémoire, à développer les facultés d'observation et de jugement. Les conseils de l'*Emile* sont tou-

jours bons à rappeler. Rien de mieus encore, s'il s'agit de proposer aus écoliers, à la place des frases incolores qui servaient trop souvent d'exemples, quelques strofes de V. Hugo, qui, comme dit M. Cart, chanteront dans leur mémoire. Mais, pour caractériser ces artifices d'exposition, car en définitive il ne s'agit pas d'autre chose, est-il bien nécessaire de parler d'induction ? Le moindre inconvénient du mot c'est qu'il soit inutile : il pourrait devenir dangereus, si, pour le justifier, on se croyait obligé de recourir constamment à ces textes spécialement composés pour assurer au jeune chercheur une abondante récolte. Quelle qu'en soit l'ingéniosité, ils ne peuvent être que ce qu'ils sont, de laborieuses mosaïques ; nous n'oserions, quant à nous, proposer comme M. Cart, d'en généraliser l'emploi.

Nous aurions aimé à insister encore sur quelques points particulièrement intéressants, à souligner par exemple ce que dit M. Cart des définitions grammaticales et de leur inutilité, à rappeler la part si judicieuse qu'il fait à l'histoire de la langue, qui ne doit intervenir dans l'enseignement secondaire qu'autant qu'elle explique un fait actuel, à donner quelques exemples des exercices oraus de M. Zumbach sur la sintaxe, des questions posées par M. Bally sur le vocabulaire. Mais la place nous manque et nous devons renvoyer le lecteur au livre lui-même. Il sait du moins ce qu'il est assuré d'y trouver : une science filologique très sûre unie à une compétence pédagogique éprouvée.

Georges Marinet.

E. S. Dodgson, *The Baskish Verb* (Londres, Frowde, 1912).

A quel titre, nous demandera-t-on, cet ouvrage peut-il intéresser la *Revue de philologie française* ? Nous répondons que le basque, bien que, en lui-même, idiome parfaitement indépendant des langues néo-latines, voire des langues aryennes in genere, a néanmoins subi, dans une forte mesure, l'influence de ses voisines, et que, à ce point de vue, il présente un intérêt très réel pour la filologie romane. Telle est bien, par ex., la conception de Gröber, lorsqu'il lui consacre un chapitre de son *Grundriss* (cf. vol. I, p. 313).

En effet, si la sintaxe de la langue n'a point été affectée par le contact, la lexicografie basque a fait d'innombrables emprunts aus langues romanes, espagnol et français. Pour ce dernier idiome, les emprunts sont faits soit à la langue écrite, soit, plus directement, aus deus dialectes gascon et béarnais.

L'étude de ces emprunts, ainsi que des règles suivant lesquelles ils s'opèrent, fort intéressante en elle-même, est de nature à éclairer, en outre, beaucoup de questions relatives à l'évolution de deus des plus importants dialectes de la langue d'oc. Dès lors, il est permis d'affirmer, sans paradoxe, l'utilité de la bascologie comme science auxiliaire de la filologie française. Et dès lors aussi, il devient loisible de tenter un effort pour populariser cette étude en France.

A ce point de vue, l'œuvre de M. Dodgson mérite d'être connue et encouragée, car elle est certainement, dans son genre, le meilleur manuel de langue basque actuellement existant.

La seule difficulté de cette langue, mais, il faut le dire, une difficulté de nature à décourager irrémédiablement quiconque tentera d'aborder son étude, c'est la téorie du verbe, unique au monde, peut-être, et compliqué au delà des limites de l'imaginable. Le seul moyen de surmonter pratiquement cette difficulté, c'est d'analiser, avec patience et sistème, les formes verbales d'un texte donné ; et c'est aussi ce que fait notre auteur sur le Nouveau Testament de Liçarrague, de 1571, le texte classique par excellence de la langue basque.

La traduction basque, faite sur le grec, n'en suit pas moins d'assez près le français de Calvin, et M. Dodgson a soin de nous fournir, de-ci de-là, les parallèles, nous facilitant de la sorte la comparaison des deus textes.

L'ouvrage qui nous occupe est un des derniers numéros d'une longue série. Souhaitons que l'auteur puisse rencontrer l'appui matériel et moral qui lui permettra de parfaire son œuvre. Dans tous les cas, il aura fait une besogne utile, et il aura bien mérité de la filologie basque, étude certes aussi intéressante que généralement délaissée.

Bruxelles, 6 juillet 1913.

Henri Bourgeois.

CRONIQUE

Sur un vers de Jean Richepin. — Dans sa récente *Ode à la langue française*, que tous les journaus ont publiée, M. Jean Richepin écrit :

Et la ténèbre autour de son front s'accumule.

Malgré l'exemple de Jean Marot, il y a lieu, croyons-nous, de considérer « la ténèbre » comme aussi incorrect (c'est-à-dire contraire à l'usage) que le serait *tenebra* en latin.

Le singulier a été amené par l'utilité d'élider l'*e* final ; mais l'*s* finale d'un nom au pluriel ne se fait pas entendre devant un complément du verbe, et l'oreille ne trouverait évidemment rien de blessant ni dans le vers ainsi rectifié, avec *s* muette :

Et les ténèbres autour de son front s'accumulent,

ni dans « accumulent » rimant avec *formule*. Quant à l'œil, il est aussi négligeable en poésie, comme le disait Nizier de Puitspelu, que le nez en peinture.

Les auteurs du moyen-age dans les programmes de licence. — Les nouveaux programmes de licence ès lettres, pour une période de deus ans, viennent de paraître. Il est regrettable que plusieurs Facultés continuent à n'inscrire aucun texte du moyen-âge dans la liste des auteurs français, et que deus seulement aient utilisé la précieuse collection classique d'anciens textes publiée par la librairie Champion, sous la direction de M. Mario Roques.

Le Propriétaire-Gérant, Édouard CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

LES PRÉTENDUS SUFFIXES *-ATURE*, *-ITURE* EN FRANÇAIS

A la page 97 du *Traité de la formation de la langue française* qui précède le D. G., on lit : « Le suffixe *-ature*, correspondant au suffixe populaire *-eüre*, *-ure* n'a pas absorbé *-iture*. Dans la langue populaire, *-ure* se joint généralement à des radicaus de verbes, pour former des noms exprimant l'action verbale ou le résultat de cette action. *-Ature* peut, au contraire, se joindre à des radicaus de substantifs, et il exprime l'ensemble des caractères qu'indique le radical, du moins dans les mots de dérivation nouvelle comme *arcature*, *caricature*, *filature*, *musculature*; dans les mots en *-iture*, le radical est toujours un radical verbal : *fourniture*, *investiture*, *pourriture*, etc. »

M. C. Nyrop, dans sa *Grammaire historique de la langue française*, III (1908), 152, se place à peu près au même point de vue : « *-Ature* remonte au latin « -atura », dont la forme populaire est *-eüre*, *-ure*. On le trouve dans des mots d'emprunts latins comme *armature*, *dictature*, *littérature*, *nomenclature*, *quadrature*, *température*, etc., et dans quelques mots d'origine italienne : *caricature*, *miniature*, etc. Quant aus créations nouvelles, elles sont peu nombreuses. Comme *-ure*, *-ature* s'attache et aus verbes (français ou latins) : *filature*, *judicature*, *maculature*, *signature*, et aux noms (français ou latins) : *arcature*, *climature*, *musculature* (de « musculus »), *ossature*, *sacrificature*,

tablature (de « tabula » ; cf. l'it. *tavolatura*). Ces exemples montrent que *-ature* sert ordinairement à désigner l'ensemble des caractères qu'exprime le radical. »

Je me suis posé les questions suivantes : Y a-t-il en français un suffixe *-ature* ? Peut-on dire que *-ature* en français s'attache à des radicaus de substantifs ? Peut-on parler de créations nouvelles, de mots de dérivation nouvelle en *-ature* ? Tous les mots en *-ature* ne sont-ils pas des emprunts ? Et alors ne faudra-t-il pas les classer d'après leur provenance ?

On sait qu'en latin « -ura » s'attachait au thème du participe passé pour former des substantifs exprimant l'action du verbe correspondant, puis le résultat de l'action, l'art, le métier (cf. « conflatura », « gladiatura », « tornatura »), la dignité (cf. « dictatura ») de celui qui l'exerçait. Dans quelques cas les mots en « -ura » pouvaient avoir une valeur collective (cf. « capillatura », « membratura », « volatura »). Seul peut-être « natatura » a eu une valeur locale ; il est attesté dans le *Glossarium Philoxeni* au sens de « piscine ».

Comme les verbes de la conjugaison en « -are » étaient nombreus et que leur nombre augmentait toujours, on a pu sentir qu' « -atura » se détachait assez nettement de « -ura ».

Les substantifs en « -atura » sont rares à l'époque dite préclassique : on trouve « venatura » dans Plaute et « curatura » dans Térence. Rares encore à l'époque de Cicéron et de Tite-Live qui se servent de « armatura », « dictatura », « litteratura », « statura », ils deviennent plus nombreus chez les auteurs s'occupant de sujets tecniques. Déjà dans Vitruve on trouve « curvatura », « formatura », « fricatura », « materiatura », « membratura », « striatura », « temperatura ». Ils sont nombreus aussi

chez certains pères de l'Église : Tertullien, par exemple, se sert de « abundatura », « capillatura », « creatura », « delatura », « paratura », « piscatura », « praeparatura », « supparatura ». Un grand nombre de ces formes ne sont attestées que rarement.

Les textes latins antérieurs au VIe siècle nous fournissent plus de soissante-dis substantifs en « -atura ». Il est certain que dans le latin parlé les substantifs de ce tipe ont dû être beaucoup plus nombreus. Un rapprochement des formes italiennnes en *-atura* et des formes du vieus français en *-eüre* suffiraient pour le montrer. On trouve *auratura* dans QUINTILIEN, « inauratura » dans FRONTIN, « plumbatura » dans PAUL LE JURISCONSULTE ; devant l'ital. *inargentatura* et le v. fr. *argentëüre*, devant l'ital. *ferratura* et le v. fr. *ferrëure*, on peut croire à l'existence de « *argentatura », « *inargentura », « *ferratura » dans le latin parlé. Encore un exemple intéressant. VITRUVE se sert de « membratura » « membrure, conformation des membres » (cf. ital. *membratura*, v. fr. *membrëure*). On peut donc admettre « *nervatura » devant l'ital. *nervatura* et le v. fr. *nervëure*; et comprendre la formation de l'ital. *ossatura*, *muscolatura* dont sont sortis les termes français *ossature* et *musculature* (voir plus loin).

Le latin écrit du moyen-âge a subi l'influence de ces nombreuses formes du latin parlé. Le *Glossarium* de DUCANGE fourmille de termes en « -atura » non attestés à l'époque antérieure; je ne citerais à titre d'exemples que « advocatura », « aedificatura », « mediatura », « medicatura », « notatura », « operatura ».

Enfin, l'italien est resté très riche en formes en *-atura*.

Ces quelques remarques préliminaires faites, je vais passer en revue tous les termes français en *-ature*, en sui-

vant, autant que possible, l'ordre de leur apparition dans les textes. Pour chacun d'eus, je ferai les observations qu'il conviendra et je terminerai par les conclusions ausquelles j'ai été amené par l'étude de ces termes.

Créature et *stature* (attesté sous la forme *estature*) sont les seuls mots qui remontent jusqu'au XIIe siècle. Ce sont sans doute de simples décalques du bas latin ecclésiastique « creatura », « statura », du moins à l'origine, bien qu'ils aient pu subir quelque influence de l'emploi du lat. « creatura, statura » dans les auteurs antérieurs au VIe siècle. Il faut ajouter que au sens spécial de « celui, celle qui n'est rien que par la faveur de quelqu'un », *créature* a été emprunté au XVIe siècle à l'ital. *creatura*.

Littérature (attesté au commencement du XIVe siècle dans JEAN DE VIGNAY, D. G.), *curature* (ex. de 1367 G. D), *curvature* (XIVe s.) sont empruntés au latin ou au bas latin, plutôt, il me semble, au bas latin.

Prélature (1er ex. dans *la Vieille* de JEAN LE FÈVRE DE RESSONS, D. G.) n'est pas dérivé de *prélat* (D. G.) mais emprunté au bas-lat. « praelatura » (voir DUCANGE).

Colature (1er ex. du XIVe s. G. D.) doit venir du bas lat. « colatura » (manque dans DUCANGE). Cf. le lat. « colatura » dans CAELIUS AURELIANUS.

Ligature vient du lat. ou bas lat. « ligatura ». La forme *ligadure*, que le D. G. cite d'après la *Somme Me Gautier*, fait songer aus formes italiennes en *-adura* (cf. *armadura* etc.) et ne peut être empruntée au latin [1].

Judicature (1er ex. de 1426 D. G.) ne dérive pas du lat. « judicare » (D. G.) mais du bas lat. « judicatura » (voir DUCANGE).

1. De l'ital. *ligature*, *legature* vient le fr. *ligature* ou *légature* « étoffe faite tantôt de fil de lin et de laine, tantôt de soie et de fil ». De ce premier sens dérive *ligature* « ceinture de grosse étoffe, dite brocatelle, pour les paysans, les rouliers » (*Dict. Gén.*).

Clericature (1er ex. de 1429 D. G.) dérive du bas lat. « clericatura ».

Signature (1er ex. du D. G. de 1516) se trouve déjà en 1482 dans le *Mystère de St Didier*, éd. CARNANDET, p. 396; il vient du lat. ou bas lat. « signatura ».

Piscature, « pêche » (3 ex. dans G. D. dont le premier vient de l'éd. de 1482 du *Mirouer de la vie humaine* de PIERRE FARGET ou FERGET) doit être calqué sur le « bas latin « piscatura » (DUCANGE) plutôt que sur le lat. « piscatura » dont s'est servi TERTULLIEN.

Delature « délation » (1 seul ex. dans G. D. où « delatura » est glosé « délature, accusation »). Cf. lat. « delatura (TERTULLIEN) et bas lat. « delatura ».

Limature « limaille »(1er ex. du XIVe s. dans G. D. qui donne trois exemples, le dernier de 1555). Cf. lat. « limatura » (Gloses au sens de « limaille »).

Fabricature « fabrication, structure, image formée » (G. D. qui cite trois textes de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle : les croniques de MOLINET et de JULIEN FOSSETIER et l'éd. de 1511 du *Blas. des couleurs en armes*). Cf. lat., bas lat. « fabricatura » et l'it. *fabbricatura*. Le mot français vient probablement du bas latin.

Préparature « préparatif » (G. D. un seul ex. tiré de la cronique de Molinet : « Grans preparatures se firent pour le baptisement de ce nouvel seigneur »). Cf. lat. « praeparatura » (Tertullien). Ducange ne cite pas un bas lat. « praeparatura ».

Tornature (un seul ex. dans G. D. qui traduit « tour »). Cf. latin et bas lat. « tornatura » et ital. *tornatura*.

Armature n'est attesté en aucun sens avant le commencement du XVIe siècle. Le D. G. cite pour premier exemple un passage de la Chronique de JULIEN FOSSETIER qu'on pourra voir dans G. D. ainsi qu'un autre exemple de 1512

qui vient de LEMAIRE DE BELGES ; dans tous les premiers exemples le sens est celui d'« armure »[1]. C'est un moment où tant de mots se rapportant à la guerre nous viennent de l'italien, aussi me paraît-il assez probable que *armature* « armure » nous vient de cette langue. Cependant le doute ici est encore possible ; il ne l'est plus pour le sens II du D. G., « assemblage de pièces de fer servant à maintenir les diverses parties d'un ouvrage de charpente ou de maçonnarie etc. », sens attesté en français pour *armature* depuis 1694, mais qui pour l'ital. *armadura*, *armatura* est bien plus ancien puisque le *Vocab. della Crusca* l'a trouvé dans la traduction en italien de l'histoire de la guerre de Troie de GUIDO DELLE COLONNE et dans la traduction de TACITE par BERNARDO DAVANZATI. *Armature* n'est pas seulement un terme d'architecture, c'est encore un terme de musique qui ne paraît pas attesté avant le XIXe siècle mais qui vient sans doute aussi de l'ital. *armatura*.

Tablature (1er ex. du D. G. de 1553) se trouve sous la forme *tabulature* en 1529 (voir G. D. *Compl.*) et en 1548 (NOEL DU FAIL, *Œuvres*, éd. Bibl. Elzev., I. 149 : « Le joueur de luth, ayant sa tabulature devant lui »). Ce mot vient de l'ital. *tavolatura* modifié sous l'influence du lat. « tabula » et du fr. *table*.

Quadrature (1er ex. de 1529 D. G.) est tiré par le D. G. du lat. « quadratura ». Mais il faut certainement tenir conte de l'ital. *quadratura* déjà usité au moyen âge ; étant donné la date du premier exemple du mot français, il me semble assez probable que *quadrature* est un emprunt à l'italien qui a tous les sens du mot français. Je note un curieus exemple, de 1536, de notre mot qu'on trouvera dans la RLR, XLVI, 291 ; c'est JEAN BOUCHET qui parle :

1. *Palsgrave*, *L'esclarcissement de la langue françoyse* (1530), éd. GÉNIN, p. 194, traduit l'anglais *armyng* par le fr. *armature*.

« Je ne synalymphois lors les quadratures de la rithme de dix et unze piedz, comme ont toujours faict Georges, Clopinel, Castel, Jean Le Maire et autres irreprehensibles orateurs Belgiques... ».

Ornature (1er ex. de 1530 G. D.) est assez commun au XVIe siècle (voir G. D.). Le *New Engl. Dict.* dérive l'angl. *ornature* (attesté depuis 1538) de l'ital. *ornatura*. Je crois que le fr. *ornature* vient de ce mot italien. Le lat. « ornatura » est attesté dans le *Glossarium Philoxeni* au sens d' « ornement » et dans l'*Edictum Diocletiani* au sens plus spécial de « bordure ou garniture (de robe) ».

Plasmature (ex. unique de 1533, RABELAIS, II, 8). L'angl. *plasmature* est dans le *New Engl. Dict.* avec deus exemples, l'un de 1610, l'autre où l'on traduit le passage de RABELAIS, de 1653. Le tipe « *plasmatura » n'est attesté ni en latin, ni en bas latin, ni en italien, du moins à ma connaissance ; d'autre part le verbe « plasmare » se trouve dans les trois langues et le français lui-même a eu *plasmer* et *plasmateur*. Il faudra pour expliquer cet emprunt opter entre le bas latin et l'italien. Rien que je sache ne permet de trancher la question.

Température (1er ex. de 1539 D. G.) est tiré par le D. G. du lat. « temperatura ». Il importerait de trouver des textes plus anciens de ce mot, car la date de 1539 permet de songer à l'ital. *temperatura* qui, comme le v. fr. *temprëure*, est de formation populaire, et qui possède tous les sens du fr. *température*, entre autres le sens vieilli de « constitution fisique propre à un cors organisé ».

Sacrificature (1er ex. de 1541 D.G.) est dérivé par le D. G. de *sacrificateur*. On remárquera que ce serait un exemple unique d'une pareille formation en français. Je préférerais croire à un emprunt au bas latin bien que DUCANGE n'ait pas trouvé « *sacrificatura ».

Lineature (1er ex., de 1543, dans HEROET, *Parf. Amye*, cité par G. D.) est assez commun au XVIe siècle. COTGRAVE le traduit « a lineature or feature » et note plus particulièrement l'expression *lineature des mains* « the lines or streaks of the hands, whereon palmisters, and fortune-tellers ground their conjectures ». *Linéament* (1er ex. de 1533 dans RABELAIS, II, 9) est un terme d'art qui vient de l'ital. *lineamento* et non du lat. « lineamentum » (D.G.); on trouve *lineamento* au XIVe siècle dans les ouvrages de JACOPO PASSAVANTI et de BOCCACE. De même *lineatura* a été trouvé par GHERARDINI dans le commentaire de BOCCACE sur l'*Enfer* du DANTE : la date probable de ce commentaire est 1373. J'admès donc que le fr. *lineature* vient de l'ital. *lineatura*.

Deligature (ex. unique, de 1544, tiré de HOUILLIER, *Trois Livres de Chirurgie*; voir BRUNOT, HLF, II, 240). Le *New Engl. Dict.* donne un exemple, également unique, de l'angl. *deligature* « bandage »; cet exemple est de 1610. A côté de « ligatura », on peut attester le lat. « alligatura » et « obligatura » mais non « *deligatura ». DUCANGE n'a pas non plus « *deligatura ».

Volature « volaille, volatile » est cité par G. D. avec divers textes du XVIe siècle à l'appui, p. ex. une éd. du *Coustum. du bailliage d'Orléans*. Le lat. « volatura » veut dire « action de voler » (VARRON) ou « oiseaux » (COLUMELLE). Estant donné la nature des textes cités par G. D., je crois que *volature* est un emprunt au bas lat. « volatura »; cependant ce mot n'est pas dans DUCANGE.

Versificature est cité par G. D. d'après les *Élégies de la belle fille lamentant sã virginité perdue &c.* (éd. 1873, p. 2), petit livre de FERRY JULYOT et dont la première édition est de 1557. M. BRUNOT, *Hist. Lang. Fr.*, III, 211, en a trouvé un autre exemple dans les œuvres de SCARRON, éd.

1700, I, 34. On pourra comparer le bas latin « metrifactura » dont DUCANGE donne un exemple de 1328 et le fr. *métrifacture* que j'ai lu dans le *Panegyric de Loys de la Tremoille*, éd. *Panth. Litt.*, p. 793. Il est possible que *versificature* représente un ital. **versificatura* fait sur *versificare*; l'italien a bien tiré de *verseggiare* un *verseggiatura* que donnent tous les dictionnaires.

Infoliature paraît trois fois dans le *Cinquiesme Livre* (ch. 37, 42, 43) de RABELAIS. *Infoliature* est sûrement tiré d'un ital. *infogliatura* qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires. Cependant on trouve *fogliatura* (GHERARDINI, *Suppl.*) et *interfogliatura* comme termes d'art et c'est comme terme d'art que RABELAIS s'est servi d'*infogliature* que COTGRAVE traduit : « boscage, or leafe-worke, in carving, etc. »

Emblemature se trouve aussi trois fois dans le *Cinquiesme Livre* (ch. 37, 38, 39). C'est encore un terme d'art que je dériverais d'un ital. **emblematura* bien que ni le verbe **emblemare* ni le substantif **emblematura* n'aient été notés par les dictionnaires. COTGRAVE traduit *emblemature* par « an emblemizing or making of emblems ».

Nomenclature (1er ex. de 1569 d'après les *Mémoires* de MARTIN DU BELLAY dans LITTRÉ) vient probablement du lat. « nomenclatura » (PLINE).

Abréviature (1er ex. de 1569 D. G.) ne vient pas du lat. « abbreviare » (D. G.) mais de l'ital. *abbreviatura* « parola abbreviata di suoi caratteri nello scriverla e anche legatura di più lettere insieme per più brevità » ; c'est ainsi que le mot italien est expliqué le *Vocab. degli Academici della Crusca* (éd. 1741, Venise), qui cite à l'appui deus textes dont l'un est *la Fiera* de MICHEL-ANGE.

Parature « ornement » est donné par G. D. avec un seul exemple, tiré de la première édition (1588, 3 vol. in-f°)

de la *Bible Historiale* de NICOLAS VIGNIER (II, 229). TERTULLIEN s'est servi d'un lat. « paratura » préparation, apprêt » ; DUCANGE cite un bas latin « paratura » avec plusieurs exemples et divers sens, entre autres, celui d' « ornatus » ; enfin l'italien a *paratura* « parure, ornement ». Je note que dans l'unique exemple du mot français, c'est le sens d' « ornement d'une église, parement ecclésiastique » qui semble être le bon ; ce qui me ferait croire à un emprunt au bas latin.

Crepature « a bursting, cracking, riving asunder » dit le COTGRAVE de 1611. DUCANGE donne un bas latin *crepatura* (crepatura apostematis) d'après un écrivain du XIe siècle, le médecin CONSTANTIN L'AFRICAIN. Mais c'est l'ital. *crepatura*, qui, comme le v. fr. *crevëure* a le sens de « crevasse », et qui a donné le *crepature* du XVIe siècle.

Delineature est donné par le COTGRAVE de 1611 : « the delineation ; first draught, or portraiture of a thing ; or a delineature. » Ce terme d'art doit venir de l'ital. *delineatura* qui le traduit dans le DUEZ de 1659 ; on y trouve également le fr. *delineament* glosé par *delineamento* et *delineation* glosé par *delineatione* ; d'ailleurs le français n'a pas de verbe correspondant à l'ital. *delineare* que DUEZ traduit « tracer ».

Maculature (1er ex. 1611 D. G.) est traduit par COTGRAVE : « blotting, or wast, papers ». Plutôt qu'un dérivé du fr. *maculer* (D. G.), c'est un emprunt à l'ital. *maculatura*, *macolatura*, de même signification, qui se rattachent à l'ital. *maculare*, *macolare* « tacher ».

Magistrature (1er ex. de 1611 D. G.) est dérivé par le D. G. du fr. *magistrat*. C'est possible. Ducange n'a pas trouvé d'équivalent bas latin dans les textes du moyen-âge. D'autre part le *Duez* de 1659 traduit le fr. *magistrature* par l'ital. *magistratura*. Une datation exacte des plus

anciens exemples permettra de trancher la question de l'antériorité du terme italien ou du terme français. Cependant on peut dire que le procédé de formation est plus naturel en italien où on fait un si grand usage d'*-atura* (cf. *maestrato* « magistrat », les verbes *maestrare*, *ammaestrare* et le subst. *ammaestratura*). Si *magistrature* est une création française, on ne voit guère d'après quel type antérieur on l'aurait créé sur *magistrat* ; en effet, ni *cléricature*, ni *judicature*, ni *sacrificature* ne conviennent, et seul *prélature* senti comme dérivé de *prélat*, aurait pu donner le branle.

Plicature est traduit en 1611 par COTGRAVE : « a foulding, plaiting, bowing, bending. » PLINE se sert du lat. « plicatura » au sens d' « action de plier, de plisser » et un bas lat. « plicatura » est attesté par DU CANGE d'après un texte de 1317 au sens d' « enveloppe ». Cependant, à en juger d'après les deus dictionnaires de DUEZ, de 1659 et de 1660, le fr. *plicature* est un terme d'architecture et doit donc venir de l'ital. *plicatura* ; en effet, dans le *Dict. franç.-ital.*, on trouve *plicature* traduit par l'ital. *plicatura*, *cannellatura*, et dans le *Dict. ital.-franç. plicatura* est glosé par les mots : « canneleure, en architecture. »

Plombature est traduit en 1611 par COTGRAVE : « soulder of lead, or tinne. » Le lat. « plumbatura » « soudure » a servi à PAUL LE JURISCONSULTE. Cependant il me semble que le franç. *plombature* doit venir de l'ital. *piombatura* qui le traduit dans le DUEZ de 1659. Je remarque que c'est le seul sens que donne le CANAL de 1603 : « *piombatura*, soudure de plomb. »

Provature est traduit en 1611 par Cotgrave : « a kind of green cheese made in Italy, of the milke of buffles. » C'est l'ital. *provatura* de même signification.

Salsature est donné en 1611 par COTGRAVE avec un ren-

voi à *salsitude* « saltnesse, brackishnesse ». C'est sans doute un ital. **salsatura* fait sur *salsare* que DUEZ traduit par « 1. saler, 2. sausser, 3. assaisonner ».

Miniature (1er ex. de 1653 D. G.) est l'ital. *miniatura*. Il est très probable qu'on en trouvera des exemples en français antérieurs à 1653, car l'anglais *miniature* est attesté par le *New Engl. Dict.* en 1586, 1629, 1636, 1645, etc.

Nonciature est dans le deusième volume (1679) du dictionnaire de RICHELET qui cite deus textes. Le premier vient de la *Vie du cardinal Campège* (1677), traduction faite par FRANÇOIS MAUCROIX du latin de SIGONIO. Le segond, un peu antérieur, vient de la préface de la *Vie du cardinal Commendon* (1671), traduction faite par FLÉCHIER du latin de GRAZIANI. On en trouvera sans doute des exemples plus anciens car l'angl. *nunciature* est déjà en 1652 dans une traduction de BENTIVOGLIO faite par le COMTE DE MONMOUTH (*New Engl. Dict.*). *Nonciature* est pris à l'ital. *nunziatura*.

Modénature (1er ex. de 1752 D. G.) est déjà dans le *Dict. des Sciences et des Arts* (1694) de THOMAS CORNEILLE et peut donc se trouver sans doute dans les œuvres de FÉLIBIEN. Plutôt que de l'ital. *modanatura* (D. G.), il dérive de la forme *modenatura* attestée par le DUEZ de 1660.

Antestature « traverse ou petit retranchement fait à la hâte pour se défendre de l'ennemi qui presse », dit le *Dict. royal* de POMEY (1684). Le *New Engl. Dict.* donne deus exemples de l'angl. *antestatura*, datés de 1706 et de 1816, et il mentionne l'esp. *antestatura* que je ne trouve pas dans mes dictionnaires avant un SOBRINO de 1776. Un si grand nombre de nos termes de fortification viennent de l'italien qu'on est tenté de se retourner encore une fois vers cette langue, mais je n'ai pu trouver le mot italien dans les dictionnaires du XVIIe et du XVIIIe siècles et dans ces con-

ditions il vaut mieus s'abstenir de faire une proposition ferme.

Cubature (1er ex. de 1752 D. G.) est attesté dès 1702 dans le titre d'un ouvrage de FANTET DE LAGNY : *La Cubature de la sphère.* Il doit être plus ancien et je note que le *New Engl. Dict.* cite un ex. de 1679 de l'angl. *cubature* de même signification. Le D. G. dérive *cubature* de *cube* sous l'influence de *quadrature*; Littré le tire de *cuber* en ajoutant avec raison que c'est « une formation irrégulière faite sur le modèle de *quadrature* »; le *New Engl. Dict.* expliquerait l'angl. *cubature* comme dérivé d'un lat. mod. « cubare » toujours d'après le tipe *quadrature.* Je crois que l'anglais *cubature* vient du franç. *cubature* qui sera à son tour imité de l'ital. *cubatura.* Mais pour le prouver il faudrait montrer que l'ital. *cubatura* est antérieur en date au fr. *cubature* et celui-ci antérieur à l'angl. *cubature.*

Filature (1er ex. de 1724 D.G.) serait tiré de *filer* d'après le D. G. Ce serait alors une formation à peu près unique dans la langue. Le *New Engl. Dict.*, voulant expliquer l'angl. *filature* (1er ex. de 1759), s'y prent de la façon suivante : « Fr. *filature* (as if ad L. « *filatura » ; cf. it. *filatura*) ». Le fait est que le fr. *filature*, comme d'ailleurs l'angl. *filature*, se rapportent invariablement, dans les exemples anciens, à la manufacture de la soie. Dans le plus ancien exemple français qui est de 1724, le mot est employé au sens local d' « usine où l'on file... »; c'est dans ce sens local que BURKE dit en 1783 : « Buying up cocoons for the Italian filature » (voir le *New Engl. Dict.*); c'est dans ce sens local que le fr. *filerie* est traduit par l'ital. *filatura* dans le *Dict. fr. ital.* de DUEZ, en 1659. L'autre sens du fr. *filature* « opération par laquelle on file... » est notée pour l'ital. *filatura* par le DUEZ de 1659 qui traduit le fr. *filandrerie* par le pluriel italien *filature.* Si

l'on songe à l'influence italienne sur la fabrication de la soie en France, et attestée par de nombreus emprunts (ex. g. *cartisane*, *grège*, *matasse*, *organsin*), on admettra que le fr. *filature* est tiré de l'ital. *filatura*.

Bénéficiature « bénéfice des chantres ou vicaires choristes chapelains » d'après l'éd. de 1771 du *Dictionnaire de Trévoux* qui cite les *Procès-verbaux de l'assemblée du clergé* de 1726. Il me semble assez probable que ce terme de jurisprudence canonique vient d'Italie.

Cadrature (1er ex. de 1751, D. G.) « réunion des pièces qui font mouvoir les aiguilles d'une montre ou d'une pendule et la sonnerie d'une montre à répétition » serait, d'après le D. G., un dérivé de *cadre* qui est, on le sait, un emprunt à l'ital. *quadro*. A mon sens, le français ne peut tirer *cadrature* de *cadre* ; aussi verrai-je plutôt dans *cadrature* un emprunt à l'ital. *quadratura*, terme d'horlogerie, que Fanfani explique par « tutti i pezzi del' oriuolo che sono contenuti tra la cartella ed il quadrante ».

Caricature (1er ex. de 1751 D. G.) est pris à l'ital. *caricatura*. On en trouvera sans doute des exemples antérieurs à 1751 car l'anglais a *caricature* depuis 1748 et *caricatura* depuis 1682 (voir le *New Engl. Dict.*).

Internonciature. « charge ou dignité d'un internonce », est dans le *Dict. de Trévoux*. Il vient certainement de l'ital. *internunziatura*, de même signification. De même *internonce* ne vient pas du lat. eccles. « internuntius » (D. G.) mais plutôt de l'ital. *internunzio*, de même signification ; cf. l'angl. *internuncio*. *internuntio* et le fr. *nonce*, de l'ital. *nunzio*.

« *Capillature*, s. f., terme dont les anatomistes et les botanistes se servent en parlant des plantes qui ont des feuilles ou des racines déliées et qui sont comme des espèces de cheveux. Ils se servent aussi du mot *capillament*,

qui est même le plus usité. » Cet article vient de l'édition de 1771 du *Dict. de Trévoux*. *Capilament* est déjà dans COTGRAVE avec un sens spécial : « a haire, little streake, or flaw in a stone &c. » Comme terme de botanique je suppose qu'il est pris au « capillamentum » de PLINE qui l'emploie au pluriel avec le sens de « chevelu des plantes, filaments ». On trouvera une douzaine d'exemples du lat. « capillatura » dans le Th. L.L. ; aucun ne s'applique aus plantes en particulier. Je termine en notant que le DUEZ de 1660 cite pour l'italien à côté de *capellatura*, *capigliatura*, la forme *capillatura*.

Legislature serait d'après le D. G. « dérivé du radical de *législateur* ». Il dérive réellement de l'angl. *legislature*, attesté depuis 1676 et constamment depuis (voir le *New. English Dict.*). C'est ce que me paraissent indiquer les plus anciens exemples du mot en français :

1787 DELORME, *Constitution de l'Angleterre*, cité par GOHIN, *Les Transformations de la langue française*, p. 267.

1789 MIRABEAU, *Commerce des états américains* (de LORD SHEFFIELD), p. 38, cité par le D. G.

Villégiature (1er ex. de 1878 D. G.) est l'ital. *villeggiatura*. On le trouve déjà en 1811 dans le *Grand dictionnaire français-italien* d'ALBERTI DI VILLANOVA, 3e ed. ital., Nouveau supplément, où il est traduit par l'ital. *villeggiatura*.

Ossature (1er ex. de 1878 D. G.) est déjà dans le *Dict. Etym. de la langue française* (1829) de ROQUEFORT dans les deus sens : « 1. l'ensemble des os ; 2. parties qui lient un édifice. » Le D. G. qui tire au petit bonheur *filature* du fr. *filer*, *cadrature* du fr. *cadre*, dérive à son tour *ossature* du lat. « os ». Mais c'est trop peu dire. L'évidence dont on peut disposer me fait croire qu'*ossature* vient de l'ital. *ossatura* de même signification. En effet l'italien a le verbe *ossare* « mettre des os, garnir des os » (DUEZ, 1660).

Au sens d' « ordine et componimente dell' ossa », le *Vocab. della Crusca* (éd. 1741) cite *ossatura* d'après le *Riposo* de RAFAELLO BORGHINI (éd. 1584); au sens de « sostegno interiore d'alcuna macchina », *ossatura* est dans la *Vita* de BENVENUTO CELLINI (« ossatura della statua »). Pour diverses nuances dans les significations d'*ossatura*, on peut se reporter à d'autres exemples donnés par le *Vocab. della Crusca* ou le *Supplimento* de GHERARDINI. Les exemples que donne de l'angl. *ossature* le *New. Engl. Dict.* (depuis 1879) montrent qu'il vient du fr. *ossature*.

Appogiature est un terme de musique qui vient de l'ital. *appogiatura*. On le trouve dans le Dict. Gén. de RAYMOND (1832). Déjà en 1824 STENDHAL, dans la *Vie de Rossini* (éd. CALMANN-LÉVY, p. 257), s'est servi de la forme italienne *appoggiatura*.

Castrature, « action de nettoyer le blé, soit par la roue en le jetant contre le vent, soit en le passant dans le vase ou le crible », dit le *Dict. Gén.* de RAYMOND (1832). Ce mot doit venir du lat. « castratura » de PLINE. L'ital. *castratura* ne paraît avoir que le sens d'« action de châtrer ».

Candidature (1er ex. de 1835 D. G.). L'angl. a *candidature*, mais attesté seulement depuis 1851 (*New. Engl. Dict.*). Il importerait de savoir quel est le plus anciennement attesté du français *candidature* ou de l'ital. *candidatura*. Si c'est le français *candidature*, le mot est intéressant, car ce serait peut-être le seul cas d'une « création nouvelle » en français ; cependant il est bon de noter que même en ce cas, il ne s'agit pas d'un suffixe *-ature*, mais d'un dérivé de *candidat*, peut-être sur le modèle de *magistrature*, senti comme provenant de *magistrat*.

Arcature, terme d'architecture, doit venir de l'ital. *arcatura*.

Musculature (Littré 1873); terme d'art, doit venir de

l'ital. *musculatura*, *muscolatura*, de même signification et tiré du verbe *muscolare* (cf. *muscoleggiare* « formar muscoti »), terme de peintre et de sculpteur. L'angl. *musculature* est attesté par le *New. Engl. Dict.* depuis 1875.

Après avoir ainsi passé en revue les mots français en *-ature*, on peut, je crois, arriver à une série de résultats assez clairs :

1° Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de suffixe français *-ature*. On n'a pas encore prouvé une seule création proprement française. Même les mots *magistrature* et *candidature* ne peuvent nous laisser quelques doutes à cet égard, car, en les supposant de création française, ils sont dérivés de *magistrat*, *candidat*, Bref, les mots en *-ature* paraissent tous être des emprunts.

2° Il n'est pas possible de dire qu'*-ature* s'ajoute jamais à un radical de substantif ; là où la dérivation est sûre, il se rattache toujours, dans la langue qui a fourni l'emprunt, au thème du participe passé du verbe.

3° On a pu dire qu'en français *-ature* exprimait l'ensemble des caractères qu'indique le radical, tout simplement parce que l'on n'avait pas soumis à un examen quelque peu sérieus les cas attestés. En français, *-ature* n'est pas un suffixe créateur ; mais dans les langues ausquelles le français a pris ses mots en *-ature*, « -atura » avait des sens très clairs ; il exprimait l'action du verbe correspondant, le résultat de cette action, le travail, le métier, la dignité de celui qui faisait l'action.

4° Au moyen-âge les mots en *-ature*, sont rares : j'en ai trouvé une douzaine. Ils proviennent généralement et peut-être dans tous les cas du bas latin.

5° A partir de la fin du XVe siècle et jusqu'à la publication du dictionnaire de COTGRAVE qui enregistre des mots tirés des textes du XVIe siècle, ils sont beaucoup plus nombreux ; j'en ai noté une trentaine. Un certain nombre d'entre eus viennent encore sans doute du bas latin ; cependant, dans la majorité des cas, ce sont des emprunts aus mots italiens en *-atura*. Ils ne sont souvent attestés qu'une ou deus fois; presque aucun n'appartient à la langue commune ; la majorité n'a pas survécu ; neuf d'entre eus seulement sont dans le D. G.

6° Dans les trois derniers siècles, une vintaine de noms en *-ature* paraissent dans la langue écrite ; quatorze sur les dis-huit que j'ai trouvés sont dans le D. G. Dans neuf cas sur dis-huit — *miniature*, *nonciature*, *modénature*, *filature*, *caricature*, *internonciature*, *villégiature*, *ossature*, *musculature* — l'origine italienne me paraît sûre ; elle est probable pour *arcature*, *cadrature* et même pour *cubature* et *antestature*, possible encore pour *bénéficiature*. *Législature* vient de l'anglais ; *capillature* et *castrature* du latin.

Il est inutile de passer en revue aussi minutieusement tous les mots en *-iture*. On peut dire en peu de mots qu'ils se divisent en trois groupes :

I. Des mots d'origine populaire ; *écriture*, *friture* ; *confiture*, *déconfiture* (où l'*i* vient de *confit*) ; *nourriture*, *pourriture* (où l'*i* vient de l'infl. des verbes *nourrir*, *pourrir* sur la forme première *nourreture*, *pourreture*) ; de même *floriture*, *fourniture*, *garniture* paraissent avoir remplacé des formes en *-eture*.

II. Des emprunts au bas latin ou à l'italien ; au bas latin : *geniture*, *compositure*, *prepositure* déjà attestés avant 1500, *investiture* (1er ex. 1501) comme terme féodal qu'il est

impossible de dériver avec le D. G. d'*investir*, *triture* (ex. de 1610), *liture* (Cotgr. 1611); à l'italien : *investiture* (1er ex. 1564) comme terme militaire, *battiture* (1er ex. 1573), *fioriture*; restent *positure* (ex. 1547), *politure* (ex. 1552) qu'il est difficile d'attribuer sûrement à l'une ou à l'autre des deus langues.

III. Un seul mot : *progéniture* qui paraît tout moderne (admis Acad. 1835).

Université de Leeds. Paul Barbier, fils.

20 sept. 1913.

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES

(*Suite*)[1]

---

conséquent, *adj.* :

D. G. n'a pas donné ce mot avec le sens très à la mode, paraît-il, au XVIIIe s., de « considérable, important », qu'il a dans Beaumelle, Piis, Mercier cités par F. Gohin (*Transform. de la langue franç.* de 1740 à 1789, p. 294).

« Cette signification, dit Gohin, courante parmi le peuple, est toujours suspecte et barbare. » Pourquoi suspecte ? pourquoi barbare ? demande F. Brunetière ; et il ajoute : « Le jour où les mots de *conséquent* et de *fortuné* seront acceptés de la langue littéraire avec le sens qu'ils ont dans la langue populaire, ce ne seront pas des néologismes dont s'accroîtra le vocabulaire, mais... de simples extensions, dérivations ou détournements de sens qu'on enregistrera mais qu'on n'inventera pas. » (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 novembre 1905 ou *Ét. crit.*, 8e s., p. 227).

Fortuné au sens de « qui a de la fortune, de grands biens », était traité de « barbarisme » par le lexicografe Féraud, (sinon par F. Gohin) ; D. G. lui a néanmoins fait accueil : y a t-il lieu de refuser la même faveur à *conséquent* ?

1. Voy. notre *Revue*, t. XXVI, p. 253, et t. XXVII, p. 100, 209.

conservatisme :

Manque dans D. G. « Le conservatisme révolutionnaire de la bourgeoisie libérale... s'est fait la part plus belle en exceptant du répertoire des Droits de l'homme le droit à la propriété. »

Lasserre, *Rom. français*, p. 348-9.

consigner :

Verbe transit., dit D. G. « Les Crispins se cotisent... pour aller de pair... avec Thrason qui veut se marier et qui a consigné. » (La Bruyère, ch. VII, de la Ville, p. 185, éd. cl. Servois-Rebelliau).

La Bruyère ajoute en note : « Déposé son argent au trésor public pour une grande charge. »

consonance, consonant :

D. G. ne donne ces termes qu'au sens propre. On lit dans Renan : « Un arbre est la consonance de milliers de bourgeons;... plusieurs cellules consonant ensemble forment une conscience au second degré (homme ou animal.) (*Dial. philos.*, p. 90). L'Acad. a substitué *consonant* à *consonnant* en 1878.

constamment :

A dans le texte suivant un autre sens que ceus donnés par D. G. : « Herman, archevêque de Cologne, était constamment le plus ignorant de tous les prélats. » (Bossuet, *Hist. des Var.*, l. VIII, 2, t. I, p: 355, éd. Garnier).

Ce mot se retrouve avec le même sens à trois reprises dans le Discours sur l'Hist. universelle, 1re p.,

10e époque ; 2e p., ch. 27 et 29 ; pp. 118. 408, 426 de l'éd. Jacquinet.

constructif, ive :

« Le mérite et le talent de M. Taine c'est la puissance et la fécondité de son imagination constructive, si je puis hasarder ce mot ».

Brunetière, *Év. des genres*, p. 248.

contemption :

Manque dans D. G. « Il (don Juan) veut traiter le mariage avec mépris, comme il traite son père lui-même avec une contemption odieuse de la nature. » (J.-J. Weiss, *Molière*, p. 148, éd. C. Lévy, 1900).

On lit dans Calvin : « Et ne devez être détourné par le contemnement de notre petitesse. »

Cité par P. Albert, *Litt. fr. des Orig. au XVIIe s.*, p. 170.

contendre, contendant :

Vieilli, dit D. G. — Nisard l'a employé : « Dans toute querelle théologique il y a... un tour d'esprit, une méthode par où les contendants ont exercé sur les esprits une influence générale » (*H. de la litt. fr.*, l. III, ch. 13, t. III, p. 282).

V. aussi Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Disc. prélim., t. I, p. 24.

continue :

Adjectif ou (ellipt.) subst., manque, au sens fonétique, dans D. G. « Si la bouche se trouve obstruée en un point... l'air passe entre les parois de la fente

avec un bruit de frottement qui est une consonne continue, spirante ou fricative » (V. Henry, *Gr. comp. du grecet du latin*, p. 21). Cf. D. G., v° fricatif.

contondre :

« *Anciennement* meurtrir », dit D. G. On lit encore dans V. Hugo : « Qu'est-ce que c'est que cette batterie où vous avez contus de bastonnade un petit vicomte ? »

N.-D. de Paris, VII. IV, p. 199.

contour :

D. G. ne le donne qu'au sens de « surface, ligne qui limite un objet » ; Voltaire écrit : « On servit quatre potages... un contour bouilli qui pesait deux cents livres. » (Candide, ch. 17, p. 172, éd. Garnier). D. G., v° *condor*, dit que ce mot est emprunté de l'espagnol *condor*, péruvien *cuntur*.

contracter :

V. trans., dit D. G. ; a été employé intransitivement par Bossuet : « Anne reconnut qu'elle avait épousé Henri durant la vie de milord Perci, avec lequel elle avait auparavant contracté. »

H. des Var., l. VII, ch. 21, t. I, p. 293.

contre-bon sens :

Manque dans D. G. « La réflexion est trop avancée, l'imagination trop refroidie pour permettre ces superbes contre-bon sens. »

Renan. *Av. de la sc.*, p. 49, cf. p. 112.

contre-cœur :

Le pilori que décrit V. Hugo n'ayant ni cheminée, ni croisée, il ne paraît pas possible d'appliquer au mot *contre-cœur*, dans le texte qui suit, aucune des définitions données par D. G. : « Il fallait se contenter de ces quatre pans de moellons avec deux contre-cœurs de grès. »

N.-D. de Paris, VI, IV, p. 165.

contre-expérience :

Manque dans D. G. : Il semble qu'ici la nature ait, de dessein prémédité, institué l'expérience et la contre-expérience. »

Taine, *Phil. de l'art*, t. II, Ve p. ch. II, par. 3, p. 259.

contre-force :

Manque dans D. G. « C'est justement la théorie passionnelle de Ch. Fourier, combinée avec le système à bascule, ou des contre-forces, d'Ancillon. »

Proudhon, *Guerre et Paix*, t. I, p. 159.

contreminer :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. Renan écrit : « Il (mon oncle) sentait bien que tout ce latin contreminait sourdement ses projets. »

Souv. d'enfance, p. 154.

contre-nef :

Manque dans D. G. « La cathédrale était obscure et déserte ; les contre-nefs étaient pleines de ténèbres. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VII, II, p. 186.

contre-révolution :

« Réaction contre les résultats d'une révolution », dit D. G. P. Lasserre fait de « Contre-Révolution » le sinonime de « Physique éternelle des sociétés. »

Romant. français, p. 340.

contribuer :

Vieilli, dit D. G., comme v. trans. M. Bréal écrit : « Par nous-mêmes, nous ne pouvons contribuer que peu de chose au développement du langage » (à la suite de Essai de sémantique ; *qu'appelle-t-on pureté de la langue ?* p. 277).

contrôleur, euse :

D. G. ne donne que *contrôleur* s. m. « Cette académie aurait de nos jours une rude tâche, s'il lui fallait démontrer à la présomption ignorante et contrôleuse la légitimité de sa conduite. »

Renan, *Av. de la sc.*, p. 350.

convent :

D. G. se contente de renvoyer au mot *couvent*. « Convent » est cependant couramment employé pour désigner une « assemblée générale des délégués des loges maçonniques. »

convergence, convergent :

D. G. ne dit rien de ces termes pris au sens littéraire ou artistique. « Dans un tableau, une statue, un poème, un édifice, une symphonie, tous les effets

doivent être convergents. Le degré de cette convergence marque la place de l'œuvre. »

Taine, *Phil. de l'art*, Ve p., ch. I, IV, t. II, p. 315.

convertisseur :

D'après D. G. : « XVIe-XVIIe s., celui qui opère des conversions religieuses. » Sainte-Beuve a repris ce mot : « Il s'agissait de traduire pour Pellisson converti et devenu convertisseur, un gros volume de passages... recueillis des Pères. »

P.-Royal, l. II, ch. XVIII. t. II, p. 364.

convertisseuse :

Manque dans D. G. Lasserre l'a employé : 1° comme subst. « Lui-même (J.-J. Rousseau) né protestant, l'agrément d'une belle convertisseuse le fit catholique. » (*Rom. franç.*, p. 37, cf. p. 89); 2° comme adj. : « (Delphine, Corinne), passionnées, convertisseuses, aimables, si elles n'étaient si éloquentes. »

Rom. fr., p. 165-6.

convoler :

« Aller vers (un homme qu'on épouse) », dit D. G. Renan l'a employé dans un tout autre sens : « Si la nature humaine était telle que la conçoit M. Comte, toutes les belles âmes convoleraient au suicide. »

Av. de la Science, p. 150.

coq :

D. G. ne le donne pas au sens de *coiffure* qu'il a, je crois, dans le texte suivant : « La Jagouine marchait d'un pas alerte, portant ses soixante-douze ans aussi

gaillardement que son coq de toile blanche, qui battait de l'aile au vent de mer. »

L. Veuillot, *Çà et là*, l. XI, ch. XII, t. II, p. 187.

coqueliner, coqueriquer :

« Dit-on : *je coqueline*, ou bien : *je coquerique* ?
— Les deux ! — Ah ! — *line* est tendre et *rique* est plus [lyrique. »

Rostand, *Chantecler*, IV, II, p. 205.

coquette :

D. G. ne le donne que comme adj. Ce mot avait au XVIIIe s. le sens d'« affection catarrale ». « Le Parisien, qui rit de tout, appelle ces rhumes dangereux la grippe, la coquette, et le rieur, trois jours après, est grippé lui-même. »

Mercier, *Tableau de Paris*, XLVIII, Les Heures du jour, p. 126.

coquillard, *alias* **coquillart** :

D. G. donne deus sens de ce mot; il en a un troisième dans le texte suivant : « Deux tables plus loin, un coquillart, avec son costume complet de pèlerin, épelait la complainte de Sainte-Reine » (V. Hugo, *N.-D. de Paris*, II, VI, p. 59.)

L. Larchey dit : « pèlerins à chapeaux garnis de coquilles. »

N. suppl. du dict. d'argot, v° *coquillard*.

coquin :

D. G. dit : « les rapprochements soit avec le latin *coquina*, soit avec le fr. *coq*, manquent de base. »

On lit dans l'*Eunuque* de Térence :

« ...ubi centurio est Sanga et manipulus furum ? »

A. IV, sc. VII, v. 776, Colin éd.

Note de M. Fabia : « Manipulus furum, c'est le personnel de la cuisine, dont Sanga est le chef. Les cuisiniers passaient pour être d'insignes voleurs... Voyez toute la scène II du 3e acte de *Pseudòlus*, en particulier les vers 855 sq. (865 et 866 de la coll. Nisard) :

« An tu invenire postulas quemquam coquum
« Nisi miluinis aut aquilinis ungulis ? »

corbacque :

« Écoutez, Messieurs ! corbacque ! pendant que nous chantons à boire, l'écho chante vêpres. »

V. Hugo, *Lucrèce Borgia*, A. III, sc. I. — Cf. *N.-D. de Paris*, VII, VII, p. 212.

cordace :

Manque dans D. G. « Comme l'emmélie était l'imitation des corps les mieux faits et les plus sains, le cordace ou danse comique fut l'imitation des corps les plus mal faits ou les plus déformés. » (Ch. Magnin, *Orig. du théâtre*, p. 51).

Croiset (*Poésies de Pindare*) et Taine (*Phil. de l'art*, II, p. 123) disent la cordace ; Bailly (*Dict. gr. fr.*, p. 70), le Kordax ; Ménard (*le Polyth. hellénique*, p. 130), la Kordax.

corollairement :

Manque dans D. G. « Corollairement à cette sen-

sibilité et à cet orgueil, il y a dans Jean-Jacques un profond amour... du vagabondage... »

J. Lemaître, *J.-J. Rousseau*, 1re conf., p. 19. — Cf. 10e conf., p. 343.

corporel :

D. G. ne le donne que comme adjectif. Lasserre l'a employé comme substantif : « L'inconscient n'est pas l'esprit, mais chose intermédiaire entre l'intellectuel et le corporel. »

Rom. fr., p. 510.

cortine :

« Chez les Romains, dit D. G., trépied d'airain consacré à Apollon ». D'après Benoist (Virgile, *Énéide*, ch. III, v. 92, éd. sav.) le mot *cortina* signifie : « Couvercle placé sur la partie creuse du trépied de Delphes, à l'endroit d'où sortait l'oracle. » Benoist ajoute : « Dans les poètes, ce mot se prend pour le trépied d'Apollon lui-même. » C'est en ce sens que Pierron a pris le mot *cortine* dans le passage suivant : « On entrait dans le temple pour pouvoir entendre la Pythie ; car elle prophétisait assise à l'intérieur sur la cortine « (*Odyssée*, éd. sav., ch. VIII. v. 80, n.). Si la *cortina* est purement romaine, la *cortine* est aussi bien grecque que romaine.

cosser :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. On lit dans P.-L. Courier : « Il ne fait pas bon cosser avec telles gens, et j'en sais des nouvelles. »

Gazette du village, *Œuv. compl.*, p. 103. éd. Didot, 1839.

cossu :

A été employé comme subst. par Sainte-Beuve dans un sens tout particulier et qui mérite d'être signalé : « Il n'y a guère à s'y méprendre, c'est bien le *cossu* du style de Molière qui déplaisait à ces élégants esprits. »

P.-Royal, l. III, ch. XVI, t. III, p. 300.

cotte-hardie :

Manque dans D. G. « Le seul frémissement d'une cotte-hardie de soie faisait tomber son capuchon sur ses yeux. »

N.-D. de Paris, IV, v, p. 117. — Cf. VII, 1, p. 176.

couler :

L'expression « faire les yeux en coulisse » (v. D.G. v° *coulisse*) a sans doute suggéré celle-ci à An. France : « A ces mots, elle (Catherine la dentellière) baissa les yeux sur ses genoux, puis les coula tout luisants vers M. l'abbé Coignard. »

Opinions de J. Coignard, p. 53.

couleuse :

Manque dans D. G. « De même qu'on naît rôtisseur, on naît lessiveuse ; les bonnes couleuses sont rares et recherchées. »

A. Theuriet, cité par Mme Moll-Weiss, *Livre du Foyer*, p. 160, éd. A. Colin.

coulevrinier :

Manque dans D. G. « Je ferai parader mes archers

sous vos fenêtres... il y a des voulgiers, des cranequiniers et des coulevriniers à main. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VII, VIII, p. 220.

coup :

I. Mercier a employé l'expression « coup de grâces » dans un sens tout différent de celui de « coup de grâce » donné par D. G. « Ils (les peintres en portraits) prodiguent toujours des coups de grâces en faveur des femmes. » (*T. de Paris*, XLVIII, p. 174, éd. Dentu).

II. L'expression « sans coup férir » est courante ; par antitèse, Faguet écrit : « Pendant ces quarante-six ans, elle (la démocratie)... n'a pas fait une révolution, pas une, l'Empire s'étant écroulé de lui-même sans coup subir à l'intérieur. »

Polit. et Moral., t. III, p. 83.

coupe-gorge :

D. G. donne « coupe-bourse » comme équivalant à « voleur », mais non « coupe-gorge » comme équivalant à « assassin ». On lit dans V. Hugo : « Je ne vole même plus, je suis au-dessus de cela, je tue. Coupe-gorge, oui ; coupe-bourse, non. »

N.-D. de Paris, II, VI, p. 63.

couper :

Est employé de façon singulière dans les deus textes suivants : 1° « Coupons les objets inanimés des communications qu'ils entretiennent avec nous » (Brunetière, *Évol. des genres*, p. 5) ; 2° « Je vous coupe, dit Renan. »

Barrès, *Jardin de Bérénice*, ch. I, p. 11, éd. Fayard.

coupotter :

Manque dans D. G. « C'était sa fureur à cette femme... de coupotter à droite et à gauche pour égaliser les arbustes de son jardin. »

Brieux et Luguet, *les Remplaçantes*, p. 397.

coureur, euse :

Voltaire a employé plaisamment le mot « coureuse » dans le texte suivant : « J'ai transporté, de ma grâce, aux étoiles fixes ce qui appartient à notre coureuse de terre. »

Lettre à d'Alembert, 4 février 1757.

couronne :

On sait qu'en latin *corona* peut signifier : « *assemblée, cercle d'auditeurs* » (cf. Cic., *pro Milone*, I, 2). Guyau a employé le mot *couronne* dans ce sens, qui manque dans D. G. : « Les anciens parlaient et vivaient toujours un peu pour la galerie, pour la *couronne*, comme on disait alors. »

Morale d'Épicure, p. 186.

cousinien :

« Leroux oppose à l'arbitraire éclectisme cousinien un autre éclectisme qui serait la plus haute méthode philosophique. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 496.

couturière :

« Au fig., dit D. G., variété de fauvette. » C'est aussi, paraît-il, une variété de mouche. « Distribuez si

cela vous convient, et à l'imitation de Réaumur, lui, la classe des mouches en couturières, arpenteuses, faucheuses ; vous, l'espèce des hommes, en hommes menuisiers, charpentiers, couvreurs... c'est votre affaire. »

Diderot, Nev. de Rameau, *Œ. ch.*, II, p. 92.

cramignole :

« Le sexe des deux allégories mâles était clairement indiqué... par leurs robes moins longues et par la cramignole qu'elles portaient en tête. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, I, II, p. 16.

cranequinier :

Manque dans D. G. qui donne « cranequin = arbalète à pied » et cite « crentinarii (Du Cange) ». «Votre père y courut grand péril de la part de deux cranequiniers du Valentinois qui l'allaient tuer. »

V. Hugo, *Luc. Borgia*, II, v, p. 24, éd. Hugues. — Cf. *N.-D. de Paris*, VI, I, p. 141, et VII, VIII, p. 220.

crapaudine :

« Manière de dresser et d'accommoder un pigeon », dit D. G. On lit dans Mercier : « Un sanglier à la crapaudine ! s'écrie-t-on. Oui, je l'ai vu de mes yeux sur le gril. »

T. de Paris, Extr. LXII, Cuisiniers, p. 153.

crembale, crembaliser :

« Les premiers instruments employés par les Grecs pour l'accompagnement des chorodies ont été les crem-

bales ou les crotales, sortes de castagnettes. » (Ch. Magnin, *Orig. du théâtre*, p. 22).

Ch. Magnin traduit ainsi un vers d'Hermippe cité par Athénée (l. XIV, p. 636, D.) : « ils crembalisent avec des lépas qu'ils ont arrachés des rochers. »

Or. du th., p. 23.

crépide :

Manque dans D. G. « Il (Empédocle) ne paraissait en public que... la couronne sur la tête, les pieds ornés de crépides d'airain retentissantes. »

Renan, *Av. de la science*, p. 287.

crépin :

D. G. renvoie à *saint-crépin* — qui a été omis. D'après Littré : « Outils et marchandises servant au métier de cordonnier — excepté les cuirs, — et sac dans lequel tout cela est renfermé. »

crépissage :

« Action de crépir (un mur) », dit D. G. — Ed. Droz écrit : « Cette critique littéraire, avec son crépissage à la scientifique, si elle s'éloigne de la simplité et de l'art, n'offense pas la vérité. »

E. Droz, *La critique litt. et la science*, p. 25, éd. Dodivers, Besançon, 1891.

crevé (petit) :

Cf. supra v° *cocodès*.

crever :

Au sens de « s'ouvrir en éclatant », D. G. ne le donne qu'avec un nom de chose comme sujet. Le voici employé dans un sens qu'il a couramment aujourd'hui dans la bouche des biciclistes : « Quelles routes perfides, dans votre pays ! J'ai crevé deux fois depuis Grandbourg. »

Brieux et Luguet, *les Remplaçantes*, p. 309.

crier :

Au sens I : 1° comme au sens II (D. G.), ce mot éveille l'idée de *son perçant*, de *vois retentissante* ; mais au sens I; 2° Saint-Simon a pu écrire : « Tellier cria tout bas et fut appuyé de Bissy. »

Scènes et Portraits, Eug. de Lanneau, t. I, p. 421.

crise :

« Phase grave d'une maladie », dit D. G. Ce mot a un sens autre dans la langue du magnétisme : il désigne un *état convulsif*. « Dans le nombre des malades en crise, il y a toujours beaucoup de femmes et peu d'hommes. »

E. Bersot, *Mesmer et le magnétisme animal*, p. 8, 2e éd., 1854.

crisiaque :

C'est le nom donné aus victimes de cet état convulsif par Petetin.

Cité par Bertrand, *Mes vieux médecins*, p. 238.

cristallisation :

D. G. ne le donne que comme terme de chimie.

Faguet écrit : « Ce travail de l'imaginatiou sur l'amour, c'est ce que Stendhal, d'un mot qui a fait fortune, appelle la cristallisation. »

Mor. et Polit., III, p. 28.

criticiste :

Manque dans D. G. « La deuxième partie du poème (*Religions et Religion*). arrive à des pensées criticistes sur la lumière qui vient du devoir. »

Renouvier. *V. Hugo, le Philosophe*, p. 247.

critique :

D. G. cite « la critique d'art, la critique littéraire, musicale, historique et philologique. » Brunetière a parlé de la « critique anatomique, physiologique et morale où Sainte-Beuve s'est comme cantonné pendant une douzaine d'années. » (*Évol. des genres*, p. 232.

D'autre part, S. Reinach écrit : « On distingue la critique diplomatique, qui étudie la valeur et la parenté des manuscrits, de la critique verbale ou grammaticale qui corrige le texte des manuscrits pour le rendre conforme au bon sens ou à la grammaire. »

Manuel de Philolog. classique, p. 50, 2e éd.

croix :

I. D. G. donne « la grand-croix (de la Légion d'honneur), et « le grand-croix », mais seulement « la croix de Saint-Louis. » Ne pourrait-on pas dire aussi « un croix de Saint-Louis ? » Je le croirais volontiers d'après le texte suivant : « Il y a des croix de Saint-Louis qui n'ont pas de pain » (Diderot, *Neveu de Rameau*, Ext., t. II, p. 47).

II. A propos de l'expression « croix russe, à deux croisillons inégaux », je note qu'on appèle aussi « croix russe » une sorte de jeu de dominos.

crotté :

D. G. ne le donne que comme partic. passé ou adjectif. Rostand l'a employé substantivement :

« Les voici, vos crottés ! »

Cyr. de Bergerac, II, IV, p. 70.

crottu :

Je ne sais si D. G. a eu raison de l'écrire ainsi ; l'édition de J.-J. Rousseau que j'ai sous les yeus (Al. Houssiaux, 4 vol., 1852) donne *crotu* dans le texte cité par D. G. (*Nouv. Hél.*, IV, VIII, t. II, p. 218). On lit encore *crotu* dans Gohin qui cite ce même texte (*Transformations de la langue française*, 1740-1789, p. 331). « Humbert, ajoute Gohin, dit que c'est une expression très usitée et rappelle que *crot* en vieux français signifie *creux*, *fossette*. »

Le Dict. savoyard de Constantin et Désormeaux donne aussi *crotu*.

croupe :

« Chez certains animaux, dit D. G., partie postérieure arrondie. » On lit dans Diderot : « Ceux qui la suivaient... et qui mesuraient cette large croupe dont les jupons légers dessinaient la forme, doublaient le pas. »

Nev. de R. (*Œ. ch.*, t. II, p. 97).

croupion :

Trivial, dit D. G. qui le définit : « Chez l'homme,

la partie inférieure postérieure du bassin. » Dans le texte suivant, il a, sans ombre de trivialité, un sens assez différent : « Tu dessineras, dit Cellini, l'os qui est placé entre les deux hanches, il est très beau et s'appelle croupion ou sacrum. »

Taine, *Ph. de l'art.*, Ve p., ch. II, V, t. II, p. 277.

croupissement :

Manque dans D. G. « La civilisation devient un cruel : Marche! marche! crié à l'humanité lasse, depuis l'aventure insensée qui la tira de son pacifique croupissement. »

Lasserre, *Rom. français*, p. 58-59.

cruentation :

« L'épreuve de la cruentation des cadavres était considérée comme très importante. »

Dr Ch. Masson, *Essai sur l'hist. et le dével. de la médecine légale*, p. 27, thèse de doctorat, 1884. éd. Delaroche, Lyon.

cuculle :

« Capuchon de moine et, par ext., scapulaire des chartreux », dit D. G. D'une assez longue note de Sainte-Beuve j'extrais ce qui suit : « Le plus savant de nos Dictionnaires (Littré) définit incomplètement la *coule* ou *cuculle* et tend à l'identifier avec le capuchon ou avec le scapulaire. La *coule* (cuculle), selon saint Bernard, était le strict habit monacal opposé au *froc*, ce dernier genre d'habit étant considéré comme trop luxueux et relâché. »

Port-Royal, l. VI, ch. III, t. V, p. 242.

cucurbite :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. On lit dans Rostand : « ...Vous voudriez de ma bouche tenir
« Comment la lune est faite, et si quelqu'un habite
« Dans la rotondité de cette cucurbite. »

Cyr. de Bergerac, A. III, sc. 11, p. 144.

cuistrerie :

Manque dans D. G. « Ces innocentes créatures ont porté leur faix... de ces programmes iniques que l'orgueil démocratique et le patriotisme bourgeois élevèrent comme les Babels de la cuistrerie. »

An. France, *Jardin d'Épicure*, p. 197.

culasse :

D. G. donne de ce mot quatre sens différents. Il en a évidemment un cinquième dans le texte suivant : « Pour exprimer ce sentiment (la poésie de la grosse vie plantureuse), Rubens, dans sa *Kermesse*, a élargi les troncs, épaissi les culasses, tordu les reins, enluminé les joues, ébouriffé les cheveux. »

Taine, *Phil. de l'art*, 1re p., ch. I, v, t. I, p. 32.

cultisme :

Manque dans D. G. « En dépit de l'Espagne et de l'Italie... ni la préciosité, ni le cultisme n'avaient triomphé d'un vieux fonds gaulois » (Brunetière, *Évol. des genres*, p. 90).

Nisard (*Hist. de la litt. franç.*, t. II, l. III, ch. VI, p. 248) s'est servi du mot *cultéranisme* dont il attribue d'ailleurs la paternité à Lope de Vega, et qu'il cite ensuite d'après Louis Viardot ; *Études sur l'Espagne*.

cultuel :

Manque dans D. G. « Des libertés cultuelles... reçoivent de leur raison d'être elle-même leurs justes limites. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 338.

cure :

Ne s'emploie guère, au sens de *soin*, *souci* que dans l'expression courante *n'avoir cure de* ; cependant Lasserre écrit : « Le peu de cure que V. Hugo eut toujours de concevoir et de définir... ».

R. fr., p. 326.

cygne :

Équivaut à *duvet de cygne* (sens que ne donne pas D. G.) dans le texte suivant : « C'étaient des pantoufles en satin rose, bordées de cygne. »

Flaubert, *Mme Bovary*, p. 293.

(*A suivre.*) A. Jourjon.

ARGOTICA

Sous le titre de *Lois de l'Argot* [1], M. Gaston Esnault vient de nous servir un singulier mélange qu'on peut décomposer ainsi :

Une liste de coquilles ou prétendues telles ;

Quelques remarques sur les « fausses » métafores;

Des reprochés d'inexactitude adressés à mon édition de la *Vie généreuse* ;

Un plaidoyer pour le caractère *naturel* du jargon.

Nous allons suivre pas à pas l'article de M. Esnault et examiner ce qui reste debout de son échafaudage.

I

DES COQUILLES

Pour être à même de décider si telle forme argotique est autentique ou erronée, il faut posséder une connaissance assez étendue du bas-langage et du vocabulaire patois : vérité banale sans laquelle on risque de prendre l'ombre pour la réalité. C'est ce qui est arrivé à M. Esnault.

En voici un exemple :

> « .... C'est un *g* majuscule imprimé mal lu ; Delesalle lui-même avait reconnu que *cheulard*, gourmand, provient de *gueulard* » (p. 161).

1. Voir *Revue de Philologie française*, t. XXVII, 1913, p. 161 à 201.

Or, *cheulard* ne signifie pas « gourmand » et n'a rien de commun avec *gueulard*. C'est un terme du bas-langage parisien, très répandu, au sens d'ivrogne :

> Ces *cheulards*-là entraient à la mine à poivre.
> (Zola, *Assommoir*, p. 48.)

> On ne m'y repincera plus avec ces *cheulards*-là.
> (Poulot, *Le Sublime*, p. 47.)

> Nos *cheulards* dormaient sous la table au milieu d'une hécatombe de flacons.
> (Bruant, *Dictionnaire*, p. 243.)

Le mot est d'origine dialectale : Champagne, *cheuler*, boire d'un trait (Baudouin); Verduno-Châlonnais, *cheuler*, trop boire, se saoûler (Fertiault).

Donc, la correction de Delesalle et d'Esnault s'évanouit.

Voici un autre exemple (p. 181) :

> « GUENARD, GNARE, (chasse) rabatteur. Delesalle. Nous avons là une apocope soit du substantif jargonnesque *momignard*, petit garçon (Vidocq), soit de l'adjectif substantivé *mignard*, enfant, usuel en bas-Maine (Dottin).... Donc, *deleatur* guenard. »

Ici, comme dans le cas précédent, il s'agit bel et bien d'un terme réel, donné, d'ailleurs, non pas seulement par Delesalle, mais aussi par Rigaud, source autrement importante : « *Gnare* [1], *guenard*, porte-carnier, rabatteur, en terme de chasseur. »

C'est un dérivé tiré du dialectal *guener*, patauger, être trempé ou crotté (Anjou : Verrier et Onillon), le rabatteur étant forcé de battre la campagne pour forcer le gibier à passer à l'endroit où sont les chasseurs.

1. C'est-à-dire *gu'nare*, avec l'amuïssement de l'*e*.

Voici un troisième exemple, à coup sûr moins important que ceus qui pèrécdent, mais accusant encore l'audace aventureuse de notre auteur (p. 164) :

> « Je passe à des formes dues à l'erreur de lecture sur manuscrit. OMETTRE, tuer (Delesalle). C'est *On l'a occis* mal écrit, lu *On l'a omis* ; d'où un infinitif imaginaire, à sémantique douceâtre. »

Or Delesalle a emprunté le mot au Dictionnaire de Larchey, où on lit ceci : « *L'omettre*, le tuer » (Rabasse). c'est-à-dire que le policier Rabasse a communiqué ce terme à Larchey. La source, je le veus bien, n'inspire pas grande confiance pour le sens jargonnesque du mot ; mais, en lui-même, le terme est réel et il fait encore une fois sentir la pente dangereuse sur laquelle glisse M. Esnault.

Ajoutons enfin que RIGNE, rigueur (Vidocq), dans lequel M. Esnault voit (p. 176) une altération de RIGUE, prétendu abrégé de *rigueur*, est une forme parallèle à *grigne*, action de rechiguer, grimace, sens commun à plusieurs patois (Berry, Morvan, Yonne, etc.).

Maintenant, une observation métodique.

Lorsqu'il s'agit des termes de l'argot ancien, pour être en droit d'en redresser les formes qu'on suppose erronées, il faut disposer au moins d'une variante donnée par les autres éditions. Sans ce critère, toute identification est arbitraire, dangereuse même.

Soit la forme *brobuante*, bague, du *Jargon* de 1836 : cette coquille remonte à BROQUANTE, leçon de l'édition princeps de 1628. Faute de cette dernière, toute identification de *brobuante* restait sujette à caution.

C'est là le point faible des identifications de M. Esnault. Passe encore pour des termes récents et isolés : tel OTÈPINIERE = *crespiniere* (p. 164), mais comment admettre sa

correction de COUCHANT, soleil, leçon uniquement connue de la *Vie généreuse* de 1596, en *louchant*, sous prétexte que le même document nous donne *louchante*, lune ? L'argument nous paraît insuffisant, et les objections d'ordre sémantique peu sérieuses.

En passant sur les simples fautes d'impression que M. Esnault aurait pu se dispenser de corriger [1], commençons notre revue par quelques constatations positives.

Et tout d'abord par l'expression : *Bois au-dessus de l'œil-jard*, savoir et comprendre l'argot (p. 162). L'explication de ce galimatias du *Jargon* de 1849 est à la fois intéressante et ingénieuse.

Les interprétations proposées pour : ROUSTURE, interdit de séjour (p. 170) ; GANDILLE, épée (p. 175), et COUES, maison (p. 178), méritent d'être prises en considération.

La genèse enfin d'APOLOTTE, sain (p. 177), que l'auteur explique à l'aide des caractères cunéiformes, m'a beaucoup amusé : elle m'a rappelé les procédés du chien Roll, du fameux chien dont les journaus ont parlé dernièrement, et qui, pour se faire comprendre, avait imaginé un alfabet à coups de patte, alfabet, dit-on, supérieur à celui des hommes.

Par contre, en ce qui concerne MAUGRÉE, directeur de prison (1849), la forme parallèle *margrée* qu'il allègue (p. 175) vient précisément corroborer l'explication que j'ai donnée. En effet, *margrée* est la forme picarde de *maugrée* : cf. en Picardie, *maugré* et *margré*, malgré (Corblet).

Passons maintenant à un côté moins réjouissant.

SURFINE, sœur de charité (Vidocq), appellation ironique qui n'a pas besoin d'explication, ne satisfait pas M. Esnault. Il veut (p. 165) que ce soit le même mot que SURBINE,

1. Telles : *cance* pour *gancé* (p. 161), *crignole* pour *vrignole* (p. 164), *cambrion* pour *cambriou* (p. 181), etc. C'est là besogne de prôte, et non pas de critique de textes.

surveillance de la haute police (Vidocq), en voyant dans ce dernier un « radical » de *sur* (*faire*) et le suffixe *bin, bine*, « comme dans d'autres mots argotiques ». Cependant, l'argot ignore absolument un suffixe *bin, bine*, les termes comme *salbin* et *talbin*, ainsi que les verbes correspondants, étant d'origine obscure.

Payot, comptable du bagne (Vidocq), « pour *payol* ou *payou*, payeur », ai-je écrit dans mes *Sources*. M. Esnault y voit (p. 166) une coquille pour *fayol*, haricot....

De même, dans péaix, malin (« M. Sainéan est sans explication », p. 167), une fausse leçon pour un imaginaire *féaix*, induit de *fée*...

Pon, cheval (Vidocq), que M. Esnault suppose à tort induit de *ponne*, jument (Chauffeurs), ne serait que le vieus français *felon*, farouche (p. 168)...

N'est-il pas suffisant d'énoncer de pareils rapprochements pour en faire ressortir toute l'inanité ?

Mais voici quelque chose de plus curieus.

Dans la réimpression moderne (1827) du poème *Cartouche* de Granval, on lit : paffes, gros souliers, et cette forme a passé dans l'édition ultérieure du *Jargon* et dans le vocabulaire de Vidocq (1837). Je l'avais envisagée comme une onomatopée, d'après le bruit que font les gros souliers. De même que *claque* signifie à la fois « soufflet » et « gros soulier », de même *paffe*, « giffle », pouvait aboutir à désigner la chaussure à grosse semelle, les onomatopées étant de la matière plastique susceptible de plus d'une empreinte. Quoi qu'il en soit, le péché était véniel et méritait quelque indulgence; mais notre argotier est, comme le gendarme, sans pitié. Non content d'invoquer contre ce pauvre *paffe* le témoignage de l'humanité historique, il traverse les espaces pour faire appel jusqu'aux antropoïdes (p. 171) :

« Les onomatopées hipotétiques, étant filles de la paresse, ont une force d'inertie qui les rent difficiles à secouer et déloger. Quant aux onomatopées réelles, chaque peuple ayant les siennes qu'il trouve évidentes, elles sont comme les tirans imposés, qui bons ou mauvais sont pronts au qui-vive, elles sont jalouses. Des souliers... *pif-paf*? Jamais, jamais en France! Les sabots *clic-clac*, oui bien. Et les paturons dans l'eau *plic-ploc*. Depuis plus de vint-cinq mille ans qu'il y a des hommes et qui font des grimaces, il est dangereus de soutenir la candidature d'une onomatopée neuve, dangereus de prêter l'oreille dans un coin noir au mot estropié qui gémit : « Je suis une onomatopée de carrière. »

A cette sortie d'un comique accompli je pourrais répliquer simplement : « Qu'en savez-vous, cher monsieur ?.. », mais je me sens réellement rapetissé et intimidé devant un homme qui possède, classées dans ses tiroirs, les ressources verbales dont dispose l'humanité « depuis plus de vingt-cinq mille ans! »

Cette intempérance de langage devient à la longue vraiment choquante. C'est ainsi qu'à propos de la fameuse explication d'*polotte*, à laquelle j'ai déjà fait allusion, notre auteur de s'écrier (p. 177) : « Voilà comment un sigle devient une idée : Tiron engendre Cicéron. »

Et cela à propos de la niaiserie d'un quidam qui en a commis bien d'autres!

Si la correction de *paffes* en *passes* (abréviation de *passans* ou de *passifs*) est possible, celle de BOUISSE, prostitué, en *poniffe* (p. 173), et celle de MONFIER, baiser, en *monfler* (p. 178) sont malheureusement inacceptables, la première à cause de son initiale ; la deusième, à raison du sens différent que le mot a dans les patois, seuls à prendre ici en considération :

Berry, *moufler*, flairer;

Poitou, *moufler*, rechigner, rire sournoisement;

Bas-Maine, *moufler*, souffleter;

Normandie, *moufler*, bouder, faire la moue.

Nous voilà loin du sens de « baiser » : l'étimologie de *monfier*, forme à maintenir, n'est donc pas aussi « simple » que veut bien le croire M. Esnault [1].

Il ressort de l'examen de cette première partie (que l'auteur a trop bénévolement intitulée *Critique de textes*) qu'il faut nettement écarter la très grande majorité des corrections qu'il propose. Il s'est souvent trompé, en prenant pour coquilles des mots réels ; plus souvent encore, il ne tient aucun conte de la cronologie [2] et de la forme [3] des termes qu'il prétent identifier. Du reste, toutes ces corrections restent subjectives, donc arbitraires, faute des variantes qui en justifient la possibilité.

II

MON ÉDITION DE LA « VIE GÉNÉREUSE »

Cet opuscule de 1596 est un des quatre ou cinq documents de première importance pour l'historique du jargon. D'autre part, il est d'une rareté extrême, étant représenté par un exemplaire unique, celui de la Bibliothèque Natio-

1. Ailleurs, p. 185, notre auteur trouve que « M. Sainéan est trop difficile quand il reproche à Fr. Michel d'avoir tenu secrète l'étimologie de coq, cuisinier, et qu'il note terme douteus ». M. Esnault n'a rien compris aus deus passages ausquels il fait allusion : dans le premier (*Sources*, II 58), *coq* figure parmi les termes, dépourvus de toute indication de source ; et terme douteus » (II, 317) veut dire là : n'appartenant pas au jargon.

2. Cf. à propos de *marron*, sel : « Tant pis pour la première édition..... »

3. Voir ci-dessus nos remarques concernant : *surbine*, *féaix*, *payot*, *pon*, etc.

nale; enfin, les réimpressions qu'on en a données sont plus ou moins défectueuses.

Autant de raisons pour imposer au nouvel éditeur l'attention la plus scrupuleuse. Aussi, en insérant le texte de ce document dans les *Sources de l'Argot ancien*, me suis-je efforcé d'en fournir une reproduction absolument fidèle, contrôlée sur l'original à différentes reprises, mot pour mot et frase pour frase.

Quelle ne fut donc pas ma stupéfaction en lisant ces lignes de M. Esnault (p. 179) :

> « Comme M. Sainéan souligne les infidélités de Techener et de Fournier, éditeurs de P. de Ruby [c'est-à-dire de la *Vie généreuse*], je signale que le texte de M. Sainéan est très loin d'être la fotografie de P. de Rubi, 1596, n'y eût-il que les passages dont j'ai moi-même pris copie sur Li 5 64 B (Bibliotèque Nationale). Ainsi p. 4 « cette *foere* de gens » ; Sain. : « Ceste *sorte* de gens », ce qui est une conjecture... ; même page : « *blasmer* le *Discours* de ce livre » ; Sain. : « blasmer *les discours* de ce livre », correction de M. Sainéan en faveur de son faus-sens sur *discours* (qui signifie : plan, économie du récit, et non développement parlé). Les travailleurs éloignés de la Table de la Réserve auraient aimé une reproduction servile. »

C'est clair, n'est-ce pas? Je m'en fus donc, ahuri, à la Bibliotèque Nationale pour revoir le petit bouquin qui m'aurait joué un si vilain tour. Je l'ouvre à la page 4 et j'y lis (l'impression en est très nette) : « Ceste SORTE de gens »... et sur la même page : « ...blasmer LES DISCOURS... »

Et de même, p. 9 : « qui *ambie* o *nosis* (et non pas : qui *ambienosis*, comme prétent M. Esnault, qui me reproche d'avoir « restitué » cette leçon !)

Aucun doute n'est possible. De même que, dans les pages précédentes, notre auteur avait pris pour des fan-

tômes des mots parfaitement bien portants, de même, cette fois, il attribue à ma réimpression toutes les erreurs grossières de sa propre copie [1]. Et cela avec la rigueur du juge qui prononce une sentence : « Le texte de M. S. est *très loin* d'être la fotografie... *correction* de M. S. en faveur de son *faus-sens*..... »

Comment expliquer un pareil procédé ? Je m'abstiens pour le moment de le qualifier. J'attens de la probité scientifique de M. Esnault qu'il vienne déclarer ici-même, qu'il a confondu sa copie farcie d'erreurs avec le texte tel qu'il est reproduit dans mes *Sources*.

III

DES MÉTAFORES

Les réflexions de M. Esnault sur la matière ne nous touchent guère. Comme il n'apporte aucun fait nouveau et se borne à des considérations d'ordre plutôt sentimental, il est superflu d'entamer une discussion à ce sujet.

D'ailleurs, les choses les plus évidentes se présentent à son imagination entourées d'un épais brouillard, et alors il se laisse aller au gré de sa loquacité habituelle.

Soit les termes de marine PAVILLON et PAVOIS qui sont devenus en argot les expressions de la folie. Quoi de plus naturel ?

Un *pavillon*, c'est un quadrilatère d'étoffe, un étendard arboré au mât de l'arrière ; un *pavois*, c'est une tenture, en toile ou en drap, autour des bastingages ou des hunes. L'un ou l'autre tourne, ou plutôt flotte, à tout vent, et

1. Si j'ai partout imprimé *anticle* au lieu de *antiele*, c'est que Pechon de Ruby lui-même écrit tantôt *antiele*, tantôt *ancicle* et tantôt *antigle* : la leçon *anticle*, pour *antiele*, s'imposait avec la dernière évidence.

cette instabilité a été prise comme l'image du délirant qui bat la campagne. Voici le commentaire de M. Esnault (p. 192) :

> « Mais jamais les Français, même vers 1815, n'ont brouillé dans leur tête drapeaus et girouettes. C'est la girouette qui « tourne à tout vent » et se voit mépriser pour n'avoir pas de suite dans ses serments. Celui qui n'a « pas de suite dans les idées », l'étourneau, a son excuse dans son tempérament. Sur la maison stable, la girouette est mobile ; contraste, et ridicule pour elle. Mais le navire, lui, est plus incertain de sa direction que le pavillon sous lequel il navigue. Un *pavillon* ne doit pas être exactement le fou d'Esquirol, mais tout déraisonneur, et je pense que le *pavillon* est premièrement l'ivrogne, qui est *paf*. Extension aisée du sens... puis suffixation calembourique. *Pavois*... même absence d'image et calembour analogue. »

Donc, partout coquilles et jeus de mots. C'est là une véritable hantise.

Voici encore quelques exemples :

Dans mon *Glossaire*, j'avais rapproché *coquillon*, pou, du moyen français *coquillon*, capuchon de téologien ou de moine. Les appellations analogues, *espagnol* et *grenadier*, c'est-à-dire (pou d') Espagnol et (pou de) grenadier, montrent que *coquillon*, avec ce sens, doit s'entendre (pou de) coquillon. Tous ces noms font allusion à la malpropreté soit des individus comme tels (espagnol, grenadier), soit à celle du capuchon que portaient jadis les maîtres en téologie.

De même, ROUE, justice et juge d'instruction : si la justice est ici envisagée comme un supplice, l'interrogatoire en est un autre : il rappèle le travail de la roue que le forçat fait tourner sans trêve. Cette explication est corroborée par

son dérivé *rouin*, prévôt, c'est-à-dire justicier qui condamne à la roue.

Et de même, POTEAU, ami intime, camarade dévoué, signifie proprement jambe, grosse jambe, association d'idées parfaitement justifiée par les rapprochements sinonimiques suivants :

Gigal, compagnon ouvrier ;
Gigolo, ami de cœur ;
Zigue, camarade.

Le premier et le deusième, représentant des dérivés de : *gigue*, gigot, jambe ; le dernier, reflet dialectal (Berry, Suisse) du même mot.

Cette association d'idées — jambe ou gigot pour camarade ou bon compagnon — quelle qu'en soit la raison d'être (cf. dans le langage familier, une *grande gigue* pour une fille grande et alerte), est de celles qui s'imposent à l'attention. Aussi a-t-elle été admise par un autre spécialiste, M. Dauzat : « Les idées de *camarade*, *amant*, etc. ont été exprimées à l'aide du mot *gigue*, soit sous sa forme française additionnée d'un suffixe (*gigolo*, et plus récent *gigolette*) sont sous sa forme méridionale (*zigue*) [1]. »

Malheureusement, ces explications ne sont pas du goût de M. Esnault et voici les singuliers aforismes qu'il débite à cette occasion (p. 193).

> « Dangereuse aussi les explications qui ne font naître aucune lumière, les métafores sans image.
>
> Quand je lis... *coquillon*, pou... *roue*, justice... *poteau*, ami intime [2]..., je crois rêver, et rêverai, jusqu'à ce que je lise que les savates s'appèlent des *marmites* parce qu'un

1. *La Défense de la langue française*, 1912, p. 155.
2. Suivent les explications données ci-dessus.

Auvergnat en a trouvé une dans son potage.., jusqu'à ce que les inculpés activent fébrilement le *tread-mill* de leur interrogatoire, jusqu'à ce que ma *jambe* soit le plus dous des vocatifs, — d'un mot, jusqu'à ce que les homonimes soient *a priori* des sinonimes, ou des aspects d'un mot unique. »

Sans commentaires...

Remarquons seulement que cette répugnance pour la métafore est, chez M. Esnault, de vieille date. Elle apparaît déjà dans la préface qu'il a écrite, en 1901, pour la *Bibliografie* d'Yves-Plessis. On y apprent, entre autres, que « le vieus mot *ance*, eau, est le fils du latin *aqua* », que « le policier *roussin*, le juge d'instruction, est le *roué*... purs CALEMBOURS », et plus loin : « Dès le temps de Villon — (?) — un *rouen*[1] signifiait gendarme, CALEMBOUR aussi ».

En un mot, la métafore est comme absente du jargon. Ce langage secret, essentiellement métaforique, ne serait constitué que de coquilles et de jeus de mots, et l'auteur vient de nous donner des échantillons des unes et des autres.

Si la première partie de l'article de M. Esnault offrait quelques résultats positifs, cette segonde partie ne renferme malheureusement aucune donnée qui vaille. La téorie calembourique de l'auteur ne mérite pas qu'on s'y arrête.

IV

CONVENTIONNEL OU NATUREL ?

Le jargon a-t-il été une langue spéciale d'un caractère artificiel ou bien s'est-il développé naturellement à l'exemple

1. Grafie erronée pour *rouin*, prévôt de la maréchaussée, terme qu'on lit pour la première fois dans le *Jargon* de 1628.

des patois et du bas-langage ? On sait que je penche vers la première hipotèse, et on me l'a assez reproché. M. Esnault, à son tour, ne peut suffisamment déplorer mon erreur à cet égard (p. 198) : « On demeure déconcerté de voir ce chercheur, ce trouveur, s'attarder désespérément à ce principe *a priori* dénué de toute observation que l'argot est un langage conventionnel. »

Me sera-t-il permis de m'expliquer une fois de plus ? Il ne s'agit pas chez moi, comme chez mes adversaires, d'une idée formée *a priori* et qui cadre mal (ou ne cadre pas du tout) avec les faits. Ces faits sont d'ordre historique et linguistique.

I. *Arguments historiques.* Le premier document jargonesque, celui des Coquillards dijonnais de 1455, dicté par un pauvre barbier illettré, nous fait connaître que

> « ... lesdiz Coquillars ont entr'eulz un langaige exquiz que aultres gens ne scevent entendre, *s'ilz ne l'ont revelez et aprins...* »

Et le dernier document important du jargon, celui des Chauffeurs d'Orgères de 1800 — pour prendre les deus points extrêmes de l'historique du langage des malfaiteurs — nous fait savoir que, pour les jeunes voleurs de la bande des Chauffeurs, il y avait spécialement

> « un *instituteur de mioches* (apprentis voleurs) qui s'appliquait surtout *à leur apprendre à parler l'argot*. »

Que valent toutes les assertions antropologiques en présence d'affirmations documentaires aussi catégoriques ? A-t-on jamais soutenu d'un patois ou d'un parler vulgaire qu'il fût *révélé et appris* à l'âge adulte ?

De plus, si nous consultons les documents intermédiaires[1]

1. J'en ai cité les plus caractéristiques dans la préface des *Sources de l'Argot ancien* et au glossaire, v° *Jargon*.

entre ces deus dates extrêmes — 1455 et 1800 — nous apprenons des faits encore plus édifiants. On lit dans le *Jargon* de 1628 :

> « Les vieus merciers *ordonnerent un certain langage entr' eux*... Il arriva que plusieurs merciers trouverent [aux foires] grande quantité de pauvres gueux... et *leur apprindrent leur langage* et ceremonie. »

Et cela avant l'institution des Archisuppôts, spécialement chargés plus tard d'*enseigner* le jargon.

Encore une fois, en présence de pareils faits, peut-on sérieusement répéter que la conception du jargon comme un langage conventionnel est « un principe *a priori* dénué de toute observation » ? Justement, je ne me suis pas laissé guider par des principes, mais uniquement par les faits.

II. *Arguments linguistiques*. Dans ce langage secret qu'a toujours été le jargon, le sens des mots — tous ou à peu près empruntés des patois — a été modifié suivant des vues particulières, ce que j'ai appelé la *mentalité spéciale* des argotiers. M. Esnault raille impitoyablement cette pauvre « mentalité », mais lorsqu'il se met à réfuter les singulières métafores qu'elle a produites, il en revient bredouille. Sa réfutation a tout à fait l'air d'une parodie (p. 200) :

> « *Anse* et *oreille*. On dit l'*oreille* d'une écuelle..., aller et retour.
>
> *Creus* et *maison*. *Trou* = maison est tout populaire, et les trous sont creus.
>
> *Longue*, année, et *lourde*, porte, sont compris sans plus d'effort ésotérique que... *rond*, sou, à première audition, par tout le monde. »

Par tout le monde! Comment se fait-il alors que jamais patois ou parler populaire n'a eu recours à de pareilles

appellations ? Il s'agit donc de conditions spéciales, d'une mentalité à part, en un mot de quelque chose de convenu et d'artificiel.

Voilà les faits historiques et linguistiques. Ils sont en pleine contradiction avec l'hipotèse d'un développement *naturel* du jargon. D'ailleurs, un de nos savants les plus autorisés, M. A. Meillet, vient de se rallier à notre manière de voir[1] :

« On s'est demandé si l'argot était vraiment une langue ayant eu un développement normal. M. Sainéan ne l'admet pas. La question est mal posée. Il ne s'agit pas d'une langue à proprement parler, mais d'une langue spéciale à l'intérieur du français. Une langue spéciale n'a, on le sait, ni prononciation ni grammaire propre ; elle est définie uniquement par un vocabulaire particulier. Ce vocabulaire est soumis aux altérations qui ont lieu dans les vocabulaires, et notamment dans ceux des langues spéciales. Mais, de plus, fait pour n'être pas compris de tout le monde *et réglé par des autorités qui avaient qualité pour le modifier* — des textes précis l'affirment — l'argot a subi des remaniements systématiques, et constamment des mots nouveaux ont remplacé des vocables qui devenaient trop connus. En fait les ballades argotiques de Villon demeurent à peu près inintelligibles, quoique des mots connus des Coquillards s'y retrouvent. *M. Sainéan a donc raison de dire qu'on est ici en présence de conditions toutes particulières.* »

Cette adésion du premier de nos linguistes en vaut pour moi bien d'autres.

L. Sainéan.

1. *Bulletin de la Société linguistique de Paris*, octobre 1913, p. CCXCII à CCXCVI (compte rendu des *Sources de l'Argot ancien*).

CONTRIBUTION

A LA

LEXICOGRAFIE DE L'ARGOT ANCIEN

On sait quelle impulsion vigoureuse a été donnée récemment aus études filologiques sur l'argot par les deus ouvrages de M. Lazare Sainéan [1]. Les observations et les listes qui vont suivre se réfèrent constamment à ces ouvrages, et en particulier au « Glossaire étymologique » qui termine le segond ; elles n'ont d'autre but que de compléter et d'améliorer sur quelques points un travail lexicografique qui marque un progrès si considérable sur les travaus antérieurs du même genre.

I. — *Glossaire inédit du XVIe siècle.*

Voici d'abord un petit glossaire qui se trouve noyé dans les papiers bigarrés du chirurgien Rasse des Nœux, conservés à la Bibliothèque Nationale. Il occupe les f°s 112 v° et 113 r° du ms. fr. 22561. Il n'est pas d'une écriture toujours claire, et la nouveauté des termes ne permet guère de conjectures au lecteur : aussi ai-je éprouvé quelques incertitudes, traduites ci-dessous par des points d'interrogation. Le texte est écrit sur deus colonnes, la colonne de gauche étant occupée par l'argot et celle de droite par une traduction qui n'est malheureusement ni

1. *L'Argot ancien*, 1 vol., 1907 ; — *Les sources de l'argot ancien*, 2 vol., 1912.

bien littérale ni bien française. Dans ce médiocre glossaire des mots isolés alternent avec des bribes de dialogue et avec des frases fabriquées vaille que vaille. Ce petit document ne peut se dater avec précision ; mais il est certainement de la segonde moitié du XVIe siècle et il doit être antérieur à la *Vie généreuse des Mercelots*. Sa date ancienne ajoute à l'intérêt qu'il présente d'ailleurs par le nombre relativement grand de mots jusqu'ici inconnus qu'on peut y relever.

JARGON

Fouquez[1] moy de l'artoys pour casser et de la crie et du piuois pour pialler gourdement.

Pour bier suz le grand trimar auec la flambe à d[e]ux proues[2] pour cosnyr le marpault au coin du sabre et monter suz le gallier auec sa sauatte pour bier à la tassettière pour pialler auec la mitte.

Des Passants ou gobelets.

Des tyres.

Le germont, le courmont et la restrainte.

La lime.

Le volant.

Le comble.

Le habin du sabre vous morfie les courbes et le begnim (?)[3] la galiere (?)[4] et le talard vous foucque le chic au cul de la roullante au au (sic)[5] la matte.

Donnez moy du pain pour menger et de la chair et du bon vin pour boire bravement.

Pour aller suz le grand chemin avec l'espée à deux mains pour tuer le marchand au coin du boys et monter suz son cheval avec sa bourse pour aller à la taverne faire bonne chere avec la putain.

Des soulliers.

Des chausses.

Le pourpoint, le collet et la ceincture.

La chemise.

Le manteau.

Le chappeau.

Le loup du boys vous mange les jambes et la corde pour pendre et le bourreau vous donne le fouët au cul d'une charrette par les rues.

1. On pourrait lire tout aussi bien *Fongnez*, mais je ne vois pas le sens que présenterait ce verbe ; en revanche, *fouquer* est bien connu comme sinonime de « donner ».

2. Lecture incertaine. Voir ci-dessous : *Proues*.

3. Lecture difficile. On peut lire aussi *beguim*.

4. On pourrait lire aussi *galieuse*.

5. Je lis : « *à vau* ».

La Badiche.	La fleur de lyz.
La Hondre.	Un marché ou une foire.
Des pinsseux.	Des cyseaux.
La peausse.	Un lict.
Des Esclaues.	Des l'inseulx.
Une sombre.	Une robbe.
Les arches.	Des galeres.
Suz quel flot biez tu ?	Ou vas-tu ?
J'embye suz le grand trimar.	Je vay suz le grand chemin.
Suz quoy embyez tu tessierre ?	Ou vas tu toy mesmes ?
[f° 113 r°] Je n'embye ny suz le grand trimar ny suz le petit mais je embye a barbetter les tires a tirer le torchon à haller la sauatte et aller suz la sorne carder la laine et a gauouiller (?) la hacquenée.	Je ne vay ne suz le grand ne petit chemin, mais j'entends bien à tirer les cappes les soirs et les manteaux et à tirer les bourses et mouchoir des chausses.
Un rond.	Un sol.
Un mago.	Un teston.
Un grain.	Un escu.
Un combrye.	Une livre ou XX sols tournoys.
Messiere.	Moymesme.

Nous reprendrons maintenant, par ordre alfabétique, en les accompagnant de courtes remarques, les mots et expressions, du texte précédent qui ne figurent pas dans le Glossaire étymologique de M. Sainéan, ou qui, tout en y figurant, me paraissent prêter à quelques observations supplémentaires.

Arches. Galères. Pour l'étimologie, on peut hésiter entre *Arche de Noe* et *arche* signifiant « coffre ».

Badiche. Fleur de lis. La fleur de lis étant en quelque sorte « badigeonnée » sur l'épaule du forçat, on aimerait à rattacher *badiche* à *badigeon* dont l'étimologie est il est vrai inconnue et dont le premier exemple noté provient de Furetière.

Barbetter : « barbetter les tires », farfouiller dans les chausses. Doublet de *barbotter*, mot bien connu, non seu-

lement au sens propre, mais au sens figuré de « fouiller » (afin de voler).

Begnim ou Beguim. Lecture incertaine. Mot inconnu.

Carder la laine. Voler le manteau. Expression amusante, qui contient un jeu de mots sur le double sens du mot *laine* (voir ci-dessous, *Laine*, manteau).

Casser. Manger, « casser la croûte ». M. Sainéan cite la métafore *casser* = avouer (manger le morceau), mais ne cite pas le terme dans sa signification concrète.

Chic, dans la locution « fouquer le chic », donner le fouet. Le bourreau « fouquait le chic » au cul de la charrette. Si le glossaire de M. Sainéan ignore le mot *chic*, il connaît le verbe *chiquer*, battre; mais le rapport sémantique entre l'idée de « manger, mâcher », et celle de « battre » nous paraît beaucoup moins clair qu'à M. Sainéan. Le verbe *bâfrer*, qu'il allègue, signifie en effet « battre », « donner une *baffe* (var. une *baffre*), mais il n'est nullement prouvé que ce verbe ne fasse qu'un à l'origine avec *bâfrer*, « manger ». A côté du subst. *baffe* (auquel est venu plus tard s'ajouter un *r* adventice), l'anc. fr. connaissait le subst. *buffe*, « soufflet » (d'où : *buffer*, *buffeter*, etc.), et ces mots n'avaient rien à faire avec l'idée de comestible. Quant aus mots *dariole*, *talmouse*, *tarte*, que M. Sainéan cite à l'appui de son hipotèse, — il eût pu y joindre *prune* et bien d'autres mots encore, — ce sont là des euémismes goguenards qui s'appliquent au coup reçu, « encaissé », et non au coup donné et qui n'ont jamais abouti à des verbes actifs *darioler*, *talmouser*, *pruner*, etc. Même si un querelleur, en levant le poing sur un adversaire, a pu lui dire en gouaillant : « Tiens, avale cette chique ! » il ne s'ensuit nullement que nous ayons là l'origine de l'argot *chiquer*. Le subst. masculin *chic*, antérieur de plus de deus siècles aus premiers exemples connus du fém. *chique* (de tabac), est

peut-être une onomatopée [1], ou peut-être un parent du substantif *chiquenaude* ; au reste, cette dernière hipotèse ne nous avance guère, puisque l'étymologie de *chiquenaude* est elle-même inconnue [2].

Courmont. Collet. On voit tout de suite que ce mot est formé du suffixe argotique *-mont*; mais il est beaucoup moins facile de deviner ce que peut représenter le radical [3].

Esclaves : Draps de lit.

Flot, dans la locution « sur quel flot bies-tu ? » (Où vas-tu ?).

Fouquer le chic, administrer le fouet. Voir chic.

Galiere ou Galieuse. Lecture incertaine. Mot inconnu (il ne saurait être question ici de *galière*, jument).

Gavouiller. Lecture mal assurée (on pourrait aussi bien lire : *gomouiller*). Le contexte ne renseigne guère, puisque le mot *haquenée*, complément direct de *gavouiller*, aurait besoin lui-même d'une définition. Cependant l'ensemble

1. Cf. *clic-clac*. Je note la locution *de chic et de chac* (de côté et d'autre) dans la farce de *la Tasse*, de Claude Bonet (*Recueil de pièces rares*, [par G. Brunet], Paris, Barraud, 1873, t. III, p. 6) :

Il me faut *de chic et de chac*
Tascher d'attraper quelques lippes.

2. Les deus mots *chic* et *chiquenaude* se trouvent rapprochés dans un passage de Noël du Fail qui, s'il n'élucide guère la question d'origine, n'en est pas moins curieus. Il s'agit des turbulents écoliers d'Angers à qui l'autorité avait interdit de tarabuster à l'avenir un procureur qu'ils poursuivaient sans cesse dans les rues en l'appelant *Chiquanour*. Pour tourner l'arrêté, ils abrègent le sobriquet et disent seulement *chic*, *chic*, sur le passage de leur victime ; et le conteur ajoute « que ce mot de *chic chic* bien enté pouvoit facilement et de gré à gré engendrer une *chiquenaude* » (*Œuvres facétieuses* de Noël du Fail, éd. Assézat, t. II, p. 14.)

3. Serait-ce *courbe-mont* ? En argot l'adj. *courbe* substantivé désignait non seulement les jambes, mais aussi les épaules, sur lesquelles était posé le collet.

de la frase paraît indiquer que nous avons affaire à un des nombreux substituts argotiques de « voler ». En ce cas, on pourrait rapprocher un verbe *gabouiller*, que M. Sainéan examinait récemment dans ses *Étymologies lyonnaises* [1] et qui veut dire « remuer l'eau sale, patauger ». (Voir ci-dessus : *Barbetter*.)

Germont, pourpoint. Déformation probable de *georget* (Sainéan) avec le suffixe argotique *-mont* (Cf. ci-dessus *courmont*; Sainéan : *gilmont* (gilet), *billemont* (billet), etc...

Gobelets, souliers. Métafore assez aisée à comprendre.

Habin au sens de « loup ». Le mot est connu depuis longtens au sens de « chien ».

Hacquenée. Terme non traduit dans la colonne de droite et dont le sens m'échappe [2].

Hondre, marché ou foire.

Laine. Manteau, dans la locution pittoresque « carder la laine ». Cette métonimie est bien connue (cf. Sainéan, *Sources*, I, 60), et Littré lui-même mentionnait le *tire-laine* et le *tireur de laine*. Néanmoins *laine* au sens de « manteau » devrait figurer dans un glossaire d'argot, et on se demande pourquoi M. Sainéan n'a pas cru devoir l'introduire dans le sien. La locution *tirer la laine* est dans la *Satire Menippée* (éd. Read, p. 138). Nous retrouverons *laine* (manteau) dans la *Nephelococugie* (1579), où ce mot fait partie d'une frase argotique.

Mago, « teston ». C'est sans doute le même mot que *magot* (argent caché).

1. *Revue de Philol. fr.*, 1908, p. 120-121.

2. Je ne connais d'emploi comique du mot *haquenée* que dans les périfrases « haquenée des Cordeliers », « haquenée Jean des Plantes », qui désignent des pieds ou des souliers. Après tout, il n'est pas impossible que dans notre document d'argot *haquenée* soit pris dans son sens propre : il s'agirait du vol d'un cheval.

Messiere, moi-même. Simple variante grafique de *meziere*, qui est dans Sainéan.

Mitte, « putain ». C'est peut-être une faute de copiste pour *mille*. Mais les deus *t* sont parfaitement nets. Si nous les admettons comme autentiques, nous verrons dans *mitte* une des nombreuses dénominations caressantes du chat (cf. *miton*, *mite*, *mitou*, *mitaine*, etc..).

Peausse. Lit. Sainéan a des articles *peau*, *peausser*, *piau*, *piausser*.

Pia[i]ller. Boire. M. Sainéan définit « boire souvent ». Pourquoi « souvent »? Il ajoute : « dérivé inconnu aus documents jargonnesques. » Mais il l'avait signalé lui-même (t. I, p. 303) dans un sonnet en jargon parfaitement autentique. Comme beaucoup de fabrications de l'argot ou de la langue comique, comme *souffrante* (allumette), comme *pinson* que nous citerons tout à l'heure, *piailler* (boire) forme équivoque : il coïncide d'une façon amusante avec *piailler* (pousser de petits cris).

Pinsseux (ou : Pinceux), ciseaus; sans doute des ciseaus non tranchants, distincts des *fauchans* que signale M. Sainéan.

Proues ou Prones, mains, dans la loc. « épée à deux proues ». Bien que la lecture ne soit pas absolument certaine, *prones* est presque assuré et je crois même distinguer un tréma sur l'*n*. Le mot est d'ailleurs inconnu. Comme le petit glossaire du ms. Rasse des Nœux est évidemment une copie, il est permis de conjecturer que le scribe a commis quelques erreurs de transcription. N'y aurait-il pas dans *prones* un *r* de trop[1] ? Si nous enlevons cet *r*, nous trouvons le mot anc. fr. *poue* ou *poe* (patte, griffe) dont l'argot s'est en effet servi au sens de « main », comme le prouvent

1. Le copiste aurait subi l'influence de *proue*, qu'il connaissait, alors que *poue* avait disparu de la langue usuelle du XVIe siècle.

les *Ballades* de François Villon [1], et en particnlier la ballade V, dont le refrain met les compagnons en garde contre la terrible « poue du marieux ». On se demande pourquoi M. Sainéan n'a rien dit de ce mot et lui refuse place dans le Glossaire. Sans doute c'est un mot bien français; mais l'argot l'avait adopté au sens ironique de « main humaine ». Avec cette acception, il me semble qu'il devrait figurer dans un lexique de l'argot ancien.

Restrainte. Ceinture. M. Sainéan ne connait qu'*estreignante*, qui provient de la « Vie Genereuse ».

Roullante. Charrette. M. Sainéan note le masc. *roulant* (fiacre) dans l'argot moderne.

Savate. Bourse; « haller la *savate* », c'est voler la bourse. Le « Glossaire étymologique » ne connait *savate* qu'au sens de « poule ».

Sombre. Robe, sans doute à cause de la couleur : adj. substantivé (cf. *la dure*, etc...).

Talard, bourreau. M. Sainéan cite *taulart* et *tollard*, qu'il dérive de *taule* (chambre, dépôt du greffe). Cette étimologie est-elle exacte ? Je l'ignore. Il se peut fort bien que, malgré les apparences, *talard* n'ait rien à voir avec *taulard*. Dans une ballade de Villon (n° IV des ballades en jargon), « la baudrouse de quatre *talle* » paraît bien désigner le fouet à quatre lanières. Or le bourreau était précisément le fouetteur.

Tassetière. Taverne. M. Sainéan cite dubitativement *tatiere*, et ajoute : « peut-être taverne ». Nous en sommes certains maintenant. Mais la forme donnée par le filologue est défectueuse et l'a induit à chercher un rapprochement sans valeur avec *táte-vin* (ivrogne). Si l'on se reporte au passage du *Mystère de Saint-Christophle* d'où a été tiré *tatiere* [2],

1. Ballades V, VI, X.
2. *Sources de l'argot*, I, p. 278.

on s'aperçoit que le vers est faus et n'a que set sillabes au lieu de uit. Ce n'est pas à *taster* qu'il fallait songer, mais à *tasse*. Rien de plus naturel.

Tessiere. Toi-même. Simple var. grafique de *teziere* (cf. Sainéan).

Tires. Chausses. Sainéan connaît : *tirandes, tirantes, tirans, haut-de-tire.*

Torchon n'est pas traduit, mais paraît bien signifier « mouchoir » dans la locution « tirer le torchon ».

Somme toute, ce glossaire minuscule nous a fourni une trentaine de termes nouveaus ou se présentant avec des acceptions intéressantes et en partie nouvelles. Cette proportion doit inviter à la prudence les lexicografes de l'argot. Que de choses restent encore à découvrir dans ce domaine à peine exploré !

A cette constatation M. Sainéan me permettra de joindre quelques critiques à l'adresse de son Glossaire si méritoire et si savant, mais nécessairement provisoire. A propos des mots *laine*, *piailler*, *poue*, j'ai déjà eu l'occasion de marquer ma surprise de le voir écarter du répertoire de l'argot ancien des mots qui en faisaient certainement partie. Dès qu'un mot existe en vieus français, il est écarté par M. Sainéan sans autre formalité : Godefroy l'a admis, que Godefroy le garde [1] !

Que M. Sainéan ait souvent procédé à ces exclusions sans beaucoup de raison ni de conséquence, c'est ce qu'il nous serait assez facile de montrer. Soit par exemple le mot *ravaut* (bâton). Ce mot, dit-il, est « sans rapport avec le jargon » *Sources* II, 35 ; et une bonne preuve, c'est que Godefroy l'admet et le définit dans son Dictionnaire (*Sources*, II, 263, n. 2). Or Godefroy, à l'art. *Ravel* 1, contient en tout et pour tout deus exemples du

1. *Sources de l'argot*, II, p. 263, n. 2, et *passim*.

XIVe siècle où *ravel-ravault* est employé dans son sens propre, sans aucune acception comique ou jargonnesque. Les seuls exemples que l'on en connaisse par la suite (Villon, *Actes des Apôtres*, Coquillart, *Testament de Ragot*) ont tous un caractère argotique bien marqué. Au lieu d'admettre sans aucune preuve que *ravaut* a vécu de sa vie normale, dans le français de tout le monde, au cours des XVe et XVIe siècles et ne se rencontre que par accident chez des écrivains argotiers ou argotisants, n'est-il pas plus rationnel de considérer, jusqu'à nouvel ordre, que ce mot, dont l'existence parait avoir été assez courte et peut-être confinée dans une province, a été de bonne heure recueilli, adopté par le jargon, qui l'a fait sien, tandis que la langue usuelle l'ignorait ? Serait-ce la seule fois que l'argot aurait hérité des dépouilles de l'ancien français ?

Par contre, il est surprenant que malgré ces principes sévères qui lui faisaient écarter *ravaut* et *poue*, M. Sainéan ait accueilli bon nombre de mots qui appartenaient au vocabulaire général de l'ancienne langue et se trouvaient dans Godefroy. Je me garde bien de protester, mais je note l'inconséquence. Ainsi, en feuilletant le « Glossaire étymologique » à la lettre P pour voir si j'y rencontrerais quelque chose d'analogue à *proue* ou *prone*, je tombe sur l'article *Proye* (var. *proais*), « anus ». Une étimologie bizarre rattache ce mot à « proue de navire ». Assurément il appartient à l'argot; mais il est non moins sûr qu'il appartenait à l'ancienne langue. Godefroy, pris pour critérium par M. Sainéan, cite à l'art. *Prois* un exemple de Watriquet de Couvin, et j'ajoute qu'une « noise du *prois* » résonne au v. 1091 du *Jeu de la Feuillée* : ceci, entre parentèses, nous reporte à une époque fort antérieure à celle où apparaissent les premiers exemples du mot d'emprunt italien *proue* [1].

1. Ajoutons que dans les deus exemples de Watriquet et d'Adam

La conclusion est qu'il n'y a pas de frontières toujours nettes entre l'argot d'une part et d'autre part la langue comique, ou le « bas-langage » comme l'appèle M. Sainéan, ou tout simplement le vieus-français. Quand un mot est visiblement considéré comme jargonnesque par les contemporains, acceptons-le comme tel, du moins jusqu'à plus ample informé.

II. — *Petits textes argotiques du XVIe siècle.*

On s'aperçoit, en parcourant les *Sources de l'Argot ancien*, que dans l'intervalle compris entre le premier ouvrage et celui-ci M. Sainéan a dépouillé avec soin des textes du XVIe siècle d'abord négligés par lui comme n'étant pas spécialement argotiques. Ce dépouillement est utile : dans notre pénurie de documents sur l'ancien jargon, nous n'avons pas le droit de dédaigner les menues indications éparses que peuvent nous fournir les œuvres et opuscules facétieus, si abondants à cette époque. Il ne reste plus guère à glaner après M. Sainéan. Glanons cependant.

Dans la pièce en vers intitulé *Les Souhaits du monde,* j'aurais souligné et retenu, non seulement les termes *mille*, *royllarde* et *tollart* (*Sources*, I, 276), mais aussi l'adjectif substantivé *massis*, au sens de « prison ». Le Glossaire Étymologique se borne à rappeler l'expression « coffres massis », qui est dans Villon. La chute possible du déterminé était à noter.

Les Regrets et Complaintes des gosiers alterez[1] mettent un de leurs couplets dans la bouche des larrons ; ledit couplet présente un exemple de *mince* (denier) notablement plus

de la Halle, *prois* conte pour une seule sillabe : un dérivé de *proue* (avec le suffixe *-ais* ? ?) aurait eu certainement deus sillabes.

1. Pièce publiée dans Montaiglon, *Anc. poésies fr.*, VII.

ancien que celui des *Serées* de G. Bouchet et nous fait connaître la locution *accourcisseurs de pendans* [1]. Comme l'a très bien montré M. A. Thouas dans la *Romania* de 1909, Montaiglon avait fait erreur en traduisant *pendant* par « corde de potence ». Il fallait comprendre : « coupeurs de bourses ». Le Glossaire Étymologique de M. Sainéan signale seulement le féminin *raccourcisseuse* (voleuse), et s'il note le féminin *pendante* (chaîne de montre, boucle d'oreille), il ignore le masc. *pendant* (bourse) [2].

Le *Testament de Ragot* a été lu et utilisé par M. Sainéan. Mais il eût pu, ce me semble, en retenir aussi le mot *pinson* [3], dont le sens, d'après le contexte, est évidemment celui de « voleur » (voir : Gloss. Étymol., *pincer*, voler). Ce *pinson* a une certaine grâce pittoresque. Le même texte offre encore des mots de jargon dont l'explication est difficile, mais qu'il était bon de signaler avec un point d'interrogation : *grevarain*, sinonime de « cagnardier », *gueux de Lubie*, désignant également une variété de coquins [4].

La *Satyre Menippée* énumère parmi les gens de sac et de corde, non seulement les *forgueurs* (faussaires, faus monnayeurs), — terme inscrit au Gloss. Étym., — mais aussi les *haut-gourdiers* (sans doute : « haute pègre »), — terme qui aurait dû être noté.

Dans la grande revue aristofanesque que l'Angevin

1. Montaiglon, *Anc. poésies fr.*, VII, p. 83.

2. Il est question des « couppeurs de *pendans* » dans les *Nouv. Récréat. et joyeux Devis* attribués à des Periers (nouv. LXXIX).

3. Montaiglon, *Anc. poésies fr.*, V, 150.

4. Cependant le Gloss. Étym. admet un mot *lubie*, avec renvoi à Villon, sans explication. *L'Argot ancien* (1907) faisait place à un mot *ludie* (coquin), qui a disparu en 1912. — Le *Testament de Ragot* cite encore parmi les gueus les *goufarins* : M. Sainéan se refuse à admettre ce mot dans l'argot (*Sources*, I, 302), mais il accueille au Glossaire la variante *goulfarault*.

Pierre Le Loyer a intitulée *La Nephelococugie* (1579)[1], la catégorie des gueus est représentée par un personnage qu'on appèle « L'Enfant de la Matte » et qui dans un long discours expose le genre de vie de ses congénères. Ce discours contient fort peu de mots d'argot, l'Enfant de la Matte ayant été invité à s'exprimer en français intelligible ; mais il avait commencé par parler sa langue accoutumée :

> Un bon *matoys* à bien parler je suis,
> Qui ay la main et le pied bien agile
> A *enterver* et à *faire* après *Gille*,
> Le vray gibier des *roüard*[2] inhumains
> Qui vont *fouquant le festu* que je crains.

« Fouquer le festu », c'est administrer des coups de barre. Nous reviendrons plus loin sur les autres termes. Dans le discours proprement dit, nous noterons *fouillouze*[3], et ces vers :

> C'est qu'au passant qui alors se pourmeine
> Ilz *embiront* le *volant* et la *laine*[4].

Embiront a été glosé en marge par l'auteur lui-même :

1. M. Sainéan n'a pas connu ce texte. Mais le *Pasquil du rencontre des Cocus*, pièce facétieuse qu'il a citée (*Sources*, I, 175), dérive en partie de la *Nephelococugie*.

2. Telle est la leçon de l'éd. originale de 1579. La réimpression préparée par G[ustave] B[runet] chez Gay en 1869 donne (p. 147) : « des *renards* inhumains. » (Sic!). Comme c'est généralement dans cette réimpression qu'on lit la *Nephelococugie*, ouvrage rarissime, attendons-nous à voir un *renard* avec le sens de « bourreau » se faufiler un beau jour dans quelque lexique ou étude d'argot. — Nous ne savons pas au juste si *rouard* appartient originairement à l'argot. Il est possible qu'il ait été « littéraire », comme le veut M. Sainéan. Cependant son suffixe est dépréciatif et ironique, comme celui de *rouastre* ; la forme « littéraire » serait *roueur*.

3. P. 148 de la réimpr.

4. P. 150. — Pour *volant* (manteau) et *laine* (manteau également), voir ci-dessus notre petit glossaire.

« Embir [1], c'est derober, mot matoys. » Malgré cette assurance, on peut se demander si Le Loyer était solidement documenté sur l'argot. Cependant l'hipotèse d'un *ambier* (ou *embir*) signifiant « voler » pourrait être envisagée. On sait que le sens propre de ce verbe (et de sa forme réduite *bier*) est celui d' « aller, marcher ». Mais M. Sainéan a déjà noté que Vidocq traduisait *bier* par « voler, mendier, tromper ». Simple erreur, ajoute-t-il (*Sources*, II, 107). Il est curieus cependant que la même erreur se constate en 1579 dans un texte ignoré de Vidocq. Est-ce vraiment un contresens ? Rappelons-nous des expressions comme « j'embye à barbetter » (je vais voler), qui se trouve dans notre petit glossaire ; une simplification n'a-t-elle pas pu donner la signification de « dérober » à ce verbe *embier* ou *bier*, auquel M. Sainéan reconnaît un développement de sens au moins aussi extraordinaire : « contrefaire, feindre » ? Il faut tenir conte aussi d'une confusion possible avec le verbe *embler* (voler), prononcé *embier* dans certains patois.

En revanche, il paraît bien clair que Le Loyer a commis un contre-sens sur *enterver*. *Enterver* (comprendre, entendre) n'a jamais voulu dire, à notre connaissance, ce que le contexte lui fait signifier dans la *Nephelococugie*, c'est-à-dire « voler, faire un mauvais coup ».

L'auteur a éprouvé le besoin de gloser « faire Gille », comme il a glosé *ambiront* : « Faire Gille c'est s'enfuir. » Cette glose n'est pas sans intérêt. Si Le Loyer est suspect de ne pas avoir bien compris certains termes d'argot, et des

1. C'est la seule fois, à ma connaissance, que le verbe bien connu *ambier* se trouve ramené à la conjugaison en *-ir*. C'est peut-être une erreur commise par Le Loyer sous l'influence inconsciente du lat. *ambire*. Dans son *Art Poétique* (1555), Jacques Peletier du Mans avait proposé de calquer un verbe *ambir* sur ce verbe latin. Mais sa proposition ne paraît pas avoir eu de succès.

plus usuels pourtant, nous pouvons du moins accepter son témoignage lorsqu'il classe la locution *faire Gille* dans le vocabulaire « matois », parmi les mots qu'il est nécessaire de gloser à l'usage du lecteur. De même le capitaine Lasphrise pensait bien employer un terme de « langage soudardant » lorsqu'il introduisait dans son sonnet argotique le mot *gille* avec le sens de « fuite rapide » [1]. Pour mon conte, je n'hésiterais pas à faire entrer dans un glossaire d'argot ancien *gille* et la locution *faire gille*, bien que celle-ci puisse se rencontrer après la *Nephelococugie* dans quelques textes littéraires, et qu'elle ait eu les honneurs d'une mention de Littré. L'origine hagiografique qu'on attribue communément à la locution *faire gille* a sans doute contribué beaucoup à la faire prendre au sérieus et à l'écarter de tout contact impur avec l'argot. La grave autorité invoquée en cette matière est celle du *Moyen de parvenir*, dont l'auteur, savant étimologiste comme chacun sait, fait converser ainsi deus personnages fictifs : « Mais avant que passer outre, dit le bon homme SCALIGER, pourquoy est-ce que, quand quelqu'un s'en est fui, on dit : *il a fait gille* ? — PROTAGORAS. C'est pource que sainct Gilles s'enfuit de son païs, et se cacha de peur d'estre fait roy... [2] Du *Moyen de parvenir*, cette savante explication a passé chez tous les lexicografes, élucidateurs de proverbes, auteurs d'éditions annotées, etc... [3] Elle n'en est ni plus assurée ni plus vraisemblable. L'expression *faire gille* est née dans un milieu social où l'on ignorait certainement les particularités de la

1. Sonnet cité dans Sainéan, *Sources* I, 303 (v. 3).

2. *Moy. de parvenir*, ch. XXIX. « Messire Gilles » vient d'arriver et va prendre part au dialogue. C'est en son honneur que Protagoras sort cette belle étimologie.

3. Cf. par ex. Fleury de Bellingen, *Étymol. des proverbes*, 1656, p. 133.

vie de Saint Gilles. Nous aurons des chances d'être dans le vrai en la considérant comme une variante du verbe *giller* (gicler, jaillir), si répandu dans les patois : « *faire gille* », c'est partir comme de l'eau qui gicle, « fuser » en quelque sorte (cf. « s'enfuir comme le dard »).

Emmanuel PHILIPOT.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un conte rendu.

Charles Bruneau. — *Étude phonétique des patois d'Ardenne* (Paris, Champion, 1913, x-543 p., avec un appendice de xii-61 p., gr. in-8), et *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne* (Paris, Champion, 1913, 241 p. gr. in-8, avec une carte). — Nous avons à deus excellentes tèses d'un élève de M. Ferdinand Brunot, à qui la segonde est dédiée ; elles ont valu à l'auteur, outre le grade de docteur, une maitrise de conférences de langues romanes près de la Faculté des Lettres de Nancy. M. Charles Bruneau témoigne aussi sa reconnaissance à ses deus autres maitres, MM. Mario Roques et Antoine Thomas, à M. l'abbé Rousselot, qui a mis à sa disposition le laboratoire de fonétique du Collège de France, et tout particulièrement à M. Gilliéron « dont les travaus ont complètement renouvelé les principes et la métode de la dialectologie romane ». C'est pendant l'impression de ses tèses qu'il a pris part à l'enquète fonografique sur les patois ardennais, dont il a pu quelquefois utiliser les documents. Il annonce enfin, sous le titre de *Enquète linguistique sur les patois d'Ardenne*, la publication des matériaus dont son Étude fonétique est la mise en œuvre. Un lexique commun aus deus ouvrages terminera l'*Enquète linguistique*. L'auteur étudie dans le plus grand détail, et avec la rigueur scientifique la plus scrupuleuse, les différentes voyelles, semi-voyelles et consonnes, et les fénomènes fonétiques généraus. Dans une brève conclusion, il note la tendance des voyelles nasales à perdre leur nasalité, des voyelles

en général à se labialiser, des éléments vocaliques à se distribuer dans la frase suivant une ritme trocaïque : « en dernière analyse les patois ardennais sont un langage roman parlé avec l'accent germanique. » L'appendice contient trente deus chartes de Mézières en langue vulgaire.

Edmond Faral. — *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen-âge* (Paris, Champion, 1913, XI-431 p. gr. in-8). — Voici les titres des articles réunis dans ce volume : *Ovide et quelques romans français du XIIe siècle. Questions de chronologie* (Le roman d'*Eneas* et la *Lettre du Prêtre Jean* ; *chronologie* des romans d'*Eneas* et de *Troie*). *Les débats du clerc et du chevalier dans la littérature des XIIe et XIIIe siècles. Le merveilleux et ses sources dans les descriptions des romans français du XIIe siècle. Les commencements du roman courtois français.* — L'idée générale qui domine la série de ces articles, c'est que les romans courtois du XIIe siècle « se rattachent à une tradition littéraire qui plonge plusieurs de ses racines dans un passé lointain », que la poésie latine était fort bien connue au moyen-âge, et que l'agent principal de la renaissance poétique du XVIe siècle « n'a pas été la révélation des textes antiques, mais une intelligence nouvelle de leur sens ».

Schwan-Behrens. — *Grammaire de l'ancien français* (Leipzig, Bersland, 1913, in-8), *Phonétique et morphologie, traduction française d'Oscar Bloch*, 2e édition, d'après la 9e édition allemande (VIII-308 p.), et *Matériaux pour l'étude des dialectes*, avec carte (VI-119 p.). — La traduction française de la Grammaire Schwan-Behrens rendra de grands services ; comparée à l'édition allemande, elle offre des développements nouveaus et des corrections de détail, notamment dans la 3e partie (Matériaux pour l'étude des dialectes). On a pu se plaindre de l'abondance des renvois qui empêchent une lecture courante de cette excellente grammaire, mais c'est la rançon inévitable de la condensation du texte, qui permet d'avoir en trois cents pages tout l'essentiel de la fonétique et de la morfologie du vieus français. Il va sans dire que, sur quelques points, on

peut différer d'avis avec l'auteur ; ainsi §§ 148, 2, pour la transformation de *icu* posttonique en *ts*, il ne suffit pas qu'il y ait une sourde qui précède, il faut qu'elle soit appuyée : *porticu*, porche, mais *-aticu*, -age ; §§ 321, malgré l'autorité de G. Paris, il nous paraît impossible que *ico* issu de *ego* tonique ait engendré autre chose que *ieu* ou *ié*, et la chuintante initiale de *gié* doit être tirée de la forme atone *je*, comme *il mandue* est devenu *il manjue* sous l'influence de *manger*.

Jehan DE NOSTREDAME. — *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, nouvelle édition accompagnée d'extraits d'œuvres inédites du même auteur, préparée par C. Chabaneau et publiée par J. Anglade (Paris, Champion, 1913, in-8, 176 pages d'avant-propos et introduction, 407 pages de textes et index). — Les feuilles formant les deus tiers du texte de Nostredame étaient tirées depuis un quart de siècle ; M. Joseph Anglade, désigné par Chabaneau lui-même pour terminer le travail, en sa qualité de « bon provençaliste », vient de s'acquitter à son honneur de cette lourde tâche, en s'aidant des notes laissées par son vieus maître. « Nous souhaitons, dit-il dans son avant-propos, que cette édition serve à mieux faire aimer la littérature provençale et à dissiper définitivement les erreurs et les mensonges qui ont si longtemps gâté l'histoire de cette littérature ; c'était le vœu le plus cher de Chabaneau, c'est aussi le nôtre. »

Joseph ANGLADE. — *La bataille de Muret, d'après la chanson de la Croisade, texte et traduction* (Paris, Champion, 1903, 99 pages). — Ce joli petit volume, orné de gravures, est publié à l'occasion du sètième centenaire de la bataille de Muret. Il s'ouvre par une introduction où sont résumés les récits des anciens croniqueurs et les discussions des modernes sur les principales questions qui se posent à propos de cet important évènement historique.

Hermann SUCHIER. — *Aucassin et Nicolette*, 8e édition (Paris, Gamber, 1913, XV-136 p. petit in-8). — L'auteur, aidé

par son fils Wolfram, a tenu conte, pour cette uitième édition, des travaus publiés dans ces dernières années sur Aucassin et Nicolette. Rappelons que c'est M. Albert Counson qui a traduit en francais les notes et l'étude filologique.

Leo Wiese. — *Onzième édition de la Chrestomathie de l'ancien français de Karl Bartsch* (Leipzig, Vogel, 1913, XII-543 p. grand in-8). — Chaque édition nouvelle de la célèbre Chrestomathie de Bartsch est l'objet d'une attentive revision par M. Leo Wiese. Comme précédemment, il a utilisé avec soin les textes réédités et les remarques critiques qui lui ont été communiquées.

Gertrude Schoepperle. — *Tristan and Isolt, a Study of the Sources of the Romance* (Londres, David Nutt, 1913, XV-590 p. in-8 en 2 vol., le 1er vol. s'arrêtant à la page 266). — Critique détaillée de « l'admirable étude » et de la « reconstruction » de J. Bédier, et minutieus examen de la part qui doit être faite aus éléments courtois, aus traditions populaires et aus traditions celtiques.

Alfred Jeanroy. — *Les chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine* (Paris, Champion, 1913, XIX-46 p. in-8). — C'est le neuvième fascicule de la si recommandable *Collection des classiques français du moyen âge*, publiée par M. Mario Roques.

Paul Passy. — *Les sons du français* (Paris, Henri Didier, 1913, 164 p.). — Sètième édition, « revue et corrigée », d'un bon livre.

Annuaire de la Société de Littérature wallonne, 1913 (Liège, imprimerie Vaillant-Carmanne, 272 p.). — Ce volume contient notamment un article nécrologique, avec portrait d'Eugène Monseur, par M. Jules Feller, et une comédie wallonne de M. Henri Simon. — Signalons à ce propos l'*Appel aux Wallons pour un musée de la vie wallonne* (même imprimerie) ; on peut aider cette intéressante entreprise de deus façons : en donnant ou en prêtant des objets, et en s'inscrivant parmi les membres protecteurs du Musée, moyennant une cotisation annuelle, minimum 5 fr.

Adjutor Rivard. — *Les caractères du parler franco-canadien*, communication faite au Congrès de Gand, dans la section de filologie et d'histoire.

H. Brémenson. — *Guide de la prononciation latine* (Flers, Haby-Lemarié, 1913, viii-111 p. in-8). — Téorie et exercices pratiques.

H. Yvon. — *Discours prononcé à la distribution des prix du lycée Henri IV, le 13 juillet 1913.* — Aperçus intéressants sur les tendances actuelles dans l'enseignement de la grammaire française.

René Sturel. — *Notes sur maître Jacques Malbien le bazochien*, extr. des *Mélanges offerts à M. Émile Picot* (Paris, Rahir, 1913). — Renseignements tirés d'un recueil manuscrit de la Bibliotèque de Soissons.

Albert Stimming. — *Bertran von Born*, 2e édition (Halle, Niemeyer, 1913, x-265 p. petit in-8). — M. Stimming a utilisé avec sa conscience habituelle les travaus parus depuis sa première édition des poésies de Bertran de Born.

W. O. Farnsworth. — *Uncle and nephew, in the old french chansons de geste, a study in the survival of matriarchy* (New-York, Columbia University Press, 1913, xii-267 p. in-8). — Dissertation de l'Université Columbia.

Chanoine Marcel. — *Le frère de Diderot* (Paris, Champion, 1913, xiii-215 p. in-8).

Dom Germain Morin. — *Études, textes, découvertes, contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles*, t. Ier (Paris, Picard, 1913, xii-526 p. in-8). — Contribution importante à l'étude de la littérature latine dn moyen-âge.

Adolphe Biedermann. — *Pierre de Provence et la belle Maguelonne* (Paris, Champion, 1913, xii-124 p. in-8). — Il existe de ce charmant roman deus rédactions du xve siècle. La

meilleure est publiée ici pour la première fois depuis l'édition gotique de Lyon, d'après cette édition et les manuscrits.

J. Désormaux. — *Un grammairien savoyard, J.-T. Favre, précepteur vers 1795-1805* (Paris, *Revue de Savoie*, 1913, 15 pages) et *Notes philologiques sur les noms donnés au patois et au français dans les anciens documents savoyards* (« Revue Savoisienne », 1913, fasc. 2, p. 151-163).

Karl Volmöller. — *Drittes Beiheft zu Ueber Plan und Einrichtung des Romanischen Jahresberichtes* (Erlangen, Junge, 1912, xiv-476 p. in.8).

Neuphilologische Mitteilungen, d'Helsingfors, n° 3/4 de 1913. A signaler particulièrement dans ce fascicule : de M. Artur Långfors, un échantillon d'une édition critique de Guilhelm de Cabestanh ; de M. Émil Zilliacus, plusieurs articles sur les sources des sonnets de Hérédia.

Livres récemment reçus et dont il sera rendu conte ultérieurement :

Pierre Champion, *François Villon, sa vie et son temps*. — Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française*, première partie du tome IV. — E. Löseth, *Notes de syntaxe française*. — Hilding Kjällman, *La construction de l'infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en français*. — Barry Cerf, *The franco-italian « Chevalerie Ogier »*. — W. Kaufmann, *Die gallo-romanischen Bezeichnungen für den Begriff « wald »*.

CRONIQUE

La prononciation du latin et les évêques. — On sait que le pape Pie X souhaite la diffusion de la prononciation italienne du latin, plus voisine que la nôtre de la prononciation antique et qui se prête mieus au chant grégorien. Toutefois, d'après une note envoyée aus journaus sur une réunion récente d'évêques du midi, il aurait fait la concession d'admettre la prononciation « à la française » pour le midi de la France, à la suite d'une démarche épiscopale lui signalant un singulier danger!

La prononciation antique et italienne du génitif du pronom relatif *couyous* (écrit *cujus*) rappèle trop, paraît-il, à des oreilles méridionales, une famille de mots peu recommandable, celle de *couyon* (niais), *couyonner* (plaisanter) et *couyonnade*. Je ne sache pas cependant que le nom du cardinal Couillé, primat des Gaules, ait jamais scandalisé aucun fidèle, ni que les réformistes aient jamais invoqué contre la prononciation « à la française » l'homofonie de *sæcula*, ainsi prononcé, avec la locution grossière « ces c... là ».

Je m'excuse de répondre à un pareil argument. Mais celui-là même et d'autres du même ordre ont été apportés, contre la prononciation antique du latin, dans de graves réunions de professeurs, et ont provoqué une grosse hilarité approbative, tout aussi intelligente que celle qui aurait pu accueillir la bonne prononciation du nom de Gœthe, à l'époque où on faisait rimer en France *Goèthe* avec *fauvette*.

L. C.

TABLE DU TOME XXVII

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*, 1913

Pages

L. Clédat. — Contribution à un nouveau dictionnaire historique et « de l'usage ». — La famille du verbe *vêtir*. — Les mots qui se rattachent à *odium* 1, 126
A. Déresse. — Le patois de Villefranche sur Saône (suite).... 10
M. Canard. — Essai de sémantique. Le mot « bourgeois »..... 32
L. Sainéan. — Les emprunts de l'argot..... 48
Argotica..... 281
G. Marinet. — Notes de sintaxe, Une particularité de la langue de Voltaire..... 54
Jean Bouvyer et Gustave Lanson. — Notes sur un passage du roman de la Rose..... 81
F. Baldensperger. — Notes lexicologiques..... 92
A. Jourjon. — Remarques lexicografiques..... 100, 209, 260
Gaston Esnault. — Lois de l'Argot..... 161
Alexis François. — De quelques cas de sillepse..... 202
Paul Barbier fils. — Les prétendus suffixes *-ature*, *-iture* en français..... 241
Emmanuel Philipot. — Contribution à la lexicografie de l'argot ancien..... 296

CONTES RENDUS

L. Sainéan. — Les sources de l'argot ancien (Albert Dauzat) 66
G. Lanson. — Manuel bibliographique, IV (F. Baldensperger) 129
Kr. Nyrop. — Grammaire historique du français, IV (L. Clédat) 131
J. Bédier. — Les légendes épiques, III et IV (L. C.)..... 134
P. Passy. — Petite phonétique comparée des principales langues indo-européennes, 2e édition (Albert Dauzat)..... 136
W. Meyer-Lübke. — Romanisches etymologisches Wörterbuch, fasc. 5 et 6 (Albert Dauzat)..... 139

Glossaires patois (Albert DAUZAT) 142
Mlle BUTTS, MM. BALLY, CART, DUBOIS, NUSSBAUM, ROUSSEAUX, ZUMBACH. — Les leçons de français dans l'enseignement secondaire 235
E. S. DODGSON. — The Baskish Verb (H. BOURGEOIS) 238

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS 150, 312

CRONIQUE

La prononciation du latin 77, 154, 318
Sur un vers de Jean RICHEPIN 240
Nécrologie 154

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

PC
2701
R5
t.27

Revue de philologie française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY